



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Combrailles,
Sioule & Morge**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

ENTRE

La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Représenté par Sébastien GUILLOT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 septembre 2021,

Ci-après désigné par "la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge",

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Olivier MAUREL, sous-préfet de Riom,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

1 Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge » autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1 Présentation du territoire signataire

La Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge » compte 29 communes pour une population totale de 19 515 habitants sur 435 km² (44,8 hab. /km²). Son territoire se situe sur les premiers contreforts des Combrailles, au nord de la chaîne des Puys et à l'ouest de la plaine de la Limagne.

Il se caractérise par un relief de plateaux fortement entaillés par les gorges de la Sioule (au nord et à l'ouest) qui forme une frontière naturelle avec la communauté de commune du Pays de Saint Eloy.

Sur l'ouest, on trouve un paysage de bocage avec un habitat dispersé et au sud-est des communes périurbaines dont l'habitat s'étale et se densifie. La frange sud-est se caractérise par un développement démographique et économique important lié à son positionnement péri-urbain. Le risque pour ces communes est de devenir un territoire dortoir à l'urbanisation galopante. Sur la frange ouest, les polarités internes s'organisent principalement autour des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons, dont les entreprises sont fortement pourvoyeuses d'emplois. Ces deux communes constituent d'ailleurs l'un des deux « pôles d'emplois de l'espace rural » du Pays des Combrailles - avec Saint-Eloy-les-Mines. Dans une moindre mesure, des polarités s'organisent aussi autour de Manzat, le chef-lieu de canton et « pôle de services » relais du bassin de vie de Riom.

L'ensemble du territoire est traversé par l'A89, facteur important d'attractivité, en particulier pour les entreprises. La présence d'un échangeur à Manzat-Loubeyrat, a eu pour conséquence de rendre la partie sud-est du territoire périurbaine (2ème couronne des agglomérations de Riom et Clermont-Ferrand). L'échangeur de Combronde quant à lui se positionne à proximité du croisement autoroutier entre l'A71 et l'A89, offrant un réel intérêt pour le développement de projets industriels, commerciaux et culturels.

Il est à noter que les habitants du territoire travaillent à 36% sur le territoire intercommunal, 23% sur la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV), 9 % sur Clermont Auvergne Métropole (CAM) et 16% sur d'autres territoires. Si on considère les actifs qui travaillent sur CC CSM 50 % sont issus du territoire, 13 % de RLV, 9% de la CAM et 16% d'autres destinations.

1.2 La communauté de communes s'inscrit dans territoire plus large, celui des Combrailles :

Le territoire intercommunal est couvert par le SCOT des Combrailles approuvé le 10/09/2010 sur le périmètre des 3 EPCI membres du SMADC (actuellement en attente de révision). Les élus du SMAD des Combrailles ont choisi d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale afin de mieux maîtriser le développement du territoire des Combrailles et de devenir de véritables acteurs de ce développement, et ainsi arrêter d'en subir les effets négatifs.

En élaborant ce document, les élus ont décidé de planifier le développement du territoire pour les 10/15 ans à venir, de se donner un cap commun, de déterminer la future organisation des Combrailles, et surtout de mettre en cohérence les différentes politiques publiques et coordonner les initiatives de chacun.

Ce document d'urbanisme élaboré de façon concertée par l'ensemble des élus et des acteurs du territoire entre 2005 et 2010, a permis de :

- Définir une stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle de 98 communes
- Planifier et accompagner le développement induit par l'autoroute A89
- Concilier le développement économique et touristique, le phénomène de périurbanisation et le développement de l'habitat avec la préservation du cadre de vie des habitants.

La phase de diagnostic a mis en évidence une situation territoriale spécifique aux Combrailles marquée par différents atouts, et des écarts croissants entre :

- le secteur Est qui bénéficiait de la proximité de la métropole clermontoise et accueillait de nouveaux habitants, des entreprises, des services, mais qui devait également gérer les conséquences et les risques de cette pression urbaine (réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers, atteintes à la qualité des paysages, banalité pavillonnaire dans des villages de caractère, encombrements routiers, demande élevée de services périurbains),
- et les secteurs Ouest et Sud qui connaissaient à l'inverse une diminution de population due au vieillissement important, générant une réduction des activités induites (services, commerces, artisanat), et un enclavement géographique qui engendrait des difficultés d'attractivité pour des entreprises non locales.

Dans le cadre de la stratégie du SCOT, les élus ont donc souhaité contrecarrer cette tendance, en :

- s'appuyant sur les capacités de développement propres au territoire (le cadre de vie attractif, les capacités productives locales, le réseau des 12 bourgs)
- et en tirant parti de la proximité et du dynamisme de la métropole Clermontoise mais de manière raisonnée.

Tous relevaient le défi de construire pour demain un Pays des Combrailles actif, équilibré et solidaire.

Pour ce faire, les élus se sont engagés dans les 15 ans à venir, à mettre en œuvre collectivement une stratégie d'aménagement et de développement combinant une approche spatiale permettant de prendre en compte les différents contextes du territoire, et une approche thématique correspondant aux grandes politiques publiques à mener.

La solidarité entre les territoires est le fil conducteur qui a guidé l'élaboration de la stratégie spatiale retenue, qui s'articule autour de 3 axes :

1. Tirer parti du dynamisme de la métropole clermontoise et de la mise en service de l'A89 mais de manière raisonnée.
2. Renforcer le cœur des Combrailles, interface entre le monde périurbain à l'Est et le monde rural à l'Ouest et au Sud, en valorisant leurs atouts.
3. Dynamiser les activités liées aux ressources locales en particulier à l'Ouest et au Sud, en complément des activités agricoles et forestières à conforter

Cette stratégie spatiale s'appuie sur ce qui fait l'originalité et l'unité des Combrailles : un réseau de 12 bourgs-centre, un tissu de communes rurales, et une qualité paysagère et architecturale qui participe à l'attractivité du territoire.

Enfin, pour mettre en œuvre cette stratégie spatiale, des orientations ont été définies pour chaque politique publique à mener sur le territoire (développement économique, habitat, tourisme..) et déclinées par secteur géographique pour tenir compte des différentes problématiques territoriales.

Sur le territoire des Combrailles, le SCOT a donc donné un cap commun, une stratégie à suivre qui s'est depuis, son approbation en 2010, déclinée dans les documents d'urbanisme locaux ou dans les feuilles de route des communautés de communes. Chacun à son échelle (commune, intercommunalité), par ses actions, participe et doit participer à la réalisation de cette stratégie, de ce projet de territoire commun, même si sur certains aspects le SCOT doit être complété voire révisé pour tenir compte des évolutions sociétales et législatives.

Les Présidents des 3 communautés de communes des Combrailles et le Président du SMADC porteur du SCOT du Pays des Combrailles, ont souhaité s'associer, dans ce préambule pour rappeler cette articulation dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

1.3 Les programmes et contrats territoriaux en cours

La Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge est déjà engagée dans plusieurs Programmes et contrats territoriaux :

- Programme « Petites villes de demain » porté par la communauté de communes pour le compte des communes lauréates des Ancizes Comps et Combronde ;
- Programme LEADER 2015-2022 porté par le SMAD des Combrailles ;
- Contrat Ambition Région 2017-2020 (CAR) en attente de renouvellement en 2021 ;
- Contrat Territorial de Développement Durable 2019-2021 (CTDD) ;
- Contrat territorial Morge Buron Merlaude ;
- Contrat territorial Sioule en cours d'élaboration ;

2 Article 2 - Ambition du territoire CC CSM

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé de CC CSM:

Suite aux élections municipales du mois de mars 2020, une nouvelle équipe d'élus siège à la communauté de communes. Ce renouvellement intervient 3 ans après la fusion des EPCI et la redéfinition des périmètres et des compétences.

Parallèlement, le contrat de ruralité, signé avec l'État, et le CTDD signé avec le Conseil Départemental sont arrivés à échéance. Cette réflexion sur le projet de territoire coïncide donc avec les échéances des politiques contractuelles avec les partenaires de la collectivité.

De plus, la Communauté de commune a approuvé le 25/02/21 son PCAET volontaire et son programme d'action qui s'articule autour de :

Orientation n°1 : Améliorer la performance énergétique du territoire

- Axe stratégique 1.A. Augmenter la performance énergétique des bâtiments privés
- Axe stratégique 1.B. Rendre la collectivité exemplaire
- Axe stratégique 1.C. Développer des mobilités alternatives et bas carbone

Orientation n°2 : Produire des énergies renouvelables

- Axe stratégique 2.A. Soutenir les initiatives locales de production d'énergie renouvelable
- Axe stratégique 2.B. Connaître et innover pour produire des énergies renouvelables
- Axe stratégique 2.C. Structurer les productions existantes d'énergie renouvelable

Orientation n°3 : Augmenter la durabilité des activités locales

- Axe stratégique 3. A. Développer la sobriété dans les secteurs économiques
- Axe stratégique 3. B. Développer des filières agricoles et sylvicoles durables et locales

Orientation n°4 : Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

- Axe stratégique 4. A. Préserver la santé et le bien-être des habitants
- Axe stratégique 4. B. Améliorer les utilisations et les usages de la ressource en eau
- Axe stratégique 4. C. Protéger et restaurer les espaces de nature
- Axe stratégique 4. D. Améliorer la prise en compte des risques ;

Dans ce contexte, la communauté de communes a décidé de redéfinir un projet de territoire, en vue de définir les grands axes de développement territorial (les conditions et actions à mener pour rendre le territoire attractif, solidaire...) et améliorer le fonctionnement de la collectivité (facteurs d'optimisation des modalités de fonctionnement et d'organisation avec les communes...).

Une méthodologie en 5 étapes a été développée pour mener à bien ce projet :

- Un séminaire de démarrage le 3 octobre 2020 avec l'ensemble des conseillers municipaux,
- Le recensement des besoins et attentes des maires (via un questionnaire et une rencontre individualisée de chaque maire)
- Un état des lieux du territoire et identification des enjeux (élaboration d'un diagnostic, réunion de groupes de travail avec les élus municipaux afin de définir les orientations et enjeux puis la définition d'un Plan d'action)
- La mesure de la faisabilité financière avec un arbitrage des élus
- L'approbation du projet en Conseil communautaire et la restitution en séminaire

Les pièces constitutives du Projet de territoire se compose 3 documents :

- Le Diagnostic (annexe 1) : il constitue un état des lieux du territoire intercommunal au lancement de l'étude. Ces données ont servi de base au travail des ateliers ;
- La Stratégie (annexe 2) : elle synthétise les travaux d'identification des enjeux réalisés en ateliers ;
- Le Plan d'action (annexe 3) : il constitue la feuille de route du mandat avec la liste les projets en cours, à venir et à développer sur 5 ans.

Cette étude a permis de mettre en avant 4 orientations de travail pour l'élaboration du Plan d'action 2020/2026 :

- Élaborer et mettre en œuvre une politique volontariste de développement économique
- Conforter la politique de services à la population

- Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique
- Renforcer la coopération et la solidarité communes/EPCI mais aussi entre communes

3 Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 24 juin 2021 :

- Orientation n°1 : élaborer et mettre en œuvre une politique volontariste de développement économique
 - Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités
 - Enjeu 2 : Remettre à niveau certaines zones d'activités
 - Enjeu 3 : Être plus présent au côté des entreprises en promouvant les dispositifs de soutien existants
 - Enjeu 4 : Faciliter l'installation d'entreprises sur les zones en préparant plus en amont les démarches administratives et environnementales (études environnementales, appels à projets nationaux...)
 - Enjeu 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaire du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles
 - Enjeu 6 : Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020
 - Enjeu 7 : Poursuivre l'accompagnement à l'installation et la reprise d'exploitations agricoles et être acteur du développement des circuits courts
- Orientation n°2 : conforter la politique de services à la population
 - Enjeu 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires
 - Enjeu 2 : Réorganiser les usages culturels autour du site de La Passerelle
 - Enjeu 3 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants des ALSH
 - Enjeu 4 : Être acteur sur les problématiques d'accès aux soins au travers du Contrat Local de Santé
 - Enjeu 5 : Défendre un mode de financement des EHPAD qui permette un accueil de qualité à un prix accessible pour les résidents
 - Enjeu 6 : Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements, soit grâce aux équipements intercommunaux, soit par l'intermédiaire de partenariats avec les territoires limitrophes
 - Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)
 - Enjeu 8 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à travers un renforcement de l'animation et des aides locales
 - Enjeu 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable
 - Enjeu 10 : Réhabiliter les équipements intercommunaux pour offrir un niveau de service toujours de qualité
 - Enjeu 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie
 - Enjeu 12 : Entamer une réflexion sur les problématiques d'installation non conformes de gens du voyage sur des terrains intercommunaux, en lien avec les communes concernées et l'AGSGV
- Orientation n°3 : concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique
 - Enjeu 1 : Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation à travers un renforcement de l'animation et des aides directes
 - Enjeu 2 : Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire

- Enjeu 3 : Réduire la consommation d'énergie et être exemplaire sur les bâtiments intercommunaux
 - Enjeu 4 : Favoriser la biodiversité
 - Enjeu 5 : Favoriser les mobilités alternatives
 - Enjeu 6 : S'engager dans un programme d'actions autour de la qualité de l'eau (contrats territoriaux - Gémapi)
 - Enjeu 7 : Développer la filière bois (sensibilisation, mise en réseau des acteurs, aides à la restructuration foncière et à la récupération par les communes des biens sans maître) et promouvoir les bonnes pratiques (sensibilisations à l'adaptation des essences)
 - Enjeu 8 : Réduire les déchets
- Orientation n°4 : renforcer la coopération et la communes/EPCI mais aussi entre communes
 - Enjeu 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes
 - Enjeu 2 : Renforcer les liens communes – EPCI

Les orientations stratégiques font l'objet d'une stratégie (annexe 2) et d'un plan d'action décomposé en fiche action et par orientation en annexe 3.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4 Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Voir 1.3 Les programmes et contrats territoriaux en cours

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action (projet 2022) et des fiches projet en annexe 4.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

Afin d'assurer une articulation renforcée entre les projets des collectivités et le projet de territoire, d'autres fiches actions pourront être établies ultérieurement, sur la base des objectifs stratégiques concourant aux axes du projet de territoire.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les contrats suivants seront intégrés ou coordonnés à la signature du CRTE :

- le programme petites villes de demain sur les communes des Ancizes-Comps et Combronde ;
- le dispositif Territoire d'Industrie Riom-Vichy ;

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

L'accord de relance entre l'État et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Le Conseil Départemental a signé avec l'État un accord de relance le 29 mai 2021 comprenant des engagements communs afin de traduire rapidement les objectifs du plan France Relance dans le Puy-de-Dôme. Cet accord permettra de cofinancer des actions et des projets prêts à démarrer rapidement, recherchant toujours à accélérer la transformation de l'économie du territoire. Le Conseil départemental pourra ainsi bénéficier de financements exceptionnels pour des projets déjà construits et prioritaires. L'objectif poursuivi est de démultiplier d'effet levier des financements publics au travers notamment de co-financements sur des projets majeurs du Puy-de-Dôme.

Le réseau agricole des Combrailles

La communauté de communes est adhérente au réseau agricole des Combrailles (RAC) qui propose une animation sur l'ensemble du territoire couvert par le SMADC. Le RAC accompagne les porteurs de projets dans leur installation et les exploitants souhaitant céder leur exploitation. Il organise également des échanges amiables de foncier. Pour exemple, sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge en 2019 (les chiffres 2020 n'étant pas représentatifs au vu du contexte sanitaire), 33 cédants et 6 candidats ont été accompagnés par le RAC et 10 installations ont eu lieu en 2019 et 5 en 2020 malgré le contexte sanitaire difficile. De plus, sur le territoire, 68 exploitants sont en diversification (transformation, vente directe, tourisme...).

Projet alimentaire territorial porté à l'échelle du SMAD des Combrailles

Depuis plusieurs années la communauté de communes est engagée dans une politique visant à développer les circuits courts en renforçant le lien social entre producteurs et consommateurs et à sensibiliser les habitants à une alimentation saine et de qualité. Pour la communauté de communes, déjà largement investie dans la valorisation de l'agriculture locale dans le cadre de sa politique « Restauration collective », privilégier les producteurs locaux est devenu un véritable enjeu dans la qualité de service rendus et de vie des habitants de son territoire.

Au vu des objectifs de CSM et des territoires voisins en termes d'alimentation, le SMADC a donc porté la candidature conjointe aux trois communautés de communes pour répondre à l'appel à projet national concernant les projets alimentaires territoriaux (PAT) en proposant de travailler sur les axes suivants :

- le renforcement de l'identification locale de la production agricole : via l'accompagnement de l'organisation et de la structuration des filières locales, ainsi qu'une meilleure valorisation des producteurs et des produits

- La restauration hors domicile : en améliorant les connaissances sur cette thématique, via des sessions de sensibilisation et formation et de l'essaimage
- L'éducation à une alimentation saine et de proximité en accompagnant des initiatives citoyennes et un euvrant à la sensibilisation et éducation des enfants sur ces sujets

Le PAT des Combrailles a été officiellement reconnu par le Ministère de l'Agriculture comme étant un « PAT en émergence ». Sur 25 dossiers retenus en Région Auvergne-Rhône-Alpes le dossier des Combrailles s'est classé 15ème. Cette reconnaissance n'est qu'une première étape. A l'heure actuelle, les financements (Etat/Région/ADEME) ne sont pas encore acquis : une réponse est attendue courant de l'été.

Territoire d'industrie

Lancé par le Premier ministre le 22 novembre 2018, le programme Territoires d'industrie est piloté par les Régions et animé localement par des binômes intercommunalités-industriels. Ce dispositif décentralisé d'accompagnement de territoires industriels vise à répondre à leurs principaux enjeux de développement, notamment en matière d'attractivité, d'innovation, de recrutement ou encore de simplification.

136 territoires ont été identifiés par les services de l'Etat comme potentiellement concernées par ce programme (taux emploi industriel supérieur à 12,5%) afin qu'il puisse bénéficier d'actions spécifiques pour soutenir les entreprises industrielles selon 4 axes : ATTIRER - RECRUTER – INNOVER - SIMPLIFIER.

En Région AURA, 15 territoires ont été retenus, dont celui de Riom/Vichy regroupant 5 EPCI : Vichy Agglomération, Riom Limagne et Volcans, Saint-Pourçain Sioule Limagne, Plaine Limagne et Combrailles Sioule et Morge.

Ce territoire représente un bassin de 207 000 habitants, et se structure autour d'un tissu industriel diversifié organisé en 5 filières, représentant plus de 12 000 emplois :

- industrie des métaux et de la mécanique (bacacier, Ukad, Ligier, Ecotitanium...)
- industrie des biotechnologies et du biomédical (JCE, Chibret, Greentech, Naturopole, Biopole, Carbogen..)
- industrie du luxe (Vuitton, Hermès, Fleurs, etc..)
- industrie agro-alimentaire (Volvic, Jacquet, Limagain, Pileje,..)
- innovation et recherche industrielle

La reconnaissance du Parc de l'Aize comme « site industriel clés en main »

Le Parc de l'Aize a été reconnu « site industriel clés en main » en septembre 2021 dans le cadre du second appel à propositions lancé par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Ce dispositif vise à identifier les sites propices à l'installation, dans des délais fiables et maîtrisés, de nouvelles activités industrielles et s'inscrit dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement pour l'accélération des implantations industrielles et du programme Territoires d'industrie (deux tiers des sites retenus se situent au sein des Territoires d'industrie). Au total, 127 "sites industriels clés en main" sont reconnus sur le territoire français dont 10 se situent en Région Auvergne Rhône Alpes.

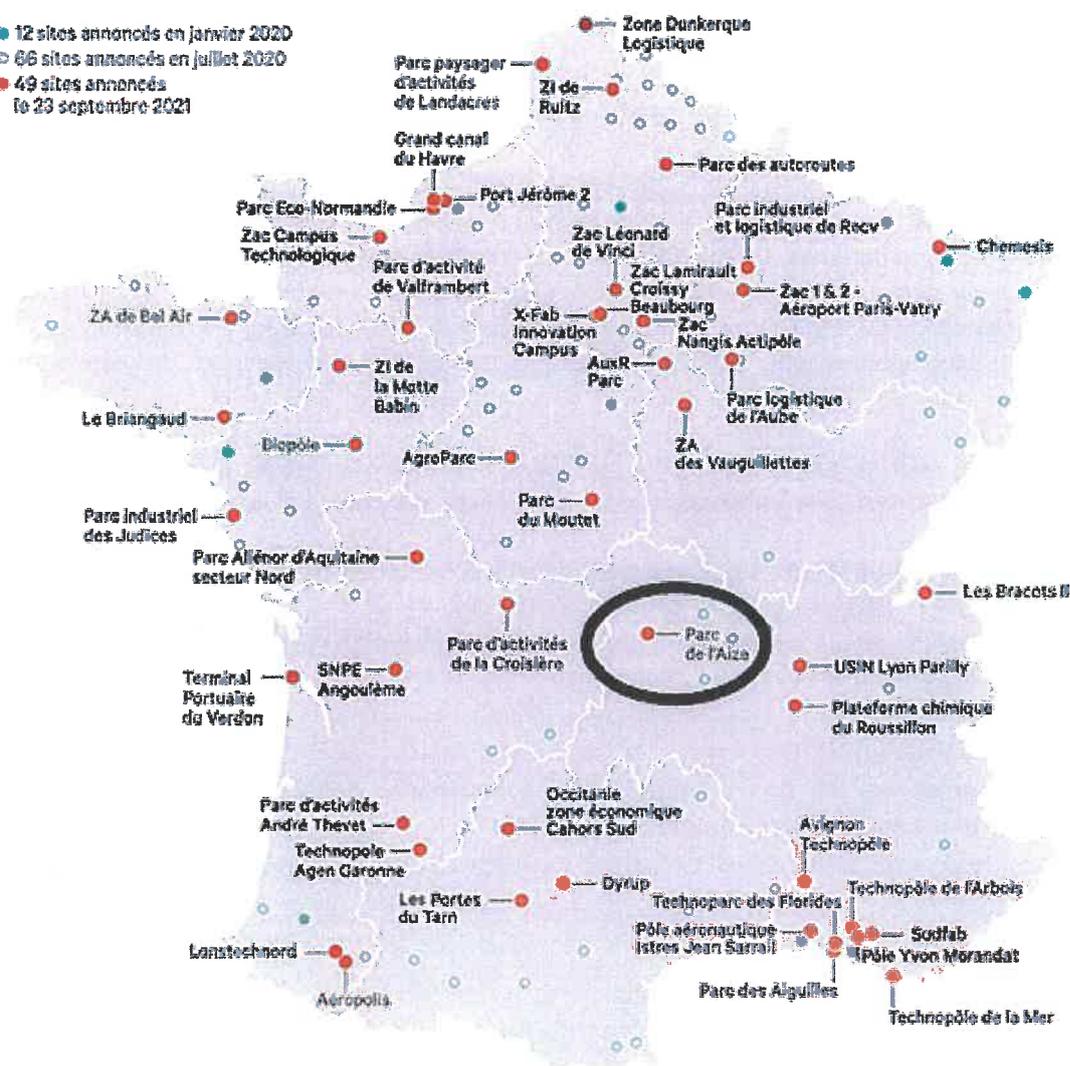
Les caractéristiques d'un « site industriel clé en main » :

- Un site propice à l'implantation d'activités industrielles : d'une taille minimale d'1 ha, pouvant recevoir des activités industrielles (dont activités de R&D associées) ou logistiques relevant, sauf exception, de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Des terrains nus et bâtis immédiatement disponibles : les zones sélectionnées proposent une disponibilité immédiate à la vente ou à la location. Les travaux d'aménagement (viabilisation, accès, réseaux, etc.), et le cas échéant de dépollution, ont été réalisés.
- Des procédures et études (urbanisme, archéologie préventive, environnement) anticipées afin de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle usine dans des délais fiables et maîtrisés.

- Un environnement territorial attractif : les sites industriels clés en main s'inscrivent dans un environnement attractif en termes d'accessibilité, de réseaux, de services et d'écosystème territorial.
- Les sites clés en main pourront également concerner des friches nues ou bâties, destinées à être requalifiées en sites d'accueil d'activités économiques.

Les 127 sites industriels « clés en main » pour les investisseurs

- 12 sites annoncés en janvier 2020
- 66 sites annoncés en juillet 2020
- 49 sites annoncés le 23 septembre 2021



LES ÉCHOS - SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RÉGION

L'exercice de la compétence GEMAPI

L'exercice de la compétence GEMAPI nécessite d'être réfléchi dans une logique de bassin versant. La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge se situant à cheval sur celui de la Sioule et celui de la Morge, une double réflexion a été engagée.

Secteur Sioule : une convention a été signée le 24/01/19 entre CSM et le SMADC pour la mutualisation de l'animation de leur service GEMAPI. L'agent du SMADC intervient sur le territoire intercommunal dans le cadre des missions suivantes :

- Animer et établir un plan d'actions,
- Accompagner les maîtres d'ouvrage publics dans la réalisation de leurs actions,
- Assurer le dialogue entre les riverains, les élus référents et les services de l'Etat,
- Assurer l'organisation, la conduite et le secrétariat des réunions (comités de pilotage, réunions techniques, ...) en lien avec la GEMAPI,

- Contribuer à la réalisation d'outils de communication.

Secteur Morge : la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans et les Communautés de Communes de Combrailles Sioule et Morge et de Plaine Limagne ont engagées plusieurs études préalables à l'exercice de la compétence GEMAPI et l'élaboration du Contrat territorial Morge Buron Merlaude (Vichy Communauté a rejoint la démarche pour le petit secteur concerné par la Merlaude).

Une convention a été signée entre les EPCI pour la mutualisation de l'animation GEMAPI dont le portage est assuré par RLV. Une technicienne et une ingénieure GEMAPI coordonnent l'ensemble des études et portent l'élaboration du précontrat territorial.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des

établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Parmi les projets mobilisant des citoyens et des acteurs socio-économique sur le territoire intercommunal, il est possible de citer :

Combrailles durables, créée sous forme associative fin 2009 à Loubeyrat, a évolué vers un statut de société coopérative d'intérêt collectif et poursuit plusieurs objectifs :

- permettre l'appropriation citoyenne des problématiques environnementales au niveau local,
- créer du lien social,
- être diffuseur d'idées et de conseils au service du territoire, etc.

La première centrale photovoltaïque de Combrailles Durables a vu le jour sur le toit de l'école de Loubeyrat durant l'été 2010. Depuis, c'est plus de 3 000 m² de capteurs photovoltaïques posés sur les toits des communes des Combrailles.

Projet éolien participatif Montcel Durable : en co-construction avec la commune de Montcel, Combrailles Durables et Montcel Durable étudient depuis 2017 la possibilité d'implanter des éoliennes sur les communes de Montcel et de Saint Hilaire La Croix. L'objectif est de développer le premier parc éolien citoyen d'Auvergne afin de :

- contribuer à la politique nationale de développement des énergies renouvelables
- mieux sécuriser les budgets communaux et intercommunaux en développant de nouvelles ressources financières

- donner à la population l'opportunité de produire son électricité plutôt que de voir émerger des projets portés par des investisseurs extérieurs au territoire.

Projet environnemental d'Aubert & Duval : le site métallurgique des Ancizes d'Aubert & Duval, a lancé de nombreuses actions dans le cadre de sa démarche environnementale. Parmi les actions engagées, une surface de 11 710 m² de panneaux photovoltaïques ont été installées en ombrières sur les parkings du site. Ce nouveau parc solaire devrait produire 2369,4 MWh/an sur environ 1090 h/an. La production d'électricité estimée est équivalente à l'ensemble de la consommation de tous les fours de traitement thermique du laminoir de l'usine. En matière d'impact environnemental, l'installation permettra d'économiser 784 tonnes de CO² par an, soit l'empreinte carbone de plus de 2 000 habitants.

Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale plus globale prévoyant une série de projets :

- acquisition de deux voitures électriques sur le parc des véhicules de location,
- remplacement des fours à gaz sur le secteur forge par des fours dernière génération qui devraient permettre de diviser par 4 la consommation d'énergie.

6.5. Maquette financière

La maquette financière (annexe 5) récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20/11/2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. L'Etat représenté par le Préfet de Département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés :

- Le directeur départemental des territoires (ou son représentant), en tant que référent départemental "petites villes de demain" ;
- Le correspondant de l'ANCT au niveau local ;
- l'ANAH ;
- Un représentant de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- Un représentant du Département du Puy de Dôme ;
- Le Président de la Communauté de communes ;
- Le Vice-Président de la Communauté de communes en charge du développement local et économique
- Le Vice-Président de la Communauté de communes en Charge de la Transition écologique
- Le Maire des Ancizes Comps ou d'un de ses adjoints ;
- Le Maire de Combronde ou d'un de ses adjoints ;
- Le Responsable du pôle Développement local et économique ;
- Le Chef de projet "petites villes de demain" ;

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 6.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

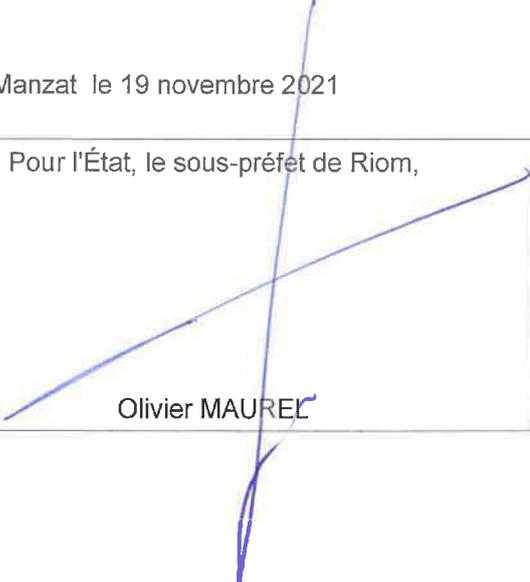
Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Signé à Manzat le 19 novembre 2021

<p>Pour l'État, le sous-préfet de Riom,</p>  <p>Olivier MAUREL</p>	<p>Pour la communauté des communes Combrailles Sardre et Morge, le président,</p>   <p>Sébastien GUILLOT</p>
--	--

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du projet de territoire 2021-2026

Annexe 2 – Stratégie du projet de territoire 2021-2026

Annexe 3 – Plan d'action du projet de territoire 2021-2026

Annexe 4 – Fiches actions et fiches projets du projet de territoire 2021-2026

Annexe 5 – Maquette financière du CRTE

Annexe 6 – Indicateurs de suivi

Annexe 7 – Bilan écologique du territoire de CC CSM

PROJET DE TERRITOIRE

2021 - 2026

DIAGNOSTIC



SOMMAIRE

1. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE.....	1
1.1 Un nouveau projet de territoire pour la période 2021-2026	1
1.2 UNE MÉTHODE QUI FAVORISE L'IMPLICATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES	1
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	3
2.1 UN ESPACE « MULTIPOLARISÉ »	3
2.2 DES SERVICES INTERCOMMUNAUX STRUCTURÉS POUR ASSURER LA GESTION DES NOMBREUX SERVICES À LA POPULATION	5
3. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	7
3.1 L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE	7
3.2 UN POTENTIEL TOURISTIQUE À MIEUX VALORISER	25
3.3 L'AGRICULTURE	30
3.4 LA FORÊT ET LA FILIÈRE FORESTIÈRE	31
4. UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERVICES	37
4.1 UNE POLITIQUE SPORTIVE QUI S'APPUIE SUR QUATRE ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS INTERCOMMUNAUX.....	37
4.2 UNE FORTE POLITIQUE CULTURELLE MULTI-DISCIPLINAIRE	44
4.3 LE SECTEUR ENFANCE JEUNESSE : UN PILIER DE LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE	50
4.4 UN SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE POUR RÉPONDRE À L'ENSEMBLE DES BESOINS DU TERRITOIRE ET MAÎTRISER LA QUALITÉ	59
5. L'ACTION SOCIALE À DESTINATION DES PUBLICS FRAGILES.....	65
5.1 UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMME SUPPORT DE L'ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE	65
5.2 LA POLITIQUE DE MAINTIEN À DOMICILE.....	67
5.3 L'AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE.....	80
5.4 LA POLITIQUE D'INSERTION	81
5.5 LA PRISE EN CHARGE DE LA DEPENDANCE EN EHPAD	83
5.6 L'ACCÈS AUX SOINS	89
5.7 GESTION DES INSTALLATIONS DE GENS DU VOYAGE	91
6. UN ENGAGEMENT FORT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	93
6.1 UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE DANS UN PCAET – PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL ..	93
6.2 L'EAU ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	99
6.3 LES DÉCHETS.....	104
7. LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	106

7.1	LE SCOT DU PAYS DES COMBRAILLES	106
7.2	URBANISME ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOL (ADS)	107
7.3	POLITIQUE DE L'HABITAT	108
7.4	CADRE DE VIE (VOIRIE ET AMÉNAGEMENT DE BOURG)	112
8.	UN FORT NIVEAU DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.....	114
8.1	DES HABITUDES ANCIENNES DE MUTUALISATION QUI MOBILISENT TOUS LES VECTEURS JURIDIQUES POSSIBLES	114
8.2	LA RELATION COMMUNE- EPCI AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE	117
9.	GRILLE AFOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE.....	120

1. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Suite aux élections municipales du mois de mars 2020, il a été décidé de redéfinir un projet de territoire. Ainsi le 03 octobre 2020, l'ensemble des conseillers municipaux était réuni pour présenter la démarche et la méthode de travail et lancer la réflexion sur le projet de territoire 2021-2026.

Parallèlement, le contrat de ruralité, signé avec l'Etat, et le CTDD signé avec le Conseil Départemental sont arrivés à échéance. Cette réflexion sur le projet de territoire coïncide donc avec les échéances des politiques contractuelles avec les partenaires de la collectivité.

Dans ce contexte, la communauté de communes a décidé de redéfinir un projet de territoire, en vue de définir les grands axes de développement territorial (les conditions et actions à mener pour rendre le territoire attractif, solidaire...) et améliorer le fonctionnement de la collectivité (facteurs d'optimisation des modalités de fonctionnement et d'organisation avec les communes...).

Le bureau d'étude KPMG a été recruté en vue d'accompagner la collectivité dans la réalisation du projet de territoire.

1.1 UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA PERIODE 2021-2026

La démarche d'élaboration d'un nouveau projet de territoire a pour objectifs :

- Une appropriation par les nouveaux élus du fonctionnement de la communauté de communes, des actions et projets en cours de réflexion.
- Avoir un socle commun de connaissance à tous les élus ;
- À partir d'un état des lieux, définir les enjeux et les axes de travail pour les prochaines années ;
- Re-visiter le projet de territoire arrêté en 2017, juste après la fusion des EPCI, et qui était issu des projets de territoires des EPCI pré-existants ;
- Impliquer l'ensemble des nouveaux élus (délégués communautaires et conseillers municipaux) dans le projet intercommunal futur ;
- Définir des facteurs d'optimisation des modalités de fonctionnement et d'organisation avec les communes.
- Définir les grandes lignes budgétaires pour les 5 prochaines années, permettant de mettre en œuvre le projet territoire.

1.2 UNE MÉTHODE QUI FAVORISE L'IMPLICATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

Cette démarche a réuni 8 ateliers de travail à deux reprises sur la période du 7 janvier au 3 mars 2021 pour un total de 14 réunions et 290 participants au total :

- ✓ Etape 1 : le séminaire de démarrage du 3 octobre 2020

Avec l'ensemble des conseillers municipaux, cette demi-journée a permis de faire une présentation d'ensemble de la communauté de communes, des compétences exercées, des services proposés et de la méthodologie de travail envisagée.

✓ Etape 2 : Recensement des besoins et attentes des maires

Cette phase a été réalisée :

- Par l'intermédiaire d'un questionnaire à destination des maires : après avoir rappelé les compétences intercommunales, le questionnaire a sollicité l'avis des 29 maires (et des adjoints ou conseillers municipaux le cas échéant) sur leurs attentes vis-à-vis de l'intercommunalité, sur leur vision des points forts actuels et des axes de progrès attendus.
- Par la réalisation d'entretiens avec les maires (entretiens individuels regroupés sur 3,5 jours et réalisés par KPMG)

✓ Etape 3 : État des lieux du territoire et identification des enjeux

Sur la base d'un état des lieux du territoire sur les champs de compétences intercommunaux, des groupes de travail constitués de conseillers municipaux ont étudié les enjeux et formulé des propositions d'axes de développement.

8 groupes de travail ont été constitués :

- Développement économique
- Services sociaux (aide à domicile, EHPAD, insertion...),
- Cadre de vie : habitat, urbanisme, voirie, numérique
- Transition écologique, environnement, eau, climat et forêt
- Services de loisirs : culture, sports et tourisme
- Enfance jeunesse
- Mutualisation et relations communes/EPCI,
- Restauration collective – Agriculture

✓ Etape 4 : Mesure de la faisabilité financière, arbitrages et présentation du projet communautaire 2020-2026

Suite aux orientations définies dans les groupes de travail, les services intercommunaux ont estimé les coûts en investissement et fonctionnement de chaque action envisagée et réalisé une prospective financière avec, présentation de plusieurs scénarii.

✓ Etape 5 : Restitution

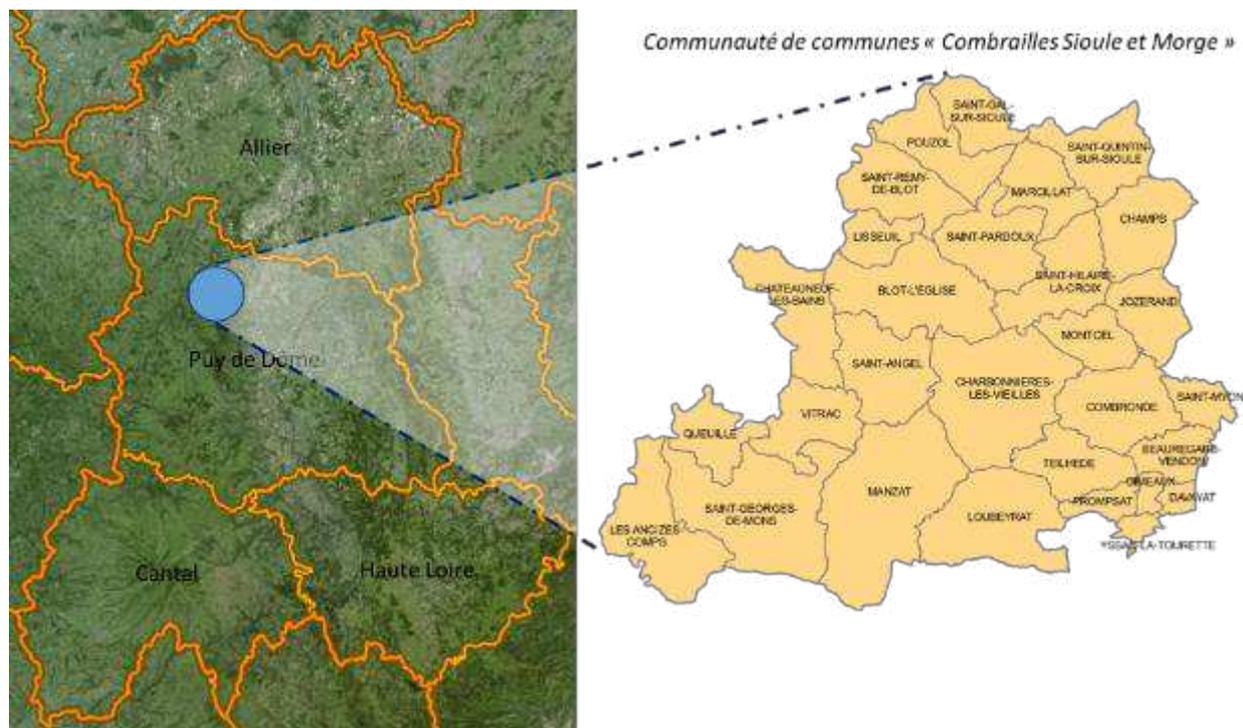
Une restitution de l'ensemble des travaux et du projet a été réalisée :

- En séminaire avec l'ensemble des conseillers municipaux
- En conseil communautaire

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2.1 UN ESPACE « MULTIPOLARISÉ »

Le territoire de la Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge » créée en 2017 compte 29 communes pour une population totale de 19 515 habitants sur 435 km² (44,8 hab. /km²).



Localisation de la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge

Son territoire se situe sur les premiers contreforts des Combrailles, au nord de la chaîne des Puys et à l'ouest de la plaine de la Limagne. Il se caractérise par un relief de plateaux fortement entaillés par les gorges de la Sioule (au nord et à l'ouest) qui forme une frontière naturelle avec la communauté de commune du Pays de Saint-Éloy.

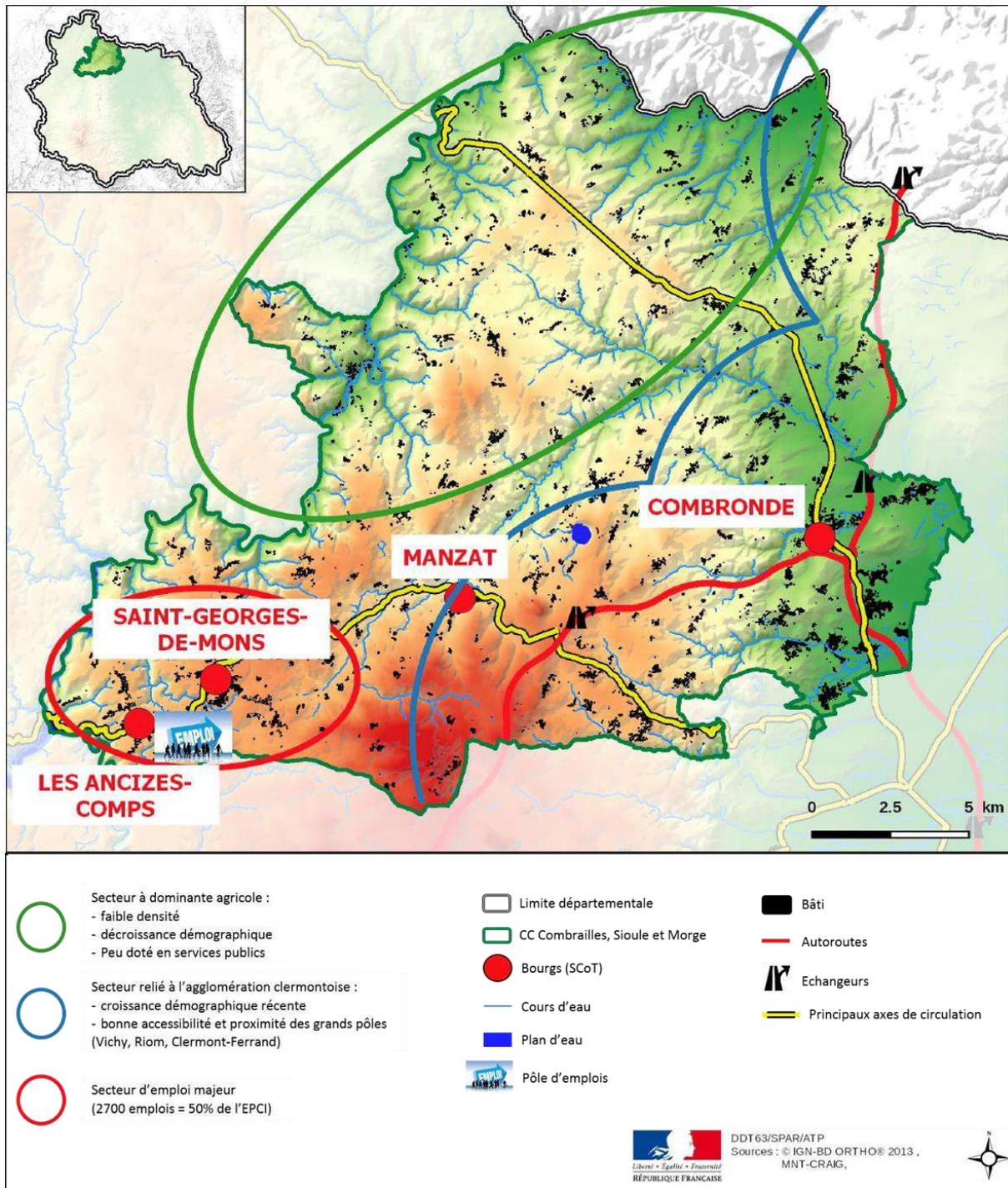
Sur l'ouest, on trouve un paysage de bocage avec un habitat dispersé et au sud-est des communes périurbaines dont l'habitat s'étale et se densifie.

Sur la frange ouest, les polarités internes s'organisent principalement autour des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons, dont les entreprises sont fortement pourvoyeuses d'emplois. Ces deux communes constituent d'ailleurs l'un des deux « pôles d'emplois de l'espace rural » du Pays des Combrailles - avec Saint-Éloy-les-Mines. Dans une moindre mesure, des polarités s'organisent aussi autour de Manzat, le chef-lieu de canton et « pôle de services » relais du bassin de vie de Riom.

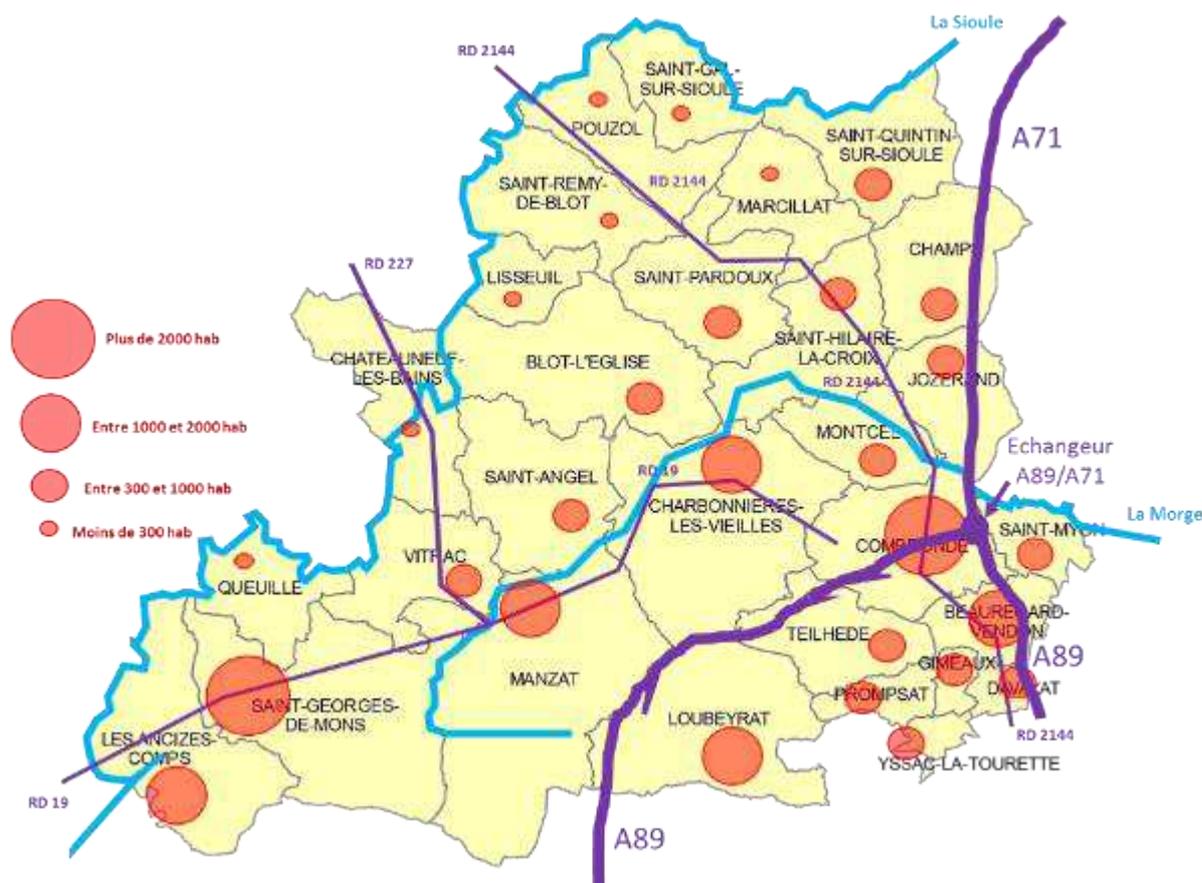
L'ensemble du territoire est traversé par l'A89, facteur important d'attractivité, en particulier pour les entreprises. La présence d'un échangeur à Manzat-Loubeyrat, a eu pour conséquence de rendre la partie sud-est du territoire périurbaine (2ème couronne des agglomérations de Riom et Clermont-Ferrand).

L'échangeur de Combronde quant à lui se positionne à proximité du croisement autoroutier entre l'A71 et l'A89, offrant un réel intérêt pour le développement de projets industriels, commerciaux et culturels.

Le siège de la communauté de communes est situé à Manzat avec une annexe sur Combronde, un des bourgs-centres du territoire.



La frange sud-est se caractérise par un développement démographique et économique important lié à son positionnement péri-urbain. Le risque pour ces communes est de devenir un territoire dortoir à l'urbanisation galopante.



Densité de population au sein de la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge

2.2 DES SERVICES INTERCOMMUNAUX STRUCTURÉS POUR ASSURER LA GESTION DES NOMBREUX SERVICES À LA POPULATION

La Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge est une communauté de communes dites de « services ». Dans un esprit de solidarité et de mutualisation, les communes ont depuis de nombreuses années décidé de confier à l'intercommunalité la gestion et le développement des services à la population, qu'elles ne pouvaient pas toujours assumer seules, surtout pour les plus petites communes.

La communauté de communes a ainsi structuré ses services en pôles de compétences dont chacun d'eux est représentatif du panel de services offert à la population :

- Dans le domaine social : un CIAS gérant 3 EHPAD, un service d'aide à domicile et de portage de repas à domicile et une action d'aide alimentaire par l'intermédiaire de la banque alimentaire
- Dans le domaine de l'enfance-jeunesse : gestion d'un relais d'assistants maternels, d'une micro-crèche intercommunale, d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement multisite, du service de restauration scolaire,
- Dans le domaine de la culture, l'intercommunalité propose :
 - un réseau de lecture publique s'appuyant sur deux médiathèques tête de réseaux (à Combronde et Manzat,) et 13 médiathèques-relais
 - Un appui à l'enseignement musical à travers un accompagnement des écoles de musiques associatives et la mise à disposition de deux « Maisons de la Musique »

- Une programmation culturelle, avec pour pivot la salle de spectacle « La Passerelle » située en bordure de Sioule sur la commune de Saint-Remy-de Blot et Pouzol,
- un cinéma intercommunal en régie : « la Viouze » aux Ancizes-Comps qui peut accueillir jusqu'à 302 spectateurs avec environ 900 projections par an.
- Au niveau sportif : la communauté de communes gère deux gymnases intercommunaux (Manzat et les Ancizes-Comps), un centre aquatique et apporte un soutien financier à deux équipements communaux (gymnase de Combronde et Saint-Georges-de-Mons) au titre des charges de centralité et du rayonnement intercommunal de ces équipements.

Pour proposer ces services, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge compte environ 180 agents, qui sont répartis dans plusieurs établissements et services disséminés sur le territoire :

- Service enfance-jeunesse : 95 agents
- Les agents sont principalement répartis entre les accueils de loisirs sans hébergement (Centres de loisirs, TAP), la micro-crèche et les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).
- Pendant les vacances, des animateurs saisonniers sont également engagés pour venir renforcer les équipes.
- Service restauration collective : 32 agents
- Les agents sont répartis entre plusieurs sites de production et de restauration, faisant l'objet d'une comptabilité analytique : Blot-l'Église, Les Ancizes-Comps, Loubeyrat, Manzat, Marcillat, Saint-Angel, Saint-Georges-de-Mons, Secteur Plaine et les services divers.
- Service général (RH, finances, développement, secrétariat, Service application du droit des sols-urbanisme) : 31 agents
- Service lecture : 6 agents
- Service musique : 2 agents
- Service cinéma : 2 agents
- Service culture : 1 agent
- Service équipements sportifs : 12 agents, dont piscine : 10 agents et salles de sports : 2 agents, avec une comptabilité analytique par équipement.

Le CIAS compte quant à lui 168 agents, répartis dans plusieurs services et établissements :

- Le Service d'aide à domicile compte 70 agents
- Le Service de portage de repas à domicile compte 5 agents
- L'EHPAD à Manzat compte 28 agents
- L'EHPAD aux Ancizes-Comps compte 33 agents
- L'EHPAD à Combronde compte 32 agents

Au total de ces près de 380 agents qui assurent les services à la population.

3. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

3.1 L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

3.1.1 Une compétence économique centrée sur une « offre foncière et immobilière » et « un soutien au développement des entreprises commerciales et artisanales »

Au titre des compétences obligatoires, Combrailles, Sioule et Morge exerce la compétence :

« Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme »

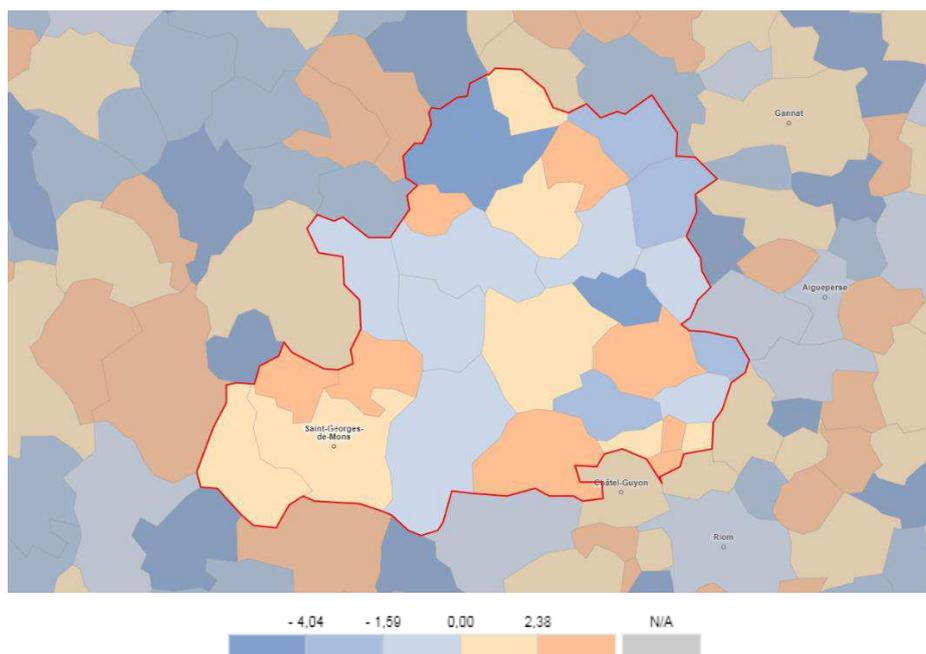
Le volet de la compétence relatif à la « politique locale du commerce et soutiens aux activités commerciales » est affectée de la notion d'intérêt communautaire défini par la délibération communautaire du 14 décembre 2017. Est défini d'intérêt communautaire :

- Les aides directes à la modernisation des commerces (versements de subvention notamment via le fonds A89)
- Les opérations collectives dans le cadre du FISAC
- L'accompagnement des porteurs de projets privés
- Les actions de promotion économique du territoire

La communauté de communes reste compétente en matière de location d'immeubles en vertu de l'article L5111-3 du CGCT et pour toute opération d'immobilier d'entreprises située sur les zones d'activités.

Concernant les opérations de maintien, création, restructuration de commerce de proximité elles relèvent de la compétence des communes y compris les installations et aménagements nécessaires aux commerces non sédentaires.

3.1.2 Un nombre d'emplois qui évolue positivement mais fortement dépendant de la santé économique de quelques grandes entreprises



Taux d'évolution annuel de l'emploi (%) 2012-2017 – source INSEE

Malgré un taux d'évolution positive du nombre d'emplois entre 2012 et 2017 de 1,25 %, l'emploi reste fragile, car il dépend fortement de la santé économique d'un nombre réduits de grandes entreprises. Les plans sociaux récents ou la réduction de l'activité économiques de ces entreprises vont impacter significativement les indicateurs de de l'emploi sur les prochains mois.

Sur le territoire intercommunal, l'INSEE recense en 2016, 5 658 emplois.

Le nombre d'actifs ayant un emploi : 8 277 (71,1% de la population du territoire)

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. Il est de 68,4% sur le territoire de la communauté de commune : ainsi on constate un surplus d'actifs par rapport au nombre d'emplois, environ deux emplois pour trois actifs.

Entre décembre 2017 et décembre 2019, le nombre de demandeurs d'emplois a progressé de + de 13 % avec, en décembre 2019, 1 502 demandeurs d'emplois (toutes catégories confondues)

Le taux de chômage (au sens du recensement) a progressé de 6,5% à 6,8% de 2011 à 2016, mais reste inférieur au taux de chômage de la région.

3.1.3 *Une économie à forte composante industrielle*

	Nombre		%	
	CC Combrailles Sioule et Morge	Auvergne- Rhône-Alpes	CC Combrailles Sioule et Morge	Auvergne- Rhône-Alpes
<i>Industrie manufacturière, industries extractives et autres</i>	104	41 663	10,9	6,9
<i>Construction</i>	198	81 263	20,7	13,5
<i>Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</i>	254	161 739	26,5	26,8
<i>Information et communication</i>	14	17 652	1,5	2,9
<i>Activités financières et d'assurance</i>	22	21 822	2,3	3,6
<i>Activités immobilières</i>	32	26 993	3,3	4,5
<i>Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</i>	118	104 860	12,3	17,4
<i>Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</i>	113	96 441	11,8	16,0
<i>Autres activités de services</i>	103	50 415	10,8	8,4
Total	958	602 848	100,0	100,0

Nombre d'unités légales au 31 décembre 2018 par secteur d'activité Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) - 2019

Emploi par secteur d'activité :

- Emplois industriels : 40,8 % des emplois
- Commerce, transports, services divers : 26,4 %
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 19,9 %
- Construction : 8,3%
- Agriculture : 4,6%

L'industrie reste le premier employeur du territoire devant le secteur du commerce des transports et des services et la part des entreprises industrielles est logiquement supérieure à la moyenne régionale.

Même si le nombre d'emplois reste réduit, les entreprises de construction conservent une part importante en nombre d'entreprises, avec un taux supérieur à la moyenne régionale

3.1.4 Un territoire structuré autour de deux pôles majeurs d'emplois

Le territoire accueille plusieurs entreprises fortement pourvoyeuses d'emplois, dont les principales sont situées sur :

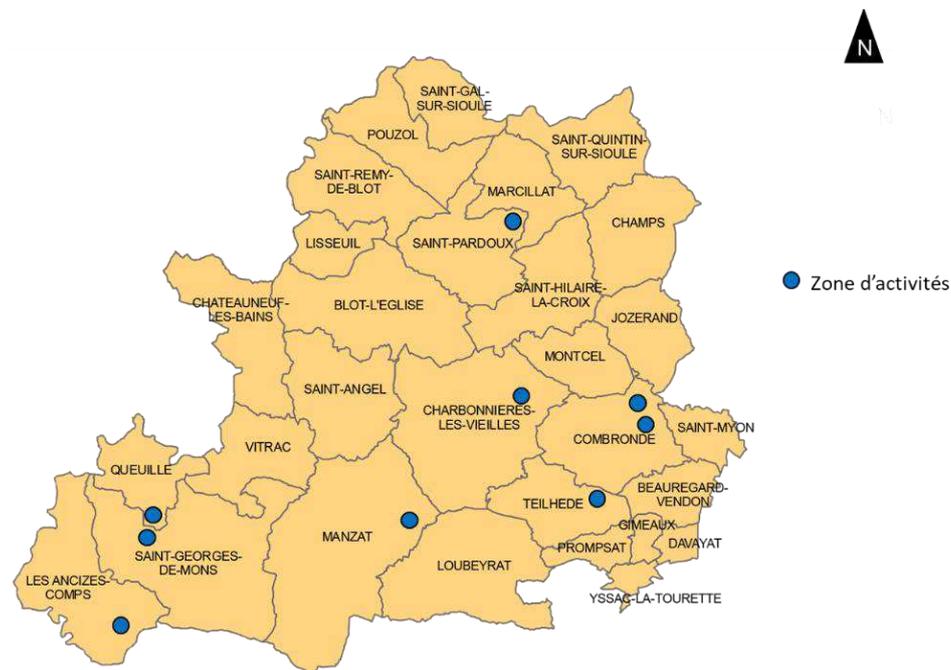
- les Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons : Aubert & Duval - Groupe ERAMET (1 500 salariés), UKAD (50 salariés), Eco Titanium (50 salariés), Manufacture des Lumières (120 salariés), Transports Meunier (70 salariés) et SERANGE – Groupe FIRALP (50 salariés).
- Combronde (Parc de l'Aize - Clermont-Ferrand Auvergne) : DACHSER (140 salariés), Messageries Et Transports de l'Atlantique (15 salariés), IKO Insulation (45 salariés), Bois Collé d'Auvergne (10 salariés), Andre VOLAILLES (30 salariés)
- Teilhède : Salaisons Polette - Groupe BELL (160 salariés).

Le bassin d'emplois des Ancizes-Comps/Saint-Georges-de-Mons est le 1^{er} des Combrailles ce qui implique que les emplois industriels ont une place prépondérante sur le territoire (emplois directs et indirects). Les aciéries Aubert et Duval (aciers haute valeur ajoutée) emploient 1 500 salariés, hors emplois indirects. Ce secteur s'est renforcé avec l'implantation des usines UKAD et Eco Titanium spécialisées dans la transformation et le recyclage du titane, leader européen dans ce domaine de production de pièces en titane pour l'industrie aéronautique.

Le territoire compte également un maillage important de microentreprises : 96 % des entreprises ont moins de 10 ou pas de salariés. L'offre commerciale est quant à elle satisfaisante et le tissu artisanal bien réparti sur l'ensemble des communes.

3.1.5 Un maillage de zones d'activités opérationnelles pour répondre à la demande des différents types d'entreprises

Le territoire communautaire compte 9 zones et parcs d'activités d'intérêt dont certaines ont vocation faire l'objet de procédure d'extension :



Zones d'activités de CC CSM

3.1.5.1 Le Parc de l'Aize : un parc d'activités à vocation industrielle et rayonnement régional et national



Les ZAC 1 et 2 du Parc de l'Aize et les différentes phases d'extension programmées



Disponibilités foncières sur le Parc de l'Aize (avril 2021)

La Zone d'Aménagement Concerté N°1 (ZAC 1) : géré par la communauté de communes

La ZAC 1 a été créée en 2004 sur une superficie de 63 hectares en 2 tranches : 2007 et 2010.

Les entreprises installées ont créé environ 220 emplois : MTA (2008, messagerie) ; DACSHER (2010, messagerie) ; BCA (2012, bois collé) ; Les Délices de l'Aize (2012, snack, petite restauration) ; IKO Insulation (2014 ; isolation poly-isocyanurate) ;

Le SBA devrait créer très prochainement une déchetterie.

Il reste 3 lots disponibles de 1 à 10 ha, pour une surface totale de 11,7 ha (+ 9 600 m² disponibles pour des services)

Le prix de vente est 15 € HT/m².

La ZAC 1 est gérée en direct par la communauté de communes.

La Zone d'Aménagement Concerté N°2 (ZAC 2) : un projet de développement en 6 phases porté par le Syndicat mixte du parc de l'Aize

Sous l'impulsion du Département, le SyMPA (Syndicat Mixte du Parc de l'Aize) a été créé en 2008 et l'extension du Parc de l'Aize a été engagée en 2010 avec l'approbation du dossier de création d'une seconde ZAC, sur une surface d'environ 125 hectares au final.

Suite à la Loi Notre et la modification de la répartition des compétences entre les collectivités, le Département a été contraint de sortir du syndicat mixte. Un nouveau syndicat mixte a été créé entre la Communauté de Communes et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SyMPA a pour missions l'aménagement, l'extension et la commercialisation du Parc de l'Aize à Combronde limité au périmètre de la ZAC 2.

À ce titre, il peut notamment procéder à l'acquisition, à la mise en état de viabilité et la cession de terrains en vue d'implantations diverses. Le fonctionnement des ZAC 1 et 2 reste quant à lui à la charge de la communauté de communes.

L'extension est programmée en 6 phases dont la première a été engagée en 2016 sur 15 hectares. Toutes les procédures administratives sont purgées sur la phase 2 (15 hectares également) permettant d'engager les travaux rapidement. Les entreprises ont été retenues et le SyMPA en a la maîtrise foncière.

Un compromis est en cours de finalisation sur la phase 1 avec la société ENGIE Bioz (production de biogaz par méthanisation des sous-produits de l'agriculture locale). Le début de travaux est programmé courant 2021.

Le prix de vente est fixé à 24 € HT/m² en ZAC 2

6,7 ha sont disponibles sur la phase 1 d'aménagement.

Le Parc de l'Aize était engagé dans un Système de Management Environnemental et était certifié ISO14001 en juin 2014 (seul parc certifié dans le Puy-de-Dôme). La certification a cependant été suspendue en juin 2017, dans l'attente des négociations sur la nouvelle structure juridique qui pourrait porter l'aménagement de la ZAC 2

Un corridor écologique (imposé par la DREAL en guise de compensation environnementale) a été réalisé sur le Parc (ZAC 2, phase 1). Il s'agit d'une bande végétalisée et arborée de 35 à 70 mètres de large et 1 km de long permettant le transit des « grands mammifères » entre les vallons de l'Aize et de la Morge. Ce corridor abrite des mares afin de favoriser le développement de la grenouille agile (*rana dalmatina*, espèce protégée), mais également les équipements techniques de gestion des eaux de ruissellement, un accès « pompiers » et le GR 300® « chemin de Compostelle ».

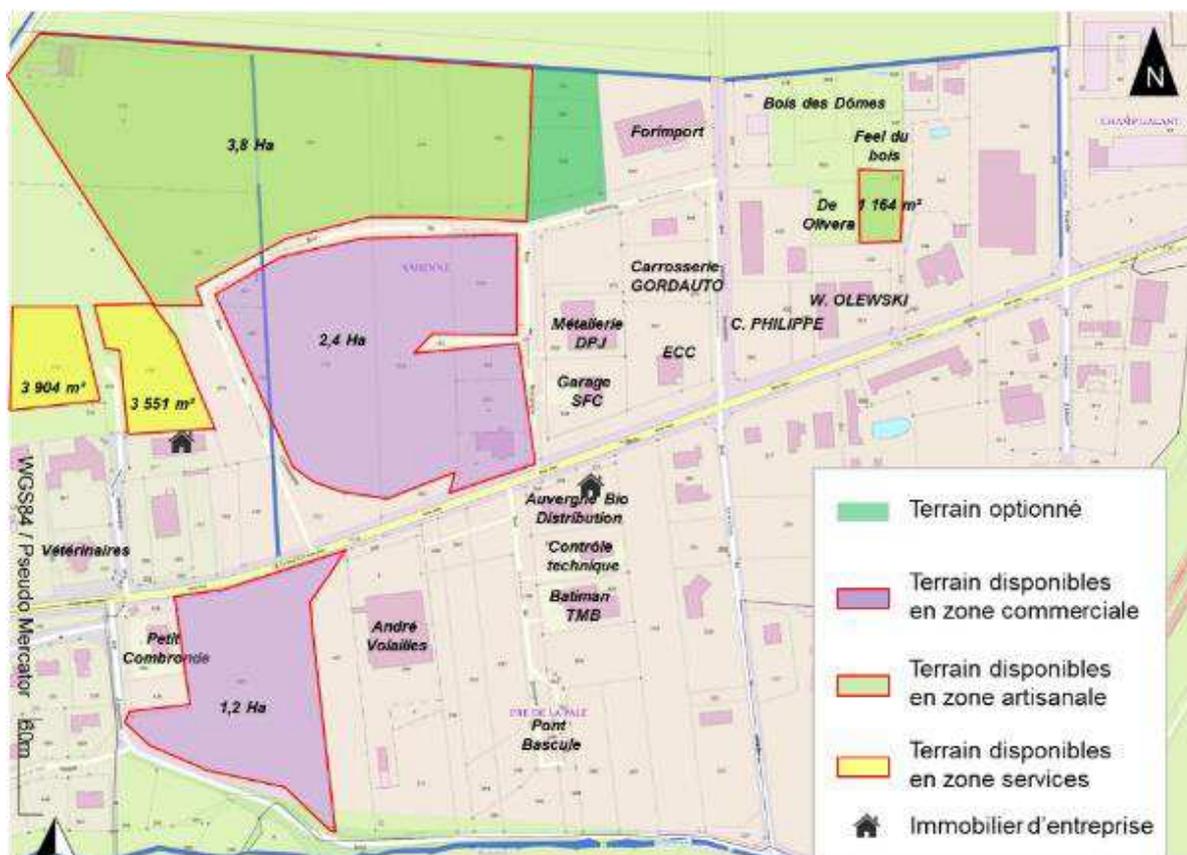
Le Parc de l'Aize dispose d'un réseau de défense incendie autonome (alimenté par l'eau de pluie) répondant aux normes SEVESO seuil bas (120 m³/h, pendant 3 heures en 3 points simultanés à une pression de 8 bars).

Compte-tenu de l'ambition et de l'envergure du parc de l'Aize, une réflexion approfondie devra être menée pour achever la maîtrise foncière et réfléchir au phasage financier des prochaines opérations d'aménagement.

3.1.5.2 ZA la Varenne

Caractéristiques principales :

- Zone à vocation artisanale, commerciale et services
- Secteur artisanal :
 - 19 € HT/m²
 - 39 164 m² disponibles
- Secteur commercial :
 - 27 € HT/m²
 - 36 000 m² disponibles
- Secteur de service :
 - 22 € HT/m²
 - 7 455 m² disponibles
- 1 bâtiment en location/vente
- 1 bâtiment en location



Disponibilités foncières sur la ZA la Varenne (avril 2021)

Historique de création

Les phases d'aménagement :

- Phase 1 – 2009 : extension et requalification
- Phase 2 – 2012 : secteur à vocation services et tertiaire
- Phase 3 – 2016 : Extension Est (production de petites parcelles)
- Phase 4 – à partir 2017 : requalification du secteur commercial

Le foncier est entièrement maîtrisé par la communauté de communes.

Entreprises implantées

Les entreprises installées ont créé environ 130 emplois : André Volailles (abattoir volailles kascher), AuvergneBio Distribution (coopérative de producteurs et transformateurs bio), Contrôle Technique, travaux publics, chauffagiste, Top Jardin (espaces verts), métallerie, Batiman TTMB (menuiserie), bois de chauffage, vétérinaire, ASCONIT Consultants (bureau d'études environnement), ambulance, Auberge du Ptit Combronde (restauration).

Immobilier d'entreprises

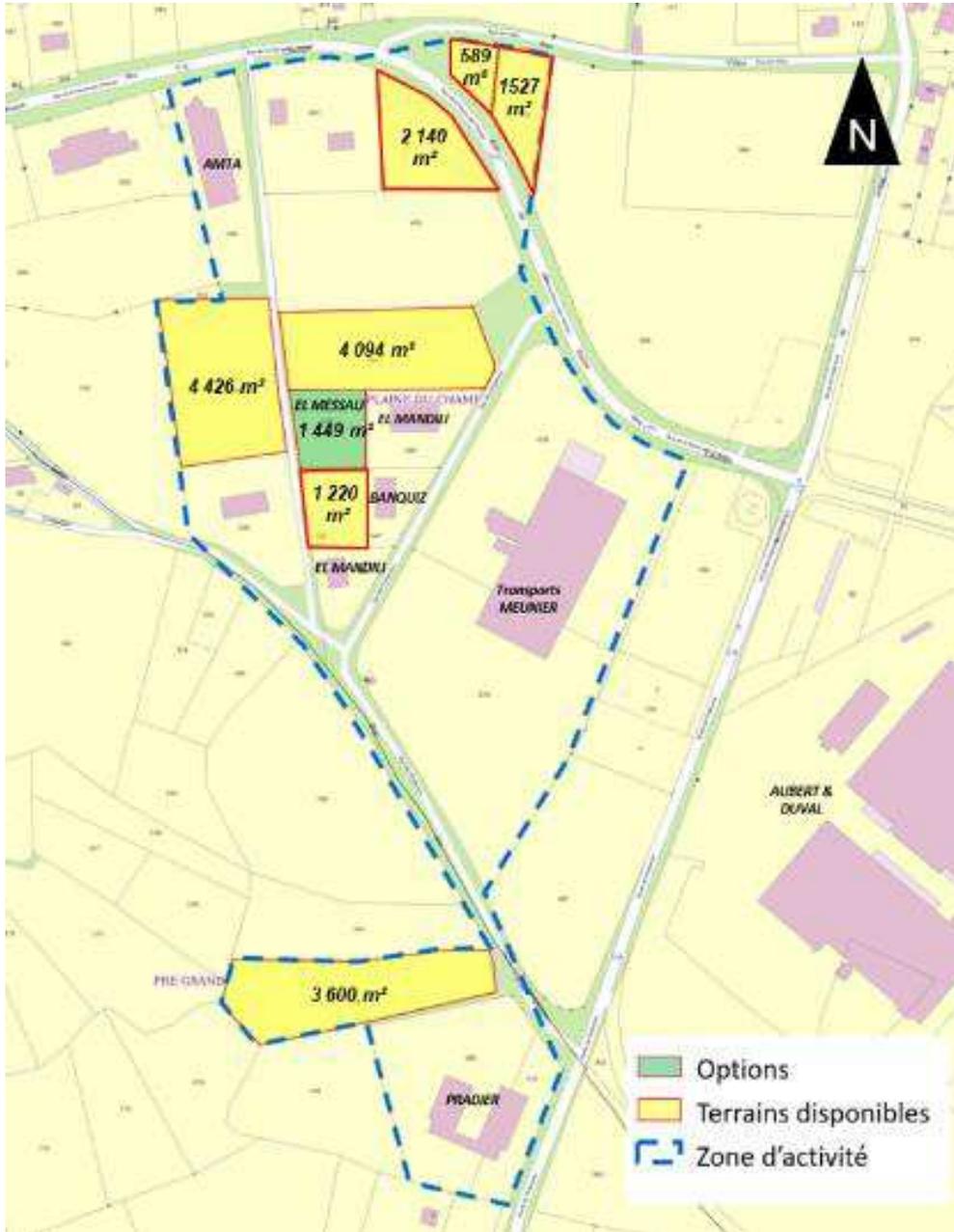
Un bâtiment livré en 2010, d'environ 320 m², est loué par la communauté de communes à Auvergne Bio distribution pour 1 382,77 € HT/mois

La communauté de communes est également propriétaire de locaux situés 3 rue d'Auvergne sur la ZA. Ce bâtiment livré en 2014 d'environ 330 m² est proposé en location/vente est libre depuis septembre 2020.

3.1.5.3 Zone de la plaine du champ les Ancizes-Comps

Caractéristiques principales :

- Zone à vocation industrielle et artisanale
- 7€/m²
- 12 120 m² disponibles



Disponibilités foncières sur la ZA la plaine du champ (avril 2021)

Historique de création

Cette zone a été créée en lotissement par la commune en 2008 puis transférée en 2010 à la communauté de communes.

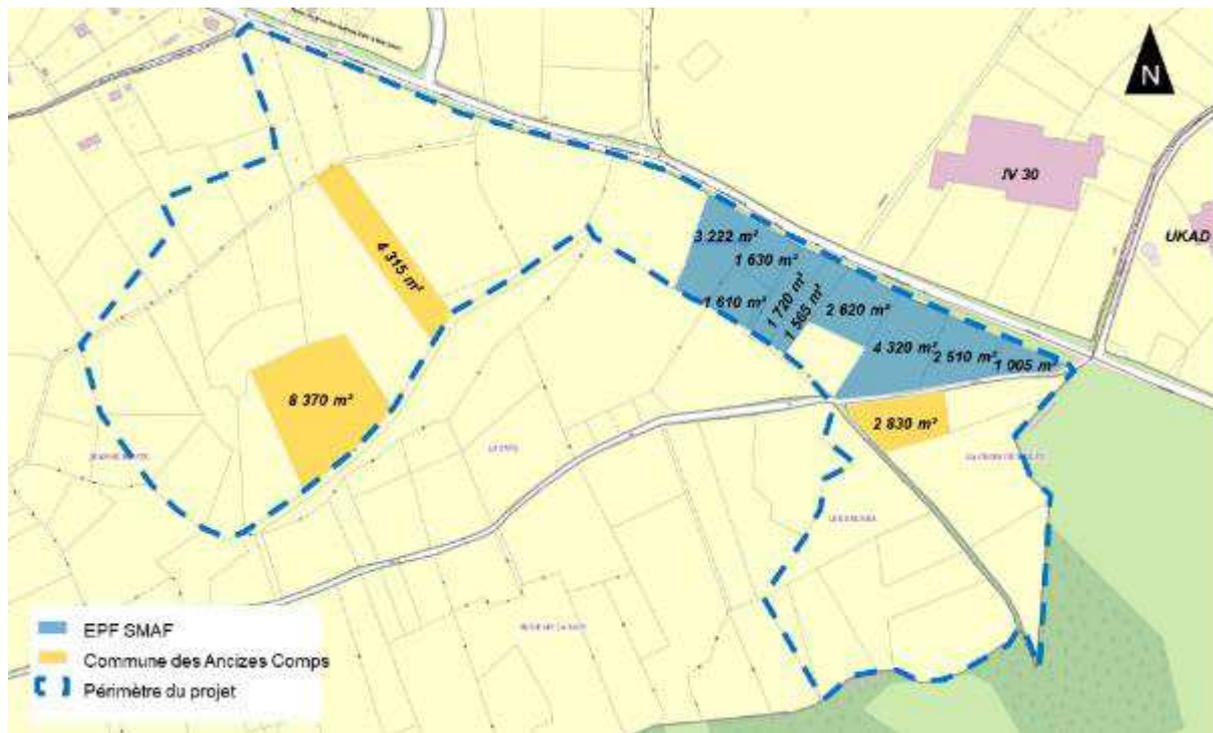
Entreprises implantées

Les entreprises installées ont créé environ 50 emplois : Transports Meunier (logisticien Aubert & Duval), PRADIER (maçon), Banquiz (surgelés), El Mandili.

Projet de Zone d'activités aux Ancizes-Comps

Suite à l'installation d'Ecotitanium et face à la faible disponibilité foncière sur la zone de la plaine des champs, les élus ont souhaité travailler sur la création d'une extension de la zone des Ancizes-Comps.

Le site situé face à IV 30 (Aubert & Duval) est ciblé pour l'installation d'entreprises en lien avec le titane sur une emprise totale potentielle de 20 ha.

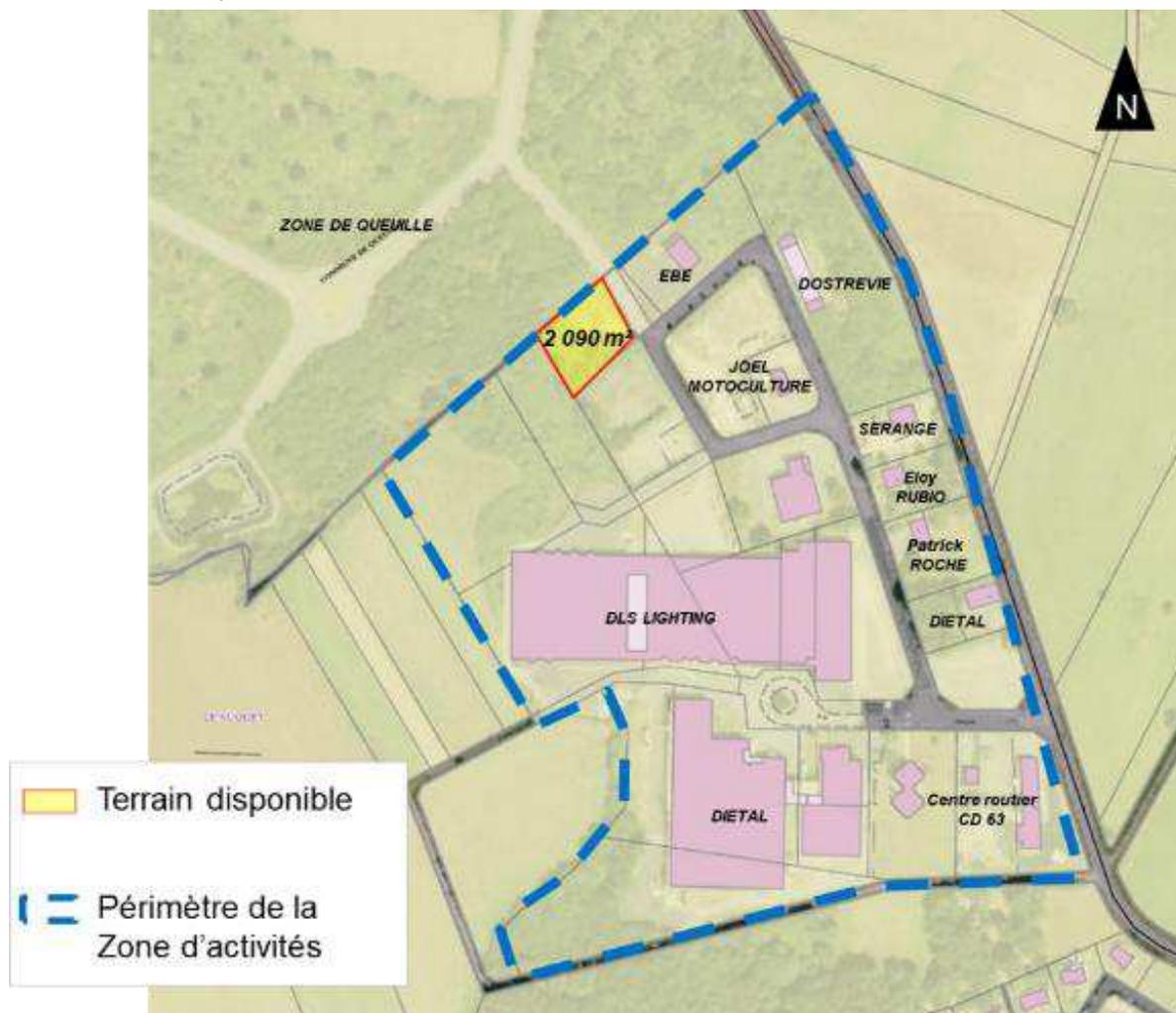


Etat de la maitrise foncière sur le projet d'extension de la ZA aux Ancizes-Comps (avril 2021)

3.1.5.4 Zone industrielle Saint-Georges-de-Mons

Caractéristiques principales :

- Zone à vocation industrielle et artisanale
- 7 €/m²
- 2 090 m² disponibles



Disponibilités foncières sur la ZI de St-Georges de Mons (avril 2021)

Historique de création

Cette zone d'activités de 12 ha a été aménagée par la commune de Saint-Georges-de-Mons en 1978.

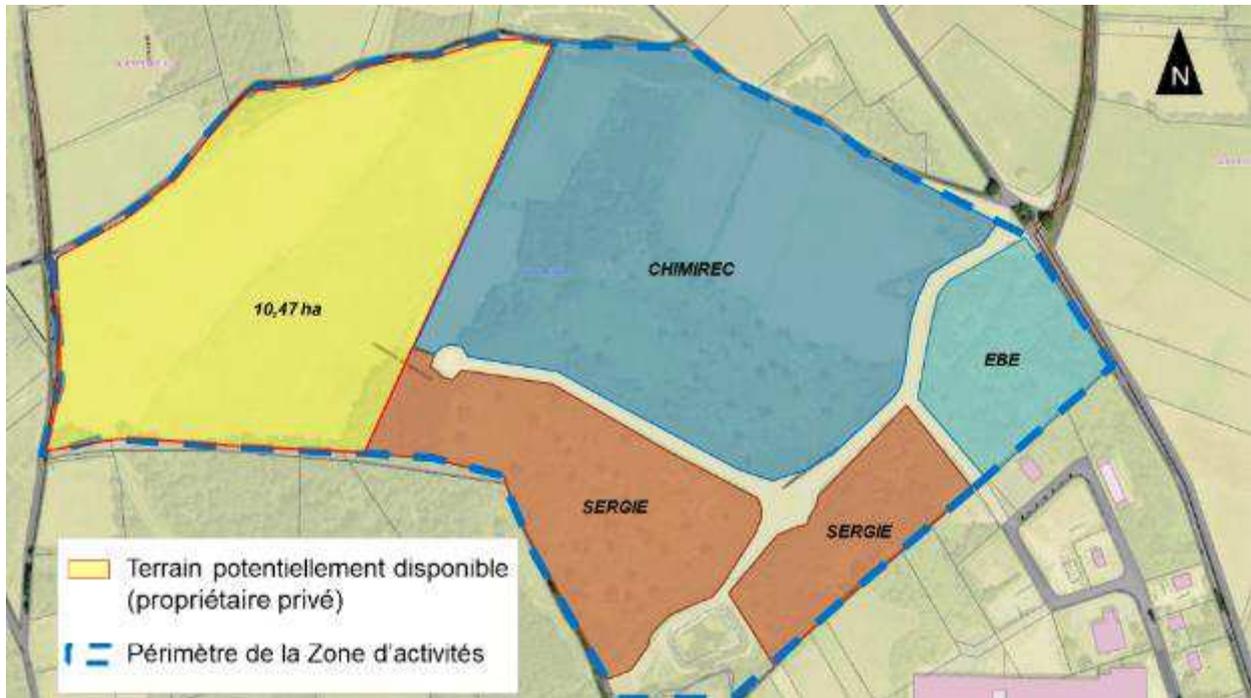
Entreprises implantées

Les entreprises installées ont créé environ 185 emplois : Manufacture des Lumières (conception de luminaires, 137 salariés), DLS Lighting (conception de luminaires, 10 salariés), Serge PINTO (fioul, bois 6 salariés), Joel Motoculture (commerce et réparation de matériel de motoculture, 1 salarié), E.B.E. (production plaquettes bois), SERANGE (électricité 25 salariés).

3.1.5.5 Zone d'Aménagement Concerté Queuille

Caractéristiques principales :

- Zone à vocation industrielle, artisanale et commerciale
- 3,5 €/m²
- 10,47 ha potentiellement disponibles (terrain privé)



Disponibilités foncières sur la ZAC de Queuille (avril 2021)

Historique de création

Cette zone a été créée en 2006 par la communauté de communes dans le cadre du contrat territorial du bassin des Combrailles sur 14 ha aménagés avec 7 ha en réserve foncière.

Entreprises implantées

L'entreprise EBE (broyage de bois en plaquette) est installée sur la zone d'activité depuis 2018.

Projet en cours

Installation de l'entreprise CHIMIREC.

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque « soleil de la Viouze » (société de projet créée par SERGIES dont 50 % du capital sera détenu par la communauté de communes).

Les caractéristiques techniques

Surface du site (m ²)	61 000
Surface exploitée (m ²)*	56 000
Puissance (kWc)	4 999
Production annuelle (MWh)	5 750
Equivalent consommation en nb d'habitants (hors chauffage)	3 200
Economie de CO ₂ rejeté dans l'atmosphère (t)	1 650

3.1.5.6 Parc d'activités des Volcans Manzat

Caractéristiques principales

- Zone à vocation artisanale
- 21 370 m² disponibles en Phase 1
- Masse 1 : 16 € HT/m²
- Masse 2 : 14 € HT/m²
- Masse 3 : 15 € HT/m²



Les différentes phases d'extension programmées du Parc d'activités des Volcans



Disponibilités foncières de la phase 1 sur Parc d'activités des Volcans (avril 2021)

Historique de création

Cette zone était initialement prévue pour l'implantation d'entreprises industrielles. Elle a été créée au début des années 2000 par la communauté de communes en prévision de l'ouverture de l'A89 et en réponse à la sollicitation de l'entreprise AMIS (ateliers mécaniques et industries spéciales). L'entreprise ne s'est finalement pas installée et l'aménagement de la zone retardée en raison de son incompatibilité avec la charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) dont Manzat était membre. La seule vocation autorisée par l'Etat était l'accueil de dispositif de production d'énergies renouvelables (le périmètre du PNRVA ne peut pas accueillir de zone industrielle). Cette vocation était rappelée dans le SCOT du Pays des Combrailles et le PLU de Manzat.

Après la sortie de Manzat du PNRVA en 2012, le projet d'aménagement de la zone a été relancé avec :

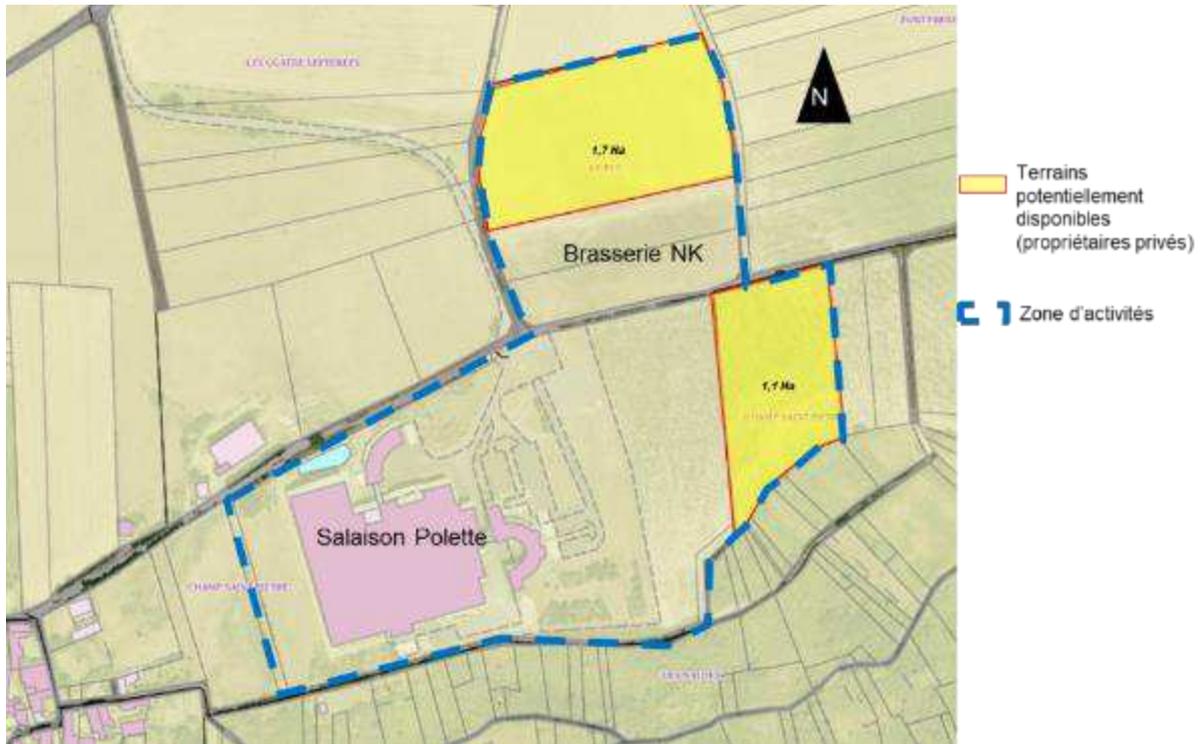
- La révision du PLU,
- La réalisation d'un diagnostic environnemental et paysager en 2015,
- Le démarrage des études techniques nécessaires à l'aménagement de la zone d'activités en 2016,
- Le dépôt et l'obtention du permis d'aménager pour la Phase 1 en mars 2019,
- Le dépôt et l'obtention du dossier loi sur l'eau en mars 2020,
- La signature d'un contrat avec Conservatoire des Espace Naturel d'Auvergne (CENA) pour la gestion des mesures compensatoires (plan de gestion et signature d'une ORE) en avril 2020,
- La consultation des entreprises en février/mars 2020,
- Le démarrage des travaux en septembre 2020.

La propriété foncière est maîtrisée pour les phases 1 et 2 et une DUP sera nécessaire pour la phase 3.

3.1.5.7 ZA du Champs Saint Pierre Teilhède

Caractéristiques principales :

- Zone à vocation agroalimentaire (zone de montagne)
- Vocation agroalimentaire
- 9,5 € HT/m²
- 2,8 ha potentiellement disponibles (terrains privés)



Disponibilités foncières sur la ZA du Champs St-Pierre (avril 2021)

Historique de création

La ZA du Champs Saint Pierre, d'une surface totale de 10,4 ha a été entièrement aménagée en 1999-2000.

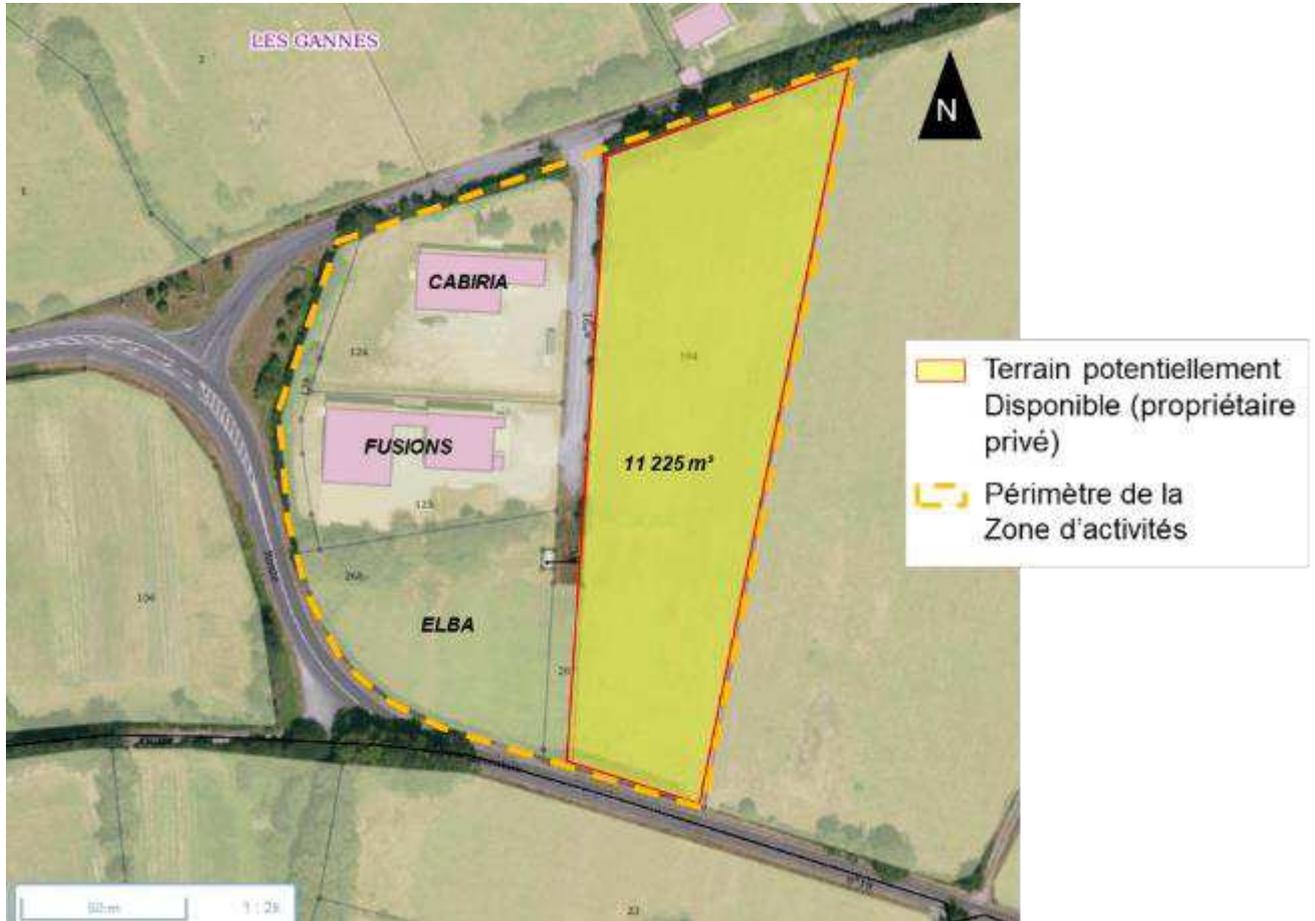
Entreprises implantées

Les entreprises installées depuis 2001 : salaison Polette (groupe Bell, 170 emplois), Brasserie NK (1 salarié).

3.1.5.8 Zone des Gannes Charbonnières-les-Vieilles

Caractéristiques principales :

- Zone à vocation artisanale de 1,3 ha
- 7 € HT/m²
- 11 225 m² potentiellement disponibles (terrain privé)



Disponibilités foncières sur la Zone des Gannes (avril 2021)

Historique de création

La Zone des Gannes fut créée en 2007 par la commune de Charbonnières à la demande des entreprises FUSIONS et CABIRIA puis transférée en 2010 à la communauté de communes.

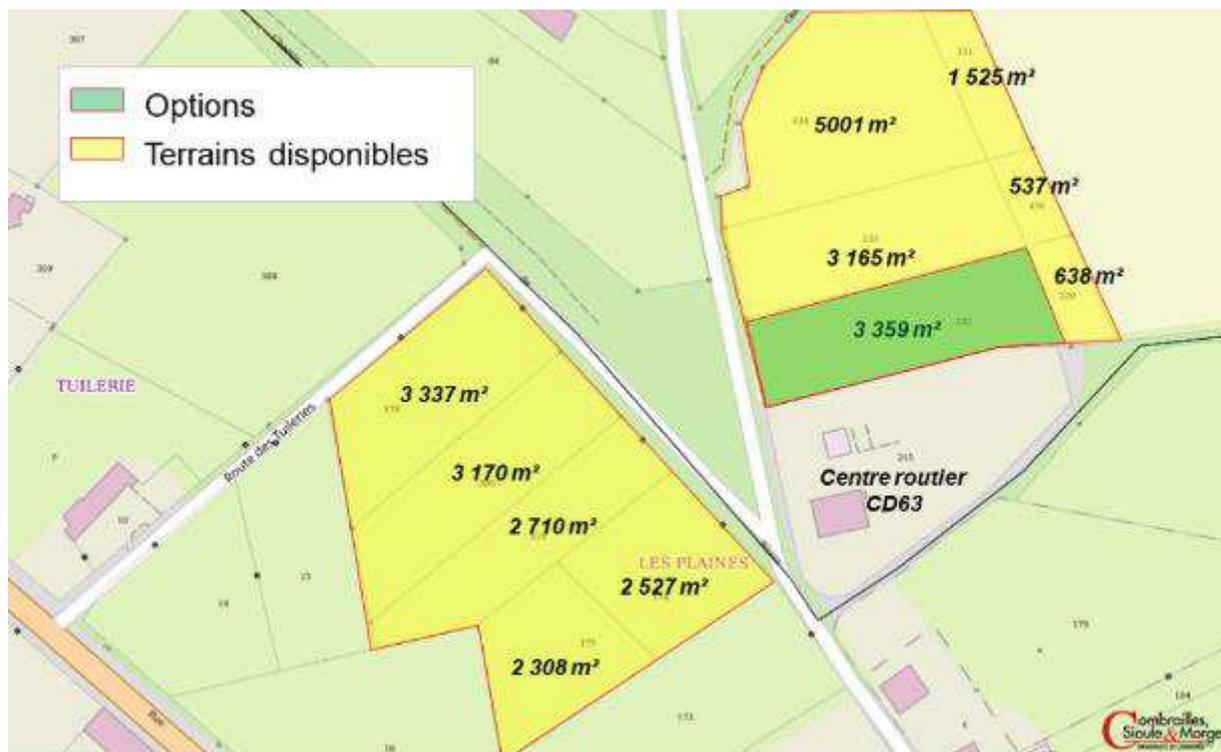
Entreprises implantées

Les entreprises installées : CABIRIA (bronzier d'art, 10 salariés), FUSIONS (fonderie d'art, 25 salariés), ELBA (couverture charpente, 4 salariés)

3.1.5.9 ZA les Plaines Saint-Pardoux

Caractéristiques principales :

- Zone à vocation artisanale et commerciale
- 3,5 € HT/m²
- 24 918 m² sous option



Disponibilités foncières sur la ZA de St-Pardoux (avril 2021)

3.1.5.10 Immobilier d'entreprises

La communauté de communes est propriétaire des anciens locaux du SyMPA situés place de l'Europe au Parc de l'Aize. Ce bâtiment livré en 2010 d'environ 160 m² (5 bureaux, 1 salle de réunion, 1 salle des archives, 1 office) est proposé en location/vente mais n'a pas trouvé preneur depuis 2017.

Les anciens locaux du SyMPA (Syndicat Mixte du Parc de l'Aize) se trouve sur cette partie de la zone d'activités. Ils sont disponibles à la vente ou location (150 m² : 4 bureaux, 1 salle de réunion)

3.1.6 Un dispositif de soutien et d'aides aux entreprises artisanales et commerciales mutualisé au niveau du SMADC mais insuffisamment connu et utilisé

Considérant que la mise en service de l'A89 allait accentuer les déséquilibres entre l'Est et l'Ouest des Combrailles, les élus du SMAD des Combrailles ont décidé, avec l'accord des communautés de communes concernées (Combrailles, Sioule et Morge, Chavanon Combrailles et Volcans, Pays de Saint-Eloy), l'instauration, dès 2008, d'un Fonds de Mutualisation de l'autoroute A89, appelé « FONDS A89 », ayant pour objectif de soutenir les projets de développement des entreprises artisanales et commerciales par l'intermédiaire de subventions.

Les objectifs sont de :

- Concourir à la modernisation et la remise en état des locaux d'activités, murs et fonds de commerce existants
- Conforter la croissance et la viabilité des entreprises par le soutien aux projets de développement-diversification
- Soutenir indirectement la création et le maintien de l'emploi
- Accompagner financièrement la dynamique de création et d'installation des entreprises sur le territoire.

L'attribution de ces subventions locales permet de mobiliser d'autres subventions au bénéfice des entreprises, notamment des fonds européens LEADER, du FISAC (État), et d'éventuelles aides régionales aux projets de développement du commerce et de l'artisanat de proximité. Ces aides accordées par le territoire ont donc un véritable effet levier pour le développement des entreprises.

Chaque communauté de communes alimente ce fonds, commun et mutualisé, de soutien aux entreprises. Le montant de la contribution de chaque EPCI est calculé en fonction de la « richesse économique » de chaque territoire, c'est-à-dire le montant de la CFE et CVAE (fiscalités des entreprises) perçue par les communautés de communes.

Combrailles, Sioule et Morge contribue à hauteur de 56 711 € par an sur un fonds global de 105 759 € par an.

L'instruction des demandes d'aides et l'accueil des porteurs de projets sont assurés par le SMAD des Combrailles mais c'est la Communauté de communes, juridiquement compétente depuis la loi NOTRe, qui effectue le versement des subventions aux entreprises.

Ainsi, sur les trois dernières années 2017-2020, 26 projets d'entreprises du territoire de Combrailles, Sioule et Morge ont été financés pour un montant total de 107 256.83 € de subventions « Fonds A89 » accordées.

3.1.7 Un accompagnement pour l'émergence de nouvelles activités

Suite à la mise en fonctionnement de l'usine de fabrication de titane par recyclage Ecotitanium sur Saint-Georges de Mons, une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création sur le territoire d'un pôle industriel et de recherche dédié au titane a été engagée en 2018 par la communauté de communes avec le Bureau d'étude Pyramis. L'objectif principal de la mission était d'analyser l'opportunité d'un tel projet, d'en étudier la faisabilité et, si cette faisabilité est confirmée, de réaliser l'étude de projet sur une ou plusieurs pistes de développement d'activité en lien avec la filière titane (activité industrielle, de recherche et développement, de formation, ...)

Les enjeux majeurs gravitant autour du projet de « pôle Titane » sont la consolidation du pôle industriel existant sur les Ancizes-Comps, la création d'activités et d'emplois, la diversification d'activités et l'attractivité du territoire. Il s'agit également de consolider l'activité et les emplois des nombreuses entreprises sous-traitantes de l'industriel.

En filigrane, se joue également le maintien voire le développement de la population du territoire qui a vu sa démographie décliner.

Il s'agit donc également de considérer un enjeu économique important en termes de ressources pour la collectivité pour le financement de ces services.

L'étude a été suspendue à l'issue de l'étude de faisabilité et n'a pas repris en raison de la crise sanitaire et ses conséquences économiques sur le secteur lié à l'aéronautique.

3.1.8 Une communauté de communes peu présente dans l'animation des acteurs économiques

La restructuration des services depuis 2017 suite à la création de la nouvelle communauté de communes CSM issue de la fusion des intercommunalités de Manzat Communauté, Côtes de Combrailles et Pays de Menat, n'a pas permis de développer des relations de travail entre les institutions et acteurs œuvrant sur le développement économique des Combrailles (Région AURA, CCI, CMA, France Active, Initiative Riom Combrailles, Maceo...). Seule la gestion courante et l'accueil des porteurs de projet sont assurés.

L'établissement de relations durables avec ces acteurs permettrait d'avoir une connaissance accrue des entreprises et initiatives du territoire. La communauté de communes pourrait ainsi proposer un

véritable accompagnement aux porteurs de projet, mais aussi élaborer et animer une stratégie de développement économique.

3.1.9 *L'emploi et l'économie sur le territoire intercommunal passés sous le filtre d'une analyse AFOM*

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maillage de micro-entreprises stables et saines</i> • <i>Commerce / artisanat / tourisme constituent un socle d'activités répondant aux attentes des populations locales</i> • <i>1er bassin d'emplois des Combrailles – 2e bassin industriel du département du Puy-de-Dôme</i> • <i>Des installations récentes (UKAD, IV30, Eco-Titanium)</i> • <i>9 zones d'activités opérationnelles pour répondre à la demande de nouvelles entreprises.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de créations d'entreprises limité</i> • <i>Territoire fortement dépendant de ses industries et du secteur de la métallurgie (principalement Aubert & Duval et la manufacture des lumières)</i> • <i>Ancienne image industrielle et minière des Combrailles qui constitue encore un frein au développement</i> • <i>Des Zones d'Activités peu qualitatives d'un point de vue environnemental et qui manquent d'entretien</i> • <i>Offre immobilière à vocation économique quasi inexistante, non répertoriée et difficile à valoriser</i> • <i>Une communication territoriale à renforcer</i> • <i>Des procédures d'aménagement à mieux anticiper afin de lever les contraintes réglementaires (environnementales, urbanistiques, archéologiques...)</i> • <i>Une maîtrise foncière imparfaite pour les projets d'extension des zones d'activités</i> • <i>Une offre immobilière intercommunale à mieux valoriser / commercialiser</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Territoire leader européen dans le domaine du recyclage du Titane</i> • <i>Investissements lourds chez Aubert et Duval dans plusieurs domaines d'avenir : poudres additives par exemple</i> • <i>Proximité directe de l'A89</i> • <i>Aides pour les créateurs et repreneurs</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Communication interne et externe au territoire : image encore négative des Combrailles</i> • <i>Départ des jeunes</i> • <i>Conséquences de la crise sanitaire du COVID 19, notamment dans le secteur de l'aéronautique et de la métallurgie</i>

3.2 UN POTENTIEL TOURISTIQUE À MIEUX VALORISER

3.2.1 Une compétence partagée entre la communauté de communes et le SMADC

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge a délégué la compétence « promotion touristique » au SMAD des Combrailles qui les gère pour elle via l'Office de Tourisme des Combrailles (OTC).

Le profil touristique des Combrailles reste principalement des familles ou des couples venant du département du Puy-de-Dôme et de ses voisins, pour des séjours relativement court (un weekend à une semaine). Cependant, des touristes étrangers sont également présents et viennent principalement d'Europe de l'Est. Les activités présentant le plus d'intérêt pour les touristes sont les activités de plein air et principalement la randonnée ; les Combrailles attirent pour leur paysage et leur tranquillité.

3.2.2 La mise en valeur de 3 sites touristiques d'intérêt communautaire

Sur la communauté de communes, l'EPCI gère et met en valeur trois sites d'intérêt communautaire : le Gour de Tazenat, le Château-Rocher et le Méandre de Queuille. Plus récemment, elle a mis en place une activité de vélorail sur l'ancienne voie ferrée entre la commune des Ancizes-Comps et le Viaduc des Fades, lancée pour la première fois durant la saison estivale 2020. Le passage sur le Viaduc des Fades en fait un des vélorails le plus haut du monde. La première saison a déjà attiré 23 220 personnes. Concernant les sites d'intérêt communautaire, le Gour de Tazenat reçoit chaque année entre 80 000 et 90 000 visiteurs, le Château-Rocher lui reçoit entre 15 000 et 20 000 visiteurs et enfin le Méandre de Queuille est aux alentours de 25 000 visiteurs.

Récemment, l'EPCI a terminé les travaux d'aménagement des parkings du Gour de Tazenat permettant la sécurisation du site dans son respect paysager. Le Gour de Tazenat est soumis à un plan de gestion constitué notamment d'un programme d'actions. Ce dernier définit en particulier les éventuels travaux d'aménagement à réaliser sur le site, pour la préservation de la qualité de l'eau, pour le maintien des berges et des flancs du Gour et l'accueil du public sur un site patrimonial fragile. Pour les années à venir, un nouveau plan de gestion est en cours de réalisation et viendra définir les prochaines actions à mener. La construction de cet outil de programmation s'appuiera sur les études transverses telles que celle portant sur le profil de baignade et celle en lien avec la compétence GEMAPI. En partenariat avec le PNR des Volcans d'Auvergne et le CPIE, l'ensemble des actions sont réfléchies dans le respect du site. Pour exemple, le remplacement des bois créozotés a été réalisé avec des bois prélevés sur place et débardés à cheval.



Gour de Tazenat

Sur Château-Rocher, Combrailles, Sioule et Morge a engagé un important programme de travaux réparti en plusieurs phases. La première a été réalisée et inaugurée en 2018. Porté par la Mission Bern, la deuxième phase de travaux est en cours de réflexion. Cette réflexion s'appuie notamment sur la réalisation d'une étude castellologique réalisée par Christian CORVISIER, docteur en archéologie médiévale et historien de l'architecture.



Château Rocher et la vallée de la Sioule

Enfin, le Méandre de Queuille est un site reconnu, offrant une vue sur un des principaux méandres de la Sioule. Un point de vue a été aménagé, avec également la mise en place de toilettes publiques.



Le méandre de Queuille

3.2.3 La recherche d'une valorisation touristique autour du viaduc des Fades : l'activité Vélorail

Depuis plusieurs années, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge a cherché à mettre en place des activités sur le Viaduc des Fades, afin de valoriser cet édifice construit entre 1901 et 1909 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 18/12/1984. En 2019, c'est finalement l'idée d'un vélorail qui est retenu, en accord avec SNCF Réseau, propriétaire de la voie de chemin de fer passant sur le Viaduc et du Viaduc lui-même en tant qu'ouvrage d'art de la ligne concernée. Cette dernière relie Volvic à Lapeyrouse et est suspendu depuis 2007. Elle présente un intérêt paysager et patrimonial fort qui explique l'intérêt porté pour un projet tel qu'une activité de vélorail. La communauté de communes a aujourd'hui signé une convention de gestion avec la SNCF Réseau pour la mise en place d'un vélorail depuis la gare des Ancizes-Comps jusqu'au Viaduc. Le projet a retenu l'attention de la Mission Bern dans le cadre du loto du patrimoine 2019 et le Viaduc a été retenu comme site emblématique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Au vu du statut de monument historique du Viaduc, la communauté de communes est également en lien avec la Fondation du Patrimoine et la DRAC pour ce projet. Des travaux ont été menés courant 2019 afin de remettre la ligne en état et de sécuriser le Viaduc, pour une ouverture de l'activité vélorail lors de la saison estivale 2020. L'exploitation de l'activité est réalisée par l'entreprise ECO LOISIR. Depuis l'été 2020, l'activité de vélorail est donc un axe fort du développement touristique de la communauté de communes.

Les prochaines phases du projet concernent la mise en sécurité définitive du garde-corps et l'aménagement de la gare des Ancizes-Comps qui constituera le point de départ et d'accueil de l'activité vélorail.



Vélorail sur le Viaduc des Fades - Source : Office du tourisme des Combrailles

3.2.4 Les activités de pleine nature

3.2.4.1 La randonnée

En lien avec les attentes touristiques, la communauté de communes propose sur son territoire 41 chemins d'intérêt communautaire dont 25 sont inscrits au PDIPR. Elle conventionne avec l'association auvergnate BaliRando pour le balisage de ces chemins et le petit entretien. La communauté de communes a renouvelé pour la période 2021-2023 sa convention avec l'association, afin de maintenir une offre de qualité sur son territoire.

Les trois sites d'intérêt communautaire font partie de randonnées gérées par la collectivité ou le Département (dans le cadre du PDIPR), permettant ainsi une mise en valeur supplémentaire et complémentaire des projets qui y sont menés.

D'autres itinéraires de randonnées plus anecdotiques mais non moins importants existent également, venant offrir aux randonneurs un large choix de balades.

3.2.4.2 Les activités nautiques

Deux communes de Combrailles, Sioule et Morge sont adhérente au Syndicat intercommunal de la retenue des Fades-Besserve (SIRB) : Les Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons. La retenue forme un lac de 385 hectares s'étendant pour une bonne partie sur toute la limite Ouest de la commune des Ancizes-Comps. De nombreuses activités sont proposées avec notamment une base nautique située du côté de Miremont (reliée aux Ancizes-Comps par le Pont du Bouchet), des plages réparties autour de la retenue et la possibilité de pêcher.

Sur ce site touristique majeur, le SIRB est moteur des études et travaux d'aménagements touristiques en lien avec les collectivités concernées.

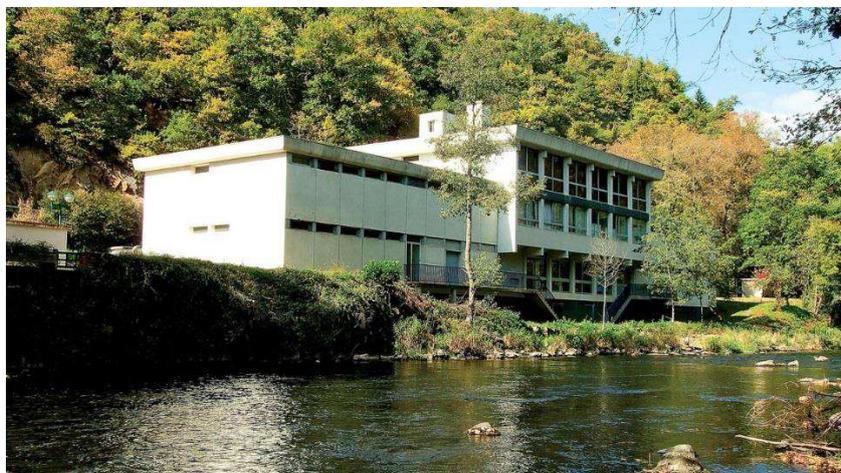
Sur le territoire intercommunal, l'eau est un atout touristique non négligeable. Mis à part les Fades Besserves, nous pouvons citer les deux rivières principales du territoire que sont la Sioule et la Morge, et bien entendu le Gour de Tazenat.

3.2.5 Le thermalisme à travers la Société Publique Locale des thermes de Châteauneuf-les-Bains

En 2013, la communauté de communes (Manzat communauté) est entrée au capital de la Société Publique Locale créée pour exploiter les thermes de Châteauneuf les bains. Après le départ de l'exploitant VALVITAL en 2013, la commune a tenté de trouver un nouvel exploitant sans succès. Trois solutions s'offraient alors à la collectivité pour maintenir l'exploitation : la régie municipale, la Société d'Economie Mixte Local (SEML) ou la Société Publique Locale (SPL).

La solution de la SPL a été retenue et ne concerne que le fonctionnement de la structure. Les investissements sont programmés par la commune qui s'engage à les financer. Cette société est dotée d'un capital de 50 000 € dans lequel la communauté de communes a apporté 20 000 € soit 40%.

La station thermale accueille entre 400 et 500 curistes par an. Un projet de rénovation et de diversification a été mené par la commune permettant de proposer un espace bien être et remise en forme.



Les thermes de Châteauneuf les Bains

3.2.6 Le tourisme sur le territoire intercommunal passé sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses offres de randonnées sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge • 3 sites d'intérêt communautaire accueillant de nombreux visiteurs : Gour de Tazenat, Château Rocher, Méandre de Queuille • Gour de Tazenat : site touristique important en cours de « revalorisation » • Projet Château Rocher • Vélorail sur le viaduc des Fades au départ de la gare des Ancizes-Comps • Bonnes relations avec le SMADC et l'OTC, bonne communication • Patrimoine valorisable 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire fort de son développement économique ou le tourisme n'est pas une priorité politique et financière suffisamment affirmée • Offre d'hébergement et de restauration
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire propice au tourisme : proximité de la chaîne des Puys, nombreuses randonnées, paysage (eau, moyenne montagne...) • Mise en place d'une application randonnée par l'OTC : opérationnelle depuis début 2020 • Stratégie à l'échelle du SMADC pour plus de cohérence territoriale sur les Combrailles • Viaduc des Fades mis en valeur lors du Loto du Patrimoine • Mise en place d'une stratégie touristique à l'échelle du Département • Développement du tourisme vert et de l'agrotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux face au tourisme différents selon les territoires et les communautés de communes • Manque de dynamisme de la part de certains acteurs

3.3 L'AGRICULTURE

3.3.1 *Les diagnostics fonciers agricoles*

En 2010, 2012 et 2018, des diagnostics agricoles ont été réalisés sur les anciens territoires composant aujourd'hui Combrailles, Sioule et Morge. Ces diagnostics ont permis d'avoir des données chiffrées sur l'agriculture locale et de soulever les principaux enjeux du domaine et ainsi de se donner les moyens d'agir.

Aujourd'hui le territoire de Combrailles, Sioule et Morge comporte 326 exploitations agricoles pour 515 exploitants (hors main d'œuvre agricole) représentant 20 880 ha de la surface utile agricole soit quasiment la moitié de la surface territoire. En moyenne les parcelles du territoire font 2,18 ha. Les principales activités représentées sont l'élevage de bovin viande, suivi par les ovins puis les bovins laitiers. L'exploitation de grandes cultures est plutôt présente sur la frange Est du territoire. L'agriculture biologique se développe avec aujourd'hui 34 exploitations recensées sur Combrailles, Sioule et Morge. La vente en directe se développe également avec 85 exploitations possédant un atelier de vente directe. En 2020, avec la crise sanitaire, il a été ressenti un important développement des initiatives de ventes directes hors marchés de producteurs. En 2017, les agriculteurs exploitants représentaient 1,5% de la population de plus de 15 ans contre 2,2 en 2012. L'agriculture représente également 5,4% des secteurs d'activité présents sur le territoire contre 6,2 % en 2012 (source INSEE). Le constat réalisé depuis plusieurs années révèle une diminution du nombre d'agriculteurs accompagnée d'une augmentation de la superficie moyenne des exploitations agricoles.

3.3.2 *Une implication dans le réseau agricole des Combrailles déjà ancienne pour soutenir les agriculteurs*

Afin de travailler sur les enjeux soulevés, la communauté de communes est adhérente au réseau agricole des Combrailles (RAC) qui propose une animation sur l'ensemble du territoire couvert par le SMADC. Le RAC accompagne les porteurs de projets dans leur installation et les exploitants souhaitant céder leur exploitation. Il organise également des échanges amiables de foncier. Pour exemple, sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge en 2019 (les chiffres 2020 n'étant pas représentatifs au vu du contexte sanitaire), 33 cédants et 6 candidats ont été accompagnés par le RAC et 10 installations ont eu lieu en 2019 et 5 en 2020 malgré le contexte sanitaire difficile. De plus, sur le territoire, 68 exploitants sont en diversification (transformation, vente directe, tourisme...).

La présence du RAC sur le territoire permet d'avoir un lien de proximité avec les agriculteurs et leur permettre un accompagnement personnalisé dans leur projet. Chaque commune de l'EPCI a été invitée à désigner un référent agricole qui est amené à travailler en lien étroit avec l'animatrice du RAC. Les référents agricoles ont aussi pour rôle d'avoir une veille sur leur commune afin d'échanger les informations recueillies avec le Réseau Agricole.

L'ensemble du travail du Réseau est également mené en lien avec la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme.



3.3.3 *L'agriculture sur le territoire intercommunal passé sous le filtre d'une analyse AFOM*

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Adhésion au Réseau Agricole des Combrailles</i>• <i>Bonne connaissance des données agricoles sur le territoire grâce au RAC et aux différentes études qui ont été réajustées ces dernières années</i>• <i>Volonté de valoriser la production locale et biologique dans la restauration collective</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Diminution du nombre d'agriculteurs</i>• <i>Augmentation des tailles d'EA sur le territoire</i>• <i>Morcellement et dispersion</i>• <i>Lien insuffisant entre l'offre et la demande sur le territoire pour la restauration collective</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Stratégie commune et animation mutualisée à l'échelle du SMADC</i>• <i>Volonté commune aux 3 EPCI de maintenir le RAC et de conserver l'animation</i>• <i>Diversification importante sur le territoire dont en agriculture biologique</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Aide LEADER en baisse vis-à-vis de l'enveloppe disponible : incertitude sur la pérennité de ce moyen de financement</i>• <i>Contexte national de l'agriculture en France difficile</i>• <i>Réglementations gouvernementales limitant l'utilisation de certains produits dans la restauration collective (fromage frais par ex.) pouvant pourtant être produit sur le territoire.</i>

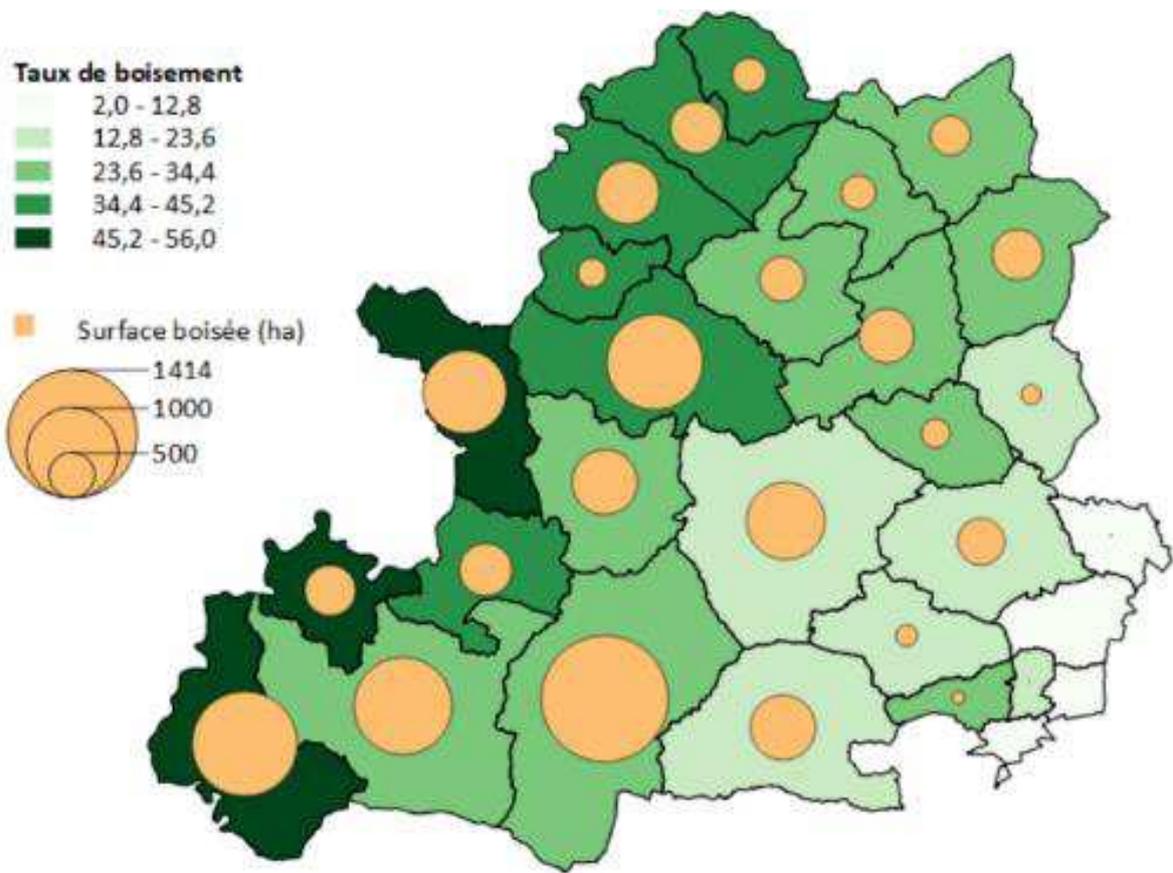
3.4 LA FORÊT ET LA FILIÈRE FORESTIÈRE

3.4.1 *État des lieux de la forêt sur le territoire intercommunal*

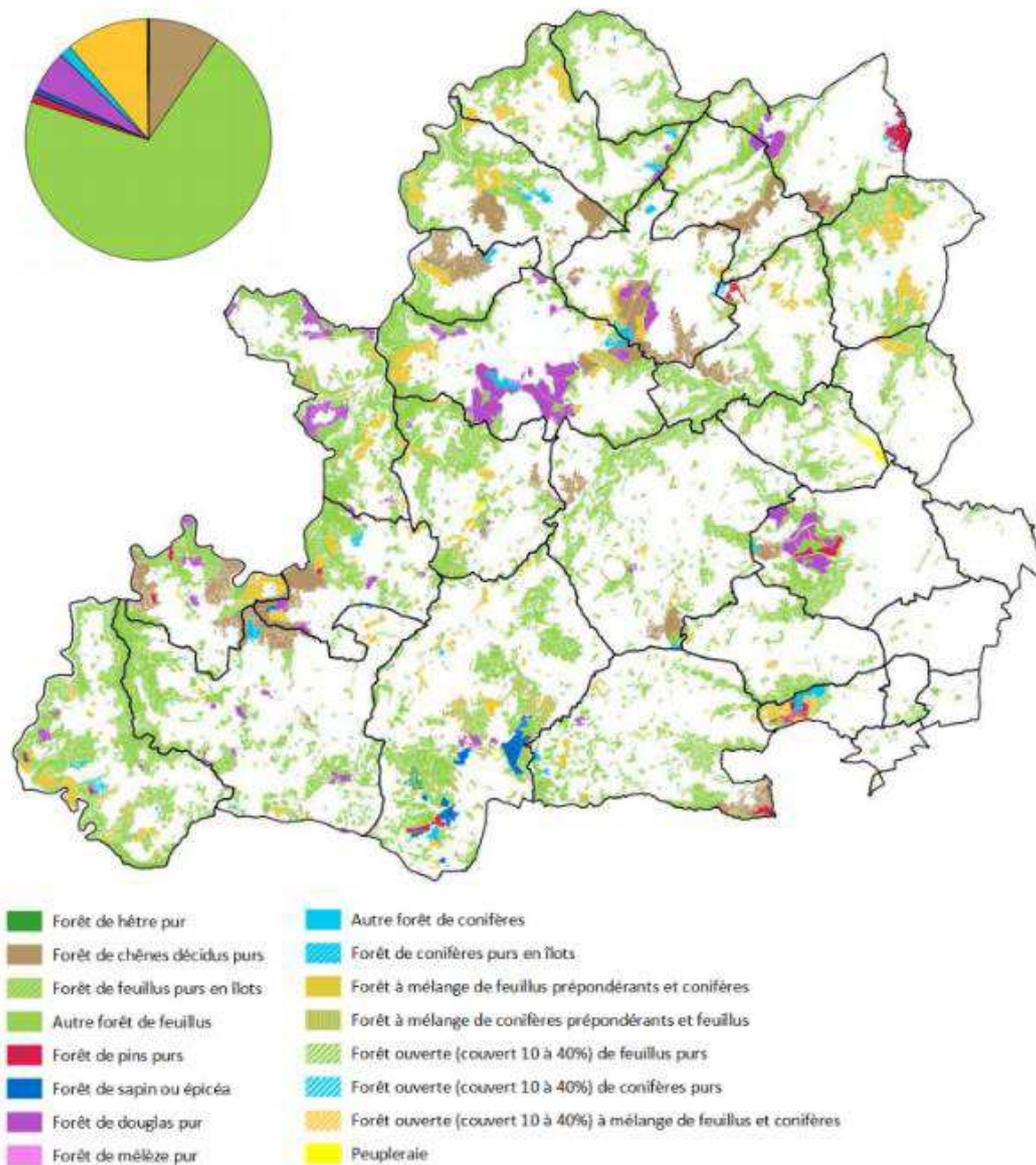
La communauté de communes n'a pas de compétence explicite en matière de forêt.

Le territoire de Combrailles, Sioule et Morge est couvert de 14 800 hectares de forêt, soit 35% du territoire, dont :

- 80% de feuillus seuls,
- 9% de conifères seuls,
- 11% de feuillus et conifères mélangés.



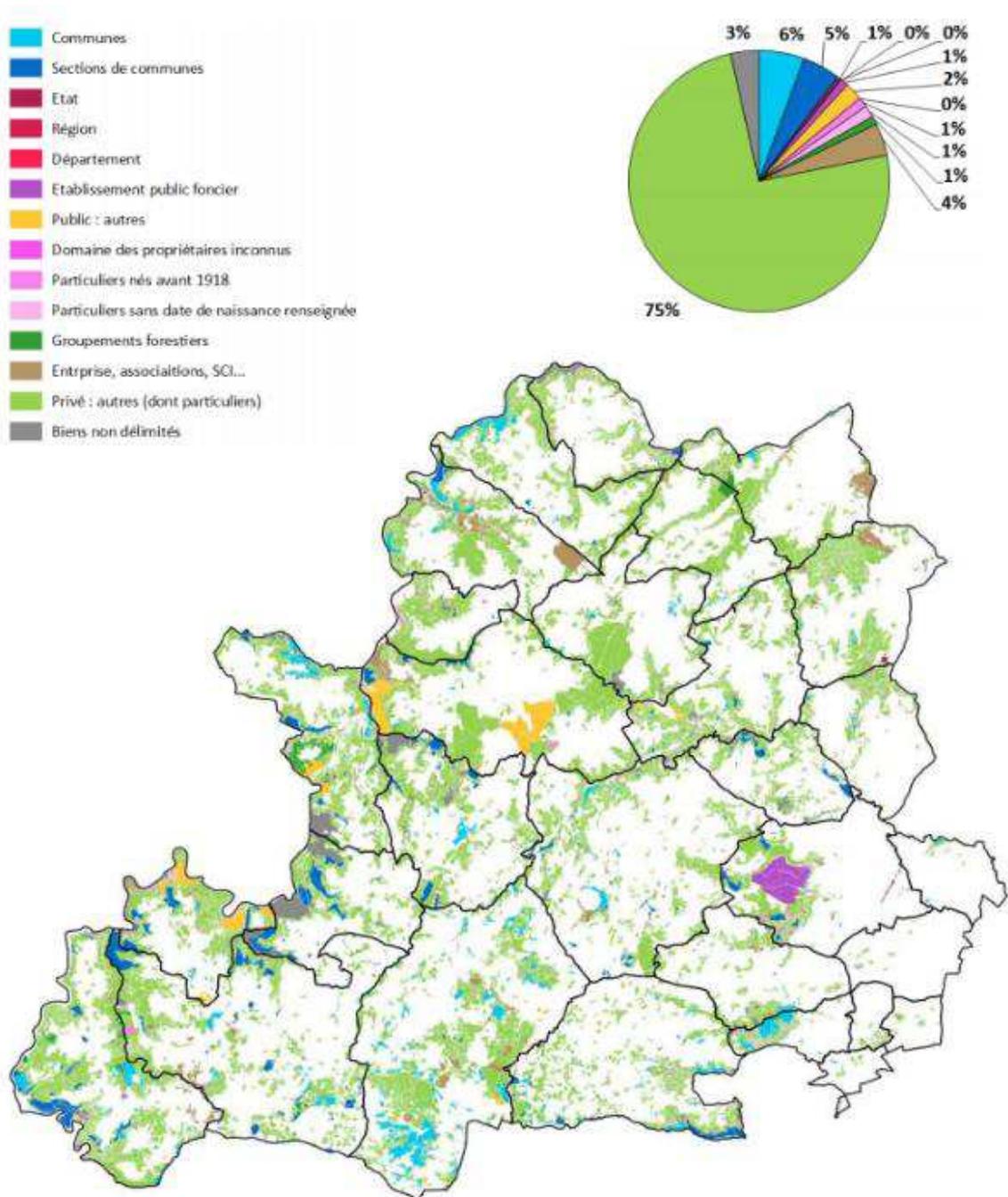
Carte 5 : taux de boisement et surfaces forestières (IGN, 2013)



Carte 6 : types de peuplements forestiers (IGN, 2013)

Évolution des surfaces forestières et maîtrise foncière

Globalement, la surface de forêt n'a pas évolué entre 1990 et 2018 (moins de 0,37% d'évolution de la surface globale de 56 ha, dont 38 hectares pour la mise en eau du lac de retenue de la Sep – non chiffrés ci-dessus). 86% des surfaces forestières appartiennent à des personnes privées.

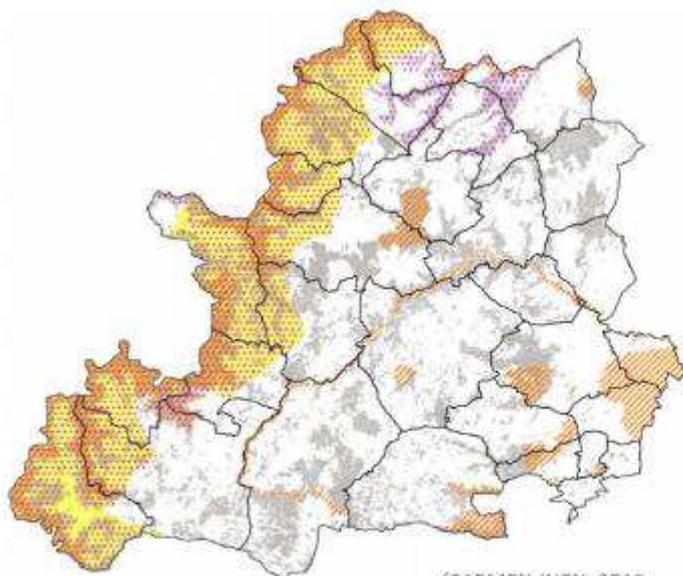


Carte.Z : types de propriétaires forestiers (Communes forestières, 2019 d'après DFIP, 2018 et IGN, 2013)

Parc Naturel des Volcans d'Auvergne

Seules deux communes, représentant 14,2% du territoire intercommunal, font actuellement partie du périmètre du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne : Charbonnières-les-Vieilles (commune sur laquelle se situe le Gour de Tazenat) et Loubeyrat.

ZICO, ZNIEFF, zones Natura 2000



(CARMEN-INPN, 2016
IGN, 2013-2018)

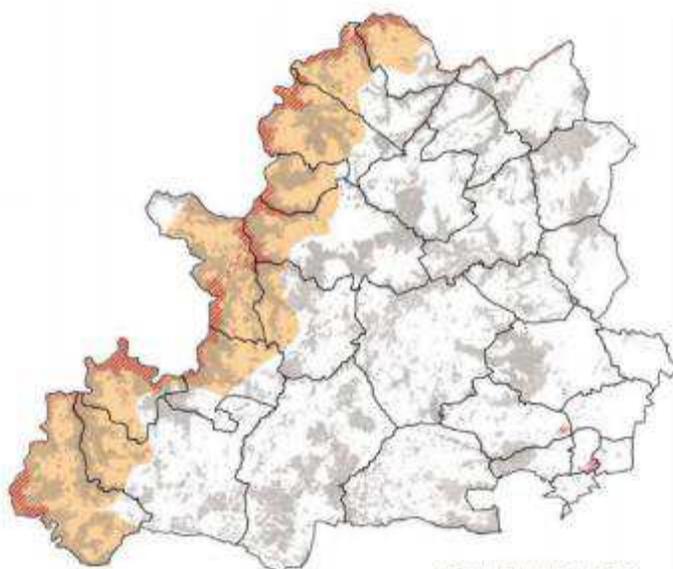
Le territoire est concerné par **1 ZICO** (« Gorges de la Sioule »), **1 ZNIEFF de type II** (« Gorges de la Sioule ») et **21 ZNIEFF de type I** (« Bois de Roucheroux », « Butte Barbet », « Forêt de Gimeaux », « Gour de Tazenat », « Puy de Loule », « Vallée de la Morge », etc.).

- Couvert forestier
- ▨ ZNIEFF de type I
- ▨ ZNIEFF de type II
- ZICO

ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux,

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Le territoire est couvert par 2 zones Natura 2000. La plus importante « Les Gorges de la Sioule » est commune avec les territoires voisins : communauté de communes Chavanon Combrailles, et Volcans, communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. Elle concerne 12 communes de notre territoire pour une superficie totale de 14,86 km² (3.5% du territoire).



(CARMEN-INPN, 2016
IGN, 2013-2018)

ZPS : Zone de protection spéciale, zone de protection des oiseaux sauvages (directive européenne 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979, dite directive « oiseaux »).

- « Gorges de la Sioule »

ZSC : Zone spéciale de conservation, zone désignée par arrêtés ministériels en application de la directive « Habitats, faune, flore » (directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).

- « Gorges de la Sioule »
- « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Ferrand »

Les espaces naturels sensibles (ENS) ont pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs de crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Ces espaces peuvent également être aménagés pour recevoir du public.

La communauté de communes est concernée par l'ENS du Val de Morge (15t hectares sur les communes de Saint-Myon et Artonne).

3.4.2 Le bois de Blot-l'Église

Suite à la fusion, Combrailles, Sioule et Morge est devenue propriétaire du Bois de Blot, à l'époque racheté par la communauté de communes du Pays de Menat. Le Bois représente environ 113 ha répartis sur 10 parcelles au niveau des lieux-dits La Pelude et Les Besses. Le bois est principalement composé de douglas, d'érables sycomore et de mélèzes d'Europe. La communauté de communes est en contrat de gestion avec l'Office National des Forêts (ONF). Tous les ans, l'ONF propose un programme de travaux à la collectivité. Certaines années, des ventes de bois sont réalisées. Ce fut le cas en 2018 et en 2020.



Localisation des Bois de Blot appartenant à CSM

3.4.3 La forêt et la filière forestière sur le territoire intercommunal passées sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Exploitation du bois de Blot (propriété de CC CSM) par l'ONF</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Gestion du foncier forestier et desserte forestière</i> • <i>Nombre de biens sans maître</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Présence d'une ressource bois avec un potentiel de développement dans les filières du bois-construction et du bois-énergie</i> • <i>Potentiel de développement de la filière bois et notamment ses débouchés en bois d'œuvre</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maladies auxquelles font face certaines essences du Puy-de-Dôme</i>

4. UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERVICES

4.1 UNE POLITIQUE SPORTIVE QUI S'APPUIE SUR QUATRE ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS INTERCOMMUNAUX

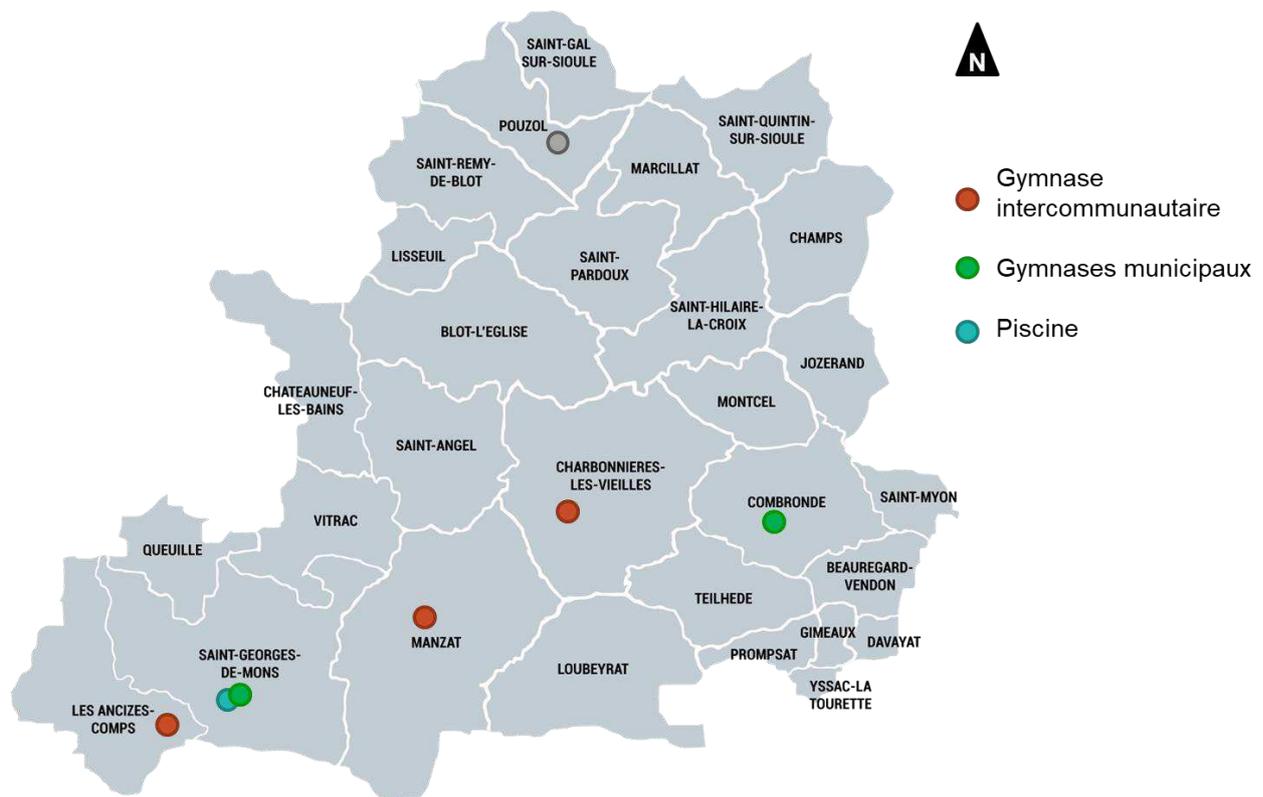
La communauté de communes est gestionnaire de 3 salles de sports sur le territoire communautaire situées aux Ancizes-Comps, à Manzat et à Pouzol (La Passerelle).

Outre ces équipements, elle apporte un fond de concours annuel aux communes de Saint Georges de Mons et de Combronde pour leurs équipements municipaux.

Le gymnase situé aux Ancizes-Comps et restructuré en 2018 est utilisé toute l'année par 2 établissements scolaires de la commune, 6 associations sportives, le service jeunesse ainsi que par quelques prêts ponctuels. Des disponibilités sont existantes.

Le gymnase intercommunal situé à Manzat est utilisé toute l'année par 7 établissements scolaires, 10 associations sportives et le service jeunesse. L'occupation de la salle est optimisée.

En plus des salles de sports, la communauté de communes est gestionnaire d'un Centre Aquatique couvert situé à Saint Georges de Mons.

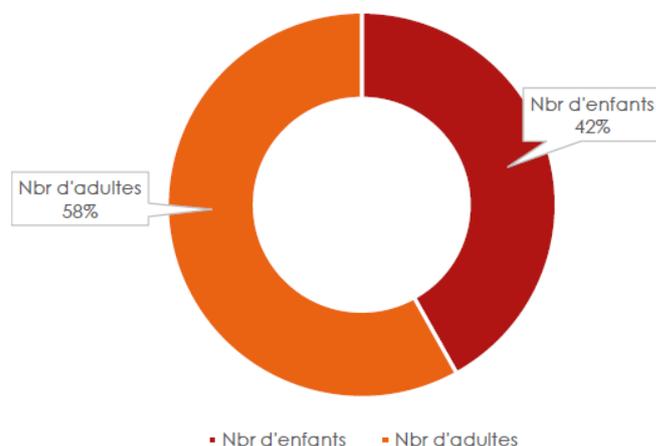


Localisation des équipements sportifs intercommunaux et municipaux bénéficiant d'un fonds de concours

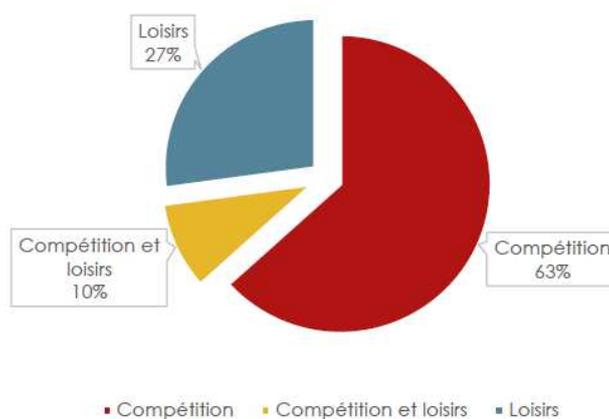
4.1.1 *Un tissu associatif dynamique*

Selon le répertoire des associations tenu par la Communauté de Communes, on comptabilise 58 associations sportives.

Répartition des licenciés Adultes et Enfants



Répartition des licenciés en niveau de pratique



L'étude, réalisée en 2019 sur l'offre associative a montré :

- Une plus forte proportion de pratiquants Adultes (58%), avec une part de licenciés enfants non négligeables
- Une pratique majoritairement en compétition (63%), qui nécessite de pratiquer des entraînements dans de bonne condition dans des équipements adaptés et qui peuvent proposer de recevoir des compétitions à domicile.

4.1.2 *Trois gymnases intercommunaux*

La communauté de communes réalise le suivi des plannings, l'entretien et l'état des lieux ainsi que les relations aux utilisateurs liés. Pour ce faire, un agent y est dédié à temps complet et 1 agent renforce le service 5h par semaine.

En ce qui concerne les travaux réalisés ou à réaliser, le suivi est effectué par le service technique et les agents de développement dans le cadre des financements publics.

4.1.2.1 Le gymnase intercommunal situé aux Ancizes-Comps

Le complexe sportif situé sur la commune des Ancizes-Comps s'organise sur une structure de 966 m² totalement rénovée mais non adaptée à la compétition sportive.

Aujourd'hui des aménagements extérieurs sont à prévoir (pelouse, terrassement...)



Gymnase des Ancizes-Comps

4.1.2.2 Le gymnase intercommunal situé à Manzat

Le complexe sportif situé sur la commune de Manzat s'organise sur une structure de 1574 m² en bon état général composée d'une grande salle de 968 m², d'un dojo de 150 m² et de vestiaires. La salle est adaptée à la compétition sportive.

Aujourd'hui des travaux d'accessibilité extérieur sont à prévoir (parking, bande rugueuse...)



Gymnase de Manzat

Des travaux de remise en état, réhabilitation sont à prévoir.

4.1.2.3 La Passerelle : un équipement sous-utilisé

Concernant La Passerelle, la structure s'étend sur 200 m² et n'est pas adaptée à la compétition sportive. Elle présente un stockage de 39 m² actuellement peu utilisée par les associations sportives.

Des travaux de traçage au sol sont à prévoir.



Salle de sport de la Passerelle à Pouzol

4.1.2.4 Un soutien aux équipements sportifs communaux à vocation intercommunale

Deux gymnases communaux bénéficient d'un soutien financier de la communauté de communes à travers un fonds de concours au profit des communes, compte-tenu du rayonnement intercommunal de ces équipements et des charges de centralité supportées par les deux communes.



Gymnase de Saint-Georges de Mons



Gymnase de Combronde

4.1.2.5 La nécessité de développer la capacité d'accueil tout en réhabilitant les structures existantes

Suite à la réflexion menée fin 2018 sur la définition de l'intérêt communautaire des équipements sportifs, le conseil communautaire a confirmé par délibération de décembre 2018 puis mai 2019, l'engagement d'un schéma directeur d'investissement des équipements sportifs.

Cette étude concerne uniquement les équipements couverts et chauffés suivants :

- Gymnases intercommunaux à Pouzol, Les Ancizes-Comps et Manzat
- Gymnases municipaux à Combronde et Saint Georges de Mons
- Création d'un nouvel équipement sur le secteur Est du territoire

Suite à une analyse globale de l'offre et des besoins pour l'ensemble des équipements et un diagnostic technique patrimonial approfondi de l'ensemble des équipements existants, l'étude a mis en évidence :

- Un besoin de réhabilitation et de remise en état des équipements intercommunaux existants, et notamment sur le gymnase de Manzat
- Des travaux importants sur les gymnases communaux
- La nécessité d'une nouvelle salle sur la partie Est du territoire par manque de créneaux disponibles : aussi il est décidé sur le site de Combronde la création d'une nouvelle salle, permettant de constituer un véritable complexe sportif de 4 salles en profitant de la mutualisation, sur une commune de centralité avec une situation géographique stratégique et qui accueille les associations montantes.

4.1.3 Le centre aquatique intercommunal

Afin d'assurer les services proposés, le centre aquatique embauche 1 chef de bassin, 1 adjoint maître-nageur sauveteurs et 3 maîtres-nageurs sauveteurs ainsi que 3 agents d'accueil et d'entretien.

L'entretien technique est réalisé par les entreprises DALKIA et ABER.

L'équipement est composé d'un grand bassin, d'un petit bassin, d'un toboggan, d'une pataugeoire et de deux zones vestiaires.

L'évolution de la fréquentation entre 2016 et 2019 a été les suivantes :

- 2016 : 56 243 personnes
- 2017 : 54 931 personnes
- 2018 : 53 081 personnes
- 2019 : 42 412 personnes (pour cette année-là, 3 mois de fermeture estivale pour la réalisation des travaux du contrat de performance énergétique sont à prendre en compte)

La moitié des entrées concernent les établissements scolaires qui représentent 70 % du temps de travail des agents.

Le club « résident » CASGA, par conventionnement, occupe la structure à raison de 17h15 par semaine auxquelles viennent s'ajouter 7 dates de compétition. Le club est indépendant pour ce qui concerne l'encadrement du public.

Le centre aquatique bénéficie d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE), le premier sur le Département du Puy-de-Dôme. La mise en place de ce CPE a nécessité d'importants travaux réalisés en 2019, engendrant la fermeture provisoire de la piscine. Le CPE a pour objectif de faire diminuer de manière importante les consommations énergétiques du centre aquatique. D'importantes économies ont été réalisées dès la mise en place du contrat.

En termes d'économie d'énergies, un travail peut encore être réalisé sur l'éclairage (LED basse consommation).

Après avoir réduit les consommations d'énergie, la collectivité réfléchit actuellement à la faisabilité d'un projet photovoltaïque en autoconsommation.

L'accessibilité extérieure doit aussi être améliorée (saturation, des stationnements, circulation des bus)



Centre aquatique intercommunal à Saint-Georges de Mons

4.1.4 L'accompagnement du secteur associatif sportif : un soutien principalement logistique

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement du monde associatif sportif, la communauté de communes a mis en place un guide en direction des associations répertoriant l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux, départementaux et locaux. Ce guide fait état des aides matérielles et financières envisageables pour les associations.

Pour ce qui concerne « Combrailles, Sioule et Morge », un accompagnement est proposé via :

- Une aide aux manifestations sportives par la dotation de Trophées, Coupes et objets promotionnels
- Une aide au déplacement des jeunes sportifs selon les critères suivants :
 - Réservation effective 3 mois maximum avant l'utilisation du véhicule
 - Utilisation de 8 minibus par an et par association, avec un maximum de 3 minibus par déplacement
 - Versement d'une caution de 1 000 € par véhicule
 - Réalisation du plein de carburant au retour du véhicule qui a été fourni avec le plein de carburant au départ
 - Établissement d'un contrat de location

Les subventions aux associations restent de compétence communale.

4.1.5 Le programme « Terre de jeux 2024 » : une opportunité de créer du dynamisme associatif et des échanges entre les structures

Les jeux olympiques d'été ont été attribués à Paris pour 2024. Un label olympique « Terre de jeux 2024 » a été mis en place afin de regrouper l'ensemble des actions organisées sur le territoire national sous une forme concertée et labellisée. « Combrailles, Sioule et Morge » a obtenu cette labellisation.



À travers ce label, il s'agit de saisir l'opportunité des jeux pour mettre davantage de sport dans le quotidien des usagers du territoire communautaire.

Par l'implication des services communautaires, de nombreuses actions seront organisées telles que :

- Action de communication
- Travail avec les partenaires associatifs sportifs et culturels locaux
- Organisation d'un évènement autour de la jeunesse
- Engagement d'une démarche de réduction des déchets lors des actions terre de jeux
- Sensibilisation des habitants à l'intérêt de la pratique sportive
- Découverte des pratiques sportives locales
- Soutien de l'éducation du sport et ses valeurs à l'occasion de la semaine olympique
- Soutien aux projets éducatifs autour de l'olympisme et du paralympisme

4.1.6 *Le sport sur le territoire intercommunal passé sous le filtre d'une analyse AFOM*

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Un dynamisme du tissu associatif sportif</i> • <i>Une part de licenciés jeunes importante</i> • <i>Un CPE innovant qui permet de faire des économies d'énergie sur le centre aquatique</i> • <i>Un club « résident » du centre aquatique dynamique</i> • <i>Un soutien fort de l'intercommunalité pour favoriser la pratique sportive des scolaires (prise en charge financière du coût des transports par l'EPCI)</i> • <i>Des équipements sportifs qui profitent pleinement aux autres services intercommunaux, les ALSH notamment</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Des équipements sportifs (communaux et intercommunaux) nécessitant d'importants travaux de mise aux normes et remise en état</i> • <i>L'étude bâtiminaire a relevé des points de non-fonctionnalité sur les bâtiments existants</i> • <i>Des structures saturées qui manquent de créneaux disponibles pour permettre le développement des activités associatives</i> • <i>Accessibilité du centre aquatique à revoir</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Créer un dynamisme associatif autour des jeux Olympiques 2024 (Terres de Jeux) avec pour moteur /animateur l'intercommunalité</i> • <i>Des marges de manœuvres pour réduire le coût énergétique des équipements (isolation, éclairage...)</i> • <i>La possibilité de faire de l'autoconsommation photovoltaïque sur le centre aquatique</i> 	

4.2 UNE FORTE POLITIQUE CULTURELLE MULTI-DISCIPLINAIRE

4.2.1 Une offre culturelle pluridisciplinaire

La communauté de communes est gestionnaire de plusieurs équipements culturels répartis sur l'ensemble de son territoire. Elle s'appuie sur ces structures pour proposer une action et une programmation culturelle accessible à l'ensemble des habitants.

Le Cinéma La Viouze, implanté aux Ancizes-Comps, sert notamment de support aux actions d'éducation à l'image et favorise la mixité sociale par l'organisation d'actions diverses et variées.

De même, la salle de spectacle « La Passerelle », située sur la commune de Pouzol, est un carrefour incontournable de sensibilisation à la culture et est devenue un outil fort de promotion de la création artistique.

Le Réseau de Lecture Publique, quant à lui, est implanté sur 15 communes et s'impose comme un service culturel de qualité et de proximité.

Par son partenariat régional, départemental et local, Combrailles, Sioule et Morge favorise les actions ponctuelles d'envergure comme « Les Automnales », « Areuh Lire »...

La communauté de communes propose également sur son territoire, deux maisons de la musique, implantées aux Ancizes-Comps et à Combronde. Elles sont un outil indispensable pour accompagner et soutenir fortement les associations musicales locales.

4.2.2 Un cinéma Intercommunal « La Viouze » : une offre historique et singulière pour un territoire rural

Situé sur la commune des Ancizes-Comps, le cinéma fonctionne depuis 1946. Structure emblématique des Combrailles, la salle dispose de 303 places assises, toutes récemment renouvelées en Août 2020.

La structure a été totalement restructurée en 2013 afin de répondre aux normes de sécurité sanitaires, d'accessibilité pour le public et de conformité avec la réglementation. La salle est équipée aux projections numériques.



Salle du cinéma la Viouze

Sous la coordination et le pilotage de deux agents, la programmation mise en place toute l'année permet de répondre à de nombreuses sollicitations et demandes des usagers. La programmation est variée et propose :

- Ciné débat, ciné-séniors, ciné-gouter, ciné-ados : 70 séances
- Festival Télérama : 15 séances
- Avant-premières / Festival court-métrages : 5 séances
- Soirée spécifiques (Halloween, 11 novembre) : 5 séances
- Festival cinéma Jeunes publics : 27 séances et ateliers
- Projection annuelle : entre 980 et 1015 séances
- Participation aux dispositifs « Printemps au cinéma » et « Fête du cinéma »
- Participation au dispositif scolaire « Ecoles, Collèges et Lycées au Cinéma » : 2 110 entrées
- Mise à disposition de la structure pour des colloques, réunions et conférences

Fort de son partenariat avec l'association « Plein Champ », structure distributrice de films sur la région Auvergne et regroupant 33 cinémas, le cinéma bénéficie d'une labellisation « Art et essai » et « Jeunes Publics ».

La fréquentation depuis 2016 est en baisse, malgré l'augmentation du nombre de projections. Cependant, cela est dépendant de la qualité des créations cinématographiques. Il est à noter également qu'à l'échelle nationale, les entrées aux cinémas en 2019 ont chuté de 5,7%.

Il conviendra de s'interroger sur une refonte de la grille de programmation et des séances

Sur Combrailles, Sioule et Morge entre 2016 et 2019 le nombre d'entrées a évolué de la sorte :

- 2016 : 21 898 entrées
- 2017 : 21 143 entrées
- 2018 : 20 982 entrées
- 2019 : 18 471 entrées

Au niveau de la communication, le cinéma est doté de son propre site internet et de sa page Facebook.

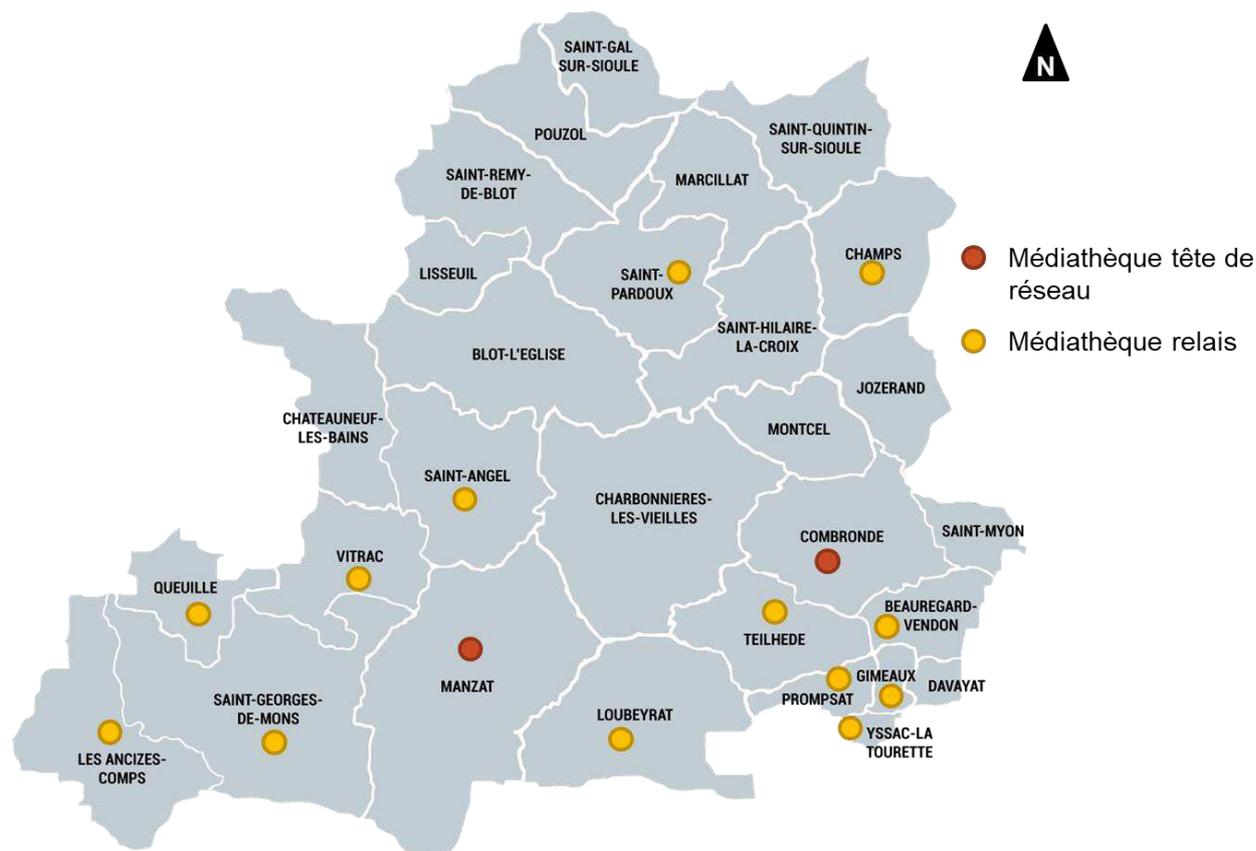
Ces dernières années, des travaux importants de modernisation ont été réalisés (bâtiment, projecteur numériques, changement de la totalité des sièges).

Les installations techniques de chauffage et ventilation étant vieillissantes, il sera important de procéder à leur renouvellement par des installations plus performantes et économe en énergie.

4.2.3 Un réseau de lecture publique qui s'appuie sur 2 médiathèques et 15 médiathèques relais

Le réseau de lecture publique s'impose comme un service de proximité, accessible et gratuit bénéficiant d'un fonds documentaire de plus de 30 000 ouvrages.

Implanté sur 15 communes, le service est structuré autour de 2 médiathèques têtes de réseau situées sur Combronde et Manzat. Treize autres médiathèques relais, pilotés par 80 bénévoles et situées à Beauregard Vendon, Champs, Gimeaux, Les Ancizes-Comps, Loubeyrat, Prompsat, Queuille, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Angel, Saint-Pardoux, Teilhède, Vitrac et Yssac-la-Tourette permettent la diffusion de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.



Le réseau de lecture intercommunal

Le réseau s’inscrit dans une démarche de diffusion de la culture riche et variée sur les thématiques suivantes :

- La lecture
- Les expositions
- Les spectacles
- Les ateliers de sensibilisation et de découverte

Grâce au réseau animé et encadré par 5 agents, sous la responsabilité du directeur de pôle, quelques 2 000 lecteurs actifs cumulent 40 930 prêts annuels.

Par délibération en date de septembre 2017, les élus communautaires ont décidé d’harmoniser la politique tarifaire du réseau de lecture publique en se prononçant pour une adhésion gratuite de l’accès au service.

Dans la continuité de cette décision et par délibération en date de juillet 2019, il a été mis en place un règlement intérieur commun à l’ensemble du réseau, instaurant les principes sur les aspects suivants :

- Rappel des missions, règles de consultation sur place, horaires d’ouverture
- Accès aux collections, aux animations, à internet et multimédia
- Emprunt des documents, recommandations et interdictions
- Conditions d’inscription, modalités de prêts, réservation des documents, gestion des retards
- Circulation des documents dans le réseau, modalités de paiement et reproduction photographique

4.2.4 Un engagement fort pour soutenir un enseignement musical accessible au plus grand nombre

Situées sur les communes des Ancizes-Comps et de Combronde, mais avec un rayonnement intercommunal important, les écoles de musique et les orchestres portés par les deux associations contribuent à la vie culturelle et artistique locale.

L'enseignement est assuré par deux associations : la « Société Lyrique de Combronde » et l'« Union Musicale en Combrailles ».

Ces deux écoles sont sous la direction technique et artistique d'un directeur mutualisé, agent de la collectivité mis à disposition des écoles de musique.

« Combrailles, Sioule et Morge » soutient financièrement les deux associations, pour rendre plus accessible l'apprentissage de la musique aux usagers et garder des tarifs aux usagers accessibles. La communauté de communes prend également en charge la totalité du fonctionnement des deux bâtiments accueillant les écoles de musique.

4.2.4.1 La mise à dispositions de locaux adaptés à la pratique musicale

Maison Bâtisse, dite Maison de la Musique, aux Ancizes-Comps

Bâtiment totalement rénové d'une superficie de 650 m² répartis sur 4 niveaux, il accueille le fonctionnement de l'union Musicale en Combrailles ainsi que les services du CIAS et de l'Enfance-Jeunesse sous les toits du dernier étage.

Structurés autour du directeur, 12 professeurs interviennent sur l'ensemble de l'école de musique au bénéfice de 110 enfants environ.



Maison de la musique aux Ancizes-Comps

Maison de la Musique à Combronde

Bâtiment totalement rénové en 2014 d'une superficie de 195 m², il accueille le fonctionnement de la Société Lyrique de Combronde à l'étage du bâtiment.

Structurés autour du directeur, 7 professeurs interviennent sur l'ensemble de l'école de musique au bénéfice de 70 enfants environ.



Maison de la musique à Combronde

4.2.4.2 Un soutien aux associations d'enseignement musical qui se sont engagées dans une mutualisation de l'offre et de leurs pratiques

La délibération en date d'octobre 2019 fixe les objectifs de la collectivité avec les associations afin de répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte les nouvelles modalités du schéma départemental d'enseignement musical voté en décembre 2018 par le Conseil Départemental,
- Mutualiser le poste du directeur,
- Assurer la sécurité juridique du fonctionnement de la société lyrique,
- Harmoniser les modalités de financement entre les écoles de musique,
- Proposer des modalités pédagogiques et tarifaires identiques sur l'ensemble du territoire.

4.2.5 La programmation culturelle qui s'appuie sur une salle de spectacle appelée « La Passerelle ».

Le site de « La Passerelle », situé sur la commune de Pouzol, est un outil de promotion pour la création et le spectacle vivant mais aussi un lieu d'échanges et d'expressions : expositions temporaires, activités associatives, événementiels...

Véritable salle de spectacle de 102 places assises avec gradin amovible, elle est dotée d'un plateau scénique de 35 m² et équipée en matériel son et lumière.

Un agent en charge de la programmation et du suivi technique et administratif est dédié à la structure.

La programmation de 20 spectacles annuels est mise en place dans le cadre de spectacles vivants professionnels (théâtre, musique, cirque contemporain, propositions spécifiques en direction du jeune public et des scolaires).

La structure est engagée également dans le cadre de l'accueil de résidences artistiques qui donnent lieu à des représentations de travail ouvertes aux publics et gratuites ou à tarifs préférentiels.

Cependant, ce site se situe en bordure de périmètre intercommunal et nécessite de réfléchir à l'optimisation de son utilisation mais aussi à l'amélioration de son accès, la diversification de ses usages et l'amélioration de sa communication.



Site de « la Passerelle » à Pouzol

4.2.6 Une action culturelle qui s'inscrit dans un réseau partenarial plus large que l'échelle intercommunale

Différents partenariats sont créés, favorisant les actions d'envergure et la présence des établissements scolaires, des accueils de loisirs et des usagers. Ces partenariats sont les suivants :

- Syndicat Mixte d'Aides au Développement des Combrailles (SMADC) : « Comb'images » à La Passerelle
- Contrat Local d'Education Artistique
- Contrat de Partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : « Les Automnales »
- Partenariat avec l'UDARR 03 pour la projection cinématographique sur La passerelle
- Partenariat avec le Festival International de Clermont Ferrand pour le court-métrage
- Mutualisation et concertation avec la communauté de communes du « Pays de Saint Eloy » en vue d'harmoniser les actions et de proposer des manifestations communes afin que la programmation sur des territoires proches ne se superpose pas

Au niveau de la communication, en plus de la diffusion deux fois par an, par voie postale, de sa programmation, la structure de La Passerelle dispose de sa propre page Facebook et est intégrée au site internet de la communauté de communes.

4.2.8 *La culture sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM*

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Une offre en équipements culturels importante pour un territoire rural• Un réseau de lecture publique bien structuré qui offre un programme d'animations culturelles sur l'ensemble du territoire, appuyé par un réseau de bénévoles vivants• Des bâtiments parfaitement fonctionnels pour accueillir les écoles de musique• Une dynamique forte de mutualisation entre les deux écoles de musique associatives• Une salle de spectacles dont la qualité artistique de la programmation est reconnue par le public et les partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Des installations techniques chauffage / ventilation vieillissantes sur le cinéma intercommunal• Cinéma : une programmation à réinterroger sur les séances afin de mieux répondre aux demandes
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Approfondir la mutualisation avec la programmation culturelle du Pays de Saint-Eloy• Une réflexion à engager sur les principes de la programmation culturelle et de sa diffusion, pour toucher un public plus large, plus nombreux, et mieux impliquer la population• La Passerelle : conforter la place des résidences d'artistes, aménager un lieu d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Une fréquentation en baisse sur le cinéma intercommunal• Une salle de spectacle excentrée en périphérie du territoire, qui a du mal à rayonner sur le territoire intercommunal, qui semble souffrir d'un déficit de communication du grand public

4.3 LE SECTEUR ENFANCE JEUNESSE : UN PILIER DE LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE

Le territoire communautaire comptabilise 23 établissements scolaires et 1 741 enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires (données 2019) dont :

- 692 maternelles (TPS/PS/MS/GS)
- 1 049 élémentaires (CP/CE/CM/ULIS)

Sur le territoire, 600 enfants de moins de 3 ans ne sont pas scolarisés et 860 collégiens sont scolarisés sur 9 établissements dont 7 en extérieur du territoire.

4.3.1 Une offre d'accueil petite enfance diversifiée

Le service « petite enfance » regroupe :

- 1 Relais Assistants Maternels (RAM) implanté sur 2 communes que sont Manzat et Combronde
- 1 Micro-crèche sur Davayat
- Des Maisons d'Assistants Maternels (MAM). Dans ce cadre, la communauté de communes propose un accompagnement des porteurs de projets privés
- 1 partenariat avec l'Association pour la Gestion et le Développement (AGD) du Viaduc est en cours. Cinq places sont réservées pour les familles résidant sur le territoire communautaire, dont une place pour l'accueil d'enfant porteur de handicap.

4.3.1.1 Un Relais Assistants Maternels au service des familles et des assistants maternels

Le Relais Assistants Maternels (RAM) « Bulle des p'tits Combrailloux » est créé en 2017, encadré par deux agents à temps complet, il fonctionne sur 2 lieux d'accueils fixes à Combronde (Château des Capponi) et à Manzat (Siège communautaire).

Des ateliers d'éveils décentralisés sont organisés sur les communes de Beauregard-Vendon, Charbonnières-les-Vieilles, Jozerand, Les Ancizes-Comps, Prompsat, Saint-Georges-de-Mons et Saint-Pardoux.

Ouvert du lundi au vendredi, ce service de proximité est à la disposition des assistants maternels, des parents et des jeunes enfants.

La moitié des quelques 150 assistants maternels du territoire intercommunal participent au moins une fois dans l'année au fonctionnement de la structure.

Le projet de fonctionnement 2020-2023, validé par la CAF, répond aux objectifs suivants :

- Informer les familles sur les modes d'accueils du territoire
- Continuer à promouvoir le RAM
- Mettre en relation l'offre et la demande en matière d'accueil du jeune enfant
- Informer les usagers des démarches administratives, de ses droits et de ses devoirs
- Accompagner les parents et les professionnels dans leur fonction employeur-salarié
- Promouvoir la profession d'Assistant Maternel
- Informer les candidats à l'agrément de l'existence d'aide financière
- Informer sur les différents métiers de la Petite Enfance
- Identifier les freins à l'activité et favoriser le retour à l'emploi
- Accompagner, soutenir et valoriser les pratiques
- Permettre aux assistants maternels d'analyser leur pratique
- Favoriser les actions de formation
- Offrir des temps d'éveils et de socialisation favorisant l'autonomie
- Rompre l'isolement et créer des liens intergénérationnels
- Faire connaître le Relais aux gardes à domicile

Le fonctionnement du relais s'appuie sur la reconnaissance par le public du travail des agents, son accessibilité liée à la décentralisation des actions sur le territoire, les locaux adaptés aux pratiques, la variation de contenu permettant aux différents publics de trouver ce qu'il recherche.

La moitié des assistants maternels du territoire intercommunal participent au fonctionnement du RAM. Cette faible participation s'explique par un âge moyen important au niveau du public concerné et sur l'absence de nécessité de formation en fin de carrière. Le changement répété d'animatrice sur le secteur de Combronde n'a pas favorisé la dynamique de participation du public.

Validé par le conseil communautaire et la Caisse d'Allocations Familiales jusqu'au 31 décembre 2023, le RAM voit ses axes de travail énoncés ci-dessus mis en place jusqu'à son prochain renouvellement.



RAM du siège communautaire de CSM à Manzat

4.3.1.2 Une micro crèche intercommunale de 10 places qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes d'accueil collectif

La structure implantée sur la commune de Davayat et dénommée « Le jardin des Coccinelles » répond au respect du rythme de vie des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Dotée de 10 places d'accueil et d'une équipe encadrante professionnelle de la petite enfance, elle propose 3 types d'accueil : un accueil régulier, un accueil occasionnel mais aussi un accueil d'urgence pour faire face aux situations exceptionnelles.

Encadré par 4 agents à temps complet, la structure fonctionne toute l'année du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 avec deux périodes de fermeture : 3 semaines en Août et une semaine en fin d'année.

Un agent est dédié au nettoyage journalier de la structure à raison de 6h15 hebdomadaire.

Afin d'assurer une parfaite transparence sur l'attribution des places et d'assurer un remplissage correct de la structure, une commission siège 1 fois par an et attribue les places selon les critères suivants :

- Famille en insertion sociale et dont les ressources sont inférieures au montant du RSA
- Famille monoparentale
- Fratrie
- Diversité des groupes d'âges
- Nombre d'heures d'accueil
- Date de la demande

Le projet d'établissement, validé par délibération en date de juillet 2019, s'appuie sur 3 valeurs éducatives : la bienveillance, l'autonomie et la confiance en soi.

Structurellement, la micro-crèche a fait l'objet d'un agrandissement de 30 m² (20 m² de salle d'activité et 10 m² de rangement). Cet aménagement permet une plus grande facilité de fonctionnement dans les activités éducatives et rend aux pièces leur vocation première par la création d'un local de rangement.

Le taux de remplissage théorique de la structure à 75 % ne reflète pas un taux d'occupation réelle de 100 % des places disponibles.

Face au développement de structures privées (crèche) et afin de répondre à l'ensemble des sollicitations, un partenariat local pourrait être engagé.

4.3.1.3 Le soutien à l'émergence de Maisons Assistants Maternels par des porteurs de projets privés afin de soutenir les accueils semi-collectifs

Le territoire communautaire fait état de divers équipements structurés ou en cours de structuration afin d'accroître les possibilités d'accueil des jeunes enfants :

- MAM à Manzat « Picoti Picotin » : ERP de 5^{ème} catégorie localisé dans un bâtiment communal, ouvert depuis mai 2018 sous le statut associatif, avec un encadrement de 3 assistantes maternelles et 12 places proposées
- MAM à Combronde « Les petits pandas » : ERP de 5^{ème} catégorie localisé dans un bâtiment communautaire, ouvert depuis le 3 août 2020 sous le statut associatif, avec un encadrement de 3 assistantes maternelles et 12 places proposés.
- Crèche à Combronde porté par un particulier : projet en cours
- Crèche à Loubeyrat porté par un particulier : projet en cours

L'accompagnement par la communauté de communes des projets de MAM fait l'objet d'un partenariat fort avec les communes qui s'engagent solidairement dans l'opération, même si la communauté de communes reste maître d'ouvrage. Ainsi :

- L'opération doit être neutre financièrement et équilibré pour la communauté de communes, le loyer versé doit couvrir strictement l'annuité d'emprunt contracté par la communauté de communes,
- En fonction de l'importance des travaux à réaliser et des loyers envisagés, l'équilibre de l'opération peut également être assuré par le versement d'un fond de concours de la commune d'accueil de la MAM,
- Dans l'hypothèse d'un démarrage des travaux avant la notification des subventions, ou si les subventions ne sont pas attribuées, la commune d'implantation s'engage, afin de respecter le principe d'équilibre de l'opération, d'augmenter le fonds de concours des montants des subventions non perçues,
- La commune d'implantation apporte une garantie financière de reprise des annuités d'emprunt : en cas de défaillance des assistants maternels, la commune s'engage à prendre en charge le remboursement des annuités d'emprunt,
- L'acquisition du matériel est réalisée par l'association des assistants maternels.

Pour ce qui concerne les projets autres que ceux concernant les MAM, l'accompagnement communautaire se limite au suivi administratif et technique du dossier, en lien avec la CAF et la PMI.

4.3.1.4 Des partenariats extra-territoriaux pour compléter les capacités d'accueil petite enfance (Partenariat AGD Le Viaduc)

Depuis 2012, un conventionnement entre la communauté de communes et le multi-accueil « Crèche Les Petits Volcans » est signé afin de réserver 5 places d'accueil aux enfants du territoire contre une participation financière de la communauté de communes.

Ce partenariat est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2023, selon les bases actuelles de conventionnement, à savoir :

- Financement de 5 places dans la structure effectivement occupées, une place ayant valeur de 55 heures par semaine avec un taux de remplissage de 70 % minimum
- Financement garanti sur les bases 2017 à hauteur de 17 940,88 € soit 3 588,18 € par place. Le taux de hausse budgétaire maximum autorisé est de 2 %. Si le taux est supérieur à 2 %, un avenant est réalisé avec accord des parties.

Cette structure est habilitée à recevoir les enfants porteurs de handicap.

Un travail partenarial est instauré entre la structure et la microcrèche intercommunale favorisant les contacts lors des attributions des places, la méthodologie de contact auprès des familles similaires, la formation, les animations communes...

Une réflexion sur la continuité du partenariat devra être engagée.

4.3.2 Une offre complète et homogène sur tous les temps périscolaires et extrascolaires (public jeunesse 3 – 12 ans)

Les services proposés pour cette tranche d'âge sont :

- Périscolaire TAP – Pause Méridienne – Garderie – Activités du mercredi
- ALSH Vacances scolaires
- Accueil adapté
- Sorties et séjours
- Sorties exceptionnelles

4.3.2.1 Les TAP

Compétence communautaire exercée intégralement depuis septembre 2018 sur l'ensemble des établissements scolaires de la communauté de communes (sauf Queuille et Les Ancizes) ainsi que sur la commune de Saint Agoulin, les TAP représentent quelques 1 460 enfants encadrés par 131 agents (78 communautaires, 40 agents municipaux mis à disposition, 13 prestataires d'activités).

Cette compétence implique la prise en charge à 100 % des dépenses liées à la mise en œuvre des TAP par la communauté de communes. Elle implique également la perception par l'EPCI de la totalité des recettes (ASRE-Aide Spécifique Rythmes Scolaires et Fonds d'Amorçage) et donc au final une prise en charge par la communauté de communes de l'autofinancement restant à charge des communes, sans transfert de charge.

Les activités périscolaires permettent un apport qualitatif et pédagogique indéniable et complémentaire à l'enseignement scolaire pour le public, en proposant un renouvellement important des animations sur les communes. Elles représentent cependant une gestion administrative et humaine compliquée pour ce qui concerne l'obligation de remplacement des agents ou des prestataires absents, un suivi pédagogique parfois difficile et une image ressentie comme n'étant pas toujours valorisante. Il y a donc un important travail de suivi à réaliser.

4.3.2.2 La pause méridienne

La pause méridienne est une compétence communautaire exercée intégralement depuis Janvier 2019 sur l'ensemble des établissements scolaires de la communauté de communes.

Quelques 1 871 enfants sont inscrits dans le service pour 1 350 repas journaliers moyens encadrés par 91 agents (51 communautaires et 40 agents municipaux mis à disposition).

La liaison réalisée avec le service restauration scolaire est indispensable afin d'assurer correctement cette compétence.

4.3.2.3 Les garderies

La garderie est une compétence communautaire exercée partiellement sur le territoire le matin et le soir pour les enfants de Beauregard-Vendon, Combronde, Davayat, Jozerand, Montcel et Saint-Quintin-sur-Sioule. Le fonctionnement est identique sur les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) de Prompsat/Teilhède, Saint-Agoulin/Champs et Yssac-la-Tourette/Gimeaux. En effet l'EPCI n'est compétent que pour les garderies déclarées DDCS.

Pour les autres communes, l'accueil périscolaire ou garderie est géré par les municipalités.

4.3.2.4 Les mercredis

Les mercredis après-midi, les enfants sont accueillis en prolongement du temps scolaire, avec des animations autour de la culture, du ludique et du sport sur les communes de Beauregard-Vendon, Charbonnières-les-Vieilles, Combronde, Davayat, Jozerand, Loubeyrat, Pouzol et Saint-Georges-de-Mons.

Un conventionnement existe avec la commune de Saint-Ours-les-Roches afin de continuer l'accueil des enfants directement sur la commune.

Quelques 250 enfants sont ainsi accueillis sur les structures encadrées par quelques 35 animateurs.

Avec le passage en semaine à 4 jours pour Les Ancizes-Comps et Queuille, un ALSH est mis en place du mercredi matin à Saint Georges de Mons.

4.3.2.5 ALSH - Vacances Scolaires

Durant les vacances scolaires (automne, fin d'année, hiver, printemps et été), des programmes spécifiques sont proposés aux 770 enfants inscrits, par les 129 agents (25 titulaires, 50 CDD et 54 saisonniers). Ces activités, adaptés aux âges des enfants de la maternelle à l'élémentaire, sont l'occasion pour eux de participer à des activités sportives, culturelles et ludiques.

Les structures, ouvertes de 7h30 à 19h00, sont implantées aux Ancizes-Comps, à Beauregard-Vendon, Combronde, Davayat et Pouzol -La Passerelle- en fonction des différentes périodes d'ouverture.

Des transports sont organisés pour les familles afin d'en faciliter l'accès.

Durant les ouvertures, de nombreuses actions sont organisées : sorties, stages, séjours avec nuitées.

Les repas sont fournis directement sur les sites par le service de restauration communautaire.

4.3.2.6 Une politique inclusive : accueil adapté

Les accueils de loisirs ouvrent leurs portes aux enfants de 3 à 16 ans porteurs de handicap, les mercredis après-midi en période scolaire et tous les jours lors des vacances scolaires.

L'encadrement est assuré par des animateurs pour cet accueil spécifique. Une période d'adaptation est organisée et un projet est établi avec les parents pour chaque enfant, en fonction de ses besoins et avec une véritable volonté d'inclusion.

En 2019, 8 enfants ont été accueillis dans les structures. Depuis le 1^{er} janvier 2020, après déduction des aides spécifiques, le reste à charge communautaire est de 30 % par enfant.

4.3.2.7 Des animations complémentaires

Sorties exceptionnelles

Durant la période hivernale, les enfants peuvent s'adonner aux quatre samedis par an à des sorties dédiées à la pratique du ski de fond, à la patinoire ou à des activités de découverte sportive.

Anniversaire

Organisé sur le site de La Passerelle le samedi de 14h à 17h, ce service inclut l'ensemble des éléments d'organisation de la manifestation.

4.3.3 La nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des enfants (Schéma Directeur)

Par délibération en date d'avril 2018, le conseil communautaire a arrêté les grands principes du schéma d'implantation des sites d'accueils Enfance-Jeunesse :

- Assurer un maillage géographique des équipements communautaires sur le territoire autour de 3 ou 4 pôles (Saint-Georges-de-Mons, Combronde ou Beauregard-Vendon, Pouzol –La Passerelle– et Loubeyrat),
- Permettre d'améliorer la qualité des accueils de loisirs en « sortant » les enfants des écoles lors des vacances scolaires, avec des structures dédiées, tout en uniformisant l'offre sur le territoire,
- Conserver la proximité d'accueil.

Lors du conseil communautaire du mois de février 2019, le conseil communautaire a, à l'unanimité :

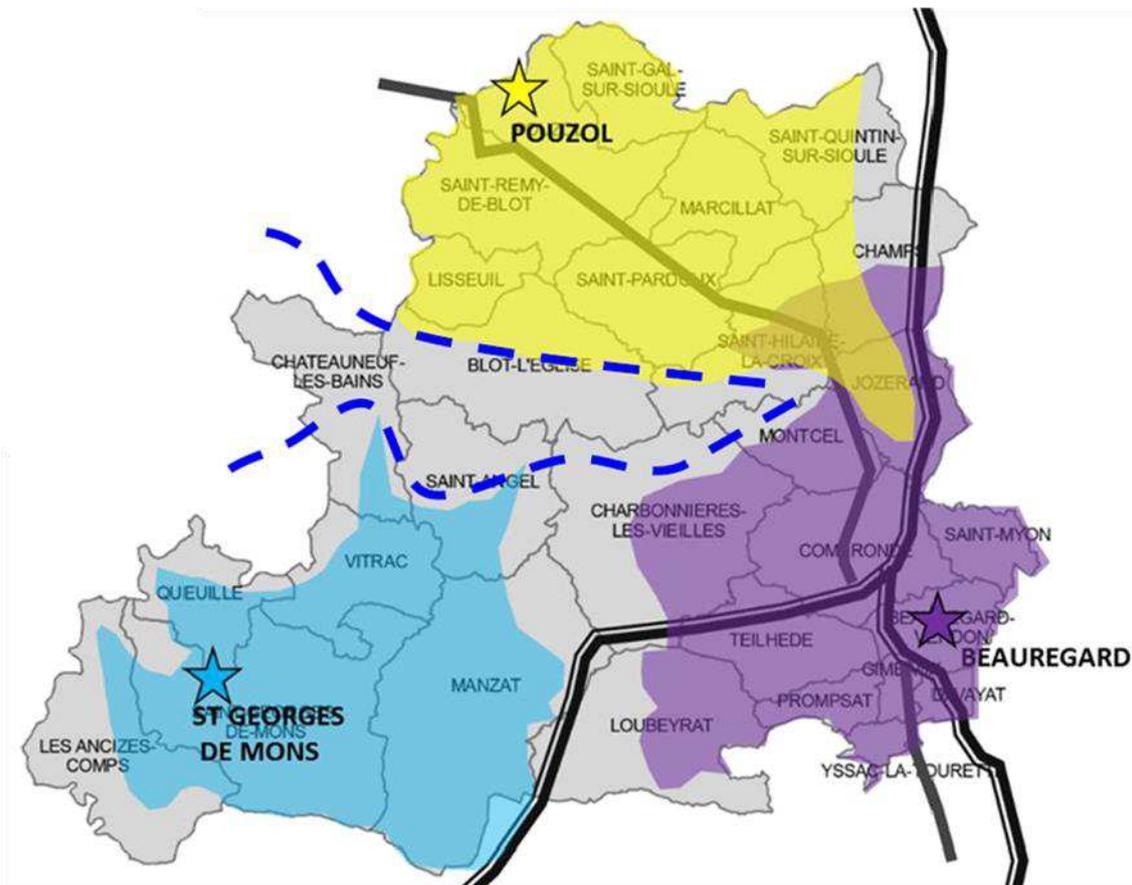
- Retenu le scénario avec 3 pôles enfance-jeunesse,
- Retenu le site de Beauregard Vendon sur le secteur Sud-Est,
- Établi le phasage des interventions comme suit :
 - Site de La Passerelle et Saint Georges de Mons
 - Site de Beauregard-Vendon
- Décidé d'engager la phase étude de programmation architecturale avec la société HEMIS sur les 3 sites ce qui permettra de lancer la maîtrise d'œuvre,
- Décidé de lancer, à l'issue de la programmation, la consultation de maîtrise d'œuvre sur le pôle de Saint Georges de Mons et de La Passerelle.

Lors du conseil communautaire du mois de Juillet 2019, les élus communautaires ont validé le programme architectural et fonctionnel confiée à A.C.A. Architectes et Associés pour le site de La passerelle à Pouzol. Le permis de construire a été déposé.

Lors du conseil du mois de janvier 2020, les élus communautaires ont adopté le programme fonctionnel et architectural sur les sites de Beauregard-Vendon et de Saint-Georges-de-Mons en précisant que les crédits nécessaires aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (HEMIS) pour préparer la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le site de Saint-Georges-de-Mons sont prévus au budget 2019 en reste à réaliser.

La structuration sur les sites de Beauregard-Vendon et Saint-Georges-de-Mons sont sur des effectifs de 200 enfants journalier, Au regard des effectifs actuels, une définition capacitaire semble nécessaire pour calibrer les structures.

La réflexion doit se poursuivre.



Rayonnement schématique à 3 pôles à 15 min en voiture

4.3.4 Ados 12-16 ans

Pour cette tranche d'âges les services proposés sont :

- Locaux et soirées
- Sorties et Séjours
- ALSH Vacances scolaires

Toute l'année 4 animateurs proposent des activités spécialement conçues pour les adolescents du territoire.

L'objectif est de multiplier les rencontres et les échanges au travers d'actions culturelles ou sportives, c'est l'occasion pour les jeunes d'exprimer leurs idées et leurs envies.

Des locaux sont ouverts sur Les Ancizes-Comps, Manzat et Beauregard-Vendon. Afin d'en faciliter l'accès, des navettes sont organisées.

Ce pôle est en pleine évolution afin de répondre le plus près possible aux attentes des jeunes.

Durant les vacances scolaires, des programmes spécifiques sont élaborés par les agents, différents séjours spécifiques et un échange international sont organisés sur la période estivale.

4.3.5 Le secteur enfance jeunesse sur le territoire intercommunal passé sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Un service enfance jeunesse bien structuré qui apporte une réponse sur tous les temps périscolaires et extrascolaires</i> • <i>Des tarifs modérés favorisant l'accessibilité des loisirs à tous les enfants</i> • <i>Une professionnalisation des animateurs qui passe par une consolidation des temps de travail</i> • <i>Un partenariat fort avec l'Éducation Nationale pour renforcer la cohérence de l'action éducative entre les temps d'apprentissage à l'école et les temps périscolaires</i> • <i>Une offre importante pour répondre aux besoins des familles : larges périodes d'ouvertures, organisation du ramassage des enfants, point d'accueil de proximité avant regroupement sur les centres</i> • <i>Une souplesse pour un accueil à la carte : des conditions d'inscriptions souples, des possibilités de récupérer les enfants à tout moment sur le périscolaire du mercredi</i> • <i>Des outils modernes de relation avec les familles (Portail internet enfance - jeunesse)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Des locaux parfois inadaptés et non fonctionnels pour l'encadrement des enfants</i> • <i>Une organisation multisite qui n'est pas toujours très lisible par les parents (différents sites d'accueil en fonction des périodes, changements des horaires de ramassage...)</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>La mise en œuvre du schéma d'implantation des sites d'accueil Enfance-Jeunesse</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La stabilité du nombre d'enfant accueillis</i>

4.4 UN SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE POUR RÉPONDRE À L'ENSEMBLE DES BESOINS DU TERRITOIRE ET MAÎTRISER LA QUALITÉ

La compétence restauration collective est inclut dans les compétences optionnelles de la communauté de communes.

La communauté de communes est compétente pour la construction, l'aménagement et la gestion du service de restauration scolaire. La compétence s'exerce également à travers les EHPAD et les livraisons de repas à domicile gérés par le CIAS.

En 2016, la compétence restauration scolaire est transférée sur la communauté de communes « Côtes de Combrailles ». C'est l'aboutissement de deux années de réflexion sur l'intérêt de mutualiser cette compétence.

En parallèle, Manzat Communauté avait engagé une démarche d'état des lieux, aboutissant à des premières actions de mutualisation à travers notamment à un service commun entre son CIAS et la commune de Saint-Georges-de-Mons.

Au 01 janvier 2019, la compétence « restauration scolaire » est étendue sur l'ensemble du périmètre de l'EPCI fusionné.

Le service de restauration collective de la communauté de communes sert chaque jour :

- 1 400 repas enfants (sauf le mercredi : 200 repas pour le centre de loisir)
- 130 repas pour les bénéficiaires du portage à domicile
- 145 repas pour les résidents d'EHPAD

Pour confectionner ces repas, le service est doté de 5 cuisines centrales :

- La cuisine de Saint-Georges-de-Mons produit pour les écoles de Saint-Georges-de-Mons, les EHPAD de Manzat et des Ancizes-Comps et le portage de repas du secteur Montagne de la collectivité,
- La cuisine de l'EHPAD de Combronde produit pour les écoles de Beauregard-Vendon, l'EHPAD de Combronde et le portage de repas secteur Plaine et Sioule de la collectivité.
- La cuisine de l'école de Combronde produit pour les écoles de Combronde, Gimeaux et Yssac-la-Tourette
- La cuisine de Jozerand produit pour les écoles de Jozerand, Montcel, Champs et Saint-Agoulin
- La cuisine de Loubeyrat produit pour les écoles de Loubeyrat, Charbonnières-les-Vieilles et Davayat.

Aujourd'hui, sept cantines communales ne sont pas encore complètement intégrées à une gestion intercommunale unifiée pour la confection des repas : Blot-l'Église, Les Ancizes-Comps, Prompsat, Queuille, Saint-Angel, Teilhède et Vitrac

Pour certaines communes, la collectivité fait appel à un traiteur « Le gourmet Fiolant » en tant que prestataire pour les communes de Marcillat, Pouzol, Saint-Pardoux, Saint-Quintin-sur-Sioule

Les repas pour l'école de Manzat sont cuisinés au collège.

De par la diversité du public servi, le service restauration est transversal et travail au quotidien en collaboration avec le service maintien à domicile, le service jeunesse et les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes.

4.4.1 Une mutualisation pour rationaliser les coûts et mieux maîtriser la qualité des repas

Le transfert de la compétence restauration collective s'appuie sur des objectifs partagés :

- Maîtriser complètement la fabrication des repas – Fabriquer en régie tous les repas pour tous les besoins publics du territoire.
- Mutualiser les investissements (dans un contexte de normes de plus en plus contraignantes et de rationalisation de la dépense publique)
- Mieux s'adapter aux besoins des utilisateurs finaux (aide à domicile, ALSH, EHPAD, ...) avec un dialogue constant avec les services bénéficiaires (+réactivité)
- S'adapter à la hausse des effectifs (surfaces des réfectoires)
- Mieux maîtriser la qualité et l'approvisionnement (Bio et circuits courts)
- Adapter les outils de production pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire
- Améliorer les conditions de prise de repas des enfants => ne plus déplacer les enfants sur le temps de pause méridienne

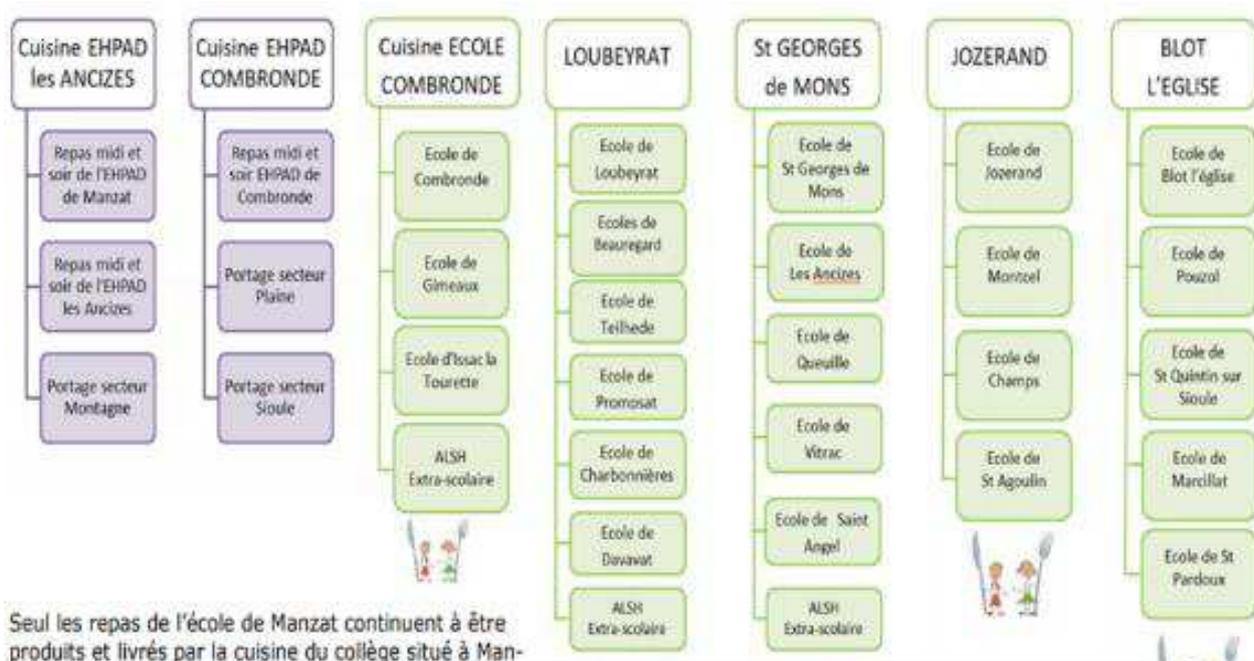
4.4.2 Un schéma global et prospectif d'organisation de la production pour répondre aux objectifs

Suite à un diagnostic technique des cuisines et des offices, réalisé en 2018/2019, un schéma d'organisation global et prospectif a été arrêté par délibération du conseil communautaire.

Il nécessite des investissements sur les sites de production des repas (1,3 M€ d'investissement) et les réfectoires / offices (850 000 €).

Ce schéma s'appuie sur les principes suivants :

- Une répartition territoriale équilibrée des cuisines pour conserver une proximité entre lieux de production et les sites de consommation
- Une spécialisation des sites de productions afin de faciliter l'organisation de la production et améliorer la qualité du service rendu : Personnes dépendantes (EHPADs et portage de repas à domicile) / Scolaires et ALSH
- La réutilisation ou l'extension d'unités de productions existantes
- Des repas en liaison chaudes pour les repas scolaires et liaison froide pour deux EHPAD et le service de portage de repas à domicile



4.4.3 Une politique d'approvisionnement favorisant les circuits courts

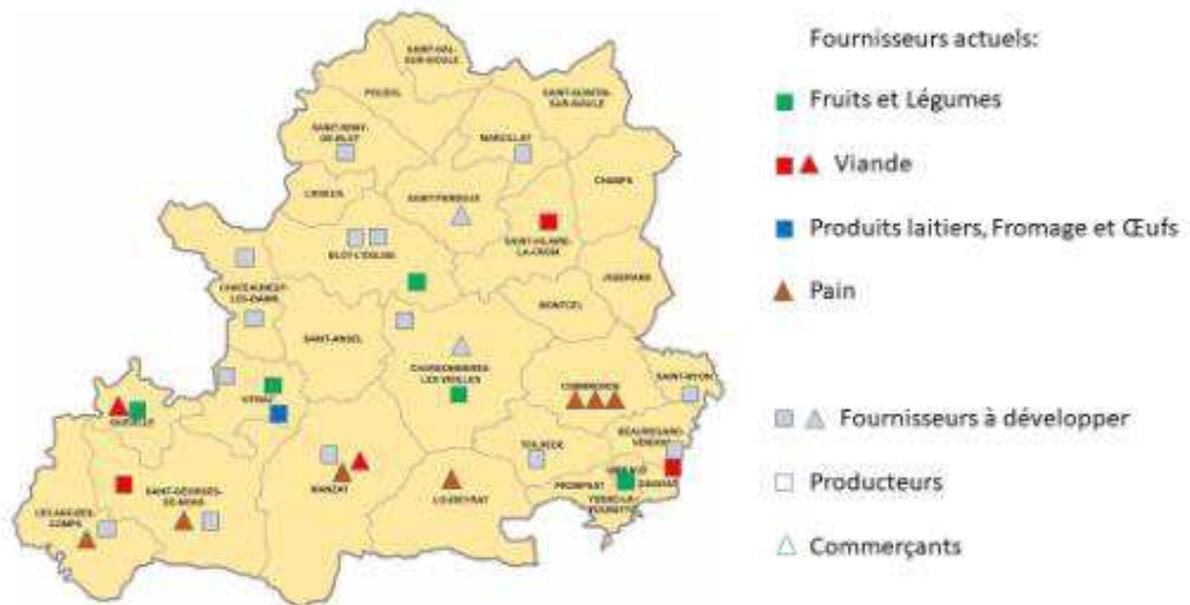
Une démarche a été entamée depuis plusieurs années, et nécessite un travail partenarial fin avec les agriculteurs, un travail au long court.

Des partenariats locaux se font pour divers produits : les fruits et légumes, le poisson, la viande...

Pour les fruits et légumes la communauté de communes se fournit principalement sur Gimeaux, Charbonnières-les-Vieilles et Blot-l'Église.



Ensemble des Fournisseurs Locaux



Cette réflexion se heurte à plusieurs problématiques :

- Des besoins parfois supérieurs aux capacités de production /commercialisation des agriculteurs
- La nécessité d'anticiper des commandes pour donner de la lisibilité malgré des effectifs qui peuvent varier d'une semaine à l'autre
- Un travail « de détail » pour passer les commandes
- La « concurrence » de la vente directe aux consommateurs

Un des sites de production est actuellement à 100 % en produits issus de l'Agriculture Biologique.

Pour les autres sites « mutualisés », l'objectif actuel est d'un à deux produits Bio par jour (repas scolaires).

4.4.4 Des objectifs intercommunaux qui rejoignent la Loi EGALIM

4.4.4.1 Vers une réduction des plastiques

La communauté de communes souhaite tendre vers la disparition des yaourts servis en pots plastiques dans les réfectoires scolaires. Les yaourts sont achetés en vrac puis servis « au ramequin ». Les seaux sont repris par le fournisseur pour être réutilisés.

D'autres points sont à l'étude :

- Utilisation de contenants lavables pour les plats témoins sur tous les sites en remplacement des sacs congélateurs.
- Recherche de solutions pour la distribution des repas du portage à domicile permettant d'utiliser moins de barquettes.
- Diminution du film plastique sur les bacs gastronomes en cuisine.

4.4.4.2 Un travail sur le gaspillage alimentaire qui se déploie progressivement

Deux principaux leviers sont activés :

- Réduire les volumes produits et non servis : mise en place d'un document rempli par les agents de pause méridienne qui permet ensuite de réajuster les quantités lorsque le même plat est reproposé.
- Ajuster les volumes servis aux enfants et non consommés : Avant les crises sanitaires plusieurs modes de distributions avaient été développées pour que les enfants se servent eux-mêmes de manière à les inciter à finir leur assiette.
 - À Beauregard-Vendon et Combronde des selfs avaient été mis en place. Sur les autres sites le service au plat sur table permettait également aux enfants de se servir, d'échanger, de s'écouter et de partager. Ainsi les convives étaient responsabilisés et sensibilisés.
 - En 2017, des « gachimètres » à pain ont fait leur apparition dans les réfectoires, les enfants ont très vite vu le volume de pain qu'ils gaspillaient au cumul et ont changé leurs comportements. Ce travail a porté ses fruits et sur de nombreux sites le volume acheté a significativement diminué.
 - Un projet pédagogique est en cours d'élaboration autour de la sensibilisation au gaspillage alimentaire et la maîtrise des volumes de déchets produits

4.4.4.3 Une sensibilisation et éducation des enfants (et des adultes)

En parallèle, l'alimentation durable est également abordée d'un point de vue de la santé et de l'éducation des enfants. Ce travail a porté ses fruits et sur de nombreux sites permettant ainsi de diminuer significativement le volume acheté. Un travail graphique sur la présentation des menus permet de sensibiliser les enfants et parents sur l'origine des produits.

4.4.5 La volonté d'aller plus loin avec le Plan Alimentaire Territorial

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 prévoit dans son article 39 la mise en place des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Les PAT ont pour objectif de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales à travers la thématique de l'ALIMENTATION.

À travers la question de l'ALIMENTATION, ces PAT revêtent trois dimensions :

- Une dimension économique : soutien de la production agricole locale, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire et meilleure rémunération des produits agricoles, contribution à l'installation d'agriculteurs, diversification des activités et/ou productions
- Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux en circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, entretien des paysages par un maintien de l'agriculture
- Une dimension sociale à travers par exemple des actions d'éducation alimentaire, d'accessibilité sociale, de recherche de lien entre les consommateurs et producteurs, d'insertion par l'activité économique (de nombreux métiers se prêtent à cela dans l'agriculture)

Rappelons également que le PCAET, approuvé en février 2021, prévoit une action visant à la mise en place d'un PAT.

La démarche prévoit d'associer tous les acteurs : agriculteurs, producteurs, acteurs de la transformation, distributeurs, commerçants, consommateurs (habitants et visiteurs), associations... Le PAT c'est réunir tout le monde sur une même démarche, sur un même projet.

Dans le cadre du Programme National Alimentaire, l'Etat a lancé une série d'appels à projet visant à soutenir les démarches de Projet Alimentaire Territorial et inciter les territoires à se saisir de ces problématiques.

Compte-tenu que les enjeux territoriaux sont partagés et communs à tous les EPCI adhérents au SMAD, et que l'échelle semble être pertinente au regard du potentiel agricole sur le territoire, le SMAD s'est engagé dans une candidature commune.

Ainsi, le SMADC a présenté une candidature avec les trois EPCI : Chavanon, Combrailles et Volcan, Pays de Saint-Eloy et Combrailles, Sioule et Morge. Les trois communautés de communes mettent leurs particularités et leur expérience en commun pour nourrir le projet. Du fait de son avancé en matière de mutualisation sur la restauration collective, Combrailles, Sioule et Morge sera pour certains axes du projet, la collectivité motrice, ce qui permettra de facilement mettre en place de nouvelles actions.

Le dossier de candidature élaboré par le SMADC et les trois EPCI des Combrailles est articulé autour de 3 grands axes :

- Le renforcement de l'identification locale de la production agricole :
 - Accompagnement de l'organisation et de la structuration des filières locales
 - Meilleure valorisation des producteurs et des produits
- La restauration hors domicile :
 - Amélioration de la connaissance sur cette thématique
 - Sensibilisation et formation
 - Essaimage
- L'éducation à une alimentation saine et de proximité :
 - Accompagnement des initiatives citoyennes
 - Sensibilisation et éducation des enfants

4.4.7 La restauration collective sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Un service qui s'adapte en permanence aux besoins des usagers finaux (EHPAD, ALSH, portage de repas)</i> • <i>Un travail important déjà réalisé sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire</i> • <i>Une rationalisation des investissements qui sont désormais mutualisés</i> • <i>Une mutualisation du personnel</i> • <i>Une maîtrise de la production afin de mettre en œuvre le projet politique</i> • <i>Une première phase importante du programme d'investissement sur les offices et réfectoires qui s'achève et a permis d'améliorer les conditions d'accueil des enfants (locaux fonctionnels, absence de déplacement des enfants)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les sites de production de repas ne fonctionnent pas selon un mode de fonctionnement identique : il conviendra d'harmoniser progressivement les pratiques afin de mettre en œuvre un projet politique identique sur tous les sites</i> • <i>Des investissements sont nécessaires pour remettre à niveaux les offices et certaines cuisines et étendre les capacités de production pour assurer la production pour 100 % des besoins</i> • <i>Poursuivre la formation des agents sur les bonnes règles d'hygiène (HACCP) dans un objectif de 0 non-conformité</i> • <i>Complexité de gérer sur un même site de production des repas pour les enfants et pour les personnes dépendantes</i> • <i>Renforcer les liens entre les équipes de production et de services</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Saisir l'occasion de l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial pour aller plus loin dans la mise en œuvre des objectifs politiques</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlementation des marchés publics</i>

5. L'ACTION SOCIALE À DESTINATION DES PUBLICS FRAGILES

5.1 UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMME SUPPORT DE L'ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) exerce la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » qui lui a été transférée. Ses missions, lui sont attribuées par la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge à qui il est rattaché.

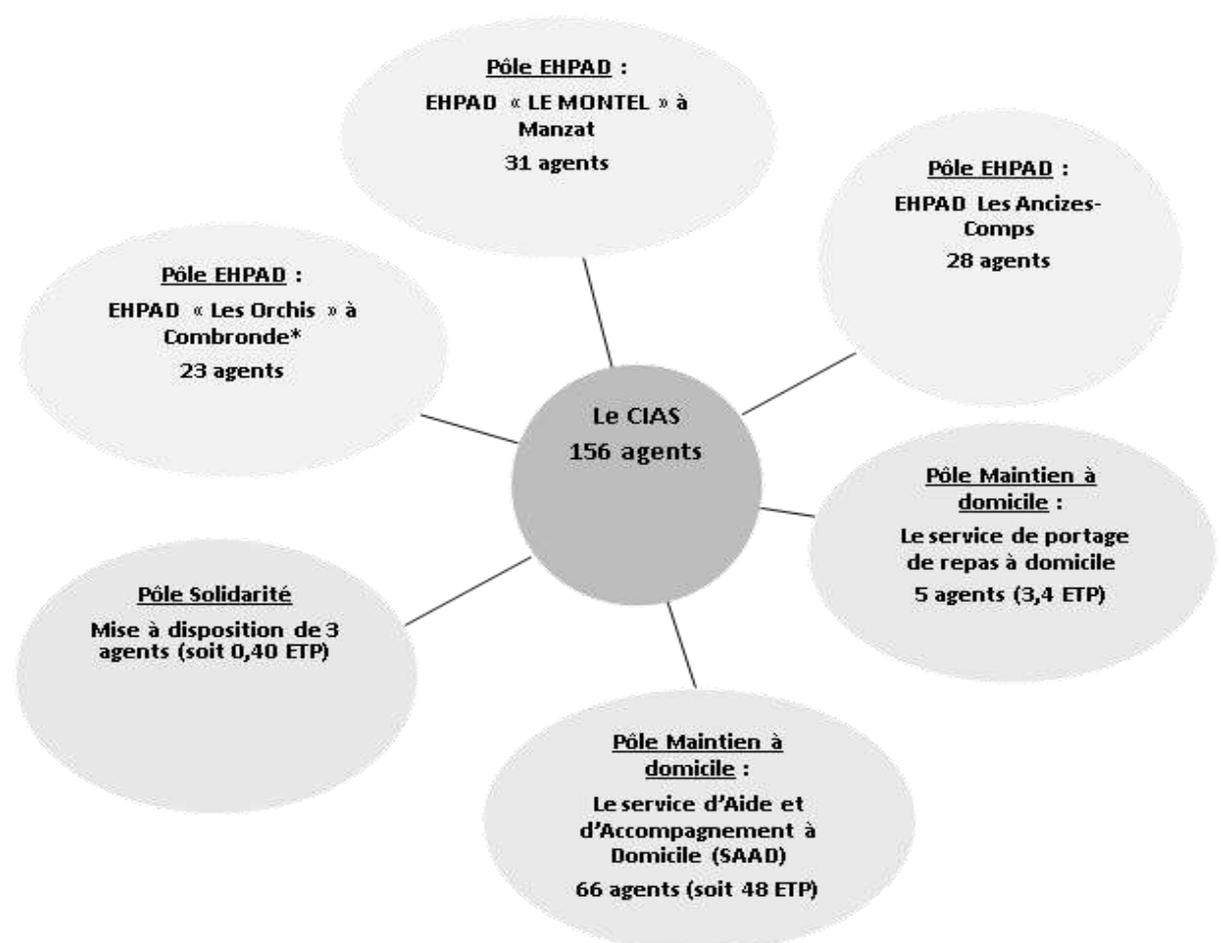
Le CIAS est un établissement public administratif (EPA) qui a pour but de développer et d'améliorer la politique d'action sociale du territoire.

Le CIAS a ses propres attributions et son propre Conseil d'administration. Il est composé du Président et de 32 administrateurs (16 élus et 16 membres nommés).

Le Conseil d'Administration compte 16 membres nommés par le Président de l'EPCI. Ils ne font pas parti du Conseil communautaire, mais participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur le territoire.

Les attributions suivantes constituent l'intérêt communautaire du bloc de compétence « action sociale d'intérêt communautaire », et sont exercées directement par le Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- Construction, aménagement et gestion des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes :
 - EHPAD des Orchis à Combronde
 - EHPAD Le Montel à Manzat
 - EHPAD des Ancizes-Comps
- Adhésion au service de téléassistance pour les personnes âgées isolées dans le cadre du dispositif départemental
- Service de portage de repas à domicile
- Soutien à la banque alimentaire en coordination étroite avec la Circonscription médico-sociale du Conseil départemental
- Service de transport à la demande
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile
- Toute étude visant à améliorer le service rendu en matière d'action sociale et de santé
- Action d'accompagnement vers l'emploi :
 - Soutien aux structures d'insertion
 - Et/ou gestion de structures d'insertion permettant la réalisation de travaux sur l'ensemble du territoire.



5.2 LA POLITIQUE DE MAINTIEN À DOMICILE

5.2.1 L'aide à domicile

Dans le cadre du CIAS, un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est présent sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge. C'est un service autorisé, non tarifé, par le Conseil Départemental (CD) depuis le 1^{er} avril 2017.

Cette autorisation induit :

- une tarification libre et un tarif de référence permettant d'intervenir auprès d'un public dépendant éligible aux prises en charge du conseil départemental,
- un service non habilité à l'aide sociale,
- le respect du cahier des charges des SAAD issu de la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) du 28 décembre 2015.

Le service adhère à la Charte nationale qualité des services à la personne. L'objectif est d'améliorer la qualité du service, de l'organisation et des prestations. Elle permet de faire évoluer les pratiques pour mieux satisfaire les besoins et attentes des bénéficiaires.

Le SAAD intervient en tant que service prestataire. Il est l'employeur des intervenants à domicile.

Il propose des interventions 7/7 jours de 7h à 20h y compris les dimanches et jours fériés en priorité réservées au public dépendant et isolé.

Le service s'adresse à :

- Toute personne de plus de 60 ans,
- Toute personne en situation de handicap ou en difficulté momentanée (sortie d'hospitalisation, de rééducation...),
- Toute famille ayant besoin d'un appui dans les tâches quotidiennes (sortie de maternité...),
- Toute personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile (actifs...).

Il propose trois types d'accompagnement :

- Accompagnement et aide aux activités courantes de la vie quotidienne :
 - Entretien du cadre de vie et du linge
 - Aide ou accompagnement aux courses, à la préparation du repas
 - Démarches administratives
- Accompagnement et aide aux actes essentiels de la vie quotidienne :
 - Aide à l'aménagement de l'espace de vie, à la mobilisation
 - Aide à l'habillage et au déshabillage, au lever et au coucher
 - Aide à la toilette
 - Aide à la prise de repas
 - Aide aux fonctions d'élimination (change...)
- Accompagnement et aide aux activités sociales et relationnelles :
 - Stimulation et maintien relationnel
 - Accompagnement dans les activités de loisirs et de vie sociale
 - Compagnie, aide aux aidants, aide aux répit

5.2.1.1 *Un important travail de modernisation et d'harmonisation depuis la fusion*

Le fonctionnement du service SAAD a été harmonisé et modernisé au 1^{er} janvier 2018, notamment en ce qui concerne l'indemnisation des kilomètres, l'annualisation du temps de travail, la mise en place d'un logiciel commun service à la personne, l'organisation du travail, la prise en compte des temps de trajet, les contrats des bénéficiaires, le règlement de fonctionnement, etc..

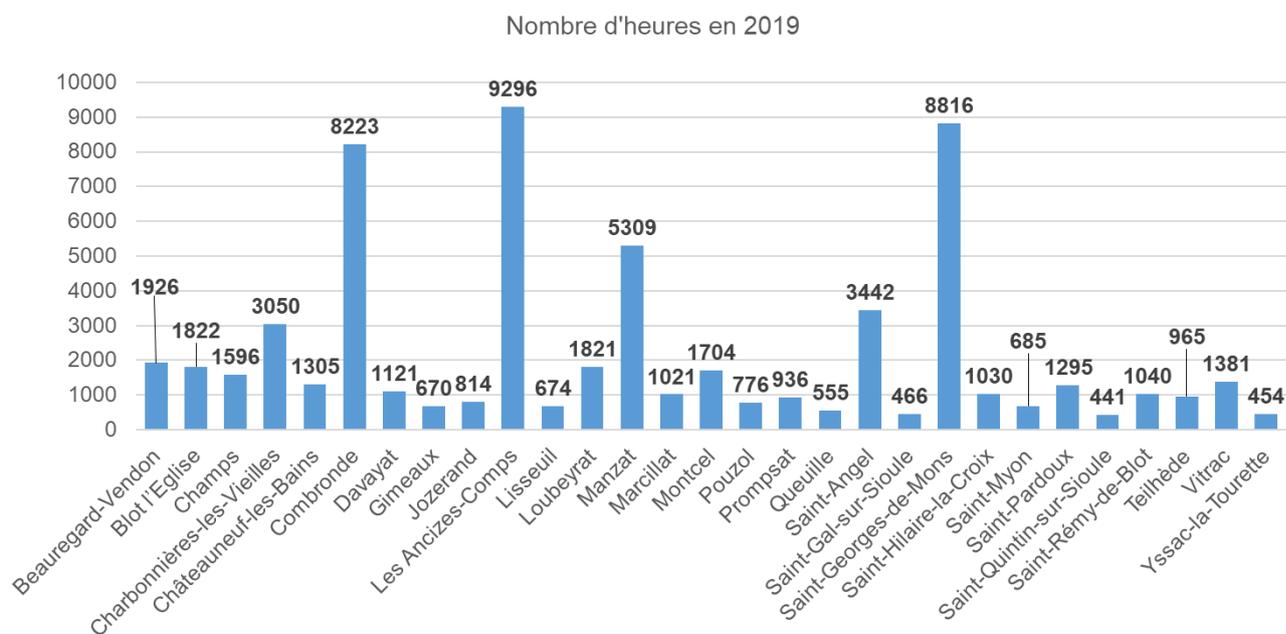
Dans cette volonté de modernisation, un passage à la télégestion a été réalisé en mars 2018 permettant une meilleure transparence des éléments facturés, une coordination en temps réel, un partage d'information plus sécurisée et quasi instantanée.

Conformément au cahier des charges, des procédures qualité et des documents obligatoires ont été mis en place afin d'harmoniser les pratiques professionnelles pour une gestion identique du service sur l'ensemble des secteurs.

C'est dernier ont par ailleurs fait l'objet d'un travail de redécoupage pour permettre une continuité de service et une meilleure proximité pour les usagers et les intervenants au domicile.

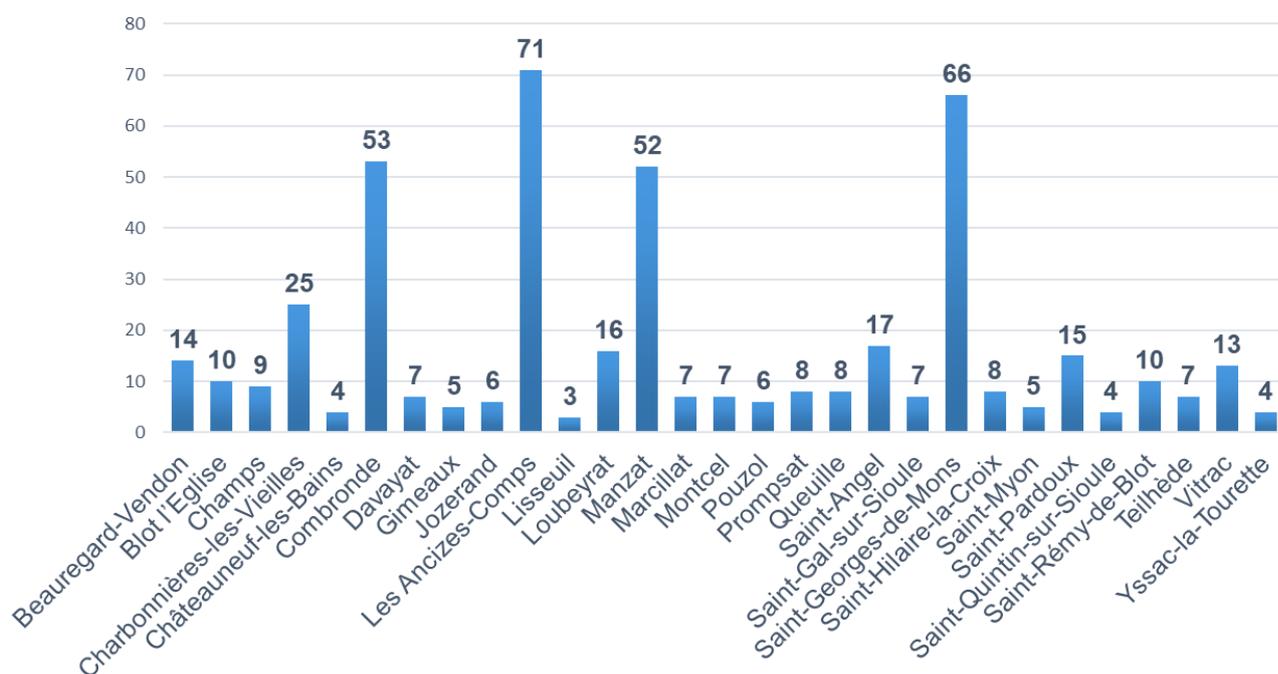
5.2.1.2 *Quelques chiffres*

En 2019, le service a effectué 62 634 heures chez 467 bénéficiaires.



Répartition des heures par communes en 2019

Nombre de bénéficiaires en 2019



Répartition des bénéficiaires par commune en 2019

5.2.1.3 L'APA : une part prédominante dans le mode de financement de l'activité du service

Sous certaines conditions, les heures d'aides à domicile peuvent être prises en charge en tout ou partie par un organisme financeur (Conseil Départemental, caisses de retraite, mutuelles...) :

Le Conseil Départemental :

- L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : cette aide est financée pour les personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, selon leur niveau de dépendance (GIR 1 à 4) et leurs revenus.
- La Prestation de compensation du Handicap (PCH) : cette aide est financée, sans conditions de ressources, à toute personne de 20 à 60 ans ayant une difficulté absolue à la réalisation d'une activité essentielle de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins deux activités et résidant de façon stable et régulière en France.
- L'aide sociale : cette aide est accordée aux personnes à faibles revenus dont les ressources ne dépassent pas un plafond défini. Elle a pour objectif d'assurer le minimum vital et de promouvoir l'indépendance économique et personnelle des personnes dans le besoin. La demande doit être effectuée auprès de la mairie, du CCAS (centre Communal d'Action Sociale), du CLIC ou de l'assistante sociale de secteur. *Attention, le SAAD n'est pas habilité à l'aide sociale et ne pourra intervenir dans ce cadre. Le service peut guider vers un autre prestataire.*

Les caisses de retraite :

Elles participent au financement d'heures d'aide à domicile, sous condition de ressources, pour des personnes à la retraite qui rencontrent des difficultés à accomplir certains actes quotidiens nécessaires à leur maintien au domicile (GIR 5 et 6).

La caisse de retraite définit le nombre mensuel d'heures adapté aux besoins et détermine le montant de la participation horaire.

Les mutuelles :

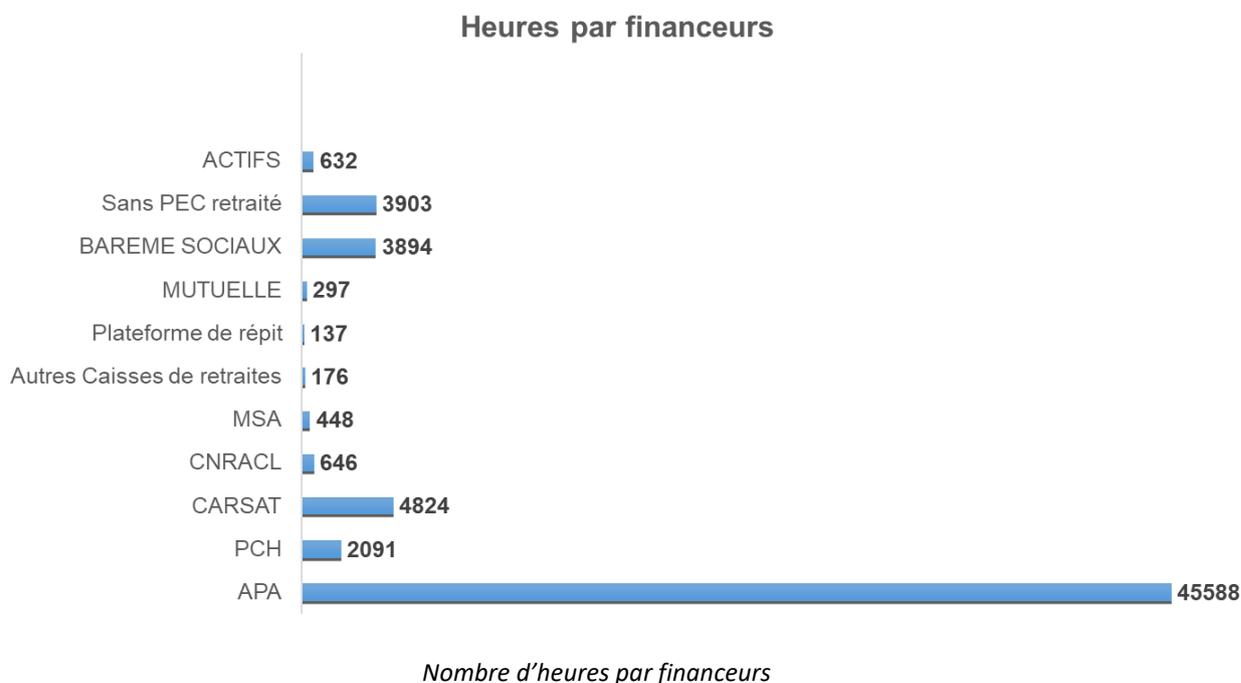
Les mutuelles peuvent également attribuer ponctuellement des heures aide à domicile (sortie d'hospitalisation...).

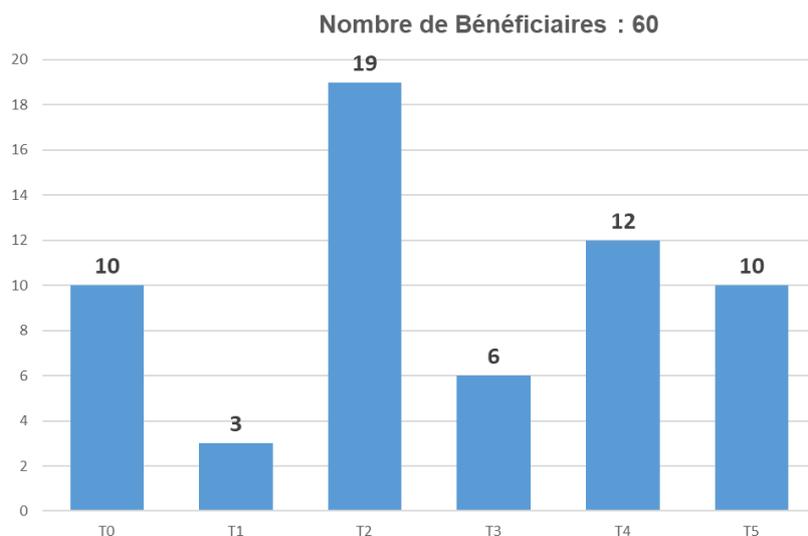
Les barèmes sociaux du SAAD :

En cas de rejet de prise en charge par un organisme financeur, les barèmes sociaux du service sont proposés aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et aux personnes momentanément dépendantes. Il est appliqué sous réserve de présentation des justificatifs (rejet de prise en charge, dernier avis d'imposition) et selon l'avis du maire et/ou l'avis des travailleurs sociaux concernant la tranche 0.

Le service peut également intervenir au domicile des personnes sans prise en charge sur simple demande auprès du CIAS (plein tarif).

Les bénéficiaires peuvent profiter d'avantages fiscaux sous forme de réduction fiscale ou de crédit d'impôt pour les prestations effectuées, qui représentent 50 % du montant des dépenses annuelles, dans la limite d'un plafond annuel fixé par la loi des finances.





Nombre de bénéficiaires concernés par les barèmes sociaux du CIAS

5.2.1.4 Des attentes fortes de la loi « Grand âge et Autonomie » qui doit revoir les principes de financement de la dépendance, pour poursuivre la professionnalisation du métier :

Le secteur de l'aide à domicile, comme partout en France, souffre d'un déficit d'attractivité et d'une pénurie de personnels : salaires peu élevés, conditions de travail, peu de perspectives de carrières. La prime SEGUR, qui ne concerne que les agents EHPAD, vient creuser encore les inégalités dans les métiers de la prise en charge de la dépendance.

La professionnalisation des agents à un coût : formation, prévention, coordination, reconnaissance salariale des compétences. Comme beaucoup de services d'aide à domicile, la poursuite de la professionnalisation ne pourra se réaliser sans évolution des modes de financement pour permettre d'assurer la viabilité des services d'aide à domicile. Si l'on souhaite que l'accompagnement à domicile ne soit pas réservé au plus aisés, une réforme des modes de financement est attendue.

5.2.1.5 Une évolution constante des pratiques professionnelles

La communauté de communes souhaite poursuivre la professionnalisation des intervenants à domicile en lien avec le SMADC, le CNFPT et le CLIC. Elle souhaite également poursuivre les réunions de coordination, de sensibilisation, les groupes de parole ainsi que l'analyse des pratiques professionnelles pour les aides à domicile et les responsables de secteur.

L'objectif est aussi de développer le partenariat, la coordination et la mutualisation avec les acteurs du secteur sanitaire, médico-social ou social, afin d'apporter aux usagers un accompagnement favorisant le maintien à domicile.

Le CIAS cherche à progresser sur le suivi du Projet Personnel Individualisé (PPI) des bénéficiaires et visite à domicile annuelle

Une 3^{ème} tranche de modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile est prévue sur la période 2020-2022 via l'UNA qui met en place le dispositif rebond cofinancé par la CNSA.

Afin de prévoir et d'anticiper les départs à la retraite, le CIAS souhaite engager un travail sur le recrutement des intervenants à domicile pour le remplacement et/ou les postes permanents.

Un logiciel métier du service à la personne est en cours de développement et permettra de gagner en efficacité sur : l'annualisation du temps de travail, les statistiques, le rapport, la formation des responsables de secteur...

Suite à la réforme du dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) est en attente du nouveau référentiel pour sa prochaine évaluation.

Les aides à domicile et responsables de secteur bénéficient de groupe de parole et analyse des pratiques professionnelles au minimum deux fois par an, des réunions de coordination selon les secteurs sont mises en place au minimum 4 fois par an concernant les interventions au domicile et les problématiques de terrain. Des réunions de sensibilisation à thème sont également mises en place pour les aides à domicile (maltraitance, les bonnes pratiques professionnelles.) et pour les responsables de secteur (entretien annuel...).

Un travail sera mené pour harmoniser et revoir le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et une réforme de la tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sera envisagée.

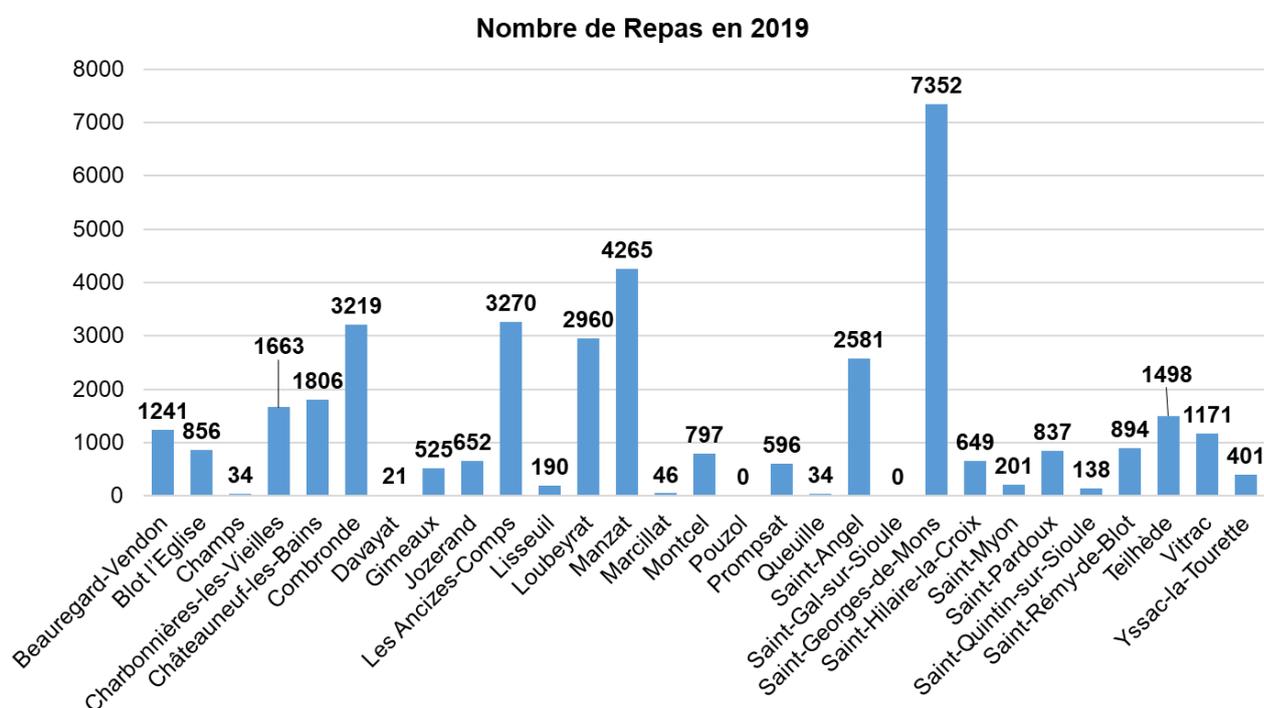
5.2.2 Le service de portage de repas à domicile : une prestation sur mesure pour répondre aux besoins (envies) de chacun

Le service de portage de repas intervient sur l'ensemble du territoire Combrailles, Sioule et Morge.

L'harmonisation du service s'est déroulée en plusieurs étapes :

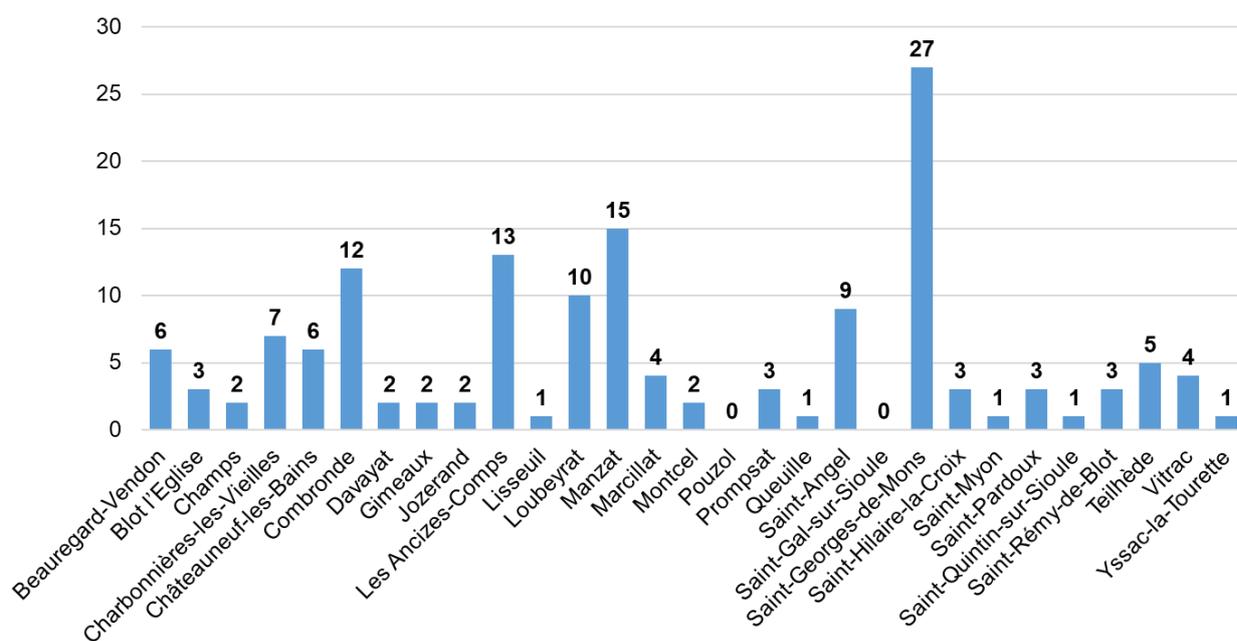
- Harmonisation des repas (menus) courant 2018,
- Le service a été étendu au secteur Sioule en septembre 2018,
- La tarification et le règlement de fonctionnement ont été harmonisés au 01 janvier 2019,
- L'harmonisation du fonctionnement des tournées au 1 janvier 2020.

Le service de portage de repas a livré 37 897 repas en 2019 pour 148 bénéficiaires.



Répartition du nombre de repas livrés, par communes, en 2019

Nombre de Bénéficiaires en 2019

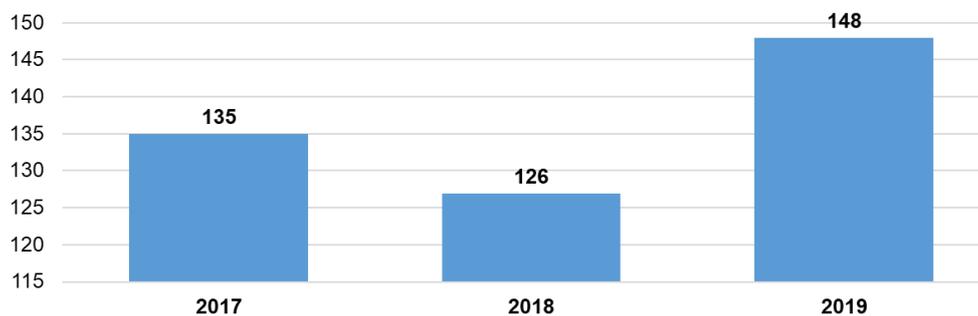


Répartition des bénéficiaires par communes en 2019

Nombre de repas



Nombre de bénéficiaires



Évolution du service depuis 2017

5.2.2.1 *Une prestation à la carte*

Le service de portage de repas à domicile est organisé en liaison froide pour les personnes résidant sur le territoire. La livraison est assurée le matin du lundi au vendredi.

Les repas des weekends sont livrés le vendredi.

L'objectif est de permettre aux personnes de bien vivre chez elles, être à l'écoute en proposant des solutions facilitant le maintien à domicile et maintenir le lien social pour lutter contre l'isolement.

Le service s'adresse :

- Aux personnes âgées de plus de 60 ans,
- Toute personne en situation de handicap ou en difficulté momentanée (sortie d'hospitalisation, de rééducation...),
- À titre exceptionnel, les personnes de moins de 60 ans, en activité, peuvent également bénéficier de ce service (enfant du bénéficiaire, conjoint du bénéficiaire...).

Le service propose un repas complet et équilibré aux bénéficiaires en respectant les régimes alimentaires (pauvre en sel ou/et pauvre en sucre sur présentation d'un certificat médical).

La composition des repas est la suivante :

- Un potage (ou une 2^{ème} entrée du 1^{er} avril au 30 septembre)
- Une entrée
- Viande ou poisson
- Légumes ou féculents
- Fromage ou laitage
- Dessert
- Pain

Les repas sont produits sur le territoire soit à l'EHPAD des Orchis pour le site de Combronde, soit à la cuisine centrale de Saint-Georges-de-Mons pour le site des Ancizes-Comps.

Le service proposé est à la carte :

- Les bénéficiaires ont le choix du rythme de livraison selon leurs besoins et leurs attentes (3 fois par semaine, tous les jours...),
- Chaque bénéficiaire choisit sur la carte ses menus pour un mois. Un menu du jour est proposé avec l'alternative d'un autre choix, ceci pour l'entrée, le plat, légumes/féculents, le fromage et le dessert. Les bénéficiaires ont également la possibilité de choisir automatiquement le menu du jour.
- La mise en place du service est rapide : délai de 4 jours. En cas d'urgence (sortie d'hôpital...), ce délai peut être diminué.

Les repas peuvent être pris en charge en partie par un organisme financeur (Conseil Départemental, caisses de retraite, mutuelles...) selon le plan d'aide du bénéficiaire.

En 2019, 15 bénéficiaires du service ont eu une prise en charge de la CARSAT.

5.2.2.2 *Une tarification solidaire*

Le tarif des barèmes sociaux est fixé par le conseil d'administration du CIAS en fonction du revenu fiscal de référence n-1. Ils sont mis en place sous réserve de présentation des justificatifs et selon l'avis du maire et/ou l'avis des travailleurs sociaux concernant la tranche 0.

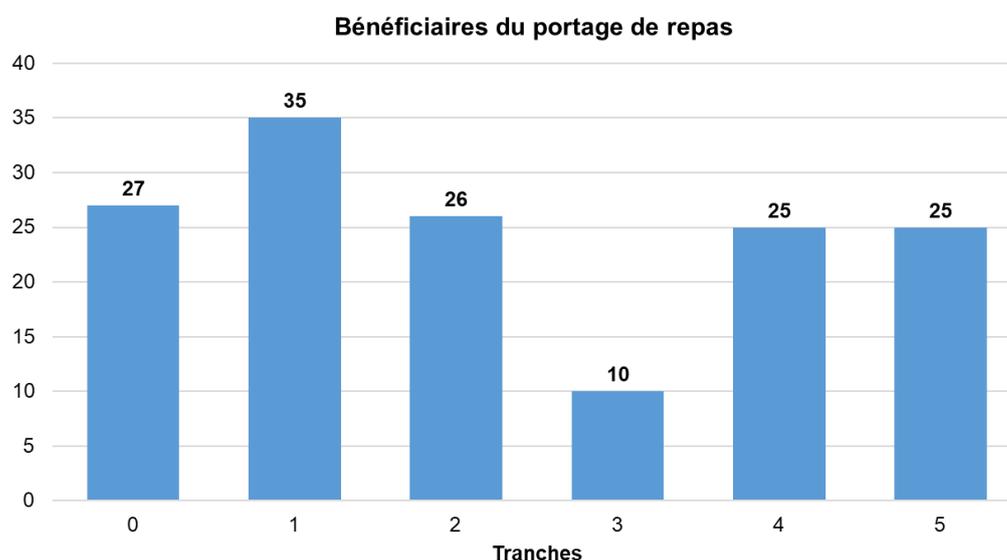
Les barèmes sociaux sont mis en place pour :

- les personnes de plus de 60 ans,
- les personnes en situation de handicap,
- les personnes de moins de 60 ans (sortie d'hospitalisation, rééducation, longue maladie...).

Les personnes de moins de 60 ans en activité qui bénéficient du service exceptionnellement sont au plein tarif (tranche 5).

Les bénéficiaires peuvent également bénéficier d'avantages fiscaux, sous forme de réduction fiscale ou de crédit d'impôt de 50 %, pour le coût de la livraison (non pour le coût de la fabrication du repas).

Les bénéficiaires du service de portage de repas à domicile :



Nombre de bénéficiaires concernés par les barèmes sociaux du CIAS

5.2.2.3 *Une recherche d'adaptation constante du service*

Le CIAS a mis en place une harmonisation et une évolution du service de portage de repas au 01 janvier 2020.

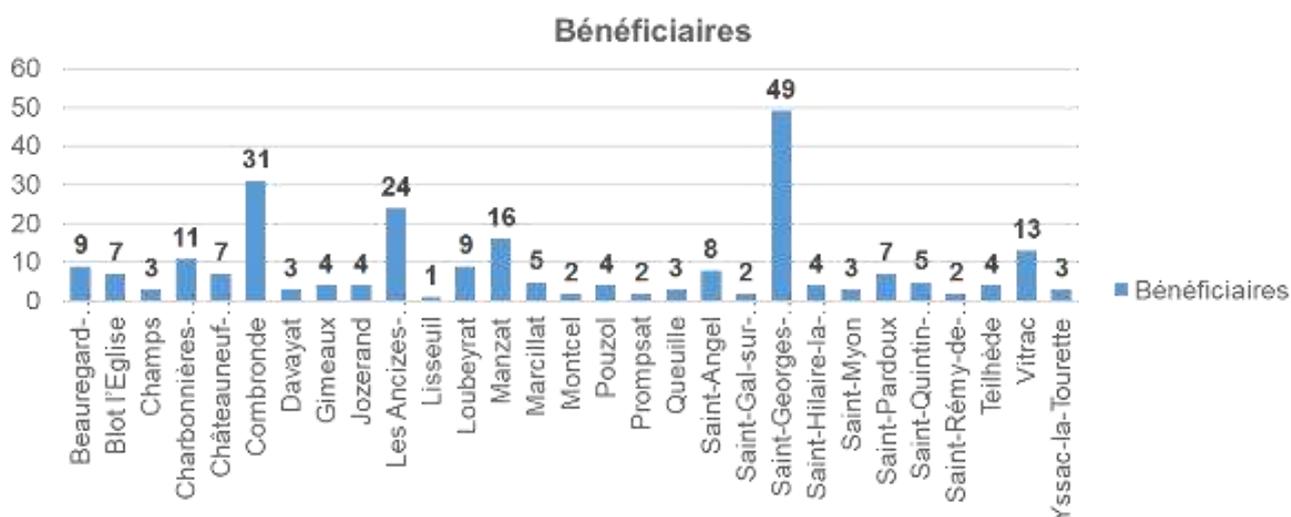
Le service a notamment travaillé sur l'harmonisation du fonctionnement des tournées de livraison du portage de repas. Après une approche sur le terrain, le service a mis en évidence différentes améliorations à mettre en place au niveau du fonctionnement et de l'organisation dans le but d'optimiser les tournées.

Le CIAS souhaite également harmoniser les pratiques professionnelles et amélioration de la qualité du service en lien avec le pôle restauration collective.

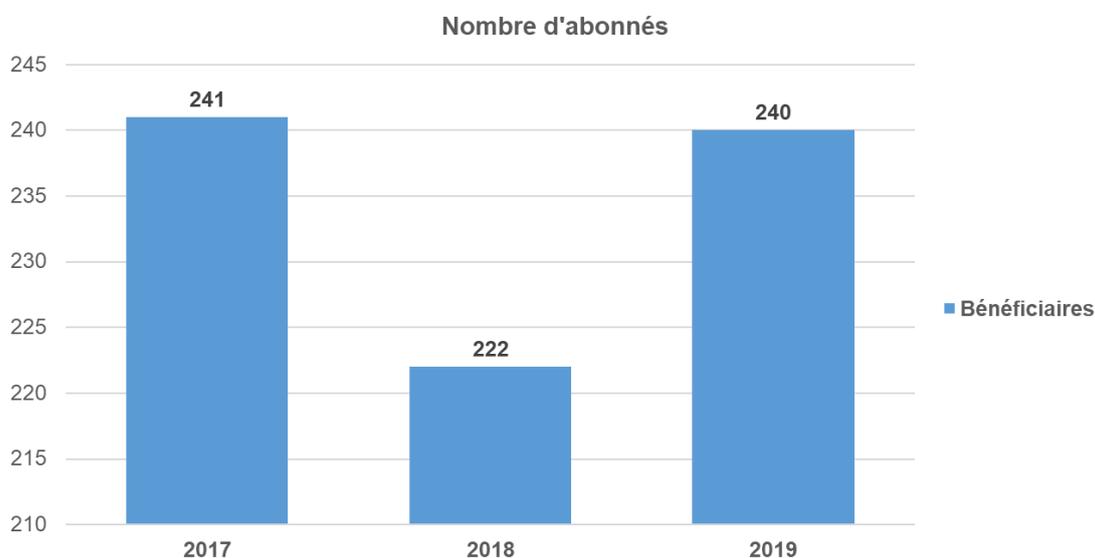
Afin de créer une certaine dynamique, une réunion de coordination avec les livreurs concernant les tournées, la qualité du service, les remontées des bénéficiaires, les problématiques de terrain doit s'organiser mais est aujourd'hui en attente au vu des contraintes sanitaires.

L'objectif sera également de préparer la prochaine convention réseau des services de maintien à domicile des Combrailles coordonnées par le SMADC.

5.2.3 Une offre de services complétée par le service de « Télé-assistance »



Nombre d'abonnés par commune en 2019



Évolution du service depuis 2017

Ce dispositif est proposé par le Conseil Départemental. La téléassistance offre la possibilité d'être relié par ligne directe avec le centre d'écoute du CODIS-SAMU grâce à un transmetteur (médaillon, bracelet). Le CIAS Combrailles, Sioule et Morge participe financièrement directement auprès du conseil départemental.

Le service s'adresse aux :

- Personnes âgées isolées de plus de 65 ans (ou 60 ans pour les personnes reconnues inaptes au travail),
- Personnes reconnues en situation de handicap à plus de 80 %.

Les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

- Le dossier peut être monté par la mairie de résidence du bénéficiaire ou par le CIAS Combrailles, Sioule et Morge. Le formulaire peut également être téléchargé sur le site du conseil départemental du Puy de Dôme : www.puy-de-dome.fr,
- Le dossier d'abonnement doit être accompagné du dernier avis d'imposition et doit être validé par le Maire ou le Président du CCAS,
- Il est envoyé au conseil départemental par la Mairie ou le CIAS. En cas d'envoi par la mairie une copie du dossier est à transmettre au CIAS qui assurera son suivi auprès du Conseil départemental,
- L'installation est effectuée par les pompiers entre 15 jours et 3 semaines après réception du dossier par le conseil départemental.

Les modalités financières sont les suivantes :

- La participation financière peut-être prise en compte dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), au titre de l'aide sociale par le conseil départemental ou par certaines caisses de retraite,
- Une partie de la cotisation est prise en charge par le CIAS (9,40 € /mois pour un bénéficiaire) versée au trimestre au conseil départemental,
- La participation qui reste à la charge du bénéficiaire est déterminée en fonction des revenus (de 5,97 €/mois à 34,40 €/mois).

5.2.4 Transport à la demande : une offre de transport collectif qui répond de moins en moins aux demandes des usagers

Le service de transport à la demande a été mis en place courant 2012 sur la commune de Combronde par l'intermédiaire d'un conventionnement avec un taxi, afin de répondre à une demande du territoire en complément du dispositif du Bus des montagnes.

Au 1er janvier 2013, la communauté de communes des côtes de Combrailles a décidé de ne pas poursuivre le dispositif « Bus des montagnes » suite à une très faible utilisation les dernières années.

En janvier 2017, lors de la fusion des collectivités une réflexion a été conduite afin d'évaluer l'avenir du dispositif « Bus des montagnes » pour le secteur Sioule et le secteur Montagne.

Suite aux réflexions conduites lors du groupe de travail, au détachement progressif et continu des habitants pour le service Bus des Montagne, quel que soit le périmètre ainsi que les incidences budgétaires, le CIAS a fait le choix d'arrêter le dispositif « Bus des montagnes » sur son territoire.

Seul le service de transport à la demande sur Combronde a perduré (il avait été financé un transfert de charges par la commune). En 2019, 7 personnes ont utilisé régulièrement le service de transport à la demande pour 33 sorties. Il est réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans et titulaires de chèques « mobiplus ». Le transport à la demande est prévu pour se déplacer sur le territoire Combrailles, Sioule et Morges, Saint-Bonnet-près-Riom, Riom et Mozac. Les mardis après-midi sont prévus pour les rendez-vous médicaux. Le Taxi peut se déplacer pour une personne. Les vendredis après-midi sont organisés pour les courses avec un minimum d'inscription de deux personnes. Un seul trajet est organisé par après-midi.

Chaque personne transportée paiera la somme de 10 euros avec utilisation des chèques « mobiplus » du Conseil départemental et ce quel que soit le trajet et le nombre de personnes transportées.

Il est facturé au CIAS le complément ne pouvant pas dépasser 35 € TTC aller/retour.

5.2.5 Projet de logements adaptés / résidences autonomie

En 2019, la communauté de communes CSM a souhaité et validé l'engagement du CIAS vers une étude de besoins auprès des personnes âgées sur un territoire défini en partenariat avec OPHIS Puy de Dôme. Ce projet a été évoqué en Conseil d'administration du 23 octobre 2019 et validé au CA du mois de mars

2020. L'objectif de l'étude est de connaître la ou les réponses à apporter aux attentes de la population âgée du territoire, proposer une offre la plus pertinente par rapport aux besoins recensés et de préciser également la localisation géographique du projet à mettre en place et sur quel délai.

L'étude des besoins se déroulera en 2 phases :

- Phase 1 : Offre existante et recueil des besoins :
 - L'analyse de l'offre du territoire et de la demande : le démarrage de l'étude s'enclenchera avec un temps de recherche et d'analyse documentaire sur le public âgé du territoire. Le périmètre d'étude retenu est composé de 17 communes de CSM : Les Ancizes-Comps, Blot-l'Église, Charbonnières-les-Vieilles, Châteauneuf-les-Bains, Marcillat, Queuille, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Angel, Saint-Pardoux, Saint-Rémy-de-Blot, Saint Quintin-sur-Sioule, Saint-Gal-sur-Sioule, Lisseuil, Loubeyrat, Manzat, Pouzol, Vitrac. Ces 17 communes représentent environ 3 085 personnes à enquêter.
 - Recueil des besoins auprès des professionnels et partenaires du territoire : groupes de travail avec les partenaires (CLIC, SMADC, CIAS, service de maintien à domicile, maison des solidarités...), professionnels médico-sociaux locaux et associations (club des aînés...). L'objectif est également d'adapter le questionnaire selon les échanges et les entretiens. Les groupes de travail ont commencé en juillet 2020.
 - Synthèse sur l'offre existante du public âgé : Afin de pouvoir échanger ensemble et d'appréhender les différents types d'hébergements pour le public âgé, il sera présenté lors du comité de pilotage un état des lieux sur toute l'offre existante en matière d'hébergement du public âgé (logements et équipements médico sociaux) et un état des lieux « local » sur l'offre existante du territoire.
- Phase 2 : réalisation d'une enquête auprès du public âgé de + de 60 ans :
 - Pilotage de l'enquête et constitution de la base de données,
 - Saisie et analyse des réponses,
 - Synthèse : enjeux et orientations.

Si le besoin est avéré, l'objectif est de développer des modes d'habitats intermédiaires pour les personnes âgées plus autonomes, en gestion directe et/ou en lien avec les opérateurs sociaux.

5.2.6 L'action sociale sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une démarche permanente de professionnalisation des agents depuis plusieurs années sur le service d'aide à domicile (formation CNFPT, formation avec le réseau des services de maintien à domicile des Combrailles, sensibilisation/formation avec le Clic Riom, Limagne et Combrailles...), mise en place de la télégestion • Aucune liste d'attente pour les bénéficiaires, la mise en place est rapide • Des équipes dynamiques, investies et réactives • Amélioration progressive des conditions de travail (revalorisation du régime indemnitaire, prise en compte des temps de déplacement entre les interventions, annualisation du temps de travail, groupes de paroles et analyse des pratiques professionnelles...) • Un partenariat et une bonne coordination avec les autres acteurs du maintien à domicile (SSIAD, CLIC, réseau des Combrailles) • Un service de portage de repas « à la carte » pour répondre aux besoins et envies de chacun, avec une qualité maîtrisée puisque les repas sont confectionnés en régie • Des aides de la communauté de communes pour faciliter l'adaptation des logements des bénéficiaires à la dépendance • Application de tarifs en fonction des ressources afin de favoriser l'accès du service à tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à fidéliser les derniers recrutements, à recruter des agents diplômés ou formés, à mettre en place une procédure d'accueil et de suivi des nouveaux intervenants à domicile • Un nombre important de départ à la retraite à prévoir : 15 agents dans les cinq ans à venir sont concernés et 12 agents dans les deux ans à venir • Un épuisement des personnels qui ont été fortement mobilisés et sollicités avec la crise sanitaire • Des objectifs de professionnalisation limités par le mode actuel de financement de la prise en charge de l'aide à domicile. Le taux horaire APA est inférieur au prix de revient. • Difficultés de mettre en place les visites à domicile annuelles pour l'ensemble des interventions • Harmoniser et revoir le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des attentes fortes de la Loi « Grand Âge et Autonomie » afin de poursuivre les objectifs de qualité et de professionnalisation de l'aide à domicile et en établissement. • Proposer une gamme de solutions intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD avec le développement de résidence autonomie/résidences services • Adhésion et dynamisme du réseau UNA • Participation au plan de modernisation UNA/CNSA 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de recrutement des aides à domicile

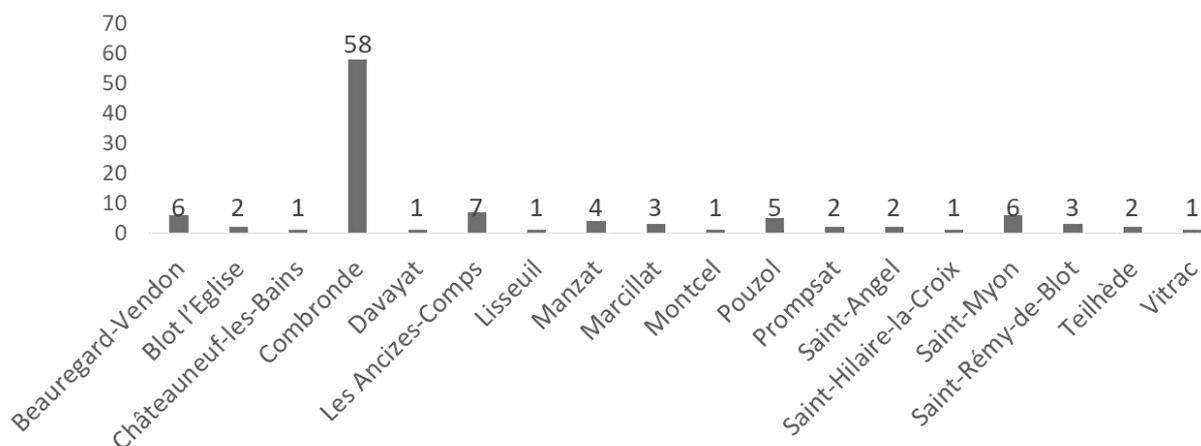
5.3 L'AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE

Le service Banque alimentaire du CIAS a été harmonisé au 01 janvier 2020 sur l'ensemble du territoire.

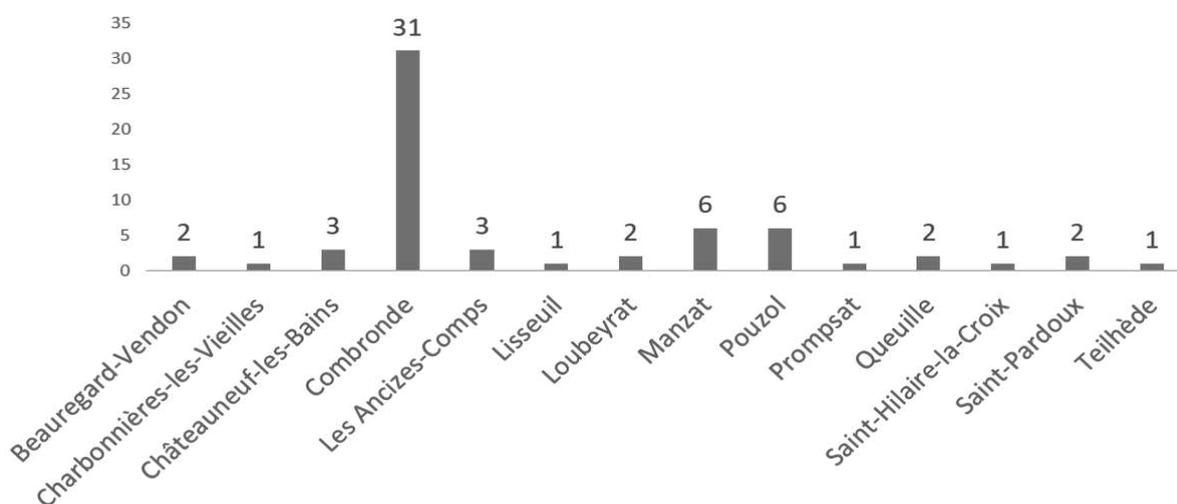
De janvier 2017 à décembre 2019, le service fonctionnait avec une Banque alimentaire sur le site de Combronde et des bons alimentaires pour le site des Ancizes-Comps.

En 2019, le service a délivré 92 colis alimentaires et 14 bons alimentaires pour 57 personnes.

De janvier à août 2020, le service a délivré 34 colis alimentaire pour 30 personnes.



Répartition des colis banque alimentaire et des bons alimentaire du secours exceptionnel en 2019



Répartition des colis banque alimentaire de janvier à août 2020

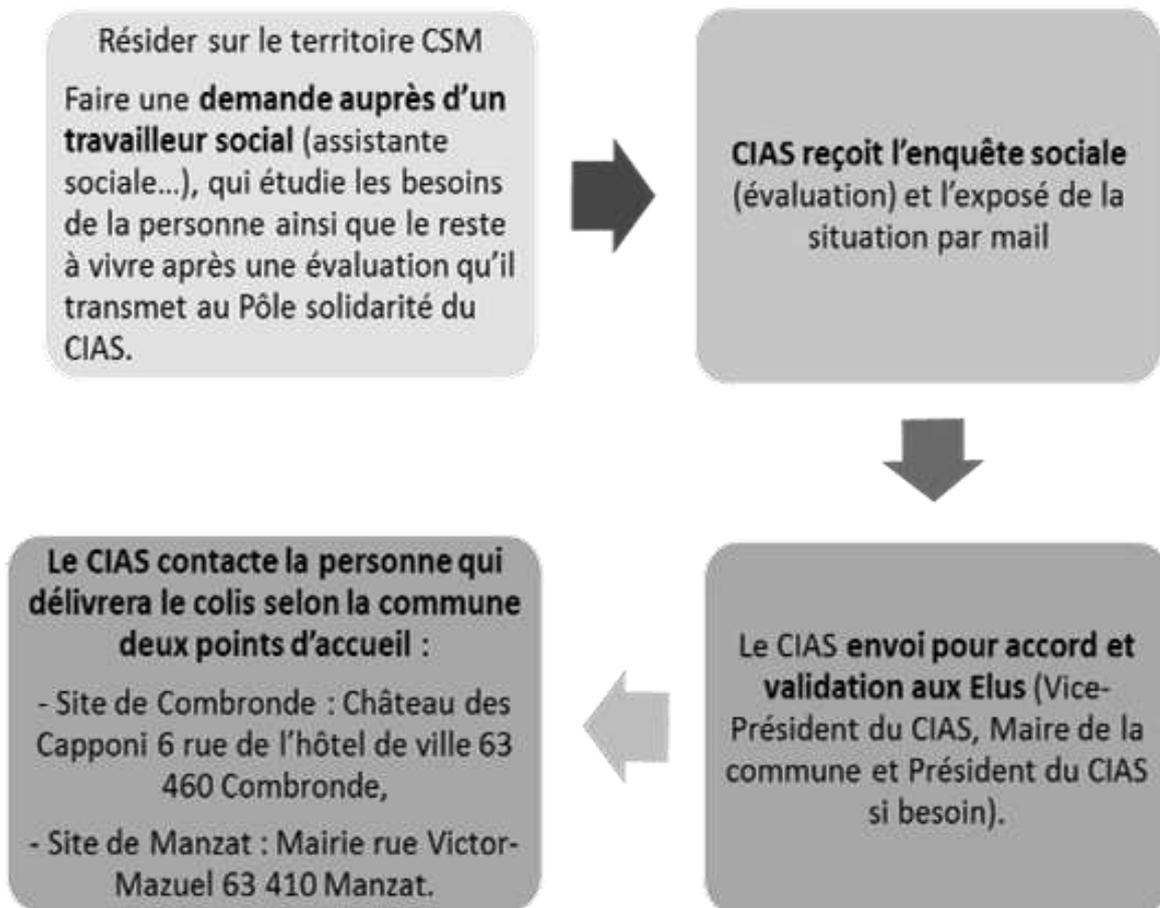
La Banque alimentaire du CIAS consiste à apporter une aide alimentaire aux personnes rencontrant des difficultés financières pour faire face à leurs besoins.

Elle est sous la responsabilité du CIAS en partenariat avec la Banque alimentaire de Clermont-Ferrand.

Les objectifs sont les suivants :

- Aider de façon ponctuelle des personnes en difficultés financières,
- Faciliter l'accès à des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien,
- Apporter un accompagnement social et un suivi des demandeurs effectués par les travailleurs sociaux,
- Réaliser un suivi des personnes dans le cadre de l'accompagnement (élus, agents administratifs de la BA du CIAS),
- Agir en partenariat avec les structures sociales,
- Délivrer un colis d'urgence de façon ponctuelle et non permanente

Les Modalités de distributions sont les suivantes :



Le CIAS délivre des produits secs et ne délivre aucun produit frais. Chaque CCAS (indépendamment du CIAS) peut en plus de la Banque alimentaire proposer un complément au colis (ex : bon pour des produits frais...).

5.4 LA POLITIQUE D'INSERTION

5.4.1 Entre 2017 et 2020, un chantier d'insertion intercommunal autour de la thématique de l'eau

En 2017, suite au nouveau périmètre de la communauté de communes et les orientations de la politique d'insertion du conseil départemental, un chantier d'insertion a été conservé et financé avec 16 places (soit 11,84 ETP) en fonctionnant de façon itinérante sur le territoire. L'association AVENIR a porté le chantier d'insertion « Au fil de l'eau dans les Combrailles » sur la thématique de la

« valorisation des sites et du patrimoine touristiques d'intérêt communautaire ». De 2017 à 2020, le projet a participé à la politique d'insertion par l'activité économique du territoire.

En 2019, le chantier d'insertion était constitué de 8 personnes (soit 5,92 ETP). La participation du CIAS s'élevait à 41 000 euros.

Après un essoufflement de la dynamique après plusieurs années, le conseil d'administration du CIAS, en 2020, a estimé qu'il était nécessaire pour les élus de revoir la politique d'insertion intercommunale en lien avec le nouveau Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDIRE) en construction. La convention avec Avenir insertion n'a pas été renouvelée fin 2019.

Une association présente sur le territoire propose également un programme d'insertion.

5.4.2 En tant qu'employeur, le souhait de mobiliser les outils de la politique d'insertion

Sensibilisés aux difficultés d'accès à l'emploi exacerbées par la crise économique, pour les élus, il est important pour une collectivité comme la nôtre de se positionner, dans une démarche de relance de l'emploi, via l'insertion professionnelle des jeunes et moins jeunes.

L'accueil de salariés éloignés du marché de l'emploi en contrat aidé est favorisé, en partenariat avec l'Etat, Pôle Emploi et la Mission Locale au-travers du Parcours Emploi Compétence (PEC).

Dans le cadre du dispositif, un suivi tout particulier est mis en place :

- Par la Mission Locale (pour les moins de 25 ans) ou par Pôle Emploi, dans le cadre du programme PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), le dispositif permet de mobiliser des ateliers de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, préparation d'entretien, stages en entreprises, proposition d'action susceptible de lever ses freins à l'embauche : mobilité, logement, santé, ...). Ce parcours prévoit également un accompagnement personnalisé, avec notamment des bilans réguliers, ainsi que la possibilité de période d'immersion auprès d'autres employeurs pour valider la voie envisagée.
- La collectivité s'engage quant à elle à mettre en place un accompagnement personnalisé avec un tuteur, à faciliter, pendant toute la durée du contrat, l'accès à des formations adaptées, permettant de conforter les acquis, que ce soit par une formation continue en interne ou l'accès à des formations en externe, puis d'enrichir par l'expérience leur parcours professionnel.
- Pour la mise en place de ces contrats à durée déterminée - limités à 9 mois – de moins de 26 heures hebdomadaires, l'Etat contribue à la prise en charge des coûts salariaux à hauteur de 65 à 80% (selon la commune d'origine et le profil du candidat).

L'accent est également mis sur l'apprentissage des jeunes, y compris en situation de handicap.

Il existe enfin une politique forte d'accueil des stagiaires, que ce soit dans le cadre de stages de découverte, de stages « écoles » pour les étudiants, ou de stages de reconversion professionnelle ; ceci dans la totalité des secteurs d'activités.

5.4.3 Une politique d'insertion intercommunal qui reste à construire en lien avec le programme Départemental d'Insertion et de retour à l'Emploi (PDI-RE)

Le Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE) a été validé par le Conseil Départemental le 29 septembre 2020. L'objectif du PDI-RE est une reprise durable de l'activité avec un véritable parcours d'accompagnement dans une dynamique partenariale et territoriale. Le PDI-RE porte les orientations du département pour les années à venir.

Il en ressort quatre axes :

- Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion,
- Garantir à chacun un accompagnement adapté et agile,
- Partager les enjeux et s'engager dans une gouvernance concertée de l'insertion,
- Impulser une nouvelle dynamique territoriale.

Le programme Départemental d'Insertion et de retour à l'emploi représente le cadre et les orientations. Il a pour outil le pacte territorial d'insertion (PTI). Le Conseil Départemental du Puy de Dôme souhaite mettre en place un PTI pour chaque direction territoriale des solidarités (DTS) soit quatre PTI dans notre département ainsi qu'un Pacte transversale d'Insertion afin de regrouper certaines actions à l'échelle départementale. L'objectif du PTI est de coordonner les différents acteurs de l'insertion pour proposer sur le territoire des actions cohérentes et complémentaires. Pour construire les PTI des ateliers de réflexions avec les différents partenaires et EPCI seront mis en place. Le PTI est la création d'action mais également la consolidation des actions déjà mises en place sur notre territoire. Début des ateliers en 2021.

Notre EPCI dépend du Pacte Territorial D'Insertion de Riom avec les 4 EPCI (Riom Limagne et Volcans, Pays de St-Eloy, Chavanon Combrailles et Volcans, Combrailles, Sioule et Morge). Il est organisé par la direction territoriale des solidarités.

À l'issue de la réflexion, la communauté décidera si elle souhaite développer des actions dans le nouveau PTI territorial.

5.4.4 La politique d'insertion sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Volonté d'utiliser les outils de l'insertion en place pour progresser sur la thématique</i> • <i>Présence de Maisons des Solidarités sur le territoire intercommunal</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Très peu de logement d'urgence disponible sur le territoire intercommunal</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pacte Territorial d'Insertion de Riom</i> • <i>PTI-RE départementale</i> • <i>Un réseau d'acteur existant (Département, Pôle Emploi, Mission Locale...)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Disponibilité des logements sociaux à l'échelle départementale</i> • <i>Peu de logements d'urgence disponibles à l'échelle départementale</i> • <i>Faire face aux propriétaires bailleurs peu « scrupuleux »</i>

5.5 LA PRISE EN CHARGE DE LA DEPENDANCE EN EHPAD

5.5.1 3 EHPAD familiaux pour un accueil de proximité

L'EHPAD « Le Montel » à MANZAT

L'établissement a été créé en 1987. A l'origine c'était un foyer logement composé de 32 studios individuels et de 2 appartements pour couples. La gestion était rattachée à un SIVU, crée par les communes du canton de Manzat.

Il devenait primordial de pouvoir médicaliser l'établissement et de mettre en conformité son cadre bâti. C'est pourquoi en 2007, ont été entrepris des travaux de réhabilitation consistant au dédoublement des studios en 3 chambres pour augmenter la capacité d'accueil à 41 résidents.

L'établissement a été transformé en EHPAD. En 2010 sa gestion était transférée au CIAS de Manzat Communauté.

L'EHPAD « Les Orchis » à COMBRONDE

Depuis 1905, les Sœurs de la Miséricorde géraient une résidence pour personnes âgées pauvres, malades et isolées, elles ont créé par la suite une association « maison hospitalière » qui fut reprise à l'initiative de la mairie en 1976 par une nouvelle équipe de bénévoles : la « maison hospitalière » devient « maison de retraite » avec une capacité de 22 lits.

En 2002, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles devient propriétaire des bâtiments puis en 2006 l'établissement médicalisé devient EHPAD. Les locaux ne sont plus aux normes et une étude technique démontre la nécessité d'une nouvelle construction. Ce projet est porté par la Communauté de Communes mais la gestion reste associative.

Le nouveau bâtiment ouvre ses portes en 2010 avec une autorisation d'augmenter sa capacité d'accueil de 22 lits à 27 lits et en juillet 2012, la gestion de l'établissement est transférée au CIAS des Côtes de Combrailles.

L'EHPAD des ANCIZES

La MAPAD (Maison d'Accueil de Personnes Agées Dépendantes) d'une capacité de 34 lits a été créée en 1992 et gérée par un SIVU comme l'établissement de Manzat.

La loi du 2 janvier 2002 a permis à tout établissement de plus de 25 lits et dont le GMP (Gir Moyen Pondéré) supérieur à 300 de transformer une MAPAD en EHPAD.

A partir de 2010 et jusqu'à fin 2016, l'établissement a été géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Manzat Communauté.

La structure actuelle est vieillissante et souffre de plus en plus d'une relative inadaptation des locaux à la vie en EHPAD.

Depuis le 1er janvier 2017, suite à la fusion des communautés de communes, les 3 établissements sont désormais gérés par le CIAS Combrailles Sioule et Morge.

5.5.2 Une capacité totale de 99 lits permanents

Il existe deux accueils distincts au sein des EHPAD :

- Accueil permanent : Il s'agit de la principale modalité d'accueil au sein des établissements. Les personnes sont accompagnées dans leur quotidien, tout en respectant leur rythme de vie.
- Accueil temporaire : La durée de séjour est de 90 jours maximum par an, consécutifs ou non. Il s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis (ex retour d'hospitalisation). Ce type de séjour peut servir de période de répit pour les aidants. Il peut également servir de premier essai de vie en collectivité. Les prestations sont les mêmes que dans l'accueil permanent.

	EHPAD LES ORCHIS	EHPAD DE MANZAT	EHPAD DES ANCIZES
Capacité et accueil	24 Hébergement permanent 3 Hébergement temporaire, soit 27 lit	41 Hébergement permanent	34 Hébergement permanent
Capacité habilitée Aide sociale	27	41	34
Option tarifaire	Tarif partiel sans PUI (pharmacie à usage interne) Dotations globales APA		
Taux de remplissage	98% en moyenne		

5.5.3 Des résidents de plus en plus dépendants qui proviennent majoritairement du territoire ou des communes limitrophes.

	EHPAD LES ORCHIS	EHPAD DE MANZAT	EHPAD DES ANCIZES
Age moyen	89	88	88
Origine des Personnes Accueillies	Calcul sur 26 /10 communes+8 CC (69%) 8 communes limitrophes et département	5 communes+21 CC (63.5%) 12 communes limitrophes et département 3 hors département pour rapprochements familiaux	6 communes+14CC (59%) 12 communes limitrophes et département 2 hors département pour rapprochements familiaux
Nb résidents à l'aide sociale	2	6	6
Durée moyenne du séjour	3 ans et 5 mois	3 ans et 6 mois	3 ans et 4 mois
GMP	777.92	712.68	740.88
PMP	263	181	182

Résidents accueillis au sein des EHPAD (référence année 2020)

Comme beaucoup d'établissements, la moyenne d'âge à l'entrée est de plus en plus élevée et les résidents présentent de plus en plus de multi- pathologies.

Le GMP moyen¹ est supérieur à la moyenne nationale (qui est de 717), pour deux établissements

Le PMP² est inférieur à la moyenne nationale de 213, sauf pour Combronde, mais cet indicateur dépend de la date d'évaluation et des résidents présents.

Il convient néanmoins de relativiser ces indicateurs car sur des établissements de petite capacité, le GMP et le PMP moyen peuvent changer rapidement suite à l'arrivée d'un ou deux résidents qui suffisent à faire évoluer les moyennes.

5.5.4 Les effectifs et le budget de fonctionnement

Les effectifs permanents

¹ GMP : L'évaluation de la perte d'autonomie, réalisée à l'aide de la grille nationale AGGIR, donne lieu à un classement de chaque personne dans un « groupe iso-ressources » (GIR) ; elle permet de calculer un niveau de perte d'autonomie moyen des personnes hébergées, dénommé « groupe iso-ressources moyen pondéré » (GMP). L'indicateur synthétique « groupe iso-ressources moyen pondéré soins » (GMPS) rend compte du niveau de perte d'autonomie moyen des personnes hébergées dans l'établissement

² L'évaluation des besoins en soins requis est opérée à l'aide du référentiel « PATHOS » ; cet outil évalue, à partir de situations cliniques observées, les soins médico-techniques requis pour assurer la prise en charge de toutes les pathologies d'une population de personnes âgées.

Cette analyse transversale donne lieu à une cotation de ces besoins sous forme de points « PATHOS », qui permet de calculer un indicateur synthétique des besoins en soins, dit « pathos moyen pondéré » (PMP).

	EHPAD LES ORCHIS	EHPAD DE MANZAT	EHPAD DES ANCIZES
CATEGORIES DE PERSONNEL	<i>Nombre d'E.T.P.</i>	<i>Nombre d'E.T.P.</i>	<i>Nombre d'E.T.P.</i>
Direction Administration	1.33	1.33	1.73
Cuisine	1.24	2	1.80.5
Service Généraux	1	1	
Animation Service social		1	1
Agents sociaux	5.59	7.4	7.3
Aides-soignants AMP	6.76	9	7
Psychologue		0.4	0.4
Infirmière	2.83	2.93	2.83
Médecin coordonnateur	Poste non pourvu (0.25)	Poste non pourvu (0.30)	Poste non pourvu (0.20)
TOTAL pourvu	18.75	25.06	22.56
Ratio	0.69	0.61	0.66

Personnels extérieurs

	EHPAD LES ORCHIS	EHPAD DE MANZAT	EHPAD DES ANCIZES
Personnels extérieurs vacations	Psychologue SIEL BLEU	AVIHE (Ergothérapeute, psychomotricienne, location mini-bus adapté handicap) SIEL BLEU	AVIHE (Ergothérapeute, psychomotricienne, location mini-bus adapté handicap) SIEL BLEU
Libéraux intervenant au sein de l'établissement	Médecins Masseur-kinésithérapeutes Dentistes Pédicure Coiffeur	Médecins Masseur-kinésithérapeutes Dentistes Pédicure Coiffeur	Médecins Masseur-kinésithérapeutes Dentistes Pédicure Coiffeur
Prestation de service extérieur	Linge plat : société Initial/ linge des résidents relais ASEVE « blanc et couleur » (entreprise d'insertion) Restauration	Lingerie « la Bujade » (entreprise d'insertion) Restauration en partie	Lingerie « la Bujade » (entreprise d'insertion) Restauration en partie

5.5.5 La reconstruction de l'EHPAD des Ancizes

La nécessité de la reconstruction d'un nouvel l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps, en remplacement de l'établissement actuel a été démontré par une étude de faisabilité. L'objectif est de créer un bâtiment plus moderne, plus adapté à ses résidents et une place en hébergement temporaire inexistantes sur l'EHPAD actuel.

L'opération de reconstruction s'accompagne d'une extension de capacité d'accueil avec 41 lits (40 lits en hébergement permanent et 1 lit en hébergement temporaire). Le permis de construire a été délivré en 2019.

Le nouvel EHPAD sera créé sur une parcelle à proximité de l'école maternelle de la commune et de l'axe routier principal des Fades (RD62). Un projet d'aménagement du carrefour auquel s'insérera la nouvelle voie routière de l'établissement est envisagé avec la mise en place d'un giratoire permettant de sécuriser le carrefour.

L'opération estimée à 5 M € TTC a fait l'objet d'un concours d'architecte. La faisabilité de l'opération a été validée par les organismes compétents lors de la réalisation du permis de construire et de l'avant-projet.

Le début des travaux est programmé pour septembre 2021 et l'ouverture courant 2023.

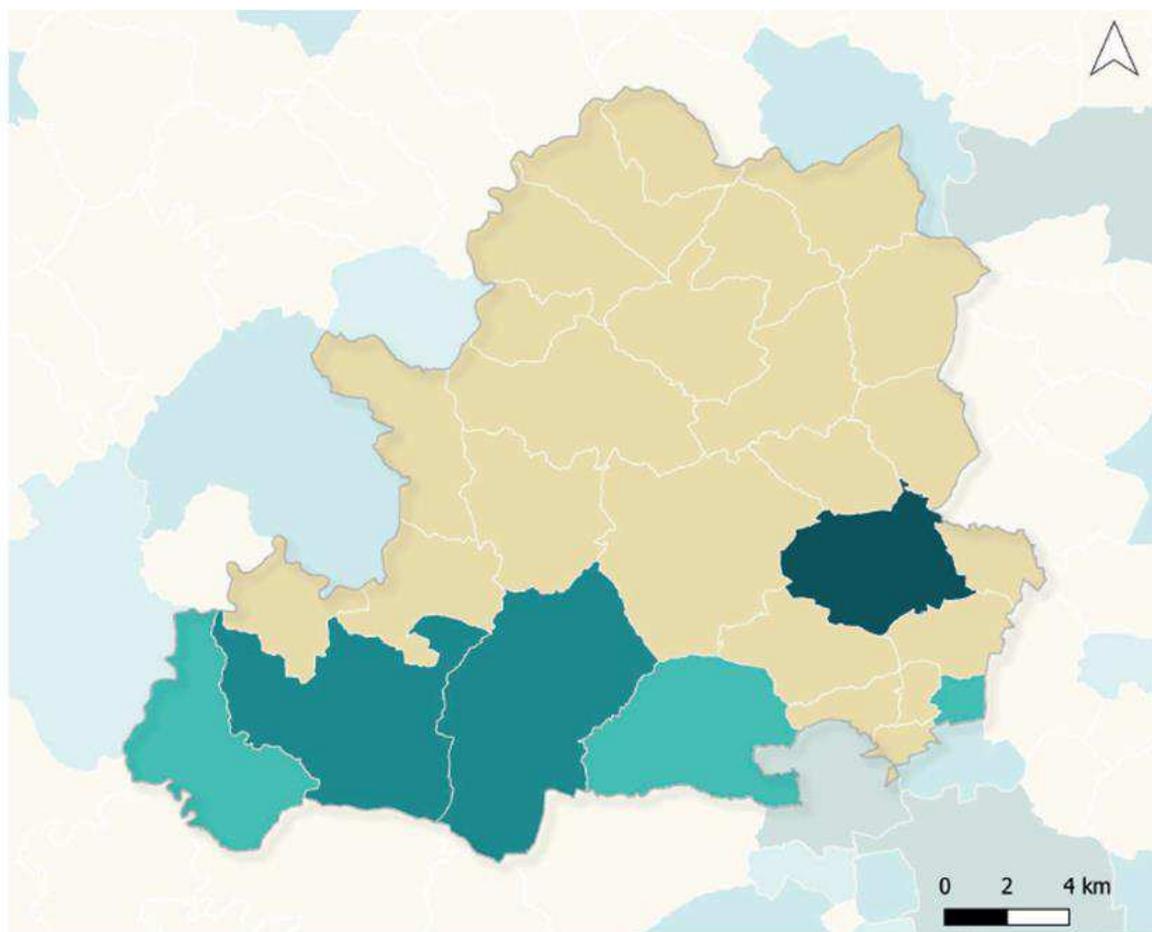
5.5.6 La prise en charge de la dépendance en EHPAD sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • EHPADs familiaux de proximité • Établissements habilités à l'aide sociale • Mutualisation en moyen humain 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lits insuffisants qui ne permet pas d'atteindre l'équilibre économique sans impacter le prix de journée supportée par le résident tout en conservant un accueil de qualité • Contraintes législatives, réglementaires et financières de + en + importantes (à moyen humain et financier constants) • Pas de logiciel soins • D'importants travaux d'entretiens pour deux EHPAD afin d'éviter que les bâtiments ne se dégradent
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) qui permettra peut-être d'adapter les moyens financiers aux objectifs de santé et bien-être des résidents et ainsi garantir une prise en charge pérenne sur plusieurs années 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à recruter du personnel soignant et un médecin coordonnateur

5.6 L'ACCÈS AUX SOINS

En 2018, la Communauté de communes accueille 15 médecins généralistes. Cela représente un taux d'équipement de 7,9 pour 10 000 habitants contre 9,5 pour le reste de l'Auvergne-Rhône-Alpes ou 9,3 au niveau national. Le territoire compte 4 pharmacies : les Ancizes-Comps, St Georges de Mons, Manzat et Combronde.



Nombre de médecins généralistes par commune



Source : BPE 2018

En 2013, le SMADC en lien avec les collectivités du territoire, établit le premier contrat local de santé (CLS). Ce dernier est signé avec l'ARS et douze autres partenaires. En 2019, le renouvellement du CLS est engagé avec une concertation des différents acteurs du territoire. Le deuxième CLS est alors signé en novembre 2020.

Le Contrat Local de Santé est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Lors de sa création, un diagnostic est réalisé afin de mettre en place un plan d'actions.

Pour le second CLS réalisé à l'échelle du SMADC, les éléments de diagnostic principaux étaient les suivants :

- Une population de plus en plus vieillissante habitant sur un territoire rural ou semi-rural avec un habitat dispersé
- Une part de la population en affection longue durée (ADL) supérieure à la moyenne nationale
- Une surmortalité liée aux addictions notamment l'alcool
- Un taux de participation aux dépistages faible par rapport à la moyenne départementale et régionale
- Un pourcentage de 8,9% des plus de 17 ans n'a pas accès au médecin traitant
- Une démographie médicale faible avec 39 médecins généralistes, dont 23 ont plus de soixante ans. En 2020, la densité était de 0,88 pour 1000 habitants
- Une problématique sur la santé dentaire avec une densité de praticiens de 2,9 pour 1000 habitants contre 4 à l'échelle nationale
- Un axe autoroutier à l'est du territoire mais des difficultés de transport en intra et sur l'axe nord-sud

Suite à ce diagnostic, cinq priorités sont ressorties pour le plan d'actions :

- La priorité 1 est la préservation et l'amélioration de l'accès aux droits de santé et aux soins de proximité. Pour répondre à cet enjeu, les actions alors proposés sont les suivantes :
 - Développer et organiser une offre de soins adaptée
 - Favoriser l'installation de professionnels de santé
 - Développer des filières spécialisées
 - Lutter contre l'exclusion et la précarité
- La priorité 2 est la promotion des environnements favorables à la santé. Pour répondre à cet enjeu, les actions alors proposés sont les suivantes :
 - Développer des actions de prévention et de sensibilisation auprès des différents publics
 - Soutenir et organiser des actions de dépistages
 - Agir pour un meilleur environnement
 - Faciliter la mobilité des personnes pour permettre la prévention et le soin
- La priorité 3 est la promotion de la santé mentale et l'amélioration de la prise en charge. Pour répondre à cet enjeu, les actions alors proposés sont les suivantes :
 - Créer un conseil local de santé mentale (CLSM)
 - Lutter contre toutes les formes d'addictions, de conduites à risques
 - Prévenir le mal-être et le suicide
 - Prévenir les risques psychosociaux en milieu scolaire et professionnel
 - Promouvoir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées
- La priorité 4 est l'amélioration des parcours de vie des personnes. Pour répondre à cet enjeu, les actions alors proposés sont les suivantes :
 - Favoriser une logique de parcours de la personne âgée sur le territoire
 - Promouvoir le parcours de réussite

La priorité 5 est la coordination, l'animation et l'information du dispositif. Cela consiste en l'animation du contrat local de santé mais aussi de l'association Avenir Santé Combrailles créée en 2011 et des réseaux médico-sociaux.

Dans le cadre des CLS, des actions permettant de favoriser l'accès au soin ont pu voir le jour. Pour exemple, il a été mis en place les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui ont pour objectif d'informer et d'accompagner les professionnels de santé, d'aider à l'émergence de projets innovants et structurants et d'apporter une cohérence territoriale sur le domaine de la santé. De même, il a été réalisé une campagne de dépistage de la rétinopathie diabétique et de la DMLA, des actions de prévention et dépistage sur diverses maladies (cancer, diabète...), une expérimentation de la télémédecine pour contrer les problématiques de mobilité...

Concernant la mobilité, le premier CLS a permis la mise en place d'un service de covoiturage solidaire « Covoit'Santé63 » sur le territoire du Pays de Saint-Éloy. Le second CLS envisage une réflexion plus large sur la mobilité et l'étendu de ce projet au reste du territoire du SMADC.

5.6.1 L'accès aux soins sur le territoire intercommunal passé sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche du SMADC pour inciter et accompagner les médecins à s'installer sur le territoire. Installation de nouveaux médecins généralistes sur le territoire, professionnels de santé... 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de professionnels de santé sur le territoire • Une problématique de mobilité générale sur les Combrailles
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un CLS à l'échelle des Combrailles via le SMADC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès aux soins si le nombre de professionnel de santé se réduit encore

5.7 GESTION DES INSTALLATIONS DE GENS DU VOYAGE

La communauté de communes adhère à l'Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme (AGSGV63). Elle est confrontée à des installations non conformes principalement sur la commune de Combronde et de façon plus anecdotique sur les communes de Davayat, Beauregard-Vendon et Saint-Hilaire-la-Croix. La communauté de communes est concernée par du petit passage, du grand passage (Beauregard-Vendon et Davayat) lié à d'importants groupes évangélistes, et de la sédentarisation.

Afin de mieux saisir les besoins et les enjeux liés à ces problématiques, la communauté de communes dans le cadre de son adhésion à l'AGSGV63, a missionné l'association fin 2020 pour la réalisation d'une étude complète sur le territoire intercommunal.

Les résultats de cette étude et la révision du Schéma Départemental en cours permettront à la collectivité de définir les actions les plus pertinentes à mettre en place sur les prochaines années. L'un des enjeux porte notamment sur la sédentarisation de quelques familles.

5.7.1 La gestion des installations de gens du voyage sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Volonté d'étude de problématiques liées aux gens du voyage</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Absence d'aire d'accueil sur le territoire intercommunal</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Un accompagnement pertinent de l'AGSGV</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Difficultés de mise en place du Schéma Départemental de Gestion des Gens du Voyage</i>• <i>Manque d'aires de grand et petit passage</i>

6. UN ENGAGEMENT FORT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Au titre des compétences optionnelles, CSM exerce la compétence « *Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie* » ;

Concernant la compétence « Mobilité », c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le territoire intercommunal, le conseil ayant renoncé au transfert de compétence par délibération en date du 18 mars 2021. Néanmoins, une convention de partenariat a été signée avec la région en vue de déléguer localement « au coup par coup » l'exercice de cette compétence.

6.1 UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE DANS UN PCAET – PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Bien que non obligée par la loi du 27 janvier 2014 car n'atteignant pas le seuil démographique, la communauté de communes a décidé, par délibération en date du 29 novembre 2018, s'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) volontaire.

Le PCAET a été co-construit avec l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires institutionnels au cours de l'année 2019. Il a été arrêté en conseil communautaire le 20 février 2020 avant d'être transmis à l'Autorité Environnementale et à la DDT pour avis. Il a été mis en consultation publique en fin d'année 2020 et a été approuvé définitivement par le conseil communautaire le 25 février 2021.

Les principaux thèmes pris en comptes dans le PCAET sont :

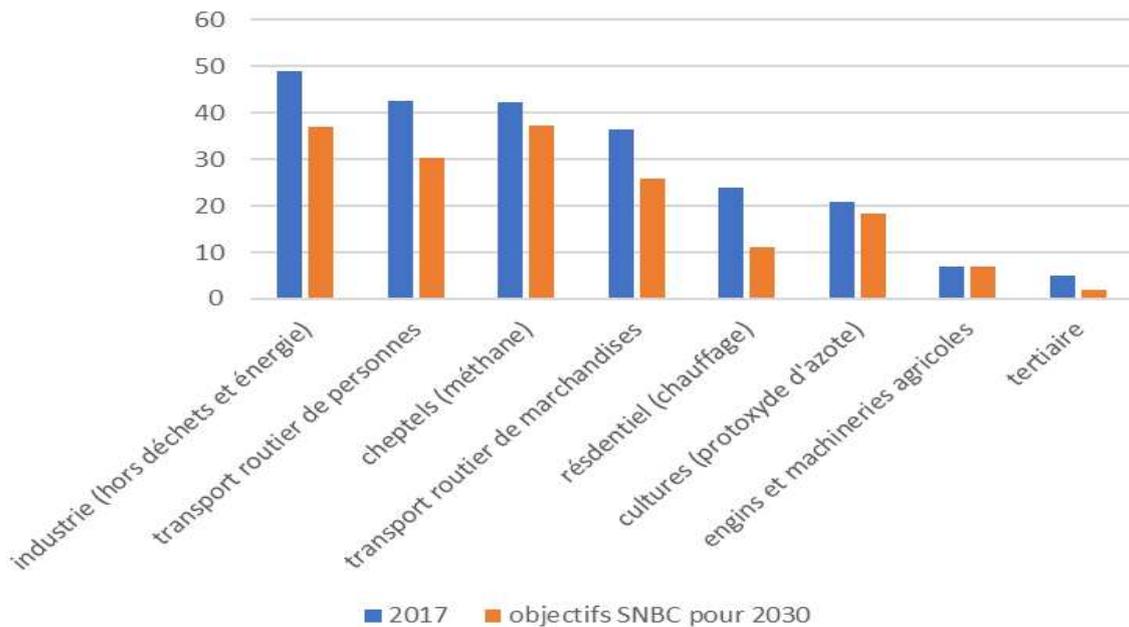
- La qualité de l'air (émissions de gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, capacité de séquestration)
- La consommation et la production locale d'énergie
- La mobilité
- L'adaptation au changement climatique

Depuis sa création en 2017, CSM est adhérente à l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat) qui l'assiste sur les questions de sobriété énergétique et productions d'énergies renouvelables.

6.1.1 Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Tous secteurs confondus, le territoire rejette 226 000 tonnes (226 kt) d'équivalent CO2 chaque année.

Les émissions de GES



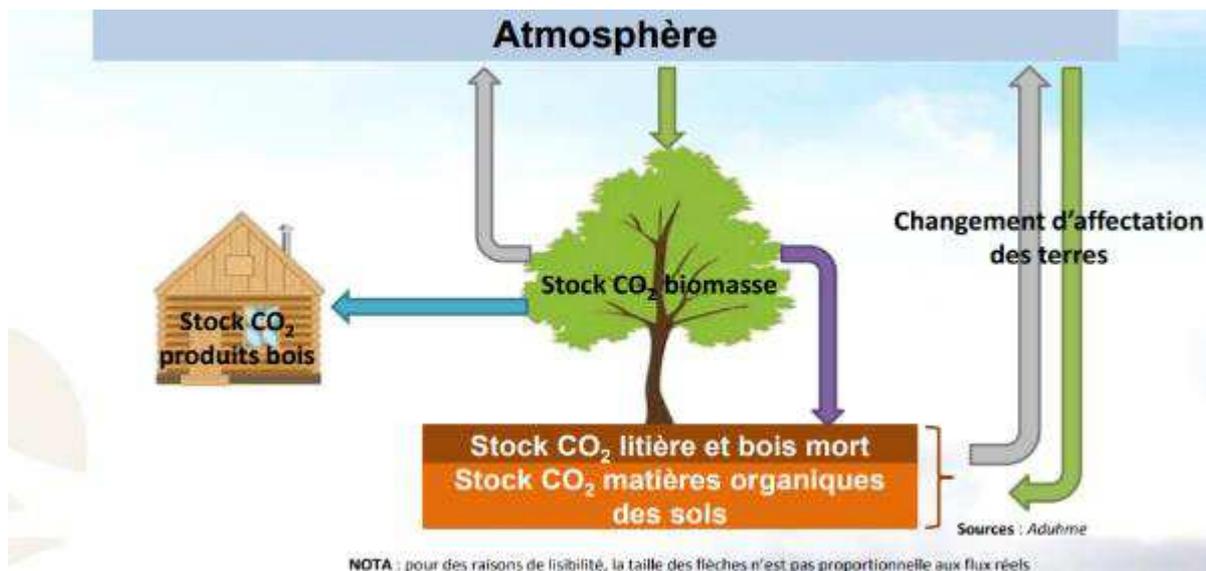
6.1.2 Les polluants atmosphériques

Les principales concentrations de polluants atmosphériques se situent autour de Combronde. Ce secteur combine les densités de populations les plus importantes du territoire, la présence d'une route à grande circulation (RD2144 Bourges – Clermont-Ferrand) la présence d'un nœud autoroutier A89 x A71.

Toutefois, l'air est jugé de bonne qualité au regard de la réglementation et des impacts sanitaires.

6.1.3 La séquestration du dioxyde de carbone (CO₂)

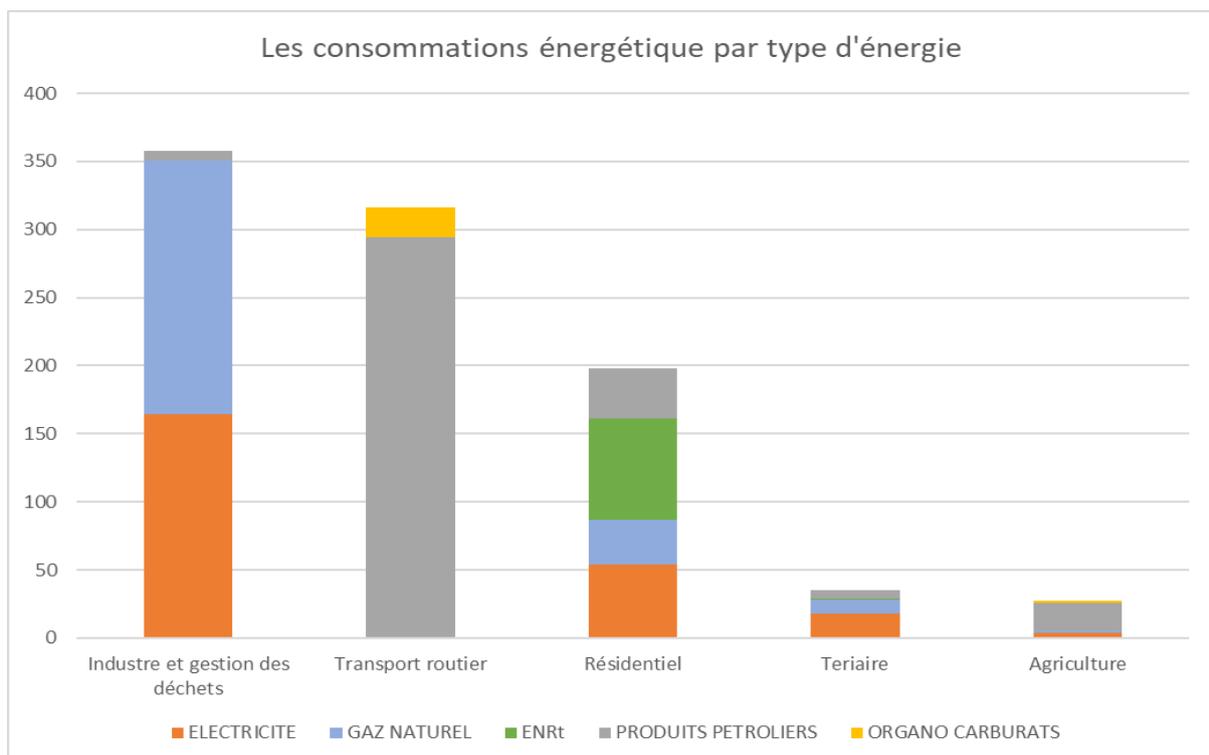
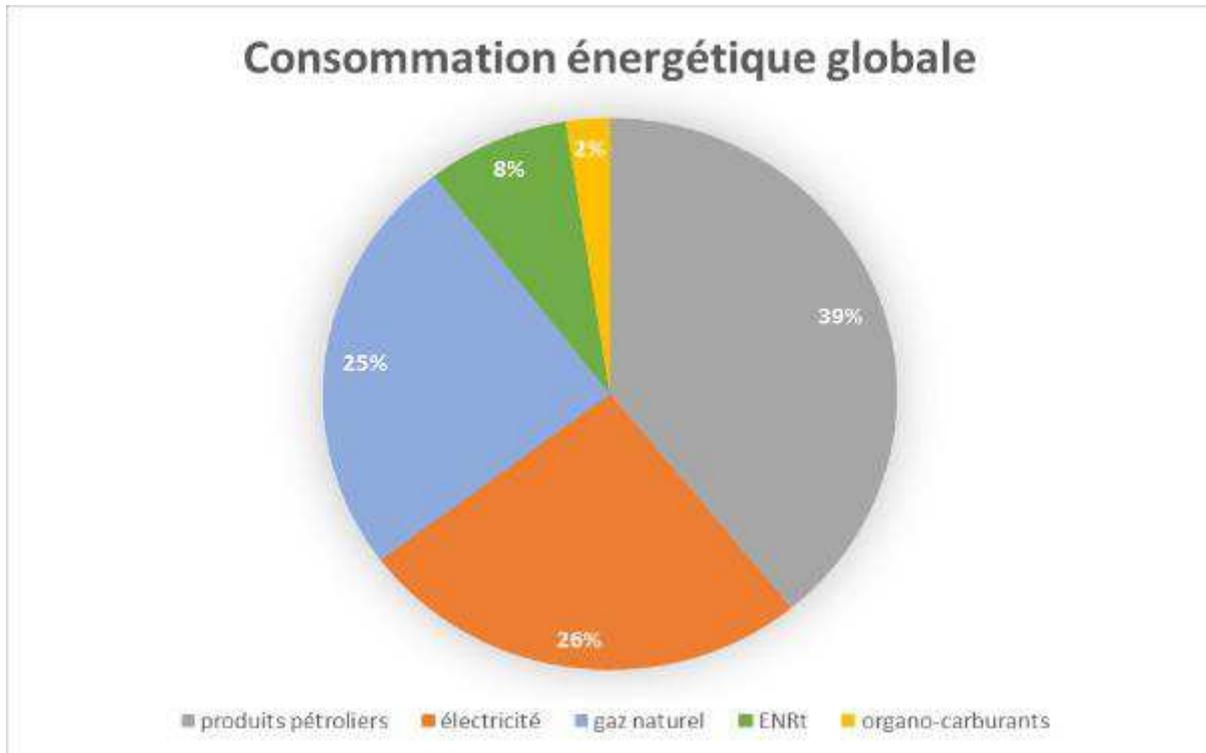
Le territoire séquestre annuellement 29% des émissions de CO₂ qu'il émet (c'est un peu plus que la moyenne départementale : 27%). Les principales sources de séquestration sont : la biomasse vivante.



6.1.4 La consommation énergétique

Le territoire consomme annuelle 934 GWh. Les trois secteurs les plus énergivores sur le territoire sont : l'industrie (38%), le transport routier (34%) et le résidentiel (21%).

Concernant plus particulièrement le logement, le Taux d'Effort Énergétique (TEE = part de la dépense énergétique par rapport aux revenus) moyen est de 6.6% alors qu'il est de 5.8% au niveau départemental.



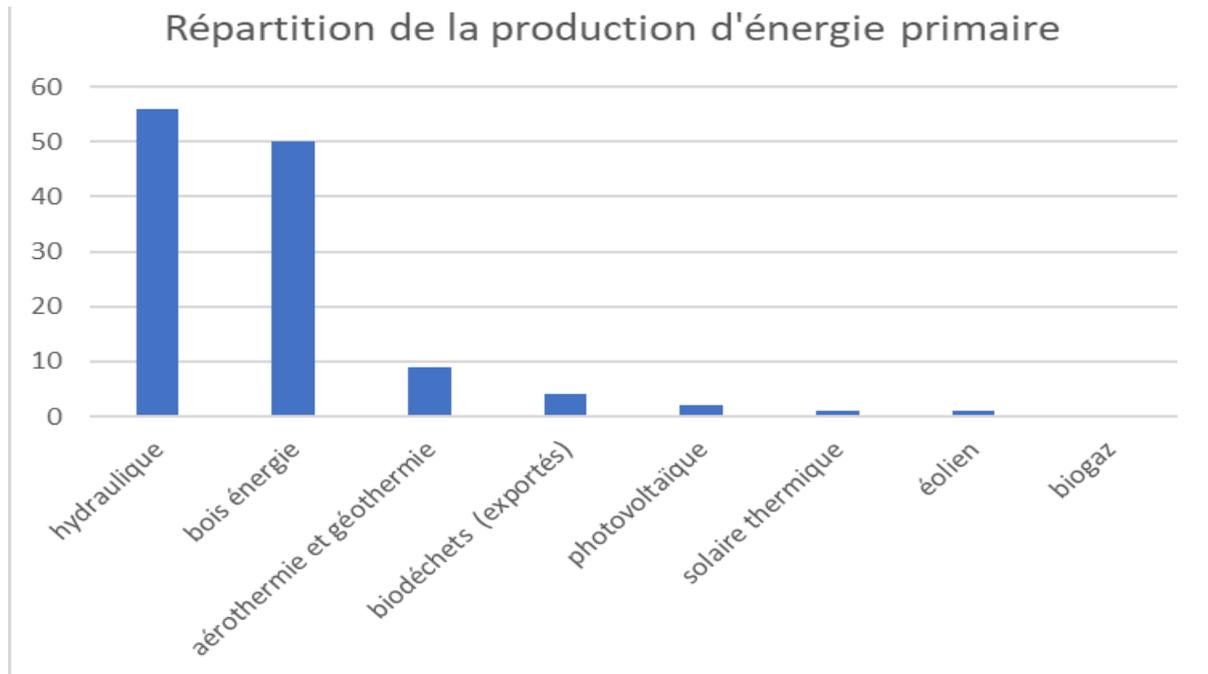
La déclinaison locale de la SNBC fixe les objectifs locaux de réduction des consommations d'ici 2030 à 19 %, dont :

- pour le résidentiel : 38% (42% de la réduction totale)
- pour l'agriculture : 25% (4% de la réduction totale)

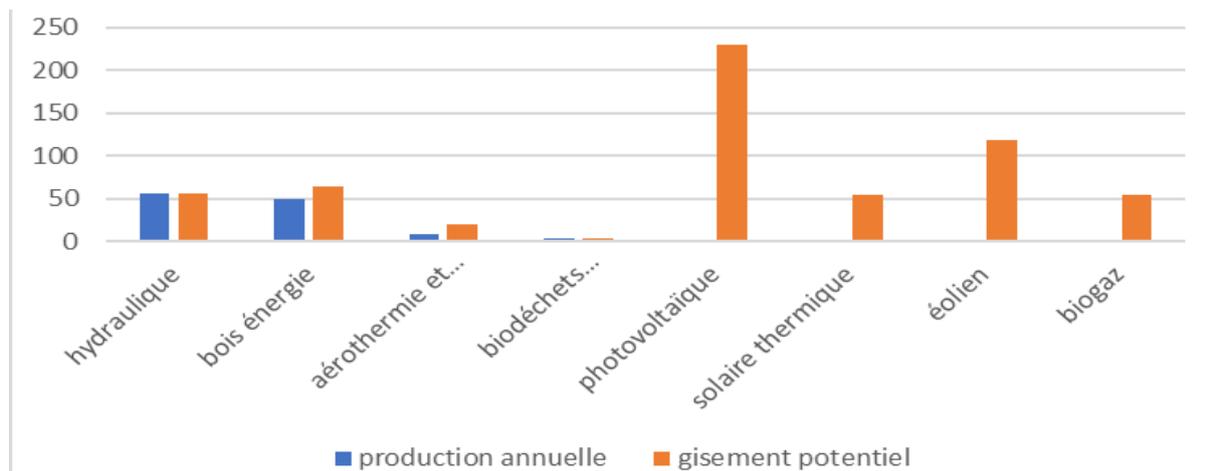
- pour le transport routier : 18% (33% de la réduction totale)
- pour le tertiaire : 18% (3% de la réduction totale)
- pour l'industrie : 9% (18% de la réduction totale)

6.1.5 La production d'énergies

Avec 56 GWh/an (45%), l'hydroélectricité est la principale énergie produite sur le territoire, suivi du bois énergie (50 GWh/an, soit 40%). Le territoire produit au total 123 GWh/an (soit 13% de sa consommation).



Evaluation du gisement potentiel de production d'énergies renouvelables



6.1.6 L'ambition TEPOS (Territoire à Energie POSitive)

Les territoires TEPOS se fixent une ambition d'équilibre entre production et consommations locales d'énergie à l'horizon 2050. Ci-dessous : les évolutions théoriques de consommations et productions locales d'énergie pour atteindre les objectifs TEPOS.



6.1.7 La mobilité

La communauté de communes couvre un territoire rural à péri-urbain (distance au centre de Clermont-Ferrand comprise entre 23 et 56 kilomètres selon les communes) au sein duquel la voiture particulière est le principal moyen de déplacement, tant pour se rendre au travail que pour faire ses courses et accéder aux services. Dès lors :

- 93.3% des ménages possèdent au moins une automobile contre 85.3% au niveau départemental et 81% au niveau national,
- 53.6% en possède au moins 2 contre 39% au niveau départemental et 34.4% au niveau national (Le taux de ménages possédant au moins 2 automobiles a augmenté de 6.5% en 10 ans).

Les transports en commun

Les transports en commun sont faiblement développés. Jusqu'en 2007, le site industriel des Ancizes-Comps (aciéries Aubert & Duval) était desservi par le train. La ligne est aujourd'hui suspendue, avec peu d'espoir de remise en service.

Ligne 60 COMBRONDE – CLERMONT-FERRAND : Elle relie COMBRONDE (Parc de l'Aize) à CLERMONT-FERRAND (gare routière), via RIOM CENTRE (mais pas la gare). Elle propose un A/R quotidien en période scolaire. En période de vacances scolaire, le trajet se limite à COMBRONDE – RIOM. Cette ligne dessert 5 arrêts sur le territoire (3 communes).

Ligne 61 MONTAIGUT – CLERMONT-FERRAND : Elle relie MONTAIGUT à CLERMONT-FERRAND (gare routière), via SAINT-ELOY-LES-MINES, COMBRONDE, RIOM CENTRE ET RIOM GARE. Elle propose un A/R quotidien toute l'année et 1 A/R supplémentaire le mercredi en période scolaire. Cette ligne dessert 12 arrêts sur le territoire (9 communes).

Ligne TER 84 – SAINT-GERVAIS-D'Auvergne – CLERMONT-FERRAND : Elle relie SAINT-GERVAIS D'Auvergne (lycée) à CLERMONT-FERRAND (gare sncf), via VOLVIC, PONTGIBAUD et LES ANCIZES ou RIOM et LES ANCIZES. Elle propose plusieurs A/R quotidien. Cette ligne dessert Saint-Georges-de-Mons (école), Les Ancizes (usine), Les-Ancizes (bourg), Manzat (Poste) et Châteauneuf-les-Bains (Lamontgie).

Ramassage scolaire : La région assure le ramassage scolaire vers les écoles du territoire.

Le covoiturage

Le territoire dispose de 10 aires de covoiturage (dont 7 sont référencées par Blablacar) principalement situées le long des principaux axes domicile/travail : RD2144 et RD19 (Montcel Piory, Combronde Parc De L'aize, Combronde Péage, Saint-Pardoux Centre, Charbonnières-les-Vieilles Centre, Loubeyrat Centre, Manzat La Poste, Manzat Pont de la Ganne, Saint-Georges-de-Mons Centre, Les Ancizes-Comps Centre). Sept d'entre elles sont couplées avec des arrêts de bus.

L'usage du vélo

Étant situé en grande partie en zone de moyenne montagne, l'usage du vélo comme moyen de transport alternatif est peu répandu. L'essor du vélo à assistance électrique est réel, mais son usage est pour l'instant surtout récréatif et/ou sportif, le territoire étant dépourvu de pistes ou bandes cyclables sécurisées. De la même manière, il n'y a pas, aujourd'hui, de parkings à vélos sécurisés.

La mobilité électrique.

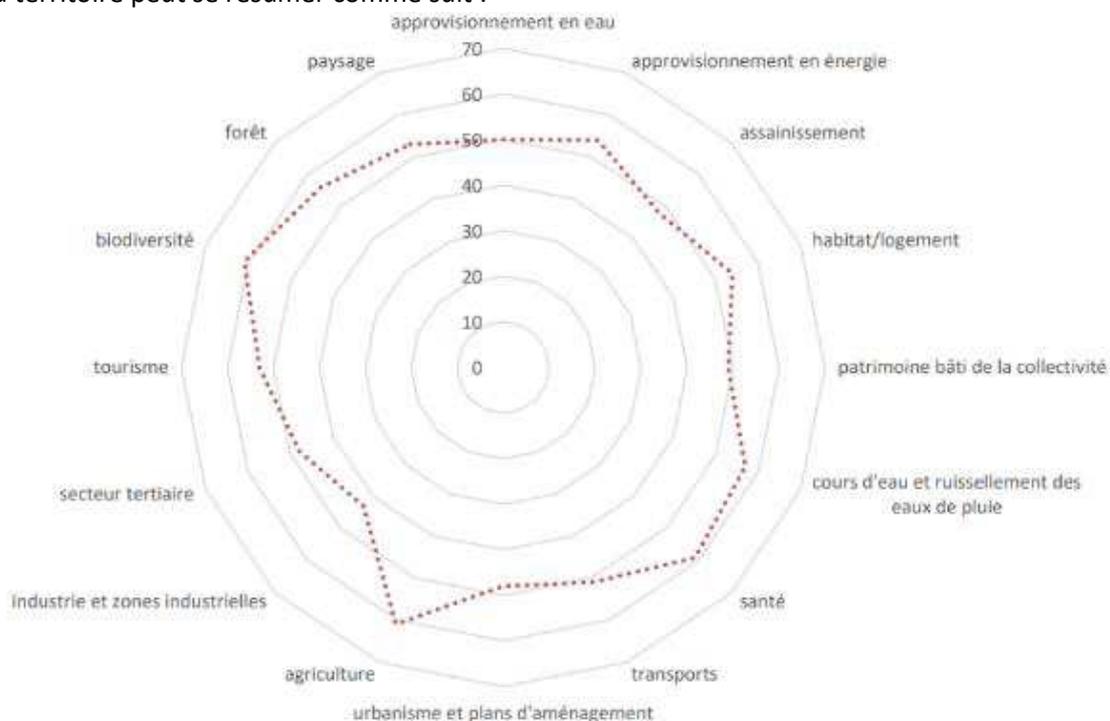
En dotant le service de restauration collective de 2 véhicules électriques fin 2020, la communauté de communes a engagé la transition de sa flotte, qui est désormais composée à 12% de véhicules sans émission.

Seules 3 bornes de recharge sont présentes sur le territoire (en dehors des bornes privées), dont 2 sont situées sur les aires d'autoroutes (péage). La seule borne accessible et actuellement gratuite se trouve sur le parking du magasin Intermarché de Combronde.

Le SIEG du Puy-de-Dôme s'est récemment engagé dans une politique de déploiement de bornes sur le territoire.

6.1.8 La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

C'est la somme des principales conséquences du changement climatique localement. La vulnérabilité du territoire peut se résumer comme suit :



Biodiversité : évolution de la répartition des espaces et développement des espèces envahissantes, augmentation des températures et des inondations, feux de forêts, impact sur les zones humides, cours et nappes d'eau.

Agriculture : augmentation des besoins en eau, concurrence avec les ravageurs, apparition de nouvelles maladies, décalage du calendrier, augmentation du nombre des tempêtes et inondations.

Santé et habitat : multiplication des îlots de chaleur, problèmes du confort d'été, tension sur l'usage de l'eau, risques de retrait-gonflement des argiles (dégâts sur les bâtiments).

Forêt : apparition de nouvelles maladies et nouveaux ravageurs, perte de la ressource en bois, risques de feux de forêts.

Eau : forte demande en période estivale et risques de conflits d'usage, risques de pollution des nappes en cas de fortes tempêtes et fortes pluies (risques sur la santé).

Energies : risque de rupture d'approvisionnement lors des événements naturels, hausse de la demande en énergie pour le froid, conflits d'usage (l'eau), baisse de la disponibilité en bois-énergie.

Tourisme et paysages : perte d'espaces forestiers (feux, sécheresses), disparition des paysages agricoles, baisse du niveau des cours d'eau, pollution des cours d'eau et plans d'eau.

6.1.9 Le PCAET sur le territoire intercommunal passé sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Volonté politique forte</i> • <i>Présence d'acteurs locaux dans différents domaines de la production d'éco-énergies (Combrailles Durables, Montcel Durable)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Forte dépendance aux énergies fossiles (déplacements pendulaires, faible densité)</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Faire de CSM un territoire à énergie positive (image, exemplarité), contribuer à la lutte contre le changement climatique, améliorer les conditions de vie des habitants</i> • <i>Conforter le budget communautaire (nouvelles recettes, baisse des dépenses énergétiques)</i> • <i>Anticiper les futures obligations réglementaires</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Impact des installations de production d'énergie renouvelable sur les paysages</i>

6.2 L'EAU ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

6.2.1 État des lieux / chiffres clés

6.2.1.1 Compétences

Au titre des compétences obligatoires, CSM exerce la compétence :

« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement »

Au titre des compétences optionnelles, CSM exerce la compétence :

« Eau ». Celle-ci est déléguée au SIEAP « Sioule et Morge ».

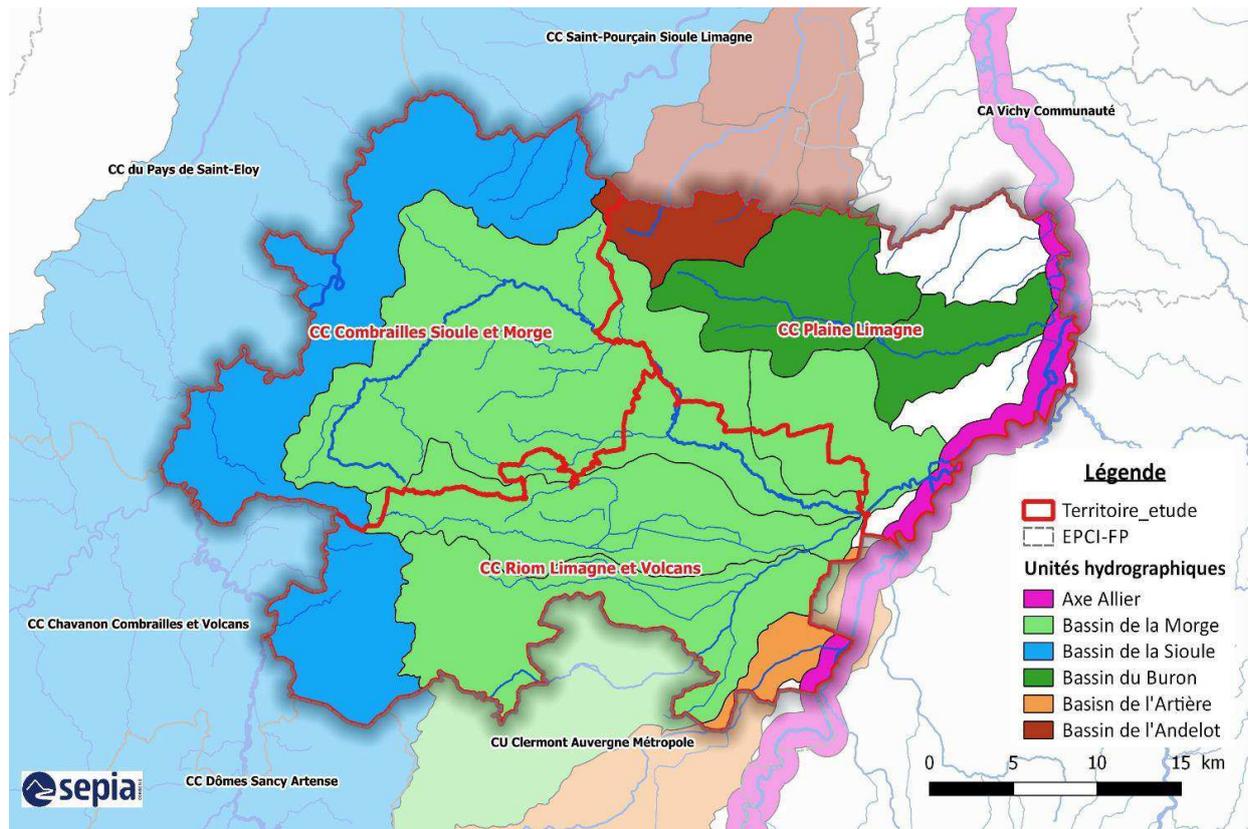
La compétence « Assainissement » n'a, quant à elle, pas été déléguée. Elle est toujours aux communes.

6.2.1.2 Les Contrats Territoriaux

La communauté de communes s'étend sur 2 bassins versants, celui de l'Allier-Aval et celui de la Sioule. La compétence GEMAPI s'exerce donc différemment de part et d'autre.

Bassin versant de l'Allier-Aval

Sur le bassin de l'Allier-Aval dont la Morge constitue, sur le territoire de CSM, le principal cours d'eau, la compétence GEMAPI s'exerce via un groupement associant la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge (CSM), la communauté de communes Plaine Limagne (CCPL), la communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans (RLC) et la communauté d'agglomération Vichy-Communauté. Un contrat de territoire (CT) sur la Morge, le Buron et la Merlaude est en cours de mise en œuvre (signature le 28/04/2021).



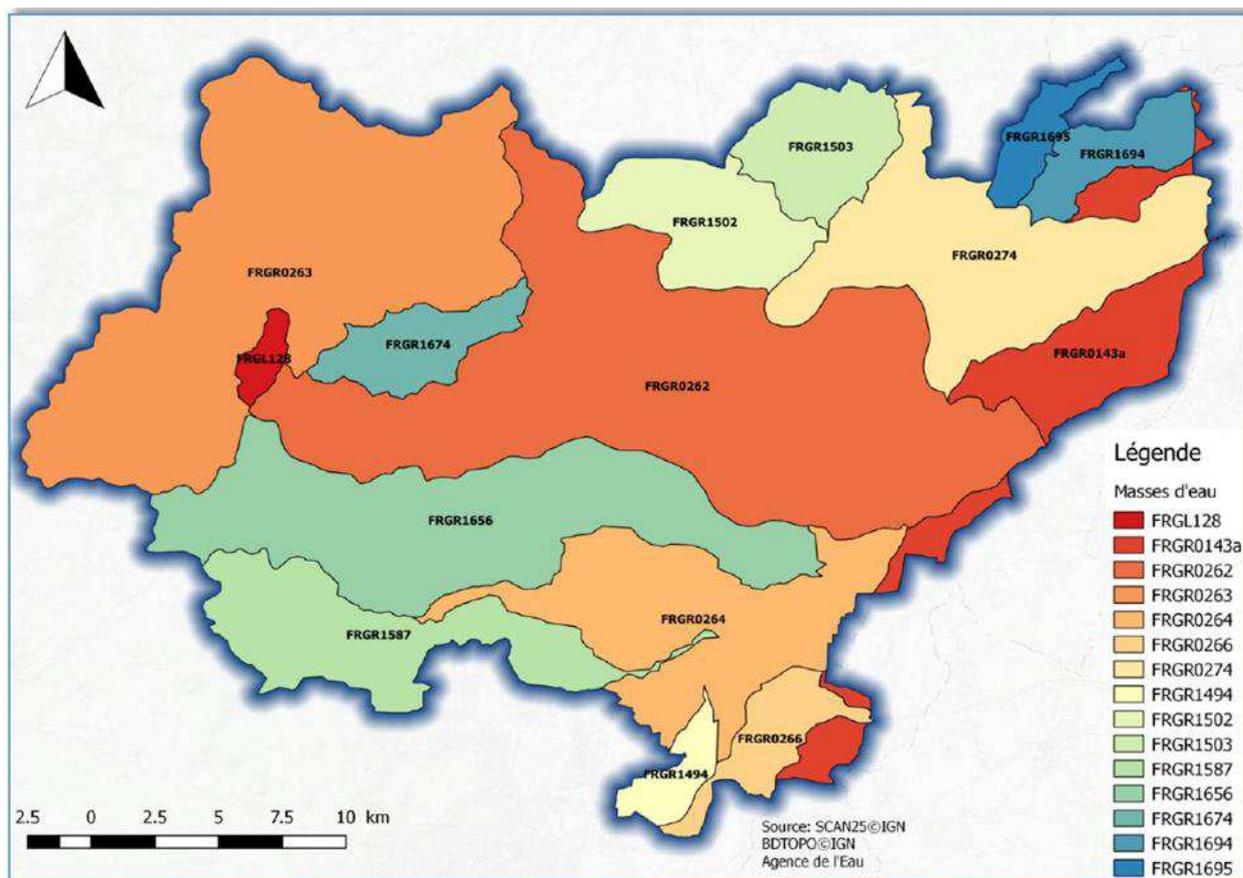


Figure 2 : Carte de localisation des masses d'eau concernées par le contrat territorial (source : RLV)

Le territoire de Combrailles, Sioule et Morge est concerné par les masses d'eau suivantes : FRGR0262 (la Morge depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le ruisseau des Sagnes à Saint-Myon), FRGR1674 (le ruisseau des Sagnes et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Morge à Saint-Myon), FRGL128 (Lac de Tazenat) et plus marginalement FRGR1656 (le ruisseau de Romeuf et ses affluents : affluent du Sardon et sous affluent de l'Ambène, sur la commune de Loubeyrat), FRGR0263 (la Morge et ses affluents à l'aval de sa confluence avec le ruisseau des Sagnes à Saint-Myon).

Code ME	Nom ME	Etat écologique 2019	Objectif SDAGE 2016-2021
FRGR0263	La Morge et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Sagnes	2	Bon état 2021
FRGR1674	Le Sagnes et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Morge	4	Bon état 2021
FRGL128	Lac de Tazenat	2	
FRGR1656	L'Ambène et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Bédât	4	Bon état 2027
FRGR0262	La Morge et ses affluents de la confluence du ruisseau de Sagnes jusqu'à la confluence avec l'Allier	4	Bon état 2027

Liste des masses d'eau et leur état (source : EDL2019 – AFB/AELB)

Les principales pressions identifiées sur les masses d'eau du territoire sont :

- La morphologie des cours d'eau (tracé rectifié) : Morge aval, Sagnes
- La continuité écologique (présence d'obstacles infranchissables) : Morge aval (CSM peu concernée)
- Les pesticides : Morge aval (CSM peu concernée)
- Macropolluants : Morge aval (CSM peu concernée)
- Hydrologie (débit) : Morge amont (CSM très concernée, avec notamment la présence sur le territoire du barrage et de la retenue d'eau de la Sep)

Bassin versant de la Sioule

Sur le bassin versant de la Sioule, la compétence GEMAPI s'exerce en partenariat avec les communautés de communes Chavanon Combrailles et Volcans, Pays de Saint-Éloy et Saint-Pourçain Sioule Limagne. L'animation est portée par SPSL et le SMADC des Combrailles.

Sur le bassin, l'occupation du sol est majoritairement agricole (71%) et forestière (27%). L'activité agricole est principalement tournée vers l'élevage extensif dans la moitié amont du bassin versant, tandis que les cultures céréalières dominent sur la partie aval. Au niveau climatique, le plateau des Combrailles est sous influence océanique, avec des précipitations plutôt homogènes, comprises entre 800 et 900 mm par an. En aval, la plaine de la Limagne est sous influence continentale, avec des précipitations plus faibles et hétérogènes (sécheresse en hiver et fortes précipitations d'orage en fin de printemps et en été) de l'ordre de 700 mm par an.

Le bassin versant de la Sioule est caractérisé par une forte présence d'espèces patrimoniales et habitats remarquables. Sur 95% de son cours, la Sioule est classée en Natura 2000 et on recense plus de 800 km² de ZNIEFF soit 31% du territoire. À ce jour, 7 masses d'eau du bassin versant sont également

considérées comme « réservoir biologique », c'est-à-dire qui présente un grand potentiel d'habitat et de repeuplement à l'échelle du bassin versant.

Sur la période 2014-2019, le bassin a fait l'objet d'un précédent Contrat Territorial dont le programme prévoyait un ensemble d'actions pour le maintien ou l'atteinte du **bon état écologique** des cours d'eau. Ces actions s'organisent en 3 volets différents :

- Volet A « Restauration des milieux aquatiques » qui se compose d'un programme de restauration (entretien) du lit mineur, des berges et de la **ripisylve** des cours d'eau, d'opérations de diversification des habitats aquatiques dégradés, de travaux de restauration de la continuité écologique (aménagement des seuils et buses faisant obstacle), des actions visant l'amélioration de la connaissance sur les zones humides du bassin versant et la restauration de quelques sites,
- Volet B « Lutte contre les pollutions diffuses » qui a pour ambition la mise en œuvre d'opérations destinées à corriger les altérations constatées par les macropolluants (ciblage sur le phosphore non agricole), les nitrates et les pesticides non-agricoles.
- Volet C « Animation, communication et suivi » qui a pour objectif d'animer et de suivre cette démarche de contrat territorial. Une des missions de l'animateur est d'accompagner les différents maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre du programme d'action.

Au cours de cette première génération, l'effort s'est porté principalement sur les secteurs prioritaires, dont la Sioule (secteur de l'ancienne communauté de communes du pays de Menat). Outre les interventions sur l'ensemble du linéaire prioritaire, certaines actions ponctuelles ont été menées, dont :

- L'arasement du seuil de "Pont de Menat" sur la Sioule (Saint-Rémy-de-Blot) et la suppression d'une buse sur le ruisseau de Verines à Lisseuil.
- La création d'un nouveau lit pour le ruisseau de Cubes à Châteauneuf-les-Bains. Ce nouveau lit a permis de contourner deux points bloquants au niveau de la confluence avec la Sioule.

Le contrat 2021-2026 est actuellement en cours de finalisation. Il privilégiera les interventions sur des affluents de la Sioule particulièrement dégradé. Pour le territoire de CSM, il s'agit de la Viouze (Les-Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons), de la Cigogne (Saint-Hilaire-la-Croix, Champs, Marcillat et Saint-Quintin-sur-Sioule), et dans une moindre mesure, de la Rouelle (Pouzol, Saint-Gal-sur-Sioule et Saint-Quintin-sur-Sioule).

Les interventions porteront prioritairement sur des actions de renaturation des berges, restauration des tracés et des ripisylves, mise en place de systèmes d'abreuvement au champ.

Une étude visant à permettre un usage partagé de l'eau, notamment entre les activités de production électrique et de tourisme, sera par ailleurs menée sur la Sioule.

6.2.2 La GEMAPI sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Masses d'eau de bonne qualité</i>• <i>Population impliquée</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Le territoire s'étend sur 2 bassins versants différents (aux problématiques différentes) : Sioule, Morge</i>• <i>Forte pression agricole (sur la Morge)</i>• <i>Conflits d'usage possibles : agriculture, production d'hydroélectricité, tourisme...</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Préserver la qualité des eaux (adaptation au changement climatique) et répondre à une attente forte des habitants et des touristes</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Coûts des interventions</i>• <i>Risque de tensions entre la collectivité et le monde agricole (agriculteurs, coopérative, chambre consulaire...)</i>

6.3 LES DÉCHETS

6.3.1 Une compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » délégués à trois syndicats mixtes

Au titre des compétences obligatoires, CSM exerce la compétence : « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* ». Cette compétence est déléguée à plusieurs syndicats de collecte : Syndicat du bois de l'Aumône, SITCOM des Combrailles et le SICTOM de Pontaurmur-Pontgibaud).

Estimation du tonnage annuel de déchets produits

BIODECHETS	30,16
CARTON	78,40
CS	623,43
DECHETS VERTS	648,4
NON RECYCLABLE	605,08
OMR	1925,64
VERRE	491,73

Les syndicats proposent tous des actions grand public visant à réduire le tonnage des déchets collectés (composteur en pied d'immeuble pour logements locatifs, composteurs individuels vendus aux particuliers qui en font la demande, des composteurs collectifs peuvent être installés à la demande des communes ou des établissements s'ils en font la demande.)

Les syndicats ont développé un réseau de déchèteries (Les Ancizes-Comps et Saint-Angel), avec la création prochaine d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Combronde.

6.3.2 Des actions locales de réductions des déchets au sein des services intercommunaux

La réduction des déchets au sein des cuisines intercommunales

La communauté de communes possède les compétences « restauration collective » et « cantine scolaire ». Plusieurs cuisines collectives sont actuellement équipées de bacs de collecte des biodéchets. Certains restaurants scolaires ont mis en place le compostage des déchets en collaboration avec les communes. Ces actions sont encore expérimentales avant de pouvoir être généralisées.

La réduction des déchets d'emballage au sein du service restauration collective

Voir chapitre sur 4.4 sur la restauration collective

6.3.3 La gestion des déchets sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

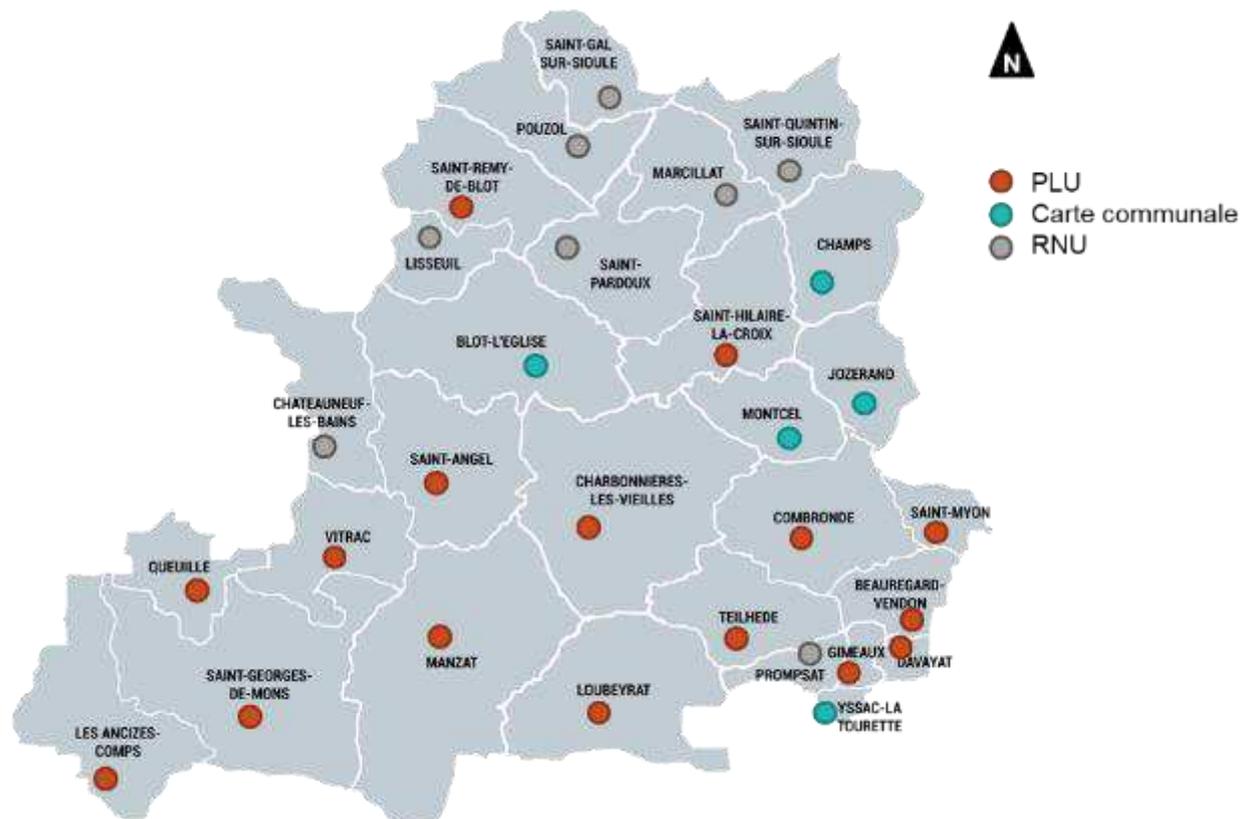
Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Syndicat de collecte performant (fort taux de tri)</i>• <i>Volonté politique forte</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Domaine nécessitant beaucoup de pédagogie (animation, communication, etc.)</i>• <i>Peu de possibilités d'action face aux incivilités croissantes (décharges sauvages, feux de matières plastiques, utilisation domestiques d'herbicides...)</i>• <i>Dépendance aux matières plastiques</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Réduire la quantité de déchets produite localement</i>• <i>Valoriser économiquement les déchets (terre, sous-produits agricoles, déchets verts, déchets alimentaires, etc.)</i>	

7.2 URBANISME ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOL (ADS)

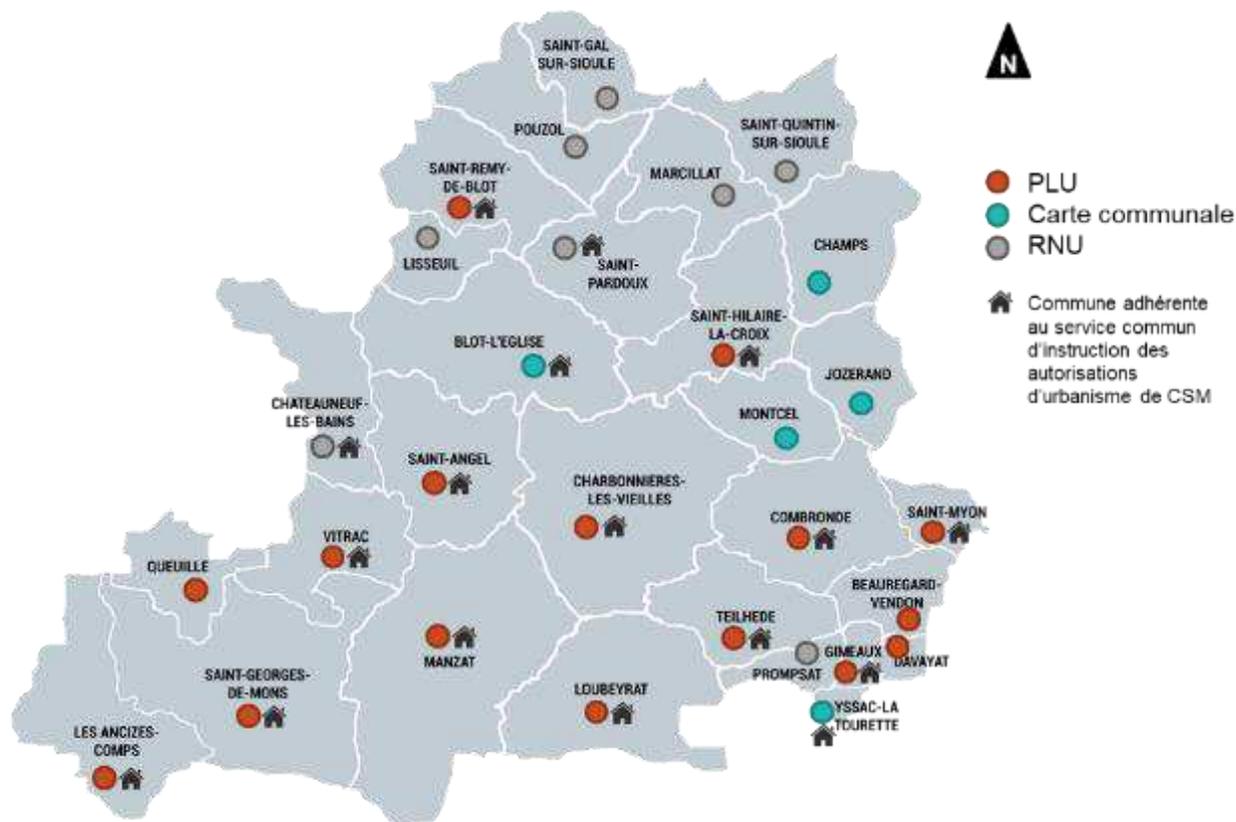
Les communes avaient jusqu'au 31 mars 2021 pour se prononcer sur le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes. La tendance s'oriente vers une conservation de la compétence par les communes.

Comme le montre la carte ci-dessous, sur les 29 communes du territoire intercommunal, 16 sont en PLU, 5 en Carte Communale et 8 en Règlement National d'Urbanisme



L'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que l'Etat n'interviendra plus pour instruire les actes d'urbanisme pour les communes disposant d'un document d'urbanisme et appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants. Le délai de transfert de cette compétence est d'un an après la création de l'EPCI soit au 1er janvier 2018 pour les futures intercommunalités qui passeront ce seuil dans le cadre du SDCI.

La création d'un service instructeur propre à la communauté de communes a été proposée en conférence des maires le 10 juillet 2017 puis actée le 14 septembre 2017 en conseil communautaire. Dix-sept communes ont fait le choix d'adhérer à ce service commun tel que représenté (voir carte ci-dessous). L'objectif alors fixé par la collectivité était l'instruction d'une moyenne de 31 EPC/mois.



7.2.1 L'urbanisme et l'ADS sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un service commun d'instruction des ADS (accompagnement des pétitionnaires, ingénierie au service des communes adhérentes...) 	<ul style="list-style-type: none"> Renfort des effectifs nécessaire (départ en retraite à moyen de l'instructrice principe) SCOT à réviser
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Dossiers ADS en augmentation notable 	

7.3 POLITIQUE DE L'HABITAT

7.3.1 PLH

Les 3 PLH élaborés avant fusion sur les anciens EPCI avaient fait l'objet d'un groupement de commande porté par le SMADC. Ils sont caducs depuis le 1^{er} janvier 2019 (pas de révision souhaitée par les élus)

En absence de PLH la Communauté de communes pourra s'appuyer sur le Schéma départemental de l'Habitat (SDH) élaboré par le Conseil départemental.

A l'inverse des PLH, le SDH n'est pas un document programmatique. Il est en revanche susceptible d'aider les EPCI à atteindre les objectifs affichés dans leurs PLH, de proposer des interventions ciblées en l'absence de PLH, et d'accompagner les EPCI à la réalisation de leurs projets dans une logique d'innovation et d'expérimentation.

7.3.2 Les logements sociaux

Il y a sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge, 97 logements sur le secteur Plaine du territoire, 300 sur le secteur Montagne et 26 sur le secteur Sioule soit 423 logements.

Combrailles, Sioule et Morge participe aux garanties d'emprunt à hauteur de 50% pour les projets de création de 25 logements sociaux formant un ensemble immobilier contigu.

7.3.3 Le programme habiter mieux

En ce qui concerne l'habitat, la communauté de communes intervient principalement dans le cadre du PIG départemental, actuellement en redéfinition. Le PIG départemental a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2020. La convention de la communauté de communes avec le Département porte sur 2 volets du PIG : le volet « Lutte contre la précarité énergétique » (LPE) et le volet « Autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » (AUT). Sur ces deux volets, la communauté de communes à décider d'abonder les aides de l'Agence National de l'Habitat (ANAH) par une aide locale. L'attribution des aides suit les mêmes conditions que celles imposées par l'ANAH et concernent les personnes à revenus modestes et très modestes. En 2020, il a été décidé de revoir les objectifs fixés pour chaque volet qui sont donc aujourd'hui les suivants :

- LPE :
 - Très modestes : objectifs de 30 dossiers ; 800 €/dossier
 - Modestes : objectifs de 5 dossiers ; 600 €/dossier
- AUT :
 - Très modestes : objectif de 10 dossiers ; 550 €/dossier
 - Modestes : objectifs de 5 dossiers ; 350 €/dossier

En 2020 les aides apportées étaient les suivantes :

	Résultats 2020	Objectifs fixés
Nombre de dossiers très modeste LPE	17	30
Nombre de dossiers modestes LPE	8	5
Total dossiers LPE	25	35
Nombre de dossiers très modeste AUT	9	10
Nombre de dossiers modestes AUT	2	5
Total dossiers AUT	11	15
Total nombre de dossiers	36	50
Montant aides très modeste LPE	13 600,00 €	24 000,00 €
Montant aides modestes LPE	4 800,00 €	3 000,00 €
Total montant aides LPE	18 400,00 €	27 000,00 €
Montant aides très modeste AUT	4 950,00 €	5 500,00 €
Montant aides modestes AUT	700,00 €	1 750,00 €
Total montant aides AUT	5 650,00 €	7 250,00 €
Total montant aides CC	24 050,00 €	34 250,00 €

7.3.4 Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Début 2019, le Département, dans le cadre de son Schéma Départemental de l'Habitat (validé en Session Départementale le 24/09/2019), a présenté aux EPCI son projet de mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). La mise en place de ce projet intervenait suite à la disparition annoncée des financements espaces info énergie (EIE) portés par l'ADEME et la Région. En effet, la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et le Plan Rénovation confie aux EPCI la mise en œuvre des dispositifs de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) afin de répondre aux enjeux de rénovation de l'habitat. Ces PTRE doivent remplacer l'espace info énergie dont l'ADEME et la Région se désengagent progressivement, en vue de financer le nouveau dispositif via des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI). Les bénéficiaires de l'AMI seront financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME sur la base d'un plan d'actions de trois ans.

En 2019, la communauté de communes a délibéré sur un avis de principe favorable à l'adhésion l'EPCI à la PTRE (délibération n°2019-11-05).

Par la suite, la Région, considérée comme cheffe de fil sur la thématique climat-air-énergie, a décidé, début 2020, de mettre en place un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Les SPPEH ont été institués par la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 (article L.232-1 s. du code de l'énergie) et ont pour mission d'assurer « l'accompagnement des utilisateurs souhaitant diminuer leur consommation d'énergie », d'assister « les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement » et « de leur fournir des informations et des conseils personnalisés ». Ils interviennent dans le cadre du nouveau programme porté par l'ADEME : le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique).

La Région Auvergne Rhône-Alpes a dès lors lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place de la plateforme du SPPEH Auvergne-Rhône-Alpes à l'échelle des EPCI. Le Département, en cours de travail sur la PTRE a décidé de candidater à cet AMI avec l'ensemble des EPCI le composant, hors Clermont Auvergne Métropole. Combrailles, Sioule et Morge s'inscrit donc dans la démarche aux côtés du Département et des EPCI voisins.

Une équipe dédiée au SPPEH se constitue à l'échelle départementale avec huit animateurs ou conseillers techniques répartis sur les 13 EPCI, un coordinateur et un conseiller expert. Pour Combrailles, Sioule et Morge, un animateur sera présent sur le territoire à mi-temps car partagé avec la communauté de communes Plaine Limagne. L'adhésion de la communauté de communes à ce service permet de proposer un service de proximité et de qualité à sa population avec un accompagnement personnalisé des personnes souhaitant rénover leur habitation et la mise à disposition d'aide supplémentaires proposées par le Département.

7.3.5 La politique de l'habitat sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Participation au programme « Habiter Mieux » en apportant une aide financière complémentaire aux ménages réalisant des travaux de rénovation • Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme • Dynamisme de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de visibilité important pour les EPCI sur le suivi des dossiers de rénovation du programme « Habiter Mieux » et MaPrimeRénov' • Manque de lisibilité également sur l'habitat social
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de nouveaux arrivants : augmentation de la population de 0,8% par an en moyenne entre 2012 et 2017 • Déploiement de la fibre et 4G • Mise en œuvre d'un SPPEH Départemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact de l'étalement urbain sous forme de lotissements en périphérie des centres-bourgs • Mouvements pendulaires : les actifs travaillent de plus en plus hors du territoire • Hausse du prix du foncier sur la frange Est qui rend difficile, l'accession à la propriété • Dynamique du marché de la vente fortement atténué en raison du contexte (budget des ménages, crises financière, prix du pétrole...) • Association de commerçants/artisans en sommeil • Démographie en baisse sur les communes de Saint-Georges-de-Mons, les Ancizes-Comps et Châteauneuf-les-Bains

7.4 CADRE DE VIE (VOIRIE ET AMÉNAGEMENT DE BOURG)

7.4.1 Une compétence « voirie et aménagement de bourg » ancienne et reconnue

Depuis de nombreuses années les communes ont souhaité mutualiser l'exercice de la compétence voirie et aménagement de bourg (voies à caractère de place publique), en premier lieu pour bénéficier en interne de l'ingénierie avec une équipe de techniciens voirie dédiée au conseil des élus.

Les règles se sont affinées au cours des années. Les communes gardent la maîtrise dans le choix des travaux et une souplesse est permise dans le financement (avec la possibilité de compléter le financement par les fonds de concours, la capitalisation de la dotation voirie).

Un guide de la compétence voirie a été réalisé en début de mandat pour expliquer toutes les modalités d'exercice de la compétence (périmètre de la compétence, dotations, ...).

Une compétence voirie qui « rapporte » de la DGF supplémentaire pour la communauté de communes.

Des règles ont été établies pour répartir les dotations voirie de chaque commune avec deux outils de suivi :

- Un tableau de suivi des dépenses de fonctionnement voirie
- Le compteur voirie pour les dépenses d'investissement.

Au final, la mutualisation de l'ingénierie permet une aide au montage des dossiers de subvention et l'optimisation des financements. Une aide est également apportée aux communes dans le cadre des travaux délégués (délégation de maîtrise d'ouvrage).

Cette compétence permet également des économies d'échelles (marchés à bons de commandes petits travaux, signalisation horizontale et verticale, programme d'investissement annuels).

7.4.2 ... mais qui reste encore perfectible

Les techniciens voirie sont souvent sollicités par les communes, et les nombreuses demandes limitent leur réactivité.

Pour les actes de gestion du domaine public, l'absence de règlement de voirie intercommunal (le règlement de voirie définit avec précision les droits et les obligations des gestionnaires et des occupants du domaine public) fragilise les réponses faites aux pétitionnaires.

Certains tableaux de classement de voirie sont à mettre à jour, en priorité pour certaines communes dont les plans de classement sont très anciens.

Le planning annuel n'est pas toujours respecté par les communes, ce implique plus de temps passé pour les techniciens voirie, plus d'approximations dans les chiffrages.

Le temps limité des techniciens ne permet pas toujours de faire des plans d'exécution précis s'appuyant sur un levé topo en trois dimensions qui n'est pas toujours réalisé.

7.4.3 Le cadre de vie (voirie et aménagement de bourg) sur le territoire intercommunal passé sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe de techniciens voirie en interne au conseil des élus • Les communes gardent la maîtrise dans le choix des travaux • Souplesse donnée dans le financement • Liberté donnée aux maires dans l'achat de fournitures de voirie (délégation de signature aux maires) • Un guide de la compétence voirie réalisée en début de mandat pour expliquer toutes les modalités d'exercice de la compétence • Une aide au montage des dossiers de subvention et à l'optimisation des financements • Une aide aux communes dans le cadre des travaux délégués (avec avance de trésorerie par la communauté de communes dans l'attente perception des subventions) • Des économies d'échelles (marchés à bons de commandes petits travaux, signalisation horizontale et verticale, programme d'investissement annuels) 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des techniciens face aux nombreuses sollicitations des communes • Absence de cadre juridique pour les actes de gestion du domaine public • Des tableaux de classement de voirie à mettre à jour • Un planning annuel pas toujours respecté par les communes • Un tableau du « compteur voirie » pas toujours facile à lire
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une compétence voirie qui « rapporte » de la DGF supplémentaire qui profite aux services à la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation difficile pour les communes entre les plannings des différents partenaires (gestion des réseaux, gestions des financements...)

8. UN FORT NIVEAU DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Contrairement au transfert de compétences, les actions de mutualisation sont « à la carte ». Chaque commune peut choisir les actions de mutualisation dans lesquelles elle souhaite s'inscrire.

En tant que communauté de communes au service de ses communes, il est important pour l'EPCI de proposer des actions qui puissent faciliter l'action des communes.

Il est ressorti des ateliers qu'il était important que cette mutualisation reste « choisie » et non imposée.

La mutualisation a donc pour objectifs :

- De faire des économies d'échelles sur les dépenses (économies directe ou recettes financières nouvelles par l'optimisation de la DGF, ou des non dépenses, par exemple sur des bâtiments qui auraient dû être construits et qui peuvent être mutualisés
- D'améliorer le service rendu à la population en confortant ou pérennisant des services de proximité que les communes seules ne peuvent mettre en place
- De renforcer les moyens humains des collectivités : la mutualisation permet de consolider les temps de travail des agents, leurs offrir le cas échéant des opportunités d'évolution professionnelle,
- De renforcer la solidarité entre les communes

8.1 DES HABITUDES ANCIENNES DE MUTUALISATION QUI MOBILISENT TOUS LES VECTEURS JURIDIQUES POSSIBLES

8.1.1 Les coopérations avec les collectivités limitrophes

Des prestations de services existent :

- Avec les syndicats de communes du territoire (souvent RPI)
- Avec les communes limitrophes (prestation d'animation ou d'entretien de locaux)

Les conventions de partenariat et de financement concernent le secteur enfance jeunesse et restauration collective. Elles existent avec des communes limitrophes au périmètre de l'EPCI (souvent sous forme de RPI avec des communes hors territoire intercommunal telles que Chambaron-sur-Morge, Saint-Agoulin, Saint-Ours et Pulvérières.

Les collectivités partenaires, participent financièrement aux frais de fonctionnement pour l'accueil des enfants hors territoire au sein des structures intercommunales

La communauté de communes participe aux frais de fonctionnement du service qui accueille les enfants du territoire

La communauté de communes a mise en place une entente intercommunale. L'entente correspond à un accord entre deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'EPCI ou de syndicats mixtes en vue de gérer des projets d'utilité communale ou intercommunale compris chacun dans leurs attributions. Elle ne possède pas de personnalité juridique et peut donner lieu à la signature d'une convention dont l'objet est de réaliser ou de gérer à frais communs des ouvrages d'utilité commune ou d'exercer en coopération des missions de service public. L'entente est souvent utilisée pour les RPI lorsqu'il n'y a pas de syndicat ad'hoc. Elle ne peut pas employer de personnel.

L'EPCI peut être concerné ou non par le besoin objet du groupement de commandes (apport de la loi engagement et proximité).

8.1.2 La mutualisation à l'échelle intercommunale

8.1.2.1 Les délégations de maîtrise d'ouvrage

La communauté de communes a mis en place également des délégations de maîtrise d'ouvrage ou de la co-maîtrise d'ouvrage :

- Dans le domaine de la voirie sur les travaux d'eaux pluviales et réseaux secs : cela permet d'assurer la cohérence technique du projet et d'optimiser des subventions demandées sur l'ensemble du projet. Les travaux sont conclus dans le cadre d'un marché de travaux unique.
- Dans le domaine bâtimentaire : co-maîtrise d'ouvrage. Cela a par exemple été appliqué dans le cadre des travaux sur le bâtiment des Capponi

8.1.2.2 Les groupements de commande

Il existe également des groupements de commandes en projet, en cours, ou achevés :

- Diagnostic accessibilité ERP
- Fourniture et maintenance défibrillateurs
- Commande de masques
- Diagnostic radon
- Formations (PSC1, Certiphyto)
- Dispositif de protection des travailleurs isolés
- ...

8.1.2.3 Les services communs

Le service commun est un dispositif de mutualisation, mis en œuvre en dehors de compétences transférées. Il permet des demandes à la carte. Il a vocation d'assurer soit des missions dites fonctionnelles en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle, d'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat (autorisation d'urbanisme, état civil par exemple).

Trois services communs sont proposés :

- Instruction des autorisations d'urbanisme (ADS)
- Service commun « gestion des ressources humaines » : Combronde, Davayat, Gimeaux, Montcel, Prompsat, RPI Jozerand/Montcel, RPI Yssac/Gimeaux, Saint-Hilaire-la-Croix
- Assistants de prévention

8.1.2.4 Les mises à disposition de services

Il existe sur Combrailles, Sioule et Morge différentes formes de mise à disposition de services :

- Une mise à disposition de service ascendante, dans le cadre d'un transfert de compétence :
 - Mise à disposition partielle des agents techniques dans le cadre de la compétence voirie
 - Mise à disposition des agents du service des écoles pour la compétence TAP et restauration scolaire
- Mise à disposition de service descendante, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services
 - Mise à disposition du service enfance jeunesse au profit des communes (pour missions de transport scolaire, d'entretien de locaux communaux ou scolaires, ou encore des missions d'ATSEM)

- Mise à disposition du service restauration scolaire au profit des communes (pour missions de transport scolaire, d'entretien de locaux communaux ou scolaires, en encore des missions d'ATSEM)

8.1.2.5 Les mises à disposition individuelle d'agents

Au niveau de la communauté de communes il est proposé une mise à disposition des communes au profit de l'EPCI pour les instructeurs ADS.

8.1.2.6 Le Partage d'équipements- la mise en commun de moyens

Un partage d'équipements et une mise en communs des moyens sont effectués par l'EPCI (L5211-4-3). Afin de permettre une mise en commun de moyens, un EPCI peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées.

La mise à disposition ne concerne que le bien lui-même et non les agents l'utilisant.

Le partage et la mise en commun peut être réalisé entre communes.

8.1.2.7 La délégation de gestion d'équipements ou services relevant attributions EPCI (L5214-16-1 du CGCT)

La communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. Il n'existe pas à ce jour de délégation de gestion d'équipement.

8.1.2.8 Le transfert de compétences

C'est le stade ultime de la mutualisation. Le CIF s'élève à 0,54 (plus fort du département) témoigne et traduit la volonté des élus de mutualiser l'action des communes à travers un important transfert de compétences au profit de l'EPCI.

8.1.3 Une recherche de mutualisation pour les communes et la communauté de communes avec d'autres partenaires

Que ce soit pour les besoins des communes ou de l'EPCI, la réponse n'est pas forcément apportée par l'EPCI, mais il peut être plus pertinent que la réponse soit apportée à une échelle plus grande.

Ainsi, à l'échelle du SMAD, sont proposés :

- L'utilisation du SIG (logiciel cadastre) (la communauté de communes participe)
- L'assistance informatique
- L'achat matériel informatique
- La mise à disposition d'une plateforme de marchés publics (la communauté de communes participe)
- L'utilisation de progiciels comptabilité / RH (surtout pour les communes)
- L'animation territoriale compétence GEMAPI (bassin Sioule) (la communauté de communes participe)
- L'animation du réseau foncier agricole (la communauté de communes participe)

À l'échelle du département ; il est proposé :

- Une instruction ADS (certaines communes adhèrent au service ADS départemental, quand d'autres adhèrent au service commun de la communauté de communes)
- Une SPPEH : Service public de la performance énergétique de l'habitat

- Des formations en union de collectivités du CNFPT
- L'achat d'énergies (avec SIEG et Département)

8.1.4 Les anciennes mutualisations sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une culture ancienne de mutualisation avec de nombreuses actions développées (groupements de commandes, services communs, mise à disposition d'agents et de services) • Des actions de mutualisations dont le périmètre s'adapte en fonction de la thématique (EPCI / SMAD / Département) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés pour procéder au remplacement temporaire des secrétaires de mairie
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des possibilités de groupements de commandes sur des prestations « normées » afin de faire des économies • Des demandes pour mutualiser entre communes du matériel ou du personnel • Des attentes concernant la mutualisation des personnels 	

8.2 LA RELATION COMMUNE- EPCI AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE

8.2.1 Un pacte de gouvernance qui met en place de nouveaux outils et ouvre largement les instances aux conseillers municipaux

A travers les outils et les modalités de fonctionnement proposés dans le pacte de gouvernance, les objectifs affichés sont les suivants.

- Mieux impliquer les conseillers/conseillères municipaux dans la vie intercommunale et permettre une réappropriation de l'EPCI par les communes
- Inventer une nouvelle forme d'échanges communes - EPCI
- Mieux expliquer et faire partager les choix intercommunaux

Le pacte de gouvernance est l'occasion de réaffirmer des valeurs communes qui doivent guider l'action intercommunale :

- la solidarité, la proximité et l'équité entre les communes, afin d'éviter un repli sur soi des communes
- le respect et la transparence : ces valeurs doivent s'exprimer au sein de toutes les instances de dialogue
- la recherche permanente du consensus
- La concertation avec les communes

Plusieurs outils ont été mis en place pour atteindre ces objectifs :

- Ouverture des commissions aux conseillers municipaux
- Conférence des maires qui se réunit régulièrement
- Une démarche de projet de territoire qui laisse une large place à la participation des conseillers municipaux à tous les stades d'élaboration du projet
- Association des communes lors de la conception des projets qui sont situés sur leur commune
- Délégations aux maires dans le domaine de la voirie

Des ateliers, il est apparu la nécessité de travailler sur le format des conseils communautaires, jugés trop longs et trop techniques.

8.2.2 Des outils de communication qui semblent être appréciés

En ce qui concerne la communication et l'information, plusieurs outils ont été mis en place :

- Site Internet et page Facebook (*)
- Flash information hebdomadaire à destination des élus communautaires et conseillers municipaux
- Diffusion des notes de présentation des dossiers et des comptes-rendus de conseils aux conseillers municipaux
- Diffusion des avis de la conférence des maires aux conseillers municipaux
- Une convention annuelle des conseillers municipaux
- Possibilité pour l'exécutif d'intervenir sur demande au sein des conseils municipaux

Ces outils de communication, en direct avec les conseillers municipaux, semblent appréciés, il convient de poursuivre dans cette voie.

8.2.3 La relation commune/EPCI sur le territoire intercommunal passée sous le filtre d'une analyse AFOM

Du diagnostic et des ateliers prospectifs, il ressort l'analyse atouts / faiblesses suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance et un mode de fonctionnement qui laisse une large place à la participation des conseillers municipaux • Une conférence des maires qui se réunit régulièrement, qui semble appréciée • Des outils de communication directe qui ont été mis place récemment (flash hebdomadaire) et qui semblent répondre aux besoins de conseillers municipaux => à consolider 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés pour procéder au remplacement temporaire des secrétaires de mairie
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Faire des élus municipaux des ambassadeurs de l'intercommunalité, des portes paroles de l'action intercommunale 	<ul style="list-style-type: none"> • Des conseils communautaires jugés trop longs et trop techniques : un risque de démotivation des conseillers communautaires

9. GRILLE AFOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE

EMPLOI ET ECONOMIE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Maillage de micro-entreprises stables et saines • Commerce / artisanat / tourisme constituent un socle d'activités répondant aux attentes des populations locales • 1er bassin d'emplois des Combrailles – 2e bassin industriel du département du Puy-de-Dôme • Des installations récentes (UKAD, IV30, Eco-Titanium) • 9 zones d'activités opérationnelles pour répondre à la demande de nouvelles entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de créations d'entreprises limité • Territoire fortement dépendant de ses industries et du secteur de la métallurgie (principalement Aubert & Duval et la manufacture des lumières) • Ancienne image industrielle et minière des Combrailles qui constitue encore un frein au développement • Des Zones d'Activités peu qualitatives d'un point de vue environnemental et qui manquent d'entretien • Offre immobilière à vocation économique quasi inexistante, non répertoriée et difficile à valoriser • Une communication territoriale à renforcer • Des procédures d'aménagement à mieux anticiper afin de lever les contraintes réglementaires (environnementales, urbanistiques, archéologiques...) • Une maîtrise foncière imparfaite pour les projets d'extension des zones d'activités • Une offre immobilière intercommunale à mieux valoriser / commercialiser
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire leader européen dans le domaine du recyclage du Titane • Investissements lourds chez Aubert et Duval dans plusieurs domaines d'avenir : poudres additives par exemple • Proximité directe de l'A89 • Aides pour les créateurs et repreneurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication interne et externe au territoire : image encore négative des Combrailles • Départ des jeunes • Conséquences de la crise sanitaire du COVID 19, notamment dans le secteur de l'aéronautique et de la métallurgie

TOURISME

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses offres de randonnées sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge • 3 sites d'intérêt communautaire accueillant de nombreux visiteurs : Gour de Tazenat, Château Rocher, Méandre de Queuille • Gour de Tazenat : site touristique important en cours de « revalorisation » • Projet Château Rocher • Vélorail sur le viaduc des Fades au départ de la gare des Ancizes-Comps • Bonnes relations avec le SMADC et l'OTC, bonne communication • Patrimoine valorisable 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire fort de son développement économique ou le tourisme n'est pas une priorité politique et financière suffisamment affirmée • Offre d'hébergement et de restauration
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire propice au tourisme : proximité de la chaîne des Puys, nombreuses randonnées, paysage (eau, moyenne montagne...) • Mise en place d'une application randonnée par l'OTC : opérationnelle depuis début 2020 • Stratégie à l'échelle du SMADC pour plus de cohérence territoriale sur les Combrailles • Viaduc des Fades mis en valeur lors du Loto du Patrimoine • Mise en place d'une stratégie touristique à l'échelle du Département • Développement du tourisme vert et de l'agrotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux face au tourisme différents selon les territoires et les communautés de communes • Manque de dynamisme de la part de certains acteurs

AGRICULTURE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Adhésion au Réseau Agricole des Combrailles• Bonne connaissance des données agricoles sur le territoire grâce au RAC et aux différentes études qui ont été réajustées ces dernières années• Volonté de valoriser la production locale et biologique dans la restauration collective	<ul style="list-style-type: none">• Diminution du nombre d'agriculteurs• Augmentation des tailles d'EA sur le territoire• Morcellement et dispersion• Lien insuffisant entre l'offre et la demande sur le territoire pour la restauration collective
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Stratégie commune et animation mutualisée à l'échelle du SMADC• Volonté commune aux 3 EPCI de maintenir le RAC et de conserver l'animation• Diversification importante sur le territoire dont en agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none">• Aide LEADER en baisse vis-à-vis de l'enveloppe disponible : incertitude sur la pérennité de ce moyen de financement• Contexte national de l'agriculture en France difficile• Réglementations gouvernementales limitant l'utilisation de certains produits dans la restauration collective (fromage frais par ex.) pouvant pourtant être produit sur le territoire.

FORET ET FILIERE FORESTIERE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Exploitation du bois de Blot (propriété de CC CSM) par l'ONF	<ul style="list-style-type: none">• Gestion du foncier forestier et desserte forestière• Nombre de biens sans maître
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Présence d'une ressource bois avec un potentiel de développement dans les filières du bois-construction et du bois-énergie• Potentiel de développement de la filière bois et notamment ses débouchés en bois d'œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Maladies auxquelles font face certaines essences du Puy-de-Dôme

SPORT

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Un dynamisme du tissu associatif sportif• Une part de licenciés jeunes importante• Un CPE innovant qui permet de faire des économies d'énergie sur le centre aquatique• Un club « résident » du centre aquatique dynamique• Un soutien fort de l'intercommunalité pour favoriser la pratique sportive des scolaires (prise en charge financière du coût des transports par l'EPCI)• Des équipements sportifs qui profitent pleinement aux autres services intercommunaux, les ALSH notamment	<ul style="list-style-type: none">• Des équipements sportifs (communaux et intercommunaux) nécessitant d'importants travaux de mise aux normes et remise en état• L'étude bâtiminaire a relevé des points de non-fonctionnalité sur les bâtiments existants• Des structures saturées qui manquent de créneaux disponibles pour permettre le développement des activités associatives• Accessibilité du centre aquatique à revoir
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Créer un dynamisme associatif autour des jeux Olympiques 2024 (Terres de Jeux) avec pour moteur /animateur l'intercommunalité• Des marges de manœuvres pour réduire le coût énergétique des équipements (isolation, éclairage...)• La possibilité de faire de l'autoconsommation photovoltaïque sur le centre aquatique	

CULTURE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Une offre en équipements culturels importante pour un territoire rural• Un réseau de lecture publique bien structuré qui offre un programme d'animations culturelles sur l'ensemble du territoire, appuyé par un réseau de bénévoles vivants• Des bâtiments parfaitement fonctionnels pour accueillir les écoles de musique• Une dynamique forte de mutualisation entre les deux écoles de musique associatives• Une salle de spectacles dont la qualité artistique de la programmation est reconnue par le public et les partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Des installations techniques chauffage / ventilation vieillissantes sur le cinéma intercommunal• Cinéma : une programmation à réinterroger sur les séances afin de mieux répondre aux demandes
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Approfondir la mutualisation avec la programmation culturelle du Pays de Saint-Eloy• Une réflexion à engager sur les principes de la programmation culturelle et de sa diffusion, pour toucher un public plus large, plus nombreux, et mieux impliquer la population• La Passerelle : conforter la place des résidences d'artistes, aménager un lieu d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Une fréquentation en baisse sur le cinéma intercommunal• Une salle de spectacle excentrée en périphérie du territoire, qui a du mal à rayonner sur le territoire intercommunal, qui semble souffrir d'un déficit de communication du grand public

ENFANCE JEUNESSE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Un service enfance jeunesse bien structuré qui apporte une réponse sur tous les temps périscolaires et extrascolaires• Des tarifs modérés favorisant l'accessibilité des loisirs à tous les enfants• Une professionnalisation des animateurs qui passe par une consolidation des temps de travail• Un partenariat fort avec l'Éducation Nationale pour renforcer la cohérence de l'action éducative entre les temps d'apprentissage à l'école et les temps périscolaires• Une offre importante pour répondre aux besoins des familles : larges périodes d'ouvertures, organisation du ramassage des enfants, point d'accueil de proximité avant regroupement sur les centres• Une souplesse pour un accueil à la carte : des conditions d'inscriptions souples, des possibilités de récupérer les enfants à tout moment sur le périscolaire du mercredi• Des outils modernes de relation avec les familles (Portail internet enfance -jeunesse)	<ul style="list-style-type: none">• Des locaux parfois inadaptés et non fonctionnels pour l'encadrement des enfants• Une organisation multisite qui n'est pas toujours très lisible par les parents (différents sites d'accueil en fonction des périodes, changements des horaires de ramassage...)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• La mise en œuvre du schéma d'implantation des sites d'accueil Enfance-Jeunesse	<ul style="list-style-type: none">• La stabilité du nombre d'enfant accueillis

RESTAURATION COLLECTIVE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un service qui s'adapte en permanence aux besoins des usagers finaux (EHPAD, ALSH, portage de repas) • Un travail important déjà réalisé sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire • Une rationalisation des investissements qui sont désormais mutualisés • Une mutualisation du personnel • Une maîtrise de la production afin de mettre en œuvre le projet politique • Une première phase importante du programme d'investissement sur les offices et réfectoires qui s'achève et a permis d'améliorer les conditions d'accueil des enfants (locaux fonctionnels, absence de déplacement des enfants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les sites de production de repas ne fonctionnent pas selon un mode de fonctionnement identique : il conviendra d'harmoniser progressivement les pratiques afin de mettre en œuvre un projet politique identique sur tous les sites • Des investissements sont nécessaires pour remettre à niveau les offices et certaines cuisines et étendre les capacités de production pour assurer la production pour 100 % des besoins • Poursuivre la formation des agents sur les bonnes règles d'hygiène (HACCP) dans un objectif de 0 non-conformité • Complexité de gérer sur un même site de production des repas pour les enfants et pour les personnes dépendantes • Renforcer les liens entre les équipes de production et de services
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Saisir l'occasion de l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial pour aller plus loin dans la mise en œuvre des objectifs politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Règlementation des marchés publics

ACTION SOCIALE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une démarche permanente de professionnalisation des agents depuis plusieurs années sur le service d'aide à domicile (formation CNFPT, formation avec le réseau des services de maintien à domicile des Combrailles, sensibilisation/formation avec le Clic Riom, Limagne et Combrailles...), mise en place de la télégestion • Aucune liste d'attente pour les bénéficiaires, la mise en place est rapide • Des équipes dynamiques, investies et réactives • Amélioration progressive des conditions de travail (revalorisation du régime indemnitaire, prise en compte des temps de déplacement entre les interventions, annualisation du temps de travail, groupes de paroles et analyse des pratiques professionnelles...) • Un partenariat et une bonne coordination avec les autres acteurs du maintien à domicile (SSIAD, CLIC, réseau des Combrailles) • Un service de portage de repas « à la carte » pour répondre aux besoins et envies de chacun, avec une qualité maîtrisée puisque les repas sont confectionnés en régie • Des aides de la communauté de communes pour faciliter l'adaptation des logements des bénéficiaires à la dépendance • Application de tarifs en fonction des ressources afin de favoriser l'accès du service à tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à fidéliser les derniers recrutements, à recruter des agents diplômés ou formés, à mettre en place une procédure d'accueil et de suivi des nouveaux intervenants à domicile • Un nombre important de départ à la retraite à prévoir : 15 agents dans les cinq ans à venir sont concernés et 12 agents dans les deux ans à venir • Un épuisement des personnels qui ont été fortement mobilisés et sollicités avec la crise sanitaire • Des objectifs de professionnalisation, limités par le mode actuel de financement de la prise en charge de l'aide à domicile. Le taux horaire APA est inférieur au prix de revient. • Difficultés de mettre en place les visites à domicile annuelles pour l'ensemble des interventions • Harmoniser et revoir le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des attentes fortes de la Loi « Grand Âge et Autonomie » afin de poursuivre les objectifs de qualité et de professionnalisation de l'aide à domicile et en établissement. • Proposer une gamme de solutions intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD avec le développement de résidence autonomie/résidences services • Adhésion et dynamisme du réseau UNA • Participation au plan de modernisation UNA/CNSA 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de recrutement des aides à domicile

POLITIQUE D'INSERTION

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Volonté d'utiliser les outils de l'insertion en place pour progresser sur la thématique• Présence de Maisons des Solidarités sur le territoire intercommunal	<ul style="list-style-type: none">• Très peu de logement d'urgence disponible sur le territoire intercommunal
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Pacte Territorial d'Insertion de Riom• PTI-RE départementale• Un réseau d'acteur existant (Département, Pôle Emploi, Mission Locale...)	<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité des logements sociaux à l'échelle départementale• Peu de logements d'urgence disponibles à l'échelle départementale• Faire face aux propriétaires bailleurs peu « scrupuleux »

PRISE EN CHARGE DE LA DEPENDANCE EN EHPAD

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• EHPADs familiaux de proximité• Établissements habilités à l'aide sociale• Mutualisation en moyen humain	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de lits insuffisants qui ne permet pas d'atteindre l'équilibre économique sans impacter le prix de journée supportée par le résident tout en conservant un accueil de qualité• Contraintes législatives, réglementaires et financières de + en + importantes (à moyen humain et financier constants)• Pas de logiciel soins• D'importants travaux d'entretiens pour deux EHPAD afin d'éviter que les bâtiments ne se dégradent
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Un CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) qui permettra peut-être d'adapter les moyens financiers aux objectifs de santé et bien-être des résidents et ainsi garantir une prise en charge pérenne sur plusieurs années	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté à recruter du personnel soignant et un médecin coordonnateur

ACCES AUX SOINS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Démarche du SMADC pour inciter et accompagner les médecins à s'installer sur le territoire. Installation de jeunes médecins généralistes sur le territoire, professionnels de santé...	<ul style="list-style-type: none">• Manque de professionnels de santé sur le territoire• Une problématique de mobilité générale sur les Combrailles
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un CLS à l'échelle des Combrailles via le SMADC.	<ul style="list-style-type: none">• Difficultés d'accès aux soins si le nombre de professionnel de santé se réduit encore

GESTION DES INSTALLATIONS DES GENS DU VOYAGE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Volonté d'étude de problématiques liées aux gens du voyage	<ul style="list-style-type: none">• Absence d'aire d'accueil sur le territoire intercommunal
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Un accompagnement pertinent de l'AGSGV	<ul style="list-style-type: none">• Difficultés de mise en place du Schéma Départemental de Gestion des Gens du Voyage• Manque d'aires de grand et petit passage

PCAET

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Volonté politique forte</i>• <i>Présence d'acteurs locaux dans différents domaines de la production d'éco-énergies (Combrailles Durables, Montcel Durable)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Forte dépendance aux énergies fossiles (déplacements pendulaires, faible densité)</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Faire de CSM un territoire à énergie positive (image, exemplarité), contribuer à la lutte contre le changement climatique, améliorer les conditions de vie des habitants</i>• <i>Conforter le budget communautaire (nouvelles recettes, baisse des dépenses énergétiques)</i>• <i>Anticiper les futures obligations réglementaires</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Impact des installations de production d'énergie renouvelable sur les paysages</i>

GEMAPI

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Masses d'eau de bonne qualité</i>• <i>Population impliquée</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Le territoire s'étend sur 2 bassins versants différents (aux problématiques différentes) : Sioule, Morge</i>• <i>Forte pression agricole (sur la Morge)</i>• <i>Conflits d'usage possibles : agriculture, production d'hydroélectricité, tourisme...</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Préserver la qualité des eaux (adaptation au changement climatique) et répondre à une attente forte des habitants et des touristes</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Coûts des interventions</i>• <i>Risque de tensions entre la collectivité et le monde agricole (agriculteurs, coopérative, chambre consulaire...)</i>

GESTION DES DECHETS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Syndicat de collecte performant (fort taux de tri)</i>• <i>Volonté politique forte</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Domaine nécessitant beaucoup de pédagogie (animation, communication, etc.)</i>• <i>Peu de possibilités d'action face aux incivilités croissantes (décharges sauvages, feux de matières plastiques, utilisation domestiques d'herbicides...)</i>• <i>Dépendance aux matières plastiques</i>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• <i>Réduire la quantité de déchets produite localement</i>• <i>Valoriser économiquement les déchets (terre, sous-produits agricoles, déchets verts, déchets alimentaires, etc.)</i>	

URBANISME ET ADS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">Un service commun d'instruction des ADS (accompagnement des pétitionnaires, ingénierie au service des communes adhérentes...)	<ul style="list-style-type: none">Renfort des effectifs nécessaire (départ en retraite à moyen de l'instructrice principe)SCOT à réviser
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">Dossiers ADS en augmentation notable	

POLITIQUE DE L'HABITAT

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">Participation au programme « Habiter Mieux » en apportant une aide financière complémentaire aux ménages réalisant des travaux de rénovationService commun d'instruction des autorisations d'urbanismeDynamisme de la construction	<ul style="list-style-type: none">Manque de visibilité important pour les EPCI sur le suivi des dossiers de rénovation du programme « Habiter Mieux » et MaPrimeRénov'Manque de lisibilité également sur l'habitat social
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">Accueil de nouveaux arrivants : augmentation de la population de 0,8% par an en moyenne entre 2012 et 2017Déploiement de la fibre et 4GMise en œuvre d'un SPPEH Départemental	<ul style="list-style-type: none">Impact de l'étalement urbain sous forme de lotissements en périphérie des centres-bourgsMouvements pendulaires : les actifs travaillent de plus en plus hors du territoireHausse du prix du foncier sur la frange Est qui rend difficile, l'accession à la propriétéDynamique du marché de la vente fortement atténué en raison du contexte (budget des ménages, crises financière, prix du pétrole...)Association de commerçants/artisans en sommeilDémographie en baisse sur les communes de Saint-Georges-de-Mons, les Ancizes-Comps et Châteauneuf-les-Bains

CADRE DE VIE (VOIRIE ET AMENAGEMENT DE BOURG)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">Une équipe de techniciens voirie en interne au conseil des élusLes communes gardent la maîtrise dans le choix des travauxSouplesse donnée dans le financementLiberté donnée aux maires dans l'achat de fournitures de voirie (délégation de signature aux maires)Un guide de la compétence voirie réalisée en début de mandat pour expliquer toutes les modalités d'exercice de la compétenceUne aide au montage des dossiers de subvention et à l'optimisation des financementsUne aide aux communes dans le cadre des travaux délégués (avec avance de trésorerie par la communauté de communes dans l'attente perception des subventions)Des économies d'échelles (marchés à bons de commandes petits travaux, signalisation horizontale et verticale, programme d'investissement annuels)	<ul style="list-style-type: none">Disponibilité des techniciens face aux nombreuses sollicitations des communesAbsence de cadre juridique pour les actes de gestion du domaine publiqueDes tableaux de classement de voirie à mettre à jourUn planning annuel pas toujours respecté par les communesUn tableau du « compteur voirie » pas toujours facile à lire
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">Une compétence voirie qui « rapporte » de la DGF supplémentaire qui profite aux services à la population	<ul style="list-style-type: none">Une organisation difficile pour les communes entre les plannings des différents partenaires (gestion des réseaux, gestions des financements...)

ANCIENNES HABITUDES DE MUTUALISATIONS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Une culture ancienne de mutualisation avec de nombreuses actions développées (groupements de commandes, services communs, mise à disposition d'agents et de services)• Des actions de mutualisations dont le périmètre s'adapte en fonction de la thématique (EPCI / SMAD / Département)	<ul style="list-style-type: none">• Des difficultés pour procéder au remplacement temporaire des secrétaires de mairie
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Des possibilités de groupements de commandes sur des prestations « normées » afin de faire des économies• Des demandes pour mutualiser entre communes du matériel ou du personnel• Des attentes concernant la mutualisation des personnels	

RELATION COMMUNE/EPCI

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Une gouvernance et un mode de fonctionnement qui laisse une large place à la participation des conseillers municipaux• Une conférence des maires qui se réunit régulièrement, qui semble appréciée• Des outils de communication directe qui ont été mis place récemment (flash hebdomadaire) et qui semblent répondre aux besoins de conseillers municipaux => à consolider	<ul style="list-style-type: none">• Des difficultés pour procéder au remplacement temporaire des secrétaires de mairie
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Faire des élus municipaux des ambassadeurs de l'intercommunalité, des portes paroles de l'action intercommunale	<ul style="list-style-type: none">• Des conseils communautaires jugés trop longs et trop techniques : un risque de démotivation des conseillers communautaires

PROJET DE TERRITOIRE

2021 - 2026

STRATEGIE



I. LA STRATÉGIE DÉFINIE DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE

ORIENTATION N°1 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

➤ ENJEU 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités

Tout en restant dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes doit définir une stratégie de développement économique visant à :

- Mobiliser et fédérer les acteurs économiques et partenaires autour du projet de développement économique de la communauté de communes,
- Accueillir, accompagner, informer et orienter les créateurs et repreneurs d'entreprises,
- Accompagner le commerce de proximité et l'artisanat,
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial et de prospection,
- Animer et développer un réseau de partenaires et d'entreprises.

➤ ENJEU 2 : Remettre à niveau certaines zones d'activités

Un programme annuel de travaux d'entretien et de mise à niveau est nécessaire pour proposer une offre économique de qualité et valorisante. L'entretien et la mise en valeur des zones d'activités facilitera leur promotion/commercialisation.

➤ ENJEU 3 : Être plus présent au côté des entreprises en promouvant les dispositifs de soutien existants

La communauté de communes doit être facilitatrice des démarches des porteurs de projets en mettant en place une politique d'aide/soutien/accompagnement aux entreprises et activités (commerces, artisanat, thermalisme...). À ce titre, il est nécessaire de donner de la lisibilité au rôle des acteurs du développement économique, de relayer les informations (aides et structures accompagnatrices) et de travailler en collaboration avec les communes. La communauté de communes doit également renforcer l'achat public local pour soutenir l'économie locale.

➤ ENJEU 4 : Faciliter l'installation d'entreprises sur les zones en préparant plus en amont les démarches administratives et environnementales (études environnementales, appels à projets nationaux...)

La communauté de communes doit être facilitatrice des démarches des porteurs de projet en proposant un maximum de foncier clé en main dans l'objectif de simplifier les acquisitions/installations. Pour y parvenir, il convient d'anticiper des procédures et des études administratives (urbanisme, archéologie préventive, procédure et études environnementales, coordination avec les services de l'État) et de mettre en avant l'attractivité du territoire et son offre de services (accessibilité et aménagements, réseaux disponibles, services proposés aux entreprises et aux salariés, démarches environnementales, accompagnement des prospects).

➤ ENJEU 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaires du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles

En 2018, la communauté de communes a défini 3 sites d'intérêt communautaire dont elle a la gestion : Gour de Tazenat, Château-Rocher et Méandre de Queuille. Elle a pour objectif d'y développer le tourisme par diverses actions, en lien avec l'office de tourisme des Combrailles.

De même, Combrailles, Sioule et Morge possède 41 chemins de randonnées d'intérêt communautaire dont 25 inscrits au PDIPR. Elle souhaite conserver une offre de randonnée de qualité en réponse aux attentes fortes des touristes.

➤ **ENJEU 6 : Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020**

En 2020, la communauté de communes a débuté une activité de vélorail au départ des Ancizes-Comps et allant jusqu'au Viaduc des Fades. La première année a été prometteuse. Ainsi, Combrailles, Sioule et Morge a pour objectif de développer cette activité sur les prochaines années, valorisant en parallèle le patrimoine de son territoire.

➤ **ENJEU 7 : Poursuivre l'accompagnement à l'installation et la reprise d'exploitations agricoles et être acteur du développement des circuits courts**

En lien avec le Réseau Agricole des Combrailles, la communauté de communes souhaite continuer à accompagner les porteurs de projets souhaitant s'installer en agriculture, ainsi que les agriculteurs souhaitant transmettre leur exploitation. En parallèle, Combrailles, Sioule et Morge a pour objectif de continuer à développer l'utilisation des circuits courts dans l'ensemble de son service restauration collective.

ORIENTATION N°2 : CONFORTER LA POLITIQUE DE SERVICES À LA POPULATION

➤ **ENJEU 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires**

Le territoire intercommunal dispose actuellement de 3 salles de sport communautaires (Manzat, les Ancizes-Comps, Pouzol) auxquelles s'ajoute 3 salles de sport municipales qui bénéficient d'un fond de concours de la communauté de communes pour leur fonctionnement (voté en décembre 2018). Cette offre est actuellement saturée sur le secteur de Combronde où les différents usagers ont des difficultés pour obtenir des créneaux d'utilisation. Une remise à niveau des équipements et la création d'un nouveau gymnase sur le secteur Est permettra de renforcer cette offre.

➤ **ENJEU 2 : Réorganiser les usages culturels autour du site de La Passerelle**

Le site de « La Passerelle » est un outil de promotion pour la création et le spectacle vivant mais aussi un lieu d'échanges et d'expression : expositions temporaires, activités associatives, événementiels... Cependant, ce site se situe en bordure de périmètre intercommunal et nécessite de réfléchir à l'optimisation de son utilisation mais aussi à l'amélioration de son accès, la diversification de ses usages et l'amélioration de sa communication.

➤ **ENJEU 3 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants des ALSH**

Dans l'objectif de « sortir » les enfants des écoles tout en maintenant un service de proximité, le Conseil Communautaire a délibéré en faveur de l'organisation d'un pôle enfance jeunesse multisite basé sur 3 sites permettant de couvrir le territoire intercommunal :

- Pôle enfance jeunesse : site de « la Passerelle » à Pouzol.
- Pôle enfance jeunesse : site l'école « Notre Dame » à St Georges de Mons
- Pôle enfance jeunesse : site de l'ancienne mairie à Beauregard-Vendon

➤ **ENJEU 4 : Être acteur sur les problématiques d'accès aux soins au travers du Contrat Local de Santé**

Le SMADC coordonne la mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire des Combrailles dont fait partie Combrailles, Sioule et Morge. L'EPCI souhaite saisir l'opportunité d'un tel contrat pour travailler sur les problématiques d'accès aux soins qui ont été relevées sur son territoire.

➤ **ENJEU 5 : Défendre un mode de financement des EHPAD qui permette un accueil de qualité à un prix accessible pour les résidents**

La communauté de communes a la volonté de rendre accessibles les places en EHPAD pour sa population tout en maintenant un service de qualité au sein de ses trois EHPAD intercommunaux (les Ancizes-Comps, Combronde et Manzat). Pour ce faire, il lui semble nécessaire de recourir à un mode de financement optimal, qu'elle recherchera à atteindre tout au long du mandat.

➤ **ENJEU 6 : Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements, soit grâce aux équipements intercommunaux, soit par l'intermédiaire de partenariats avec les territoires limitrophes**

La communauté de communes souhaite pouvoir proposer à l'ensemble de sa population un accès aux services et équipements existants sur le territoire. En lien avec les bassins de vie, la communauté de communes s'appuiera également sur les territoires limitrophes pour répondre aux besoins et aux contraintes de ses citoyens.

➤ **ENJEU 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)**

Le service d'aide à domicile de la communauté de communes est soumis à un important turn-over de son personnel. Dès lors, Combrailles, Sioule et Morge souhaite fidéliser les recrutements et rendre plus attractif le service, notamment en travaillant sur sa modernisation (en lien avec l'UNA : moderniser les structures adhérentes, améliorer la professionnalisation, innover et faire face aux évolutions du secteur...)

➤ **ENJEU 8 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à travers un renforcement de l'animation et des aides locales**

Dans le cadre d'un programme d'intérêt général, l'EPCI apporte depuis 2017, une aide locale pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Cette volonté de donner aux personnes une habitation adaptée à leur besoin s'inscrit dans le cadre de la politique sociale et de la politique de l'habitat de la communauté de communes.

➤ **ENJEU 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable**

L'EPCI a depuis plusieurs années développé son implication dans les circuits courts en valorisant les agriculteurs de son territoire et en leur proposant une juste rémunération. Elle souhaite, lors de ce nouveau mandat, continuer à promouvoir pour sa restauration collective l'utilisation de produits éco-responsables.

➤ **ENJEU 10 : Réhabiliter les équipements intercommunaux pour offrir un niveau de service toujours de qualité**

Certains équipements intercommunaux restent aujourd'hui inadaptés à la proposition d'une qualité de service optimal (vétusté liée à l'âge, inaccessibilité pour les personnes handicapées...). Dès lors la communauté de communes souhaite entamer un travail de réhabilitation de ces équipements en engageant les travaux nécessaires. De même, un travail d'exemplarité doit être réalisé sur les aspects énergétiques des bâtiments et équipements intercommunaux.

➤ **ENJEU 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie**

La communauté de communes souhaite continuer de permettre à ses communes d'aménager leur centre-bourg dans l'objectif de rendre le cadre de vie des habitants plus attractif. La mutualisation de l'exercice de la compétence voirie et aménagement de bourg permet depuis plusieurs années de faciliter la mise en œuvre des projets. Elle souhaite également travailler sur la dynamisation et

l'attractivité des centres bourgs en ayant notamment une réflexion sur les logements vacants et leur destination (rénovation, adaptation...).

- **ENJEU 12 : Entamer une réflexion sur les problématiques d'installations non conformes de gens du voyage sur des terrains intercommunaux, en lien avec les communes concernées et l'AGSGV**

La communauté de communes constate régulièrement des installations non conformes notamment sur ses zones d'activités. Elle a donc décidé d'entamer une étude, réalisée par l'AGSGV, sur les besoins en habitat des familles de gens du voyage de son territoire. L'enjeu ici est de mener à bien la réflexion engagée.

ORIENTATION N°3 : CONCRÉTISER L'ENGAGEMENT INTERCOMMUNAL DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **ENJEU 1 : Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation à travers un renforcement de l'animation et des aides directes**

Dans le cadre d'un programme d'intérêt général, l'EPCI apporte depuis 2017, une aide locale pour lutter contre la précarité énergétique. La politique de l'habitat rencontre ici la volonté affirmée de l'EPCI, à travers son PCAET volontaire, d'agir dans le domaine de la transition écologique. La rénovation énergétique des bâtiments d'habitation est un enjeu national que l'EPCI souhaite appliquer à son échelle : accentuer ses interventions en apportant conseils et subventions pour des rénovations thermiques performantes.

- **ENJEU 2 : Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire**

Dans le cadre de son PCAET volontaire la communauté de communes étudie et concrétise des partenariats pour la production d'énergie renouvelable (ex : prise de part au capital dans la SCIC « Soleil de la Viouze »). Pour aller plus loin dans cette démarche il sera nécessaire d'étudier et d'identifier le potentiel local (solaire, éolien, bois, méthanisation), de favoriser le développement de projets de territoire et d'y prendre part.

- **ENJEU 3 : Réduire la consommation d'énergie et être exemplaire sur les bâtiments intercommunaux**

Dans le cadre de son PCAET volontaire et en lien avec l'ADHUME, la communauté de communes travaille à réduire et optimiser les consommations d'énergie de ses équipements. Cette politique doit progresser dans le cadre des futurs travaux bâtimentaires.

- **ENJEU 4 : Favoriser la biodiversité**

La communauté de communes, à travers son PCAET, souhaite se montrer exemplaire dans le domaine environnemental. La biodiversité est un pan important des enjeux environnementaux. C'est pourquoi Combrailles, Sioule et Morge souhaite engager des actions en ce sens sur son territoire (restauration des haies, réduction des produits phytosanitaires...).

- **ENJEU 5 : Favoriser les mobilités alternatives**

Le développement des mobilités alternatives et bas carbone est un axe du PCAET communautaire. À ce titre, plusieurs sujets sont étudiés : mobilités douces, covoiturage, autopartage, télétravail, coworking, soutien des circuits courts...

➤ **ENJEU 6 : S'engager dans un programme d'actions autour de la qualité de l'eau (contrats territoriaux - Gemapi)**

L'exercice de la compétence GEMAPI est réfléchi dans une logique de bassin versant. La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge se situant à cheval sur celui de la Sioule et celui de la Morge, une double réflexion a été engagée. Un Contrat Territorial sera signé avec l'Agence de l'eau pour chaque bassin versant pour une durée de 6 ans en vue de mettre en œuvre et financer des actions de préservation et d'amélioration de la ressource en eau.

➤ **ENJEU 7 : Développer la filière bois (sensibilisation, mise en réseau des acteurs, aides à la restructuration foncière et à la récupération par les communes des biens sans maître) et promouvoir les bonnes pratiques (sensibilisations à l'adaptation des essences)**

En s'appuyant sur le SMADC et l'association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme, la communauté de communes souhaite développer la filière bois et notamment ses débouchés en bois d'œuvre. Elle souhaite axer son travail sur trois grandes thématiques : l'animation auprès des propriétaires privés, l'ingénierie apportée aux communes pour récupérer et gérer du foncier forestier, et l'amélioration de la desserte forestière. En lien avec son PCAET et au vu des maladies auxquelles font face certaines essences du Puy-de-Dôme, la collectivité souhaite également agir sur l'adaptation des essences et les bonnes pratiques d'exploitations.

➤ **ENJEU 8 : Réduire les déchets**

La communauté de communes a d'ores et déjà commencé à travailler sur la réduction des déchets notamment dans ses cantines. Dans le cadre de son PCAET, elle souhaite continuer à mettre en place une politique de réduction des déchets. Pour ce faire, il est envisagé de valoriser les déchets verts et déchets organiques sous forme de broyage pour paillage, de compost, d'élevage de poules, etc. pour les particuliers et les établissements publics.

ORIENTATION N°4 : RENFORCER LA COOPÉRATION ET LA SOLIDARITÉ ENTRE COMMUNES/EPCI MAIS AUSSI ENTRE COMMUNES

➤ **ENJEU 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes**

Au service de ses communes, la communauté de communes mettra son ingénierie à disposition pour mettre en place des actions de mutualisation. Il s'agit d'opérations à la carte, où les communes auront le choix d'adhérer ou non aux différentes actions.

Les communes de l'EPCI ont une importante culture de la mutualisation, qui s'est traduite ces dernières années par de nombreuses actions, et, stade ultime de la mutualisation, par des transferts de compétences.

Les objectifs sont nombreux : faire des économies directes (baisse des coûts de fonctionnement), générer de nouvelles recettes par la majoration de la DGF, éviter des dépenses en doublon, conforter ou pérenniser certains services de proximité que les communes seules ne pourraient pas mettre en place, offrir des opportunités d'évolutions professionnelles aux agents en place, conforter la solidarité intercommunale et le maillage territorial, anticiper les futures évolutions réglementaires.

Plusieurs actions sont envisagées : groupements de commandes, mutualisation de matériel (en achat ou location), échanges de matériels et de compétences entre communes, développement de nouveaux services communs...

➤ **ENJEU 2 : Renforcer les liens communes – EPCI**

Renforcer le lien entre communes et EPCI est un des axes forts du projet de territoire. Alors que les communautés de communes se sont élargies et ont vu leurs compétences renforcées, il est important de créer des liens étroits entre l'EPCI et ses communes membres pour éviter tout risque de défiance entre communes et EPCI.

Dans une architecture territoriale où l'échelle intercommunale est renforcée et où de plus en plus de services sont proposés par la communauté de communes, le maire et les conseils municipaux se doivent de jouer pleinement leur rôle, car ils restent les premiers interlocuteurs de proximité.

Chaque commune doit être partie prenante et porte-parole de l'action intercommunale et non spectatrice.

Plusieurs pistes de travail ont émergé, actées dans le pacte de gouvernance :

- Poursuivre la démarche d'association des élus municipaux au fonctionnement des instances intercommunales et à la vie intercommunale,
- Rendre plus vivants et moins techniques les conseils communautaires,
- Poursuivre la communication directe vers les conseillers municipaux,
- Moderniser les outils de communication.

Concernant les documents d'urbanisme, la communauté de communes souhaite être force de proposition, lors des réflexions communales sur l'aménagement du territoire (PLU, habitat, logement...).

➤ **ENJEU 3 : Renforcer l'ingénierie territoriale**

La mise en œuvre des politiques contractuelles, notamment le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et le programme « petites villes de demain », nécessite de renforcer l'ingénierie déjà en place au sein du pôle développement local et économique. Ce renfort permettra la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de développement et de redynamisation du territoire. Le pilotage et la contractualisation des projets seront assurés sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles afin de favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets locaux.

II. LES CONDITIONS FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Dans le cadre du projet de territoire, une prospective financière a été réalisée. Un débat a eu lieu sur les différents scénarii qui présentaient plusieurs stratégies budgétaires alternatives.

Ces scénarii ont fait l'objet de discussions à la fois en conférence des maires et en conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2021.

Les principes budgétaires retenus ont été traduits dans les budgets primitifs 2021.

Les choix financiers réalisés doivent ainsi permettre une mise en œuvre du projet de territoire 2021-2026.

La stratégie financière retenue s'appuie sur les principes suivants :

- La volonté affirmée de ne pas dégrader la qualité des services à la population existants ;
- Donner une priorité aux travaux de réhabilitation des bâtiments existants dans une logique d'entretien du patrimoine intercommunal
- En matière de solidarité :
 - Le gel des contributions FPIC des communes au niveau de 2020,
 - La continuité de l'enveloppe complémentaire voirie,
 - le maintien de la solidarité avec les bourgs centre sur les équipements sportifs (fonds de concours et DSC au profit des gymnases communaux de Combronde et Saint-Georges-de-Mons)
- Réaffirmer le principe de tarification sociale pour les services sociaux tout en les adaptant et/ ou révisant
- Revoir le dimensionnement de certains projets d'investissement en fixant un taux minimum de subvention pour la réalisation des opérations d'investissement
- Priorité est donnée aux investissements sources d'économies en fonctionnement ou générateurs de ressources
- Une hausse de fiscalité, applicable dès 2021
- La poursuite sur les économies de frais de fonctionnement généraux, avec la mise en place d'un outil de suivi pluriannuel

Le débat sur la stratégie financière a également posé le principe d'une clause de revoyure pour 2024 et d'un engagement de l'exécutif de ne pas s'écarter de la trajectoire budgétaire définie, d'être vigilant à éviter les effets « d'opportunisme » avec une étude complète au cas par cas, pour les projets qui ne sont pas prévus au projet de territoire.

ORIENTATION N°1 : Élaborer et mettre en œuvre une politique volontariste de développement économique

ENJEU 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités

ENJEU 2 : Remettre à niveau certaines zones d'activités

ENJEU 3 : Être plus présent au côté des entreprises en promouvant les dispositifs de soutien existants

ENJEU 4 : Faciliter l'installation d'entreprises sur les zones en préparant plus en amont les démarches administratives et environnementales

ENJEU 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaires du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles

Enjeu 6 : Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020

ENJEU 7 : Poursuivre l'accompagnement à l'installation et la reprise d'exploitations agricoles et être acteur du développement des circuits courts

ORIENTATION N°2 : Conforter la politique de services à la population

ENJEU 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires

ENJEU 2 : Réorganiser les usages culturels autour du site de La Passerelle

ENJEU 3 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants des ALSH

ENJEU 4 : Être acteur sur les problématiques d'accès aux soins au travers du Contrat Local de Santé

ENJEU 5 : Défendre un mode de financement des EHPAD qui permette un accueil de qualité à un prix accessible pour les résidents

ENJEU 6 : Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements, soit grâce aux équipements intercommunaux, soit par l'intermédiaire de partenariats avec les territoires limitrophes

Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)

ENJEU 8 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à travers un renforcement de l'animation et des aides locales

ENJEU 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable

ENJEU 10 : Réhabiliter les équipements intercommunaux pour offrir un niveau de service toujours de qualité

ENJEU 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie

ENJEU 12 : Entamer une réflexion sur les problématiques d'installation non conformes de gens du voyage sur des terrains intercommunaux, en lien avec les communes concernées et l'AGSGV

ORIENTATION N°3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique

ENJEU 1 : Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation à travers un renforcement de l'animation et des aides directes

ENJEU 2 : Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire

ENJEU 3 : Réduire la consommation d'énergie et être exemplaire sur les bâtiments intercommunaux

ENJEU 4 : Favoriser la biodiversité

ENJEU 5 : Favoriser les mobilités alternatives

ENJEU 6 : S'engager dans un programme d'actions autour de la qualité de l'eau (contrats territoriaux - Gémapi)

ENJEU 7 : Développer la filière bois (sensibilisation, mise en réseau des acteurs, aides à la restructuration foncière et à la récupération par les communes des biens sans maître) et promouvoir les bonnes pratiques (sensibilisations à l'adaptation des essences)

ENJEU 8 : Réduire les déchets

ORIENTATION N°4 : Renforcer la coopération et la solidarité entre communes/epci mais aussi entre communes

ENJEU 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes

ENJEU 2 : Renforcer les liens communes – EPCI

ENJEU 3 : Renforcer l'ingénierie territoriale

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE

PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026 - PLAN D'ACTION

ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique

	N°	Action	Descriptif	Maitre d'ouvrage	Coût	Financements	Programmation
Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités	01/E1.1	Renforcer le pôle développement par l'embauche d'un Chargé de développement économique	L'agent aura pour missions : - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement économique (plan d'actions, planification et plan de financement), - Gérer et commercialiser les zones d'activités communautaires, - Mobiliser et fédérer les acteurs économiques et partenaires autour du projet de développement économique de la communauté de communes, - Accueillir, accompagner, informer et orienter les créateurs et repreneurs d'entreprises, - Accompagner le commerce de proximité et l'artisanat, - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial et de prospection, - Animer et développer un réseau de partenaires et d'entreprises, - Suivre les études et travaux en lien avec le développement économique.	CC CSM	45 000 €/an	Autofinancement	à court terme (2021)
	01/E1.2	Engager l'extension de la ZI des Ancizes-Comps	Suite à l'installation d'Ecotitanium et face à la faible disponibilité foncière sur la zone de la plaine des champs, une extension de la zone d'activité est programmée face à IV 30 (Aubert & Duval) sur 20 ha.	CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	à moyen terme
	01/E1.3	Parc de l'Aize ZAC 2 : travailler la commercialisation et aménagement des phases suivantes d'aménagement (phase 2 et suivantes)	Compte-tenu de l'ambition et de l'envergure du Parc de l'Aize, une réflexion approfondie sera menée pour achever la maîtrise foncière et réfléchir au phasage financier des prochaines opérations d'aménagement.	SyMPA	À développer avant chiffrage	À définir	à moyen terme
	01/E1.4	Préparer l'extension du Parc d'activités des volcans à Manzat	Le déploiement des phases suivante d'aménagement de la zone d'activités nécessitera à minima une modification du PLU de Manzat pour la phase 2 et une DUP pour la phase 3.	CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	à moyen terme
	01/E1.5	Étudier la faisabilité d'un secteur commerciale au Parc de l'Aize	Si le Comité Syndical du SyMPA donne son accord pour la définition d'un zonage visant à accueillir des activités commerciales il conviendra de : - Modifier le PLU de Combronde, - Modifier le dossier de création / réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté - Modifier le cahier des charges de la zone	CC CSM, SyMPA	À développer avant chiffrage	À définir	à moyen terme
	01/E1.6	Mutualiser des actions/projets dans le cadre du programme Territoire d'industrie Riom-Vichy	Actions communes avec les EPCI membres du Territoire d'Industrie Riom-Vichy selon les 4 axes du programme d'actions : Recruter, Attirer, Innover, Simplifier	MO tournante entre EPCI membres du TI Riom-Vichy en fonction des actions	Plan d'actions non chiffré (en attente de précisions sur le dispositif)	Etat et Région AURA	durée du mandat
	01/E1.7	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial et de prospection	L'élaboration d'une stratégie est nécessaire pour définir, piloter et animer la politique de développement économique de la communauté de communes : - Comment attirer des entreprises sur le territoire ? - Comment valoriser, entretenir, gérer et commercialiser les ZA en proposant une offre compétitive et de qualité ? - Quels moyens pour animer/piloter une stratégie de développement économique ? (recrutement d'un agent de développement économique...) - Comment faciliter les démarches des entreprises en s'appuyant sur les acteurs publics et privés pouvant servir l'exercice de la compétence développement économique de la communauté de communes ? - La communauté de communes doit-elle aller sur du marketing territorial et si oui comment (en interne ou en externalisant) ? - ...	CC CSM	Réalisation en interne par le Chargé de développement économique	À définir	durée du mandat
	01/E1.8	Valoriser l'immobilier d'entreprise de la communauté de communes	Vendre, louer ou donner une nouvelle destination à l'ancien bâtiment du SyMPA sur le Parc de l'Aize et au bâtiment anciennement ASCONIT sur la ZA la Varenne.	CC CSM	Réalisation en interne par le Chargé de développement économique	À définir	à court terme (2021-2022)
Enjeu 2 : Remettre à niveau certaines zones d'activités	01/E2.1	Programmer un budget annuel d'entretien des ZA	Un budget annuel de fonctionnement est nécessaire pour la gestion courante de l'entretien des zones d'activités.	CC CSM	50 000 € /an	Autofinancement	durée du mandat
Enjeu 3 : Être plus présent au coté des entreprises en assurant les dispositifs de soutien existants	01/E3.1	Accueillir, accompagner, informer et orienter les créateurs et repreneurs d'entreprises, Accompagner le commerce de proximité et l'artisanat	L'établissement de relations durables avec les institutions et acteurs œuvrant sur le développement économique permettrait d'avoir une connaissance accrue des entreprises et initiatives du territoire. La communauté de communes pourrait ainsi proposer un véritable accompagnement aux porteurs de projet, mais aussi élaborer et animer une stratégie de développement économique.	CC CSM	Réalisation en interne par le Chargé de développement économique	Autofinancement	durée du mandat

Enjeu 4 : Faciliter l'installation d'entreprises sur les zones en préparant plus en amont les démarches administratives et environnementales (études environnementales, appels à projets nationaux...)	01/E4.1	Proposer une offre clé en main sur les zones d'activités	L'objectif est d'anticiper les procédures et études administratives (urbanisme, archéologie préventive, procédure et études environnementales, coordination avec les services de l'État).	CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	à court terme
Enjeu 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaires du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles	01/E5.1	Développer et entretenir des chemins de randonnées d'intérêt intercommunaux en lien avec BaliRando et les communes	Combrailles, Sioule et Morge a défini 41 chemins de randonnées d'intérêt communautaire (dont 25 inscrits au PDIPR). Elle a missionné BaliRando pour le balisage et le petit entretien des 16 chemins de randonnées d'intérêt communautaire hors PDIPR. L'intérêt des touristes sur le territoire étant principalement tourné vers la randonnée, la CC souhaite maintenir son offre voire la développer.	CC CSM	1 784 € TTC de conventionnement avec BaliRando	Autofinancement	durée du mandat
	01/E5.2	Poursuivre les travaux sur le Château-Rocher	D'importants travaux ont été envisagés sur le site de Château-Rocher. Découpés en plusieurs phases, seule la première a aujourd'hui été réalisée. Les autres phases de travaux sont à engager.	CC CSM	Phase 2 : 372 400 € Phase 3 : 314 000 €	DRAC, Région, Département, Mission Bern	à court terme (2021-2023)
	01/E5.3	Réviser le Plan de Gestion du Gour de Tazenat	En 2015, un plan de gestion du Gour a été établi avec l'ensemble des partenaires, pour 5 ans. Arrivé à échéance, le plan de gestion devra être révisé en COPIL.	CC CSM	Réalisation en interne par l'agent en chargé du développement touristique	Autofinancement	à court terme (2021)
	01/E5.4	Travailler et installer une nouvelle signalétique du Gour de Tazenat	Au vu des travaux réalisés sur le Gour de Tazenat, une partie de la signalétique n'est plus à jour et est donc à revoir. Afin d'homogénéiser, la volonté est de revoir l'ensemble de la signalétique.	CC CSM	35 000 €	État (DETR, DSIL), Département (CTDD)	à court terme (2021-2022)
	01/E5.5	Poursuivre l'actions de médiation lors de la saison estivale sur le Gour de Tazenat	Recrutement de deux médiateurs pendant la saison estivale afin de limiter les incivilités et de sensibiliser les personnes à l'environnement du Gour et à sa gestion.	CC CSM	10 993 € TTC en fonctionnement par saison	Autofinancement	à court terme (tous les étés)
Enjeu 6 : Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020	01/E6.1	Réhabiliter la gare des Ancizes-Comps pour en faire le point de départ de l'activité vélo-rail	La communauté de communes souhaite réhabiliter la gare des Ancizes afin d'en faire le point de départ de l'activité vélorail. Elle souhaite également faire de cet espace un espace d'exposition en lien avec le territoire.	CC CSM, Commune des Ancizes	À développer avant chiffrage	À définir	à moyen terme (2022)
	01/E6.2	Étudier la mise en place de gardes corps	Afin de sécuriser l'activité vélorail, la mise en place de garde corps est essentielle. Le Viaduc étant classé, la technique, les matériaux utilisés pour ce faire doivent être au préalable étudiés.	CC CSM	35 000 €	État (DSIL), Département (CTDD)	à court terme (2021)
	01/E6.3	Sécurisation du Viaduc et des gardes corps	Selon les résultats de l'étude pour la sécurisation des gardes corps, la réalisation devra être envisagée.	CC CSM	À définir selon le retour de l'étude	À définir	à moyen terme (2022)
Enjeu 7 : Poursuivre l'accompagnement à l'installation et la reprise d'exploitations agricoles et être acteur du développement des circuits courts	01/E7.1	Travailler en lien avec le Réseau Agricole des Combrailles	La collectivité travaille en lien étroit avec le RAC pour accompagner ses agriculteurs sur les thématiques de transmission et d'installation mais aussi de diversification, d'échange de foncier...	CC CSM	1 357,17 € pour 2021 (varie chaque année selon le financement)	LEADER (dégressif ; nouveau programme en cours)	durée du mandat
	01/E7.2	Participer à la mise en place du Plan Alimentaire Territorial (PAT) sur les Combrailles	Un PAT est en cours de réalisation à l'échelle du SMADC, avec une candidature déposée en avril 2021. La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, souhaite participer activement à la réalisation du PAT et à son application territoriale par la suite.	SMADC	Adhésion au SMADC	Europe, État, Département	durée du mandat

PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026 - PLAN D'ACTION

ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population

	N°	Action	Descriptif	Maitrise d'ouvrage	Coût	Financements	Programmation
Enjeu 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires	02/E1.1	Créer un gymnase à Combronde	Dans le cadre de l'étude pour l'élaboration du schéma d'investissement des équipements sportifs, la création d'un gymnase sur le secteur plaine est programmé sur Combronde en vue de répondre à la demande.	CC CSM	3 050 000 € HT	État, Région, Département	à moyen terme
	02/E1.2	Engager des travaux de réhabilitation / remise en état sur le gymnase intercommunal à Manzat	Dans le cadre de l'étude pour l'élaboration du schéma d'investissement des équipements sportifs, la réfection du gymnase de Manzat est préconisée.	CC CSM	295 000€ HT	À définir	à court terme
	02/E1.3	Produire de l'énergie en autoconsommation sur le centre aquatique intercommunal	Après les travaux du CPE, et afin de réduire encore la facture énergétique, il est prévu la construction d'une centre photovoltaïque en autoconsommation (étude de faisabilité/dimension et travaux).	CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	à moyen terme
	02/E1.4	Moderniser les éclairages des équipements sportifs	L'éclairage représente généralement une part considérable des consommations énergétiques d'une infrastructure sportive. Après étude de faisabilité il s'agira de procéder au remplacement des éclairages intérieurs et extérieurs par une installation avec une efficacité énergétique élevée.	CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	à moyen terme
	02/E1.5	Développer un programme d'animations autour du label "Terres de Jeux 2024"	La communauté de communes a été labellisée "Terre de jeux" dans le cadre des jeux olympiques d'été attribués à Paris pour 2024. Ce label a été mis en place afin de regrouper l'ensemble des actions organisées sur le territoire national sous une forme concertée et labellisée.	CC CSM et associations	À développer avant chiffrage	À définir	à court terme
Enjeu 2 : Réorganiser les usages culturels autour du site de La Passerelle	02/E2.1	Retravailler les principes de la programmation culturelle à partir de la salle de spectacle de La Passerelle	Le site de "La Passerelle" est un outil de promotion pour la création et le spectacle vivant mais aussi un lieu d'échanges et d'expressions : expositions temporaires, activités associatives, événementiels... Cependant, ce site se situe en bordure de périmètre intercommunal et nécessite de réfléchir à l'optimisation de son utilisation mais aussi à l'amélioration de son accès, la diversification de ses usages et l'amélioration de sa communication.	CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	à moyen terme
	02/E2.2	Mettre en place une résidence d'artiste sur La Passerelle	La communauté de communes souhaite développer son offre de résidences d'artistes à La Passerelle et amplifier l'activité culturelle. L'objectif est in fine de développer une démarche participative d'implication des citoyens à l'offre culturelle, de favoriser les liens culturels de proximité, d'élargir et diversifier les publics et de rendre finalement l'art plus accessible à tous.	CC CSM	40 000 €	État (DSIL)	à moyen terme
Enjeu 3 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants des ALSH	02/E3.1	Créer d'un Pôle Enfance Jeunesse sur le site de La Passerelle	Dans le cadre de l'étude pour la création d'un pôle enfance jeunesse multisite, un pôle est programmé à Pouzol. Le site pourra accueillir 75 enfants et 20 ados.	CC CSM	Montant estimé des travaux : 205 000,00 € HT Honoraires MOE : 22 873,75 € HT (après avenant 1 de 6 476,25 € HT)	État, Département, CAF	à court terme (2021-2022)
	02/E3.2	Créer d'un Pôle Enfance Jeunesse sur la commune de Saint-Georges-de-Mons	Dans le cadre de l'étude pour la création d'un pôle enfance jeunesse multisite, un pôle est programmé à St Georges de Mons. Le site sera susceptible d'accueillir 156 enfants et 40 ados.	CC CSM	Montant estimé des travaux : 2 244 523,00 € HT (dont 131 430,00 € HT dédiés au parking) Honoraires prévisionnels MOE : 279 772,00 € HT (concours à organiser)	État, Région, Département, CAF	à moyen terme
	02/E3.3	Créer d'un Pôle Enfance Jeunesse sur la commune de Beauregard-Vendon	Dans le cadre de l'étude pour la création d'un pôle enfance jeunesse multisite, un pôle est programmé à Beauregard Vendon. Le site pourra accueillir 216 enfants et 30 ados.	CC CSM	Montant estimé des travaux : 1 825 215 € HT Honoraires MOE : 219 026 € HT	État, Région, Département, CAF	à moyen terme
Enjeu 4 : Être acteur sur les problématiques d'accès au soins au travers du Contrat Local de Santé	02/E4.1	Signer le contrat local de santé et démarrer sa mise en place opérationnelle	Le Contrat Local de Santé (CLS) vise à améliorer les contextes environnementaux et sociaux, l'état de santé des populations du territoire et à faciliter l'accès des personnes aux services de santé (prévention, soins, prise en charge médico-sociale). Le SMADC envisage la mise en place d'un second CLS à son échelle en lien avec l'ARS. Les EPCI sont signataires du contrat.	CIAS et SMAD	À développer avant chiffrage	À définir	à court terme

<p>Enjeu 5 : Défendre un mode de financement des EHPAD qui permette un accueil de qualité à un prix accessible pour les résidents</p>	<p>02/E5.1</p>	<p>Étudier la mise en œuvre d'un prix accessible aux résidents des EHPAD</p>	<p>La construction d'un EHPAD, la nécessité d'entretenir les bâtiments existants, l'augmentation des charges de fonctionnement dont les revalorisations salariales engendrent des coûts importants, l'évolution des besoins inscrits dans une démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité entraînent des dépenses non négligeables. La marge de manœuvre financière est très faible (autofinancement quasi inexistant sans emprunt) et l'impact de ces dépenses sur le coût de journée peut s'avérer élevé. Il faut également rester vigilant pour que les établissements puissent continuer à être habilités à l'aide sociale pour les personnes les plus démunies. Afin de maintenir un prix de journée acceptable pour tous, il faut s'engager à rechercher et essayer d'obtenir des financements supplémentaires. La négociation avec les instances tarifaires (ARS et Conseil Départemental) des moyens qui seront alloués dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est une étape incontournable.</p>	<p>CIAS</p>	<p>À développer avant chiffrage</p>	<p>À définir</p>	<p>durée du mandat</p>
<p>Enjeu 6 : Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements, soit grâce aux équipements intercommunaux, soit par l'intermédiaire de partenariats avec les territoires limitrophes</p>	<p>02/E6.1</p>	<p>Mettre en place le nouveau programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi à l'échelle de Combrailles, Sioule et Morge</p>	<p>Le conseil départemental a présenté aux EPCI les orientations du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE) 2019-2023. L'objectif du PDI-RE est une reprise durable de l'activité avec un véritable parcours d'accompagnement dans une dynamique partenariale et territoriale. Le PDI-RE porte les orientations du département pour les années à venir, qui devront aussi se décliner à l'échelle des EPCI. Le PDI-RE a pour outil le pacte territorial d'insertion (PTI). CSM dépend du Pacte Territorial d'Insertion de Riom avec les EPCI RLV, Pays de St-Éloy et CCV. Il est organisé par la direction territoriale des solidarités.</p>	<p>CIAS</p>	<p>À développer avant chiffrage</p>	<p>À définir</p>	<p>à court terme</p>
	<p>02/E6.2</p>	<p>Poursuivre et finaliser les travaux programmés dans l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)</p>	<p>Un agenda d'accessibilité programmé a été signé sur l'ancienne communauté de communes du secteur montagne de Combrailles, Sioule et Morge, afin de rendre accessible les ERP qui le nécessitaient. L'Ad'AP est avancé mais les travaux ne sont pas terminés sur tous les sites. L'objectif pour CSM est donc de finaliser son agenda afin d'obtenir les attestations d'accessibilité pour ses ERP et ainsi permettre à tous les citoyens un accès aux services.</p>	<p>CC CSM</p>	<p>71 260 €</p>	<p>État (DSIL)</p>	<p>à court terme (2021-2022)</p>
	<p>02/E7.1</p>	<p>Mettre en œuvre un programme de modernisation UNA-CNSA</p>	<p>Depuis 10 ans, la fédération UNA bénéficie du soutien de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) afin de moderniser les structures adhérentes, améliorer la professionnalisation, innover et faire face aux évolutions du secteur. Avant la fusion, le service a participé aux deux premières tranches du programme de modernisation (outils et professionnalisation des ressources humaines, modernisation des outils de gestion et des systèmes d'information, amélioration de la qualité de l'accompagnement...). Cette nouvelle tranche a pour ambition de pouvoir accompagner les structures à la transformation de l'offre médico-sociale et continuer à moderniser et professionnaliser les services. La situation de crise sanitaire n'a pas encore permis le déploiement de la troisième tranche de modernisation. L'UNA met en place le dispositif Rebond co-financé par la CNSA afin d'accompagner les structures suite à la crise sanitaire. Le dispositif à deux objectifs : - Revisiter et sécuriser avec les structures, les décisions prises dans l'urgence, - Engager une réflexion stratégique et opérationnelle de « rebond » liées aux organisations inédites mises en œuvre, aux collaborations partenariales nouvelles ou renforcées, et projeter l'organisation et l'activité de l'après-crise.</p>	<p>CIAS</p>	<p>À développer avant chiffrage</p>	<p>CNSA</p>	<p>à court terme</p>
	<p>02/E7.2</p>	<p>Élaborer une Charte du réseau de services de maintien à domicile des Combrailles</p>	<p>Le SMADC coordonne le réseau des Services de Maintien à Domicile des Combrailles. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce réseau une charte doit être réalisée. Les EPCI doivent y adhérer pour intégrer le réseau. La charte est en cours de révision.</p>	<p>CIAS</p>	<p>Adhésion SMADC</p>	<p>Autofinancement</p>	<p>à moyen terme</p>

Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)	02/E7.3	Mettre en place des visites à domicile annuelles et des projets personnels individualisés	Le Projet Personnel Individualisé (PPI) a pour objectif de garantir un accompagnement personnalisé prenant en compte les besoins et les attentes de la personne ainsi que ses habitudes de vie. Le PPI permet d'élaborer un projet d'accompagnement co-construit entre le bénéficiaire (et/ou son représentant légal), l'entourage (avec accord de la personne) et les équipes professionnelles sous forme contractuelle. Le service a harmonisé ses pratiques professionnelles concernant l'évaluation à domicile en 2018 et a mis en place le PPI qui remplace le document individuel de prise en charge. L'objectif est de pouvoir réévaluer et adapter l'accompagnement de la personne au minimum une fois par an lors de la visite annuelle ou dès lors que le bénéficiaire (et/ou son représentant légal, le cas échéant, les proches) en fait la demande. Le suivi du PPI a été mis en place en 2019 et l'EPCI souhaite continuer à utiliser cet outil.	CIAS	Fonctionnement : temps agent	Autofinancement	à court terme
	02/E7.4	Mettre en place le module d'annualisation du temps de travail	Dans le cadre de l'harmonisation du service, un logiciel commun du service à la personne a été mis en place. Il s'agit de développer le module concernant l'annualisation du temps de travail.	CIAS	49 870,60 €	Europe, CNSA Département, CARSAT	à moyen terme
	02/E7.5	Mettre en œuvre la nouvelle procédure d'évaluation pour les établissements et services sociaux et médicaux sociaux (ESSMS)	La réforme du dispositif d'évaluation des ESSMS a été actée par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Cette réforme fait suite à une volonté des acteurs du secteur social et médico-social de rénover, simplifier et alléger le dispositif d'évaluation. Un référentiel national d'évaluation est en cours d'élaboration par la Haute Autorité de Santé. La publication du référentiel et des modalités de réalisation se fera en septembre 2021. Le service est aujourd'hui en attente des recommandations de l'UNA dans le cadre du dispositif Rebond. Il faudra envisager une évaluation interne en 2022 et une évaluation externe en 2024.	CIAS	Fonctionnement (en attente du nouveau référentiel national)	Autofinancement	à court terme
	02/E7.6	Mettre en place le module portage de repas	Le service de portage de repas à domicile est organisé en liaison froide pour les personnes résidant sur le territoire. L'objectif est de permettre aux personnes de bien vivre chez elles, être à l'écoute en proposant des solutions facilitant le maintien à domicile et maintenir le lien social pour lutter contre l'isolement. Le service a travaillé sur l'harmonisation du fonctionnement des tournées de livraison du portage de repas et sur sa modernisation. Pour continuer ce travail, le prestataire du logiciel de service à la personne doit proposer un module portage de repas permettant de gagner en efficacité sur la saisie des menus, le suivi des bénéficiaires...	CIAS	49 870,60 €	Europe, CNSA Département, CARSAT	à moyen terme
Enjeu 8 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à travers un renforcement de l'animation et des aides locales	02/E8.1	Lancer une étude sur l'habitat pour les personnes âgées	Une étude de besoins sur l'habitat des personnes âgées du territoire de Combrailles, Sioule et Morge a été lancée avec l'OPHIS du Puy-de-Dôme.	CC CSM	23 430 € TTC	Département	à court terme (2021)
	02/E8.2	Développer les résidences autonomie / services	En matière de prise en charge de la dépendance, l'offre de demain devra sortir du dualisme et du cloisonnement entre EHPAD et domicile pour proposer à la personne âgée une gamme de solutions intermédiaires (résidence autonomie, résidence services...). Il s'agit dans cette action de développer des modes d'habitats intermédiaires pour les personnes âgées plus autonomes, en gestion directe et/ou avec les opérateurs sociaux.	CIAS	À développer avant chiffrage	À définir	à moyen terme
	02/E8.3	Continuer à donner les aides complémentaires locales en lien avec l'ANAH	Dans le cadre du PIG, la communauté de communes apporte des aides locales complémentaires notamment sur le volet "Autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées".	CC CSM	34 250 € par an	Autofinancement	durée du mandat
	02/E9.1	Développer les capacités de production en régie pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire	Suite à la programmation envisagée sur les anciennes communauté de communes, Combrailles, Sioule et Morge souhaite harmoniser son offre sur son territoire et continuer la mise en place de la programmation. Le site de Blot-l'Église fait partie de la prochaine phase de travaux de cette dernière, avec la création d'une cuisine centrale.	CC CSM	222 600 € HT	À définir	à moyen terme (2022-2023)

Enjeu 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable	02/E9.2	Développer les capacités de production en régie pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire et améliorer les conditions de prise de repas (réhabilitation et mise aux normes des réfectoires)	Suite à la programmation envisagée sur les anciennes communauté de communes, Combrailles, Sioule et Morge souhaite harmoniser son offre sur son territoire et continuer la mise en place de la programmation. Le site de Loubeyrat fait partie de la prochaine phase de travaux de cette dernière avec l'agrandissement du réfectoire et de la cuisine centrale.	CC CSM	594 200 € HT	À définir	à moyen terme (2022-2023)
	02/E9.3	Développer les capacités de production en régie pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire et améliorer les conditions de prise de repas (réhabilitation et mise aux normes des réfectoires)	Suite à la programmation envisagée sur les anciennes communauté de communes, Combrailles, Sioule et Morge souhaite harmoniser son offre sur son territoire et continuer la mise en place de la programmation. Le site de Davayat fait partie de la prochaine phase de travaux de cette dernière avec la création d'un réfectoire et d'un office.	CC CSM	350 000 € HT	À définir	à moyen terme (2022-2023)
	02/E9.4	Mise en place de la loi EGALIM	Le respect de la loi EGALIM sur l'ensemble des sites de CSM est en cours. Il y a un travail à effectuer sur le gaspillage alimentaire, la réduction de l'usage de plastique, les approvisionnements raisonnés et l'éducation alimentaire. Une généralisation des diagnostics de gaspillage alimentaire dans les différents sites intercommunaux seront envisagés.	CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	durée du mandat
	02/E9.5	Finaliser les travaux du restaurant scolaire de Saint-Quentin-sur-Sioule	La commune de Saint-Quentin-sur-Sioule a souhaité réaliser des travaux sur son école en y incorporant un restaurant scolaire. La communauté de communes a dès lors été associée au projet pour la partie concernant la restauration scolaire.	CC CSM	203 960,45 €	État (DETR, DSIL)	à court terme
	02/E9.6	Valoriser et développer les circuits courts	La communauté de communes travaille depuis plusieurs années sur son approvisionnement en circuits courts. L'objectif ici est de poursuivre les actions menées pour valoriser et développer les circuits courts.	CC CSM			à court terme
Enjeu 10 : Réhabiliter les équipements intercommunaux pour offrir un niveau de service toujours de qualité	02/E10.1	Engager la construction et extension de l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps	L'opération consiste en la reconstruction de l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps, en remplacement de l'EHPAD actuel. L'objectif est de créer un EHPAD plus moderne, plus adapté à ses résidents et une place en hébergement temporaire inexistante sur l'EHPAD actuel. L'opération de reconstruction s'accompagne d'une extension de capacité.	CIAS	5 321 848 €	Financements envisagés : État, CNSA, Ministère de la Santé, Région	à moyen terme (2022-2023)
	02/E10.2	Mise en place de luminaires multifonctionnels LED haute performance et désinfectant à base d'UV-C sur divers restaurants scolaires	La communauté de communes souhaite installer des luminaires désinfectants sur différents restaurants scolaires de son territoire.	CC CSM	26 080 € HT	État	à court terme (2021)
Enjeu 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie	02/E11.1	Programme de voirie et d'aménagement de bourg intercommunal	La communauté de communes étant compétente en matière de voirie et d'aménagement des places à caractère de place publique (aménagement de bourg), plusieurs opérations sont programmées chaque année. Le programme des travaux s'élève chaque année à environ 1 300 000 € HT de travaux.	CC CSM	7 800 000 €	État (DETR, DSIL), Département	durée du mandat
	02/E11.2	Réaliser un règlement de voirie	Afin de cadrer juridiquement la compétence voirie, la communauté de communes souhaite rédiger un règlement de voirie. Ce document est un document de référence qui fixe les règles d'occupation, d'utilisation et de gestion du domaine public routier géré par la CC.	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	Autofinancement	à court terme (2021)
	02/E11.3	Mettre à jour les tableaux et plans de classements de voirie	La communauté de communes est compétente sur les voies communales inscrites dans les tableaux de classement de la voirie des communes. Cependant, de nombreux tableaux et plans correspondant ne sont pas à jour. Ces documents sont demandés régulièrement par les financeurs. Il semble donc nécessaire pour CSM de mettre à jour un maximum de ces documents.	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	Autofinancement	durée du mandat
	02/E11.4	Engager une réflexion sur la vacance des bâtiments de centre bourg, la valorisation et la réutilisation de ces bâtiments	Dans le cadre de sa politique habitat, la communauté de communes souhaite engager une réflexion sur la vacance des bâtiments de centre bourg afin d'engager une dynamisation et une meilleure attractivité des centres bourgs.	CC CSM	À définir	Département	à moyen terme
Enjeu 12 : Entamer une réflexion sur les problématiques d'installation non conformes de gens du voyage sur des terrains intercommunaux, en lien avec les communes concernées et l'AGSGV	02/E12.1	Engager l'étude pour la réalisation d'un diagnostic global de la question des gens du voyage sur le territoire intercommunal	La communauté de communes a souhaité engagé une étude sur les problématiques d'installations des gens du voyage sur son territoire. L'étude est réalisée par l'AGSGV63.	CC CSM	Adhésion à l'AGSGV	Autofinancement	à court terme (2021)
	02/E12.2	Engager une réflexion sur la concrétisation opérationnelle de l'étude menée par l'AGSGV sur le territoire intercommunal	Suite aux résultats que dévoilera l'étude confiée à l'AGSGV, une réflexion pourra être engagée sur la façon de concrétiser les actions à mettre en place.	CC CSM	À définir	À définir	à moyen terme

PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026 - PLAN D'ACTION

ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique

Mise en œuvre du plan d'action du PCAET 2020-2026 (voir Plan d'action en annexe) : Le plan d'actions 2020-2026 du PCAET de la CC Combrailles, Sioule et Morge répond à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle. Il mobilise ainsi les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d'actions. Dans le même temps, il impulse la poursuite ou le prolongement d'actions contenues dans d'autres documents ou intégrées à d'autres démarches, mais qui ont un impact sur les sujets du PCAET (PLU, SCoT, PPA, etc.).

	N°	Action	Descriptif	Maitre d'ouvrage	Coût	Financements	Programmation
Enjeu 1 : Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation à travers un renforcement de l'animation et des aides directes	03/E1.1	Continuer à donner les aides complémentaires locales en lien avec l'ANAH	Dans le cadre du PIG, la communauté de communes apporte des aides locales complémentaires notamment sur le volet "Lutte contre la précarité énergétique".	CC CSM	50 000 €/an	Autofinancement	durée du mandat
	03/E1.2	Mettre en place du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) à l'échelle de la communauté de communes	Le Département a souhaité répondre à l'AMI lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Le Département s'est associé aux EPCI (hors CAM) pour cette candidature. La CC aura donc sur son territoire un conseiller technique pour accueillir les particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.	CC CSM	9 549 € par an soit 28 647 € sur 3 ans	Autofinancement	durée du mandat
Enjeu 2 : Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire	03/E2.1	Étudier le potentiel de production d'énergie renouvelables sur le territoire intercommunal	L'évaluation du potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire intercommunal nécessite une étude par type d'énergie (solaire, éolien, hydraulique...)	CC CSM	Chiffrage en cours	À définir	à court terme (2021-2022)
	03/E2.2	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques au sol	Le territoire intercommunal compte des friches délaissées et autres espaces sur lesquels des études de faisabilité et travaux peuvent être menés en vue d'étudier leur valorisation par l'installation de centrales photovoltaïques au sol.	CC CSM	Selon la taille du projet	Cofinancement	durée du mandat
	03/E2.3	Produire de l'énergie renouvelable par l'installation de surfaces photovoltaïques en toiture	SOLAIRE Dôme est une opération qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc, avec vente de la production électrique. En partenariat avec l'Aduhme (qui a réalisé l'inventaire du potentiel) Combrailles, Sioule et Morge propose aux communes de son territoire de coordonner les marchés nécessaires au déploiement de cette opération. Cette démarche s'inscrit concrètement dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).	Communes , CC CSM	Prix d'une centrale	Communes et/ou communauté de communes selon l'implantation	à court terme (2021, 2022, 2023)
Enjeu 3 : Réduire la consommation d'énergie et être exemplaire sur les bâtiments intercommunaux	03/E3.1	Engager la rénovation énergétique du cinéma intercommunal	La communauté de communes, dans le cadre de son PCAET, souhaite être exemplaire sur la consommation de ses bâtiments. C'est pourquoi elle souhaite engager la rénovation énergétique de son cinéma. Les travaux consisteront à remplacer la chaudière et à revoir le système de ventilation.	CC CSM	70 000 € HT	État (DETR, DSIL), Département (CTDD)	à court terme (2021-2022)
	03/E3.2	Suivre la mise en œuvre du CPE sur la piscine intercommunale	La communauté de communes a mis en place un contrat de performance énergétique sur sa piscine intercommunale, le premier du Département du Puy-de-Dôme. Il s'agit aujourd'hui de suivre sa mise en œuvre.	CC CSM	Temps agents	État, Région, Département,	durée du mandat
Enjeu 4 : Favoriser la biodiversité	03/E4.1	Favoriser et développer l'implantation et l'entretien des haies	Une réflexion est engagée pour l'acquisition d'un broyeur mutualisé à l'échelle de Combrailles, Sioule et Morge, entre communes, ainsi que pour la mise en œuvre de formation à son utilisation.	SMADC, CC CSM	En cours de chiffrage	À définir	à court terme (2021-2022)
Enjeu 5 : Favoriser les mobilités alternatives	03/E5.1	Poursuivre la politique d'achat de véhicules électriques en remplacement des anciens véhicules thermiques	L'achat de véhicules électriques en remplacement des anciens véhicules thermiques sera étudié avec les services en fonction des besoins de renouvellement.	CC CSM	À développer avant chiffrage	Autofinancement	durée du mandat

Enjeu 6 : S'engager dans un programme d'actions autour de la qualité de l'eau (contrats territoriaux - Gemapi)	03/E6.1	Engager les actions programmées dans le cadre du Contrat Territorial Morge et Buron	La gestion des milieux aquatiques est mise en œuvre via des contrats territoriaux (outil de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne) à des échelles hydrographiques cohérentes. Le territoire de CSM est situé sur 2 bassins versants sur lesquels sont mis en œuvre 2 contrats territoriaux dont le contrat territorial Morge-Buron-Merlaude. Riom Limagne et Volcans est chef de file de la coopération entre EPCI pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat. Le premier programme d'actions est établi pour la période 2021-2023 et comprend 18 actions.	CC CSM	90 380 € en 2021, 105 050 € en 2022 et 47 750 € en 2023 40 920 € en fonctionnement	Agence de l'eau Loire Bretagne, Département, taxe GEMAPI	à court terme (2021-2023)
	03/E6.2	Engager les actions programmées dans le cadre du Contrat Territorial Sioule et affluents	La gestion des milieux aquatiques est mise en œuvre via des contrats territoriaux (outil de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne) à des échelles hydrographiques cohérentes. Le territoire de CSM est situé sur 2 bassins versants sur lesquels sont mis en œuvre 2 contrats territoriaux dont le contrat territorial Sioule et affluent. L'animation du contrat est réalisée par le SMADC.	CC CSM	À définir	Agence de l'eau Loire Bretagne, Département, taxe GEMAPI	à moyen terme (2022-2024)
Enjeu 7 : Développer la filière bois (sensibilisation, mise en réseau des acteurs, aides à la restructuration foncière...) et promouvoir les bonnes pratiques (sensibilisations à l'adaptation des essences)	03/E7.1	Gérer le foncier forestier	La DRAAF a sorti un AAP concernant le regroupement de la gestion et du foncier forestier. Au vu des problématiques rencontrées sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge, la communauté de communes souhaite participer (à une échelle qui reste à définir) à cet AAP.	CC CSM	À développer avant chiffrage	État, SMADC, EPCI	à moyen terme (2022-2023)
Enjeu 8 : Réduire les déchets	03/E8.1	Valoriser les déchets verts et déchets organiques	En lien avec les syndicats, la collectivité envisage différentes façon de valoriser les déchets verts et organiques : broyage pour paillage, compost, élevage de poules, etc. qui serait destinés aux particuliers et aux établissements publics.	CC CSM	En cours de chiffrage	À définir	à moyen terme (2022-2023)

PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026 - PLAN D'ACTION

ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes

	N°	Action	Descriptif	Maitre d'ouvrage	Coût	Financements	Programmation
Enjeu 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes	04/E1.1	Proposer des groupements de commandes afin de faire des économies	Dans la continuité de ce qui est réalisé depuis plusieurs années, il s'agira de proposer des groupements de commandes pour l'achat de fournitures ou prestations. Par expérience, pour la réussite de ce type de groupement, avec de nombreux acheteurs, les groupements de commandes proposés se concentreront en priorité sur les prestations ou produits "normés" dont le besoin est facilement identifiable et commun à tous les membres (exemples : contrôles techniques pour les aires de jeux, DATI, vérification électriques des installations pour les locaux accueillant des salariés, contrôle et maintenance des VMC...)	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	À définir	durée du mandat
	04/E1.2	Mutualiser du matériel en commun (en achat ou location)	Certains matériels, coûteux à l'achat pourraient être mutualisés soit à l'échelle intercommunale, soit entre deux ou plusieurs communes. Dans ce type de mutualisation la question de la gestion de l'entretien et de la formation des personnels utilisateurs est essentiel. Compte-tenu que ce sont des matériels pas toujours utilisés en continue, la question de la location devra être étudiée, notamment, dans le cadre d'une négociation groupée.	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	À définir	à moyen terme
	04/E1.3	Faciliter les échanges de matériels et de compétences entre communes	Afin d'envisager des mutualisations entre les communes, il convient au préalable de réaliser un inventaire des biens et personnels qui peuvent être mis à disposition (agents des communes, temps de travail, compétences et qualifications), complété par un inventaire des matériels qui peuvent être mis à disposition. La communauté de communes pourrait coordonner ce recensement qui constitue une aide pour l'organisation d'une solidarité de proximité entre communes.	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	À définir	à moyen terme
	04/E1.4	Réfléchir à la problématique du remplacement des secrétaires de mairie	Plusieurs communes ont fait face à d'importantes difficultés pour assurer le remplacement de leur secrétaire de mairie momentanément absente. Le service de remplacement n'a pas pu fournir de candidats, certainement lié en partie à l'éloignement géographique des pôles urbains. Les autres mairies n'avaient pas les capacités humaines de proposer une mise à disposition temporaire d'agents. Les contraintes sont nombreuses (possibilité d'absence simultanés de plusieurs secrétaires de mairie, prise en charge du coût du service lorsque les agents de remplacement ne sont pas mobilisés...). Face à ces difficultés, la communauté de communes ne peut faire l'impasse sur une réflexion pour étudier sous quelle forme et dans quelles conditions un service de remplacement de secrétariat de mairie mutualisé pourrait être organisée.	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	À définir	à moyen terme
	04/E1.5	Conforter les services communs	La communauté de communes propose aujourd'hui des services communs qui fonctionnent très bien : service d'instruction du droit des sols (ADS), service prévention et service RH. Elle souhaite maintenir et renforcer ces services en les proposant par exemple aux nouvelles communes qui souhaiteraient s'intégrer.	CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	durée du mandat
	04/E1.6	Coordonner les besoins de formation des agents communaux et intercommunaux	En complément des formations territorialisées proposées par le CNFPT par l'intermédiaire du comité local de formation, certaines formations ou actions de sensibilisation pourraient être proposés à l'échelle intercommunale, à l'image de la journée proposée sur la suppression des produits phytosanitaires dans les espaces verts. De nombreuses formations obligatoires (habilitation électriques, Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), PSCI...)	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	À définir	à court terme
	04/E2.1	Poursuivre la démarche d'association des élus municipaux aux fonctionnements des instances intercommunales	L'objectif est de mieux associer les conseillers municipaux à la vie intercommunale. Le pacte de gouvernance a acté un certain nombre de principes (ouverture des commissions aux conseillers municipaux, association des conseillers municipaux dans la démarche d'élaboration du projet de territoire, diffusion d'un flash info hebdomadaire à destination de tous les conseillers municipaux du territoire). Ces initiatives sont appréciées, il conviendra de les maintenir ou de les renforcer dès que c'est possible. Les conférences des maires se réunissent régulièrement, c'est un espace d'échanges et de discussions qui est apprécié.	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	À définir	durée du mandat

Enjeu 2 : Renforcer les liens communes – EPCI	04/E2.2	Rendre plus vivants et moins techniques les conseils communautaires	Faces à des dossiers de plus en plus technique, l'objectif est de mieux faire vivre les instances communautaires. Plusieurs pistes seront étudiées : ne pas refaire une présentation exhaustive du dossier en conseil, laisser la place à une présentation, en début de conseil communautaire sur une thématique ou l'action d'un partenaire, sans , délégations supplémentaires au bureau,	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	À définir	à court terme
	04/E2.3	Poursuivre la communication directe vers les conseillers municipaux	La mise en place d'une conférence annuelle des conseillers municipaux en utilisant les outils modernes de communication (connexion à distance pour faciliter la participation de tous). Les maires, parfois, en conseil municipal, ne sont pas en mesure de donner toutes les explications aux interrogations des conseillers municipaux. Comment répondre à ces interrogations ? Mise en place d'une FAQ des conseillers municipaux	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	À définir	à court terme
	04/E2.4	Moderniser les outils de communication	Intégrer dans la communication institutionnelle et dans les instances les outils moderne de communication (communication instantanée avec Facebook, le site Internet...)	CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	à court terme
Enjeu 3 : Renforcer l'ingénierie territoriale	04/E3.1	Recruter un Chef de projet "petites villes de demain"	Le chef de projet met en œuvre le programme « petites villes de demain » sur les communes lauréates des Ancizes-Comps et Combronde. Il met en œuvre les orientations stratégiques en matière de développement et de redynamisation du territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, assure le pilotage et la contractualisation des projets. Il favorise l'émergence et l'accompagnement des projets locaux dans le cadre de dispositifs de développement des territoires. Le poste est porté par la communauté de commune et rattaché à la Direction de l'Aménagement.	CC CSM	40 000 €	ANAH (75 %)	à court terme (2021)
	04/E3.2	Animation du CRTE	Le pilotage et l'animation du CRTE sur le territoire intercommunal sera assuré par le pôle développement de CC CSM. Ce contrat permettra notamment la mise en œuvre et le financement des orientations stratégiques en matière de développement et de redynamisation du territoire définis dans le cadre du projet de territoire.	CC CSM	Fonctionnement : temps agent	À définir	durée du mandat

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

ANNEXE 4

FICHES ACTIONS

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O1/E1.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Renforcer le pôle développement par l'embauche d'un Chargé de développement économique		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
<p>L'agent aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement économique (plan d'actions, planification et plan de financement), - Gérer et commercialiser les zones d'activités communautaires, - Mobiliser et fédérer les acteurs économiques et partenaires autour du projet de développement économique de la communauté de communes, - Accueillir, accompagner, informer et orienter les créateurs et repreneurs d'entreprises, - Accompagner le commerce de proximité et l'artisanat, - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial et de prospection, - Animer et développer un réseau de partenaires et d'entreprises, - Suivre les études et travaux en lien avec le développement économique. 			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Territoire intercommunal		
Partenariat			
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Septembre 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	45 000 €/an (salaire chargé)		
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateur d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O1/E2.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Programmer un budget annuel d'entretien des ZA			
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique			
Enjeu	Enjeu 2 : Remettre à niveau certaines zones d'activités			
<i>Description détaillée de l'opération</i>				
Un budget annuel de fonctionnement est nécessaire pour la gestion courante de l'entretien des zones d'activités				
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge			
Localisation	Territoire intercommunal			
Partenariat				
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Avril 2021			
Date prévisionnelle de fin de l'opération				
Coût de l'opération	50 000 €/an			
Type de dépenses	Fonctionnement			
Plan de financement prévisionnel		Collectivité	Montant	Taux
Indicateur d'évaluation				

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O1/E4.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Proposer une offre clé en main sur les zones d'activités			
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique			
Enjeu	Enjeu 4 : Faciliter l'installation d'entreprises sur les zones en préparant plus en amont les démarches administratives et environnementales (études environnementales, appels à projets nationaux, ...)			
<i>Description détaillée de l'opération</i>				
L'objectif est d'anticiper les procédures et études administratives (urbanisme, archéologie préventive, procédure et études environnementales, coordination avec les services de l'état)				
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge			
Localisation	Zones d'activités communautaires			
Partenariat	EPCI membres du Territoire d'industrie Riom-Vichy			
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération				
Date prévisionnelle de fin de l'opération				
Coût de l'opération	Répondre à l'appel à manifestation dans la cadre du plan de relance de l'Etat avant le 31 mars 2021			
Type de dépenses	Temps agent			
Plan de financement prévisionnel		Collectivité	Montant	Taux
Indicateur d'évaluation				

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°01/E5.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Développer et entretenir des chemins de randonnées d'intérêt intercommunal en lien avec BaliRando et les communes		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaire du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles.		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Combrailles, Sioule et Morge a défini 41 chemins de randonnées d'intérêt communautaire (dont 25 inscrits au PDIPR). Elle a missionné BaliRando pour le balisage et le petit entretien des 16 chemins de randonnées d'intérêt communautaire hors PDIPR. L'intérêt des touristes sur le territoire étant principalement tourné vers la randonnée, la CC souhaite maintenir son offre.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Chemins de randonnées d'intérêt communautaire		
Partenariat	CD63, communes, Balirando		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Mai 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2023		
Coût de l'opération	1 784 € TTC de conventionnement avec BaliRando		
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation	Qualité du balisage Retour des randonneurs		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O1/E5.5 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Poursuivre l'action de médiation lors de la saison estivale sur le Gour de Tazenat		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaire du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles.		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Recrutement de deux médiateurs pendant la saison estivale afin de limiter les incivilités et de sensibiliser les personnes à l'environnement du Gour et à sa gestion.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge		
Localisation	Gour de Tazenat, Commune de Charbonnières-les-Vieilles		
Partenariat	Commune de Charbonnières-les-Vieilles, PNRVA, CPIE		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	1 ^{er} Juillet		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	31 août		
Coût de l'opération	10 993 € TTC/an		
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation	Propreté du site et nombre de dégradations des aménagements Satisfaction des touristes et utilisateurs du Gour Nombre d'interventions de la gendarmerie		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E6.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Etude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation de la gare des Ancizes-Comps										
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique										
Enjeu	Enjeu 6 : Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020										
<i>Description détaillée de l'opération</i>											
La communauté de communes souhaite réhabiliter la gare des Ancizes afin d'en faire le point de départ de l'activité vélorail. Elle souhaite également faire de cet espace, un espace d'exposition en lien avec le territoire. Une étude de faisabilité et de programmation préalable est nécessaire.											
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge										
Localisation	Viaduc des Fades, commune des Ancizes-Comps										
Partenariat	Mission Bern, Fondation du Patrimoine, Département, SMADC, SNCF réseau et SNCF gare et connexion										
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021										
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2021										
Coût de l'opération	35 000 €HT										
Type de dépenses	Investissement										
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">LEADER</td> <td style="text-align: center;">28 000 €</td> <td style="text-align: center;">80%</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		Collectivité	Montant	Taux	LEADER	28 000 €	80%			
Collectivité	Montant	Taux									
LEADER	28 000 €	80%									
Indicateurs d'évaluation											

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O1/E7.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Travailler en lien avec le Réseau Agricole des Combrailles														
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique														
Enjeu	Enjeu 7 : Poursuivre l'accompagnement à l'installation et la reprise d'exploitations agricoles et être acteur du développement des circuits courts														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
La collectivité travaille en lien étroit avec le RAC pour accompagner ses agriculteurs sur les thématiques de transmission et d'installation mais aussi de diversification, d'échange de foncier...															
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge														
Localisation	Territoire du Réseau agricole des Combrailles (RAC)														
Partenariat	SMADC est ses EPCI membres, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération															
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	Un agent mutualisé avec les autres EPCI membres du RAC														
Type de dépenses	Ingénierie														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th>Collectivité</th><th>Montant</th><th>Taux</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>			Collectivité	Montant	Taux									
	Collectivité	Montant	Taux												
Indicateurs d'évaluation	Nombre de porteurs de projet suivis par le RAC sur le territoire intercommunal Nombre de cédants suivis par le RAC sur le territoire intercommunal Nombre d'échanges de foncier réalisés														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O1/E7.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Participer à la mise en place du PAT sur les Combrailles		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 7 : Poursuivre l'accompagnement à l'installation et la reprise d'exploitations agricoles et être acteur du développement des circuits courts		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Un PAT est en cours de réalisation à l'échelle du SMADC, avec une candidature déposée en avril 2021. La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, souhaite participer activement à la réalisation du PAT et à son application territoriale par la suite.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Territoire du SMADC		
Partenariat	SMADC et ses EPCI membres		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Printemps 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2024		
Coût de l'opération	Un agent sera recruté si le territoire est retenu à l'appel projet		
Type de dépenses	Ingénierie		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation	Approbation du PAT de niveau 2		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O2/E3.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager les travaux de création d'un Pôle Enfance Jeunesse sur le site de La Passerelle																			
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population																			
Enjeu	Enjeu 3 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants des ALSH																			
<i>Description détaillée de l'opération</i>																				
Dans le cadre de l'étude pour la création d'un pôle enfance jeunesse multisites, un premier pôle est programmé au sein du bâtiment "la Passerelle" à Pouzol. Le site pourra accueillir 75 enfants et 20 ados																				
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge																			
Localisation	La Passerelle, commune de Pouzol																			
Partenariat	Commune de Pouzol																			
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Septembre 2021																			
Date prévisionnelle de fin de l'opération	Mai 2022																			
Coût de l'opération	223 991,81 € HT																			
Type de dépenses	Investissement																			
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e1f5fe;">Collectivité</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Montant</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat (DSIL)</td> <td style="text-align: right;">48 046,24 €</td> <td style="text-align: right;">21,45%</td> </tr> <tr> <td>Etat (DETR)</td> <td style="text-align: right;">65 428,01 €</td> <td style="text-align: right;">29,21%</td> </tr> <tr> <td>CAF</td> <td style="text-align: right;">43 073,63 €</td> <td style="text-align: right;">19,23%</td> </tr> <tr> <td>Département (CTDD)</td> <td style="text-align: right;">17 448,96 €</td> <td style="text-align: right;">7,79%</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">49 994,97 €</td> <td style="text-align: right;">22,32%</td> </tr> </tbody> </table>		Collectivité	Montant	Taux	Etat (DSIL)	48 046,24 €	21,45%	Etat (DETR)	65 428,01 €	29,21%	CAF	43 073,63 €	19,23%	Département (CTDD)	17 448,96 €	7,79%	Autofinancement	49 994,97 €	22,32%
Collectivité	Montant	Taux																		
Etat (DSIL)	48 046,24 €	21,45%																		
Etat (DETR)	65 428,01 €	29,21%																		
CAF	43 073,63 €	19,23%																		
Département (CTDD)	17 448,96 €	7,79%																		
Autofinancement	49 994,97 €	22,32%																		
Indicateurs d'évaluation																				

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O2/E6.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Poursuivre et finaliser les travaux programmés dans l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 6 : Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements, soit grâce aux équipements intercommunaux, soit par l'intermédiaire de partenariats avec les territoires limitrophes		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Un agenda d'accessibilité programmé a été signé sur l'ancienne communauté de communes du secteur montagne de Combrailles, Sioule et Morge, afin de rendre accessible les ERP qui le nécessitait. L'Ad'Ap est avancé mais les travaux ne sont pas terminés sur tous les sites. L'objectif pour CSM est donc de finaliser son agenda afin d'obtenir les attestations d'accessibilité pour ses ERP et ainsi permettre à tous les citoyens un accès aux services.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Piscine intercommunale, gymnase des Ancizes-Comps, gymnase de Manzat, EHPAD des Ancizes-Comps, EHPAD de Manzat		
Partenariat	État		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2022		
Coût de l'opération	71 260 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation	Finalisation de l'accessibilité des équipements concernés par l'AD'AP		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O2/E8.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Continuer à donner les aides complémentaires locales en lien avec l'ANAH		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 8 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à travers des aides locales		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Dans le cadre du PIG, la communauté de communes apporte des aides locales complémentaires notamment sur le volet « Autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ».			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Territoire intercommunal		
Partenariat	ANAH, Département		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération			
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	40 000 € HT/ an (groupé avec les aides contre la précarité énergétique)		
Type de dépenses	Subvention		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation	Nombre de dossiers aidés par an		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O2/E9.5 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Finaliser les travaux du restaurant scolaire de Saint-Quintin-sur-Sioule														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
La commune de Saint-Quintin-sur-Sioule a souhaité réaliser des travaux sur son école en y incorporant un restaurant scolaire. La communauté de communes a dès lors été associée au projet pour la partie concernant la restauration scolaire.															
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge														
Localisation	Saint-Quintin-sur-Sioule														
Partenariat	Commune de Saint-Quintin-sur-Sioule														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021														
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2023														
Coût de l'opération	203 960,45 € HT														
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e1f5fe;">Collectivité</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Montant</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>État – DETR</td> <td style="text-align: right;">59 273 €</td> <td style="text-align: right;">29,06 %</td> </tr> <tr> <td>État – DSIL</td> <td style="text-align: right;">89 300 €</td> <td style="text-align: right;">43,78%</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">55 387,45 €</td> <td style="text-align: right;">27,16 %</td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux	État – DETR	59 273 €	29,06 %	État – DSIL	89 300 €	43,78%	Autofinancement	55 387,45 €	27,16 %
Collectivité	Montant	Taux													
État – DETR	59 273 €	29,06 %													
État – DSIL	89 300 €	43,78%													
Autofinancement	55 387,45 €	27,16 %													
Indicateurs d'évaluation	Signature de la réception des travaux														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O2/E10.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager la construction et extension de l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 10 : Réhabiliter les équipements intercommunaux pour offrir un niveau de service toujours de qualité		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
<p>L'opération consiste en la reconstruction de l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps, en remplacement de l'EHPAD actuel. L'objectif est de créer un EHPAD plus moderne, plus adapté à ses résidents et une place en hébergement temporaire inexistante sur l'EHPAD actuel.</p> <p>L'opération de reconstruction s'accompagne d'une extension de capacité.</p>			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Les Ancizes-Comps		
Partenariat	Commune des Ancizes-Comps, Assemblia, Département, CNSA		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2023		
Coût de l'opération	5 321 848 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	CNSA	1 200 500 €	22,56 %
	État – DSIL	500 000 €	9,40 %
	Région	759 058,20 €	14,26 %
	Ministère de la santé	506 038,80 €	9,51 %
	Autofinancement	2 356 251 €	44,27 %
Indicateurs d'évaluation	Signature du marché de travaux Signature de la réception de travaux Satisfaction des usagers		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O2/E11.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Lancer une étude sur l'habitat pour les personnes âgées										
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population										
Enjeu	Enjeu 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie										
<i>Description détaillée de l'opération</i>											
Une étude de besoins sur l'habitat des personnes âgées du territoire de Combrailles, Sioule et Morge a été lancée avec l'OPHIS du Puy-de-Dôme.											
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge										
Localisation	Territoire intercommunal										
Partenariat	Département, OPHIS										
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021										
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2021										
Coût de l'opération	24 515 € TTC										
Type de dépenses	Investissement										
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e1f5fe;">Collectivité</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Montant</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Département</td> <td style="text-align: center;">12 257,50 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Autofinancement</td> <td style="text-align: center;">12 257,50 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> </tr> </tbody> </table>		Collectivité	Montant	Taux	Département	12 257,50 €	50 %	Autofinancement	12 257,50 €	50 %
Collectivité	Montant	Taux									
Département	12 257,50 €	50 %									
Autofinancement	12 257,50 €	50 %									
Indicateurs d'évaluation	Rédaction d'un document de résultats d'étude										

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O2/E12.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager l'étude pour la réalisation d'un diagnostic global de la question des gens du voyage sur le territoire intercommunal														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 12 : Entamer une réflexion sur les problématiques d'installation non conformes de gens du voyage sur des terrains intercommunaux, en lien avec les communes concernées et l'AGSGV														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
La communauté de communes a souhaité engager une étude sur les problématiques d'installations des gens du voyage sur son territoire. L'étude est réalisée par l'AGSGV63.															
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	AGSGV, communes concernées														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021														
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2021														
Coût de l'opération	Étude financée dans le cadre de l'adhésion de la collectivité à l'AGSGV														
Type de dépenses	Ingénierie														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation	Rédaction de documents de résultat d'étude														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O3/E1.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Continuer à donner les aides complémentaires locales en lien avec l'ANAH														
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique														
Enjeu	Enjeu 1 : Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation à travers un renforcement de l'animation et des aides directes														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Dans le cadre du PIG, la communauté de communes apporte des aides locales complémentaires notamment sur le volet "Lutte contre la précarité énergétique".															
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	ANAH, Département														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération															
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	40 000 € HT/an (groupé avec les aides autonomie et maintien à domicile)														
Type de dépenses	Subventions														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation	Nombre de dossiers aidés														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O3/E1.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre en place du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) à l'échelle de la communauté de communes												
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique												
Enjeu	Enjeu 1 : Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation à travers un renforcement de l'animation et des aides directes												
<i>Description détaillée de l'opération</i>													
Le Département a souhaité répondre à l'AMI lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Le Département s'est associé aux EPCI (hors CAM) pour cette candidature. La communauté de communes aura donc sur son territoire un conseiller technique pour accueillir les particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.													
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge												
Localisation	Territoire intercommunal												
Partenariat	ADEME, Région, Département												
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021												
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2023												
Coût de l'opération	Mutualisation d'un agent avec la communauté de communes Plaine Limagne 9 549 € par an soit 28 647 € sur 3 ans												
Type de dépenses	Ingénierie												
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th>Collectivité</th><th>Montant</th><th>Taux</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux											
Indicateurs d'évaluation	Nombre de prises de contact via le SPPEH. Nombre de dossiers suivis par le conseiller technique du SPPEH.												

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°03/E2.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Produire de l'énergie renouvelable par l'installation de surfaces photovoltaïques en toiture		
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique		
Enjeu	Enjeu 2 : Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
<p>SOLAIRE Dôme est une opération qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc, avec vente de la production électrique.</p> <p>En partenariat avec l'Aduhme (qui a réalisé l'inventaire du potentiel) Combrailles Sioule et Morge propose aux communes de son territoire de coordonner les marchés nécessaires au déploiement cette opération.</p> <p>Cette démarche s'inscrit concrètement dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).</p>			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Territoire intercommunal		
Partenariat	Département, ADUHME, communes de CC CSM		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération			
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation	Nombre de projets		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°03/E3.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Suivre la mise en œuvre du CPE sur le Centre Aquatique intercommunal													
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique													
Enjeu	Enjeu 3 : Réduire la consommation d'énergie et être exemplaire sur les bâtiments intercommunaux													
<i>Description détaillée de l'opération</i>														
La communauté de communes a mis en place un contrat de performance énergétique sur son Centre Aquatique intercommunale, le premier du Département du Puy-de-Dôme. Il s'avère aujourd'hui de suivre sa mise en œuvre.														
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge													
Localisation	Piscine à Saint-Georges de Mons													
Partenariat	ADUHME, DALKIA													
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération														
Date prévisionnelle de fin de l'opération														
Coût de l'opération														
Type de dépenses														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux												
Indicateurs d'évaluation														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O3/E3.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager la rénovation énergétique du cinéma intercommunal La Viouze													
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique													
Enjeu	Enjeu 3 : Réduire la consommation d'énergie et être exemplaire sur les bâtiments intercommunaux													
<i>Description détaillée de l'opération</i>														
La communauté de communes, dans le cadre de son PCAET, souhaite être exemplaire sur la consommation de ses bâtiments. C'est pourquoi elle souhaite engager des rénovations énergétiques sur son cinéma. Les travaux consisteront à remplacer la chaudière et à revoir le système de ventilation.														
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge													
Localisation	Cinéma intercommunal La Viouze													
Partenariat	ADUHME													
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021													
Date prévisionnelle de fin de l'opération														
Coût de l'opération	70 000 € HT													
Type de dépenses	Investissement													
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e1f5fe;">Collectivité</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Montant</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Département – CTDD</td> <td style="text-align: right;">8 676,30 €</td> <td style="text-align: right;">12,39 %</td> </tr> <tr> <td>État – DETR</td> <td style="text-align: right;">8 676,30 €</td> <td style="text-align: right;">12,39 %</td> </tr> <tr> <td>État – DSIL</td> <td style="text-align: right;">5 784,20 €</td> <td style="text-align: right;">8,26 %</td> </tr> </tbody> </table>		Collectivité	Montant	Taux	Département – CTDD	8 676,30 €	12,39 %	État – DETR	8 676,30 €	12,39 %	État – DSIL	5 784,20 €	8,26 %
Collectivité	Montant	Taux												
Département – CTDD	8 676,30 €	12,39 %												
État – DETR	8 676,30 €	12,39 %												
État – DSIL	5 784,20 €	8,26 %												
Indicateurs d'évaluation	Économies d'énergies réalisées													

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O3/E6.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager les actions programmées dans le cadre du Contrat Territorial Morge et Buron		
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique		
Enjeu	Enjeu 6 : S'engager dans un programme d'actions autour de la qualité de l'eau (contrats territoriaux - Gémapi)		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
La gestion des milieux aquatiques est mise en œuvre via des contrats territoriaux (outil de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne) à des échelles hydrographiques cohérentes. Ainsi, le territoire de CSM est situé sur 2 bassins versants sur lesquels sont mis en œuvre 2 contrats territoriaux dont le contrat territorial Morge-Buron-Merlaude. Riom Limagne et Volcans est chef de file de la coopération entre EPCI pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat. Le premier programme d'actions est établi pour la période 2021-2023 et comprend 18 actions.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Communes sur le bassin versant de la Morges		
Partenariat	RLV, AELB, Département		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	90 380 € en 2021, 105 050 € en 2022 47 750 € en 2023 40 920 € en fonctionnement		
Type de dépenses	Investissement et Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O3/E6.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager les actions programmées dans le cadre du Contrat Territorial Morge et Buron		
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique		
Enjeu	Enjeu 6 : S'engager dans un programme d'actions autour de la qualité de l'eau (contrats territoriaux - Gémapi)		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
La gestion des milieux aquatiques est mise en œuvre via des contrats territoriaux (outil de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne) à des échelles hydrographiques cohérentes. Ainsi, le territoire de CSM est situé sur 2 bassins versants sur lesquels sont mis en œuvre 2 contrats territoriaux dont le contrat territorial Morge-Buron-Merlaude. Riom Limagne et Volcans est chef de file de la coopération entre EPCI pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat. Le premier programme d'actions est établi pour la période 2021-2023 et comprend 18 actions.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Communes sur le bassin versant de la Morges		
Partenariat	RLV, AELB, Département		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2023		
Coût de l'opération	2021 : 103 550 €TTC dont animation : 33 750 € 2022 : 157 170 €TTC dont animation : 49 950 € 2023 : 159 870 €TTC dont animation : 49 950 €		
Type de dépenses	Investissement et Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE	189 010 €	44.94%
	Département du PUY DE DÔME	54 425 €	12.94%
	Autofinancement par la taxe gemapi	177 153 €	42.12%
Indicateurs d'évaluation	Part des actions réalisées (bilan intermédiaire en 2023-24)		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°O3/E6.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager les actions programmées dans le cadre du Contrat Territorial Sioule et affluents		
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique		
Enjeu	Enjeu 6 : S'engager dans un programme d'actions autour de la qualité de l'eau (contrats territoriaux - Gémapi)		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
La gestion des milieux aquatiques est mise en œuvre via des contrats territoriaux (outil de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne) à des échelles hydrographiques cohérentes. Ainsi, le territoire de CSM est situé sur 2 bassins versants sur lesquels sont mis en œuvre 2 contrats territoriaux dont le contrat territorial Sioule et affluent. L'animation du contrat est réalisée par le SMADC.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Communes sur le bassin versant de la Sioule		
Partenariat	SMADC, Département, AELB		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2022		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2024		
Coût de l'opération	2022 : 105 000 €TTC 2023 : 155 000 €TTC 2024 : 160 000 €TTC		
Type de dépenses	Investissement et fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE	189 750 €	45.18%
	Département du PUY DE DÔME	54 350 €	12.94%
	Autofinancement par la taxe gemapi	175 900 €	41.88%
Indicateurs d'évaluation	Part des actions réalisées (bilan intermédiaire en 2024-25)		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE ACTION N°03/E7.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Gérer le foncier forestier		
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique		
Enjeu	Enjeu 7 : Développer la filière bois (sensibilisation, mise en réseau des acteurs, aides à la restructuration foncière...) et promouvoir les bonnes pratiques (sensibilisations à l'adaptation des essences)		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
La DRAAF a sorti un AAP concernant le regroupement de la gestion et du foncier forestier. Au vu des problématiques rencontrées sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge, la communauté de communes souhaite s'intégrer à une démarche portée par le SMADC.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Territoire intercommunal		
Partenariat	SMADC, Association des communes forestières		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2023		
Coût de l'opération	55 000 € (sur 2,5 ans)		
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	DRAAF	21 333 €	
	ACF	17 040 €	
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

FICHES PROJETS

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E1.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager l'extension de la ZI des Ancizes-Comps		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Suite à l'installation d'Ecotitanium et face à la faible disponibilité foncière sur la zone de la plaine du champ, une extension de la zone d'activité est programmée face à IV 30 (Aubert & Duval) sur 20 ha.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	ZA la Plaine du Champ, commune des Ancizes Comps		
Partenariat	Commune des Ancizes Comps		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	A définir		
Type de dépenses	Ingénierie		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateur d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E1.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Parc de l'Aize ZAC 2 : travailler la commercialisation et aménagement des phases suivantes d'aménagement (phase 2 et suivantes)		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Compte-tenu de l'ambition et de l'envergure du Parc de l'Aize, une réflexion approfondie sera menée pour achever la maîtrise foncière et réfléchir au phasage financier des prochaines opérations d'aménagement.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Parc de l'Aize ZAC 2, Combronde		
Partenariat	Commune de Combronde		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	A définir		
Type de dépenses	Ingénierie		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateur d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E1.4 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Préparer l'extension du Parc d'activités des volcans à Manzat		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Le déploiement des phases suivantes d'aménagement de la zone d'activités nécessitera à minima une modification du PLU de Manzat pour la phase 2 et une DUP pour la phase 3			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Parc d'activités des Volcans, commune de Manzat		
Partenariat	Commune de Manzat		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Lorsque la majorité de la phase 1 de la ZA sera vendue		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	A définir		
Type de dépenses	Ingénierie		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateur d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E1.5 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Etudier la définition d'un secteur commerciale au Parc de l'Aize														
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique														
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Dans le cadre de la demande d'implantation d'un Intermarché sur le Parc de l'Aize, si le Comité Syndical du SyMPA donne son accord pour la définition d'un zonage visant à accueillir des activités commerciales il conviendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modifier le PLU de Combronde, - Modifier le dossier de création / réalisation de la Zone d'Aménagement Concerné - Modifier le cahier des charges de la zone, 															
Maîtrise d'ouvrage	Syndicat Mixte du Parc de l'Aize Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge Commune de Combronde														
Localisation	Parc de l'Aize, commune de Combronde														
Partenariat	Commune de Combronde														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Dès la décision du Comité Syndical du Parc de l'Aize (SyMPA) en juin 2021 et accord de la CDAC														
Date prévisionnelle de fin de l'opération	1 ^{er} trimestre 2023														
Coût de l'opération	A chiffrer (en attente de la délibération du SyMPA et de la CDAC)														
Type de dépenses	Ingénierie														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateur d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E1.6 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mutualiser des actions/projets dans le cadre du programme territoire d'industrie Riom-Vichy														
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique														
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Actions communes avec les EPCI membres du Territoire d'industrie Riom-Vichy selon les 4 axes du programme d'action : Recruter, Attirer, Innover, Simplifier															
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans Vichy Communauté Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge Communauté de communes Plaine Limagne														
Localisation	Périmètre du territoire d'industrie Riom-Vichy														
Partenariat	EPCI membres de Territoire d'industrie Riom-Vichy, Etat, Région AURA, Pole emploi, Bpifrance, Banque des territoires, Business France														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Automne 2021														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	Plan d'action à finaliser et chiffrer														
Type de dépenses	Ingénierie et investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateur d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E1.7 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial et de prospection		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
<p>L'élaboration d'une stratégie est nécessaire pour définir, piloter et animer la politique de développement économique de la communauté de communes en vue de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment attirer des entreprises sur le territoire ? - Comment valoriser, entretenir, gérer et commercialiser les ZA en proposant une offre compétitive et de qualité ? - Quels moyens pour animer/piloter une stratégie de développement économique ? (Recrutement d'un agent de développement économique,) - Comment faciliter les démarches des entreprises en s'appuyant sur les acteurs publics et privés pouvant servir l'exercice de la compétence développement économique de la communauté de communes ? - La communauté de commune doit-elle aller sur du marketing territorial et si oui comment (en interne ou en externalisant) ? - ... 			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Territoire intercommunal		
Partenariat			
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Automne 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	A définir		
Type de dépenses	Temps agent		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateur d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E1.8 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Valoriser l'immobilier d'entreprise de la communauté de communes		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Vendre, louer ou donner une nouvelle destination à l'ancien bâtiment du SYMPA sur le Parc de l'Aize et au bâtiment anciennement ASCONIT sur la ZA la Varenne			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Parc de l'Aize et ZA la Varenne, commune de Combronde		
Partenariat			
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Septembre 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération			
Type de dépenses			
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateur d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°01/E3.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Accueillir, accompagner, informer et orienter les créateurs et repreneurs d'entreprises, Accompagner le commerce de proximité et l'artisanat,		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 3 : Être plus présent au côté des entreprises en promouvant les dispositifs de soutien existants		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
L'établissement de relations durables avec les institutions et acteurs œuvrant sur le développement économique permettrait d'avoir une connaissance accrue des entreprises et initiatives du territoire. La communauté de communes pourrait ainsi proposer un véritable accompagnement aux porteurs de projet, mais aussi élaborer et animer une stratégie de développement économique.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Territoire intercommunal		
Partenariat	SMADC, CCI, CMA, REETS, Région, Initiative France, ...		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Automne 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	Temps agent		
Type de dépenses	Temps agent		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateur d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°01/E5.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Poursuivre les travaux sur le Château-Rocher		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaire du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles.		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
D'importants travaux ont été envisagés sur le site de Château-Rocher. Découpés en plusieurs phases seule la première a aujourd'hui été réalisée. Les autres phases de travaux sont à engager. Chaque phase est partagée en : un volet « sécurisation/confortement » et un volet « mise en valeur ».			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Château-Rocher, commune de Saint-Rémy de Blot		
Partenariat	DRAC, Région AURA, Département, Mission BERN, Fondation du Patrimoine, Commune de Saint-Rémy-de-Blot, SMADC, Association Château Rocher		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2022		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2023		
Coût de l'opération	Phase 2 : 372 400 € HT (sécurisation : 285 000 €HT + mise en valeur : 87 400 €HT) Phase 3 : 314 000 € HT (sécurisation : 256 500 €HT + mise en valeur : 57 500 €HT)		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	ETAT DRAC	270 750 €	39.44%
	REGION	54 150 €	7.89%
	DEPARTEMENT	108 300 €	15.78%
	MISSION BERN	69 000 €	10.05%
Indicateurs d'évaluation	Part du site réouverte au public, fréquentation, satisfaction des visiteurs		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E5.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Réviser le Plan de Gestion du Gour de Tazenat		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaire du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles.		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
En 2015, un plan de gestion du Gour a été établi avec l'ensemble des partenaires, pour 5 ans. Arrivé à échéance, le plan de gestion devra être révisé en Comité de pilotage.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Gour de Tazenat, commune de Charbonnières-les-Vieilles		
Partenariat	Commune de Charbonnières-les-Vieilles, PNRVA, CPIE, Département, OTC		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Fin 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	Fin 2026		
Coût de l'opération	Temps agent		
Type de dépenses	Temps agent		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions réalisées du nouveau plan de gestion		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°01/E5.4 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Travailler et installer une nouvelle signalétique du Gour de Tazenat		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaire du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles.		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Au vu des travaux réalisés sur le Gour de Tazenat, une partie de la signalétique n'est plus à jour et est donc à revoir. Afin d'homogénéiser, la volonté est de revoir l'ensemble de la signalétique.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Gour de Tazenat, commune de Charbonnières-les-Vieilles		
Partenariat	Commune de Charbonnières-les-Vieilles, PNRVA, CPIE, Département, OTC		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Fin 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	Fin 2022		
Coût de l'opération	35 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	État – DETR	10 500 €	30 %
	État – DSIL	7 000 €	20 %
	Département – CTDD	10 500 €	30%
	Autofinancement	7 000 €	20 %
Indicateurs d'évaluation	Satisfaction des utilisateurs du Gour		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E5.5 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Poursuivre l'action de médiation lors de la saison estivale sur le Gour de Tazenat
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique
Enjeu	Enjeu 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaire du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles.
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
Recrutement de deux médiateurs pendant la saison estivale afin de limiter les incivilités et de sensibiliser les personnes à l'environnement du Gour et à sa gestion.	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge
Localisation	Gour de Tazenat, commune de Charbonnières-les-Vieilles
Partenariat	Commune de Charbonnières-les-Vieilles, PNRVA, CPIE, Département, OTC
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Chaque saison estivale du 1 ^{er} juillet
Date prévisionnelle de fin de l'opération	Chaque saison estivale du 31 août
Coût de l'opération	10 993 €
Type de dépenses	Fonctionnement
Plan de financement prévisionnel	
Indicateurs d'évaluation	Satisfaction des utilisateurs du Gour

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E6.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Réhabiliter la gare des Ancizes-Comps pour en faire le point de départ de l'activité vélo-rail		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 6 : Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
La communauté de communes souhaite réhabiliter la gare des Ancizes afin d'en faire le point de départ de l'activité vélorail. Elle souhaite également faire de cet espace, un espace d'exposition en lien avec le territoire.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Viaduc des Fades, commune des Ancizes-Comps		
Partenariat	DRAC, Mission Bern, Département, SMADC, SNCF réseau et SNCF gare et connexion		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	860 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	Etat (DSIL)	300 000 €	35 %
	Etat (avenir montagne)	189 200 €	22 %
	Gares et connexions	200 00 €	23 %
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E6.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Étudier la mise en place des gardes-corps définitifs														
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique														
Enjeu	Enjeu 6 : Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Afin de sécuriser l'activité vélorail, la mise en place de garde-corps est essentielle. Le Viaduc étant classé, la technique, les matériaux... utilisés pour ce faire doivent être au préalable étudié.															
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge														
Localisation	Viaduc des Fades, commune des Ancizes-Comps														
Partenariat	DRAC, Mission Bern, Fondation du Patrimoine, Département, SMADC, SNCF Réseau														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021														
Date prévisionnelle de fin de l'opération	Juillet 2021														
Coût de l'opération															
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Collectivité</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Montant</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation	Satisfaction des usagers, validation du dispositif par les services de l'Etat, Nombre de visiteurs accueillis														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O1/E6.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Sécurisation du Viaduc et des gardes corps		
Orientation	ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique		
Enjeu	Enjeu 6 : Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Selon les résultats de l'étude pour la mise en place des gardes corps définitifs la réalisation devra être envisagée			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Viaduc des Fades, commune des Ancizes-Comps		
Partenariat	DRAC, Mission Bern, Département, SMADC		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	A définir		
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E1.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Créer un gymnase à Combronde		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Dans le cadre de l'étude pour d'élaboration schéma d'investissement des équipements sportifs, la création d'un gymnase sur le secteur EST du territoire est programmée sur Combronde en vue de répondre à la demande			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Combronde		
Partenariat	Commune de Combronde		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	En attente de la fin de l'étude		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	3 050 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E1.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager des travaux de réfection sur le gymnase de Manzat		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Dans le cadre de l'étude pour d'élaboration schéma d'investissement des équipements sportifs, la réfection du gymnase de Manzat est préconisée sur des travaux d'accessibilité			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Gymnase à Manzat		
Partenariat	Commune de Manzat		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	En attente de la fin de l'étude		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	295 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E1.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Produire de l'énergie en autoconsommation sur le centre aquatique intercommunal														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Après les travaux du CPE, et afin de réduire encore la facture énergétique, il est prévu la construction d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation (étude de faisabilité/dimension et travaux).															
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge														
Localisation	Centre aquatique intercommunal, Saint-Georges de Mons														
Partenariat	Commune de Saint-Georges de Mons														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage														
Type de dépenses	Ingénierie et investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E1.4 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Moderniser les éclairages des équipements sportifs													
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population													
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires													
<i>Description détaillée de l'opération</i>														
L'éclairage représente généralement une part considérable des consommations énergétiques d'une infrastructure sportive. Après étude de faisabilité il s'agira de procéder au remplacement des éclairages intérieurs et extérieurs par une installation avec une efficacité énergétique élevée.														
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge													
Localisation	Equipements sportifs intercommunaux, Saint-Georges de Mons, les Ancizes-Comps, Manzat													
Partenariat	Commune de Saint-Georges de Mons, les Ancizes-Comps, Manzat													
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir													
Date prévisionnelle de fin de l'opération														
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage													
Type de dépenses	Investissement													
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux												
Indicateurs d'évaluation														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E1.5 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Développer un programme d'animations autour du label "Terres de Jeux 2024"		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
La communauté de communes a été labellisée "Terre de jeux" dans le cadre des jeux olympiques d'été attribués à Paris pour 2024. Ce label a été mis en place afin de regrouper l'ensemble des actions organisées sur le territoire national sous une forme concertée et labellisée.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge et associations du territoire intercommunal		
Localisation	Territoire intercommunal		
Partenariat	Associations sportives et communes		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E1.9 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Aménagement des accès et accessibilité des équipements sportifs intercommunaux		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
L'accès à la piscine intercommunal est difficile de part un flux important de véhicules et un espace réduit permettant de s'y rendre. De même le gymnase situé sur la commune des Ancizes-Comps a des accès qui restent limités. Sur ces deux sites, l'accessibilité des équipements est à revoir. C'est pourquoi la communauté de communes souhaite réaliser des travaux d'aménagement de ces équipements sportifs.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Commune des Ancizes-Comps et commune de Saint-Georges-de-Mons		
Partenariat	Communes		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2022		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2022		
Coût de l'opération	120 095 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	État	30 023,75 €	25%
	communauté de communes CSM	90 071,25 €	75%
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E2.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Retravailler les principes de la programmation culturelle à partir de la salle de spectacle de la Passerelle
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population
Enjeu	Enjeu 2 : Réorganiser les usages culturels autour du site de la Passerelle
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
<p>Le site de "La Passerelle" est un outil de promotion pour la création et le spectacle vivant mais aussi un lieu d'échanges et d'expressions : expositions temporaires, activités associatives, événementiels... Cependant, ce site se situe en bordure de périmètre intercommunal et nécessite de réfléchir à l'optimisation de son utilisation mais aussi à l'amélioration de son accès, la diversification de ses usages et l'amélioration de sa communication.</p>	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge
Localisation	La Passerelle, commune de Pouzol
Partenariat	Commune de Pouzol
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir
Date prévisionnelle de fin de l'opération	
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage
Type de dépenses	
Plan de financement prévisionnel	
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E2.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre en place une résidence d'artistes sur La Passerelle		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 2 : Réorganiser les usages culturels autour du site de la Passerelle		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
<p>La communauté de communes souhaite développer son offre de résidences d'artistes à La Passerelle et amplifier l'activité culturelle du site. L'objectif est in fine de développer une démarche participative d'implication des citoyens à l'offre culturelle, de favoriser les liens culturels de proximité, d'élargir et diversifier les publics et de rendre finalement l'art plus accessible à tous.</p>			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	La Passerelle, commune de Pouzol		
Partenariat	Commune de Pouzol		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	77 500 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	État – DSIL	36 000 €	46,45 %
	État – DETR	6 200 €	8 %
	Département	19 793 €	25,54 %
	Autofinancement	15 507 €	20,01%
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'artistes/troupes accueilli.e.s en résidence d'artistes		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E3.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager les travaux de création d'un Pôle Enfance Jeunesse sur la commune de Saint-Georges-de-Mons		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 3 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants des ALSH		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Dans le cadre de l'étude pour la création d'un pôle enfance jeunesse multisites, un pôle enfance jeunesse est programmé sur le site de l'ancienne école "Notre Dame" à Saint Georges de Mons. Le site sera susceptible d'accueillir 130 enfants et 20 ados			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Saint-Georges de Mons		
Partenariat	CAF, PMI, commune de Saint-Georges de Mons		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Automne 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2024		
Coût de l'opération	2 831 754,00 € HT (travaux + MOE)		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	Contrat Ambition Région	180 000,00 €	6,3%
	DSIL 2020	169 905,24 €	6%
	DETR 2021	150 000,00 €	5,2%
	CTDD	609 000,00 €	21,5%
	CAF	150 000,00 €	5,2%
	Commune de Saint-Georges de Mons	147 050,00 €	5,2%
	Communauté de Communes CSM	1 425 798,76 €	50,4 %
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E3.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Etudier et débiter la réalisation des travaux de création d'un Pôle Enfance Jeunesse sur la commune de Beauregard-Vendon		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 3 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants en ALSH		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Dans le cadre de l'étude pour la création d'un pôle enfance jeunesse multisites, un troisième pôle est programmé à Beauregard Vendon. Le site pourra accueillir 216 enfants et 30 ados.			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation	Ancienne mairie, commune de Beauregard Vendon		
Partenariat	Commune de Beauregard Vendon		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2023		
Date prévisionnelle de fin de l'opération	2025		
Coût de l'opération	1 825 215 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E4.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Signer le contrat local de santé et démarrer sa mise en place opérationnelle														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 4 : Être acteur sur les problématiques d'accès aux soins au travers le Contrat Local de Santé														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Le Contrat Local de Santé (CLS) vise à améliorer les contextes environnementaux et sociaux, l'état de santé des populations du territoire et à faciliter l'accès des personnes aux services de santé (prévention, soins, prise en charge médico-sociale). Le SMADC envisage la mise en place d'un second CLS à son échelle en lien avec l'ARS. Les EPCI sont signataire du contrat.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge														
Localisation	Territoire du SMADC														
Partenariat	SMADC														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération															
Type de dépenses															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E5.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre en place le nouveau programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi à l'échelle de Combrailles, Sioule et Morge		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 5 : Défendre un mode de financement des EHPAD qui permette un accueil de qualité à un prix accessible pour les résidents		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
<p>La construction d'un EHPAD, la nécessité d'entretenir les bâtiments existants, l'augmentation des charges de fonctionnement dont les revalorisations salariales engendrent des coûts importants, l'évolution des besoins inscrits dans une démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité entraînent des dépenses non négligeables.</p> <p>La marge de manœuvre financière est très faible (autofinancement quasi inexistant sans emprunt) et l'impact de ces dépenses sur le coût de journée peut s'avérer élevé. Il faut également rester vigilant pour que les établissements puissent continuer à être habilités à l'aide sociale pour les personnes les plus démunies.</p> <p>Afin de maintenir un prix de journée acceptable pour tous, il faut s'engager à rechercher et essayer d'obtenir des financements supplémentaires. La négociation avec les instances tarifaires (ARS et Conseil Départemental) des moyens qui seront alloués dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est une étape incontournable.</p>			
Maîtrise d'ouvrage	EHPAD		
Localisation			
Partenariat			
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération			
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération			
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E6.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre en place le nouveau programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi à l'échelle de Combrailles, Sioule et Morge		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 6 : Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements, soit grâce aux équipements intercommunaux, soit par l'intermédiaire de partenariats avec les territoires limitrophes		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
<p>Le conseil départemental a présenté aux EPCI les orientations du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE) 2019-2023. L'objectif du PDI-RE est une reprise durable de l'activité avec un véritable parcours d'accompagnement dans une dynamique partenariale et territoriale.</p> <p>Le PDI-RE porte les orientations du département pour les années à venir, qui devront aussi se décliner à l'échelle des EPCI.</p> <p>Le PDI-RE a pour outil le pacte territorial d'insertion (PTI). CSM dépend du Pacte Territorial d'Insertion de Riom avec les EPCI RLV, Pays de St Eloy et CCV. Il est organisé par la direction territoriale des solidarités.</p>			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge		
Localisation			
Partenariat			
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération			
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération			
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E7.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre en œuvre un programme de modernisation UNA-CNSA
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population
Enjeu	Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
<p>Depuis 10 ans, la fédération UNA bénéficie du soutien de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) afin de moderniser les structures adhérentes, améliorer la professionnalisation, innover et faire face aux évolutions du secteur.</p> <p>Avant la fusion, le service a participé aux deux premières tranches du programme de modernisation (outils et professionnalisation des ressources humaines, modernisation des outils de gestion et des systèmes d'information, amélioration de la qualité de l'accompagnement...).</p> <p>Cette nouvelle tranche a pour ambition de pouvoir accompagner les structures à la transformation de l'offre médico-sociale et continuer à moderniser et professionnaliser les services.</p> <p>La situation de crise sanitaire n'a pas encore permis le déploiement de la troisième tranche de modernisation. L'UNA met en place le dispositif Rebond co-financé par la CNSA afin d'accompagner les structures suite à la crise sanitaire.</p> <p>Le dispositif à deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Revisiter et sécuriser avec les structures, les décisions prises dans l'urgence,- Engager une réflexion stratégique et opérationnelle de « rebond » liées aux organisations inédites mises en œuvre, aux collaborations partenariales nouvelles ou renforcées, et projeter l'organisation et l'activité de l'après-crise.	
Maîtrise d'ouvrage	CIAS
Localisation	CC CSM
Partenariat	CNSA
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir
Date prévisionnelle de fin de l'opération	
Coût de l'opération	A développer avant chiffrage
Type de dépenses	
Plan de financement prévisionnel	
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E7.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Élaborer une Charte du réseau de services de maintien à domicile des Combrailles		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Le SMADC coordonne le réseau des Services de Maintien à Domicile des Combrailles. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce réseau une charte doit être réalisée. Les EPCI doivent y adhérer pour intégrer le réseau. La charte est en cours de révision.			
Maîtrise d'ouvrage	CIAS		
Localisation	Manzat		
Partenariat	SMADC		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Fin 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	Adhésion au SMADC		
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E7.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre en place des visites à domicile annuelles et des projets personnels individualisés														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Le Projet Personnel Individualisé (PPI) a pour objectif de garantir un accompagnement personnalisé prenant en compte les besoins et les attentes de la personne ainsi que ses habitudes de vie. Le PPI permet d'élaborer un projet d'accompagnement co-construit entre le bénéficiaire (et/ou son représentant légal), l'entourage (avec accord de la personne) et les équipes professionnelles sous forme contractuelle.</p> <p>Le service a harmonisé ses pratiques professionnelles concernant l'évaluation à domicile en 2018 et a mis en place le PPI qui remplace le document individuel de prise en charge.</p> <p>L'objectif est de pouvoir réévaluer et adapter l'accompagnement de la personne au minimum une fois par an lors de la visite annuelle ou dès lors que le bénéficiaire (et/ou son représentant légal, le cas échéant, les proches) en fait la demande. Le suivi du PPI a été mis en place en 2019 et l'EPCI souhaite continuer à utiliser cet outil.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CIAS														
Localisation	CC CSM														
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	A développer avant chiffrage														
Type de dépenses	Fonctionnement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E7.4 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre en place le module d'annualisation du temps de travail		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Dans le cadre de l'harmonisation du service, un logiciel commun du service à la personne a été mis en place. Il s'agit de développer le module concernant l'annualisation du temps de travail.			
Maîtrise d'ouvrage	CIAS		
Localisation			
Partenariat	Europe, CNSA Département, CARSAT		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2022		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	49870,60 € HT		
Type de dépenses			
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E7.5 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre en œuvre la nouvelle procédure d'évaluation pour les établissements et services sociaux et médicaux sociaux (ESSMS)		
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population		
Enjeu	Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
La réforme du dispositif d'évaluation des ESSMS a été acté par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Cette réforme fait suite à une volonté des acteurs du secteur social et médico-social de rénover, simplifier et alléger le dispositif d'évaluation. Un référentiel national d'évaluation est en cours d'élaboration par la Haute Autorité de Santé. La publication du référentiel et des modalités de réalisation se fera en septembre 2021. Le service est aujourd'hui en attente des recommandations de l'UNA dans le cadre du dispositif Rebond. Il faudra envisager une évaluation interne en 2022 et une évaluation externe en 2024.			
Maîtrise d'ouvrage	CIAS		
Localisation			
Partenariat			
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération			
Type de dépenses	Fonctionnement : temps agent		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E7.6 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre en place le module portage de repas														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Le service de portage de repas à domicile est organisé en liaison froide pour les personnes résidant sur le territoire. L'objectif est de permettre aux personnes de bien vivre chez elles, être à l'écoute en proposant des solutions facilitant le maintien à domicile et maintenir le lien social pour lutter contre l'isolement. Le service a travaillé sur l'harmonisation du fonctionnement des tournées de livraison du portage de repas et sur sa modernisation. Pour continuer ce travail, le prestataire du logiciel de service à la personne doit proposer un module portage de repas permettant de gagner en efficacité sur la saisie des menus, le suivi des bénéficiaires...															
Maîtrise d'ouvrage	CIAS														
Localisation															
Partenariat	Europe, CNSA Département, CARSAT														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération															
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	49 870,60 €														
Type de dépenses	Fonctionnement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E8.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Lancer une étude sur l'habitat pour les personnes âgées														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 8 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à travers un renforcement de l'animation et des aides locales)														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Une étude de besoins sur l'habitat des personnes âgées du territoire de Combrailles, Sioule et Morge a été lancé avec l'OPHIS du Puy-de-Dôme</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation															
Partenariat	Département														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération															
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	23 430 € TTC														
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E8.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Développer les résidences autonomie / services														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 8 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à travers un renforcement de l'animation et des aides locales)														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>En matière de prise en charge de la dépendance, l'offre de demain devra sortir du dualisme et du cloisonnement entre EHPAD et domicile pour proposer à la personne âgée une gamme de solutions intermédiaires (résidence autonomie, résidence services...). Il s'agit dans cette action de développer des modes d'habitats intermédiaires pour les personnes âgées plus autonomes, en gestion directe et/ou avec les opérateurs sociaux.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CIAS														
Localisation	CC CSM														
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	A développer avant chiffrage														
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E9.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Développer les capacités de production en régie pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Suite à la programmation envisagée sur les anciennes communautés de communes, Combrailles, Sioule et Morge souhaite harmoniser son offre sur son territoire et continuer la mise en place de la programmation. Le site de Blot-l'Église fait partie de la prochaine phase de travaux de cette dernière, avec la création d'une cuisine centrale															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Blot-l'Église														
Partenariat	Commune de Blot-l'Église														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	222 600 € HT														
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E9.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Développer les capacités de production en régie pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire et améliorer les conditions de prise de repas (réhabilitation et mise aux normes des réfectoires)														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Suite à la programmation envisagée sur les anciennes communautés de communes, Combrailles, Sioule et Morge souhaite harmoniser son offre sur son territoire et continuer la mise en place de la programmation. Le site de Loubeyrat fait partie de la prochaine phase de travaux de cette dernière avec l'agrandissement du réfectoire et de la cuisine centrale															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Loubeyrat														
Partenariat	Commune de Loubeyrat														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	594 200 € HT														
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E9.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Développer les capacités de production en régie pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire et améliorer les conditions de prise de repas (réhabilitation et mise aux normes des réfectoires)														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Suite à la programmation envisagée sur les anciennes communautés de communes, Combrailles, Sioule et Morge souhaite harmoniser son offre sur son territoire et continuer la mise en place de la programmation. Le site de Davayat fait partie de la prochaine phase de travaux de cette dernière avec la création d'un réfectoire et d'un office.															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Davayat														
Partenariat	Commune de Davayat														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	350 000 € HT														
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E9.4 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mise en place de la loi EGALIM														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Le respect de la loi EGALIM sur l'ensemble des sites de CSM est en cours. Il y a un travail à effectuer sur le gaspillage alimentaire, la réduction de l'usage de plastique, les approvisionnements raisonnés et l'éducation alimentaire. Une généralisation des diagnostics de gaspillage alimentaire dans les différents sites intercommunaux seront envisagés.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation															
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage														
Type de dépenses															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E9.6 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Valoriser et développer les circuits courts														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>La communauté de communes travaille depuis plusieurs années sur son approvisionnement en circuits courts. L'objectif ici est de poursuivre les actions menées pour valoriser et développer les circuits courts.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation															
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage														
Type de dépenses															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e1f5fe;">Collectivité</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Montant</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E10.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mise en place de luminaires multifonctionnels LED haute performance et désinfectant à base d'UV-C sur divers restaurants scolaires														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 10 : Réhabiliter les équipements intercommunaux pour offrir un niveau de service toujours de qualité														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>La communauté de communes travaille depuis plusieurs années sur son approvisionnement en circuits courts. L'objectif ici est de poursuivre les actions menées pour valoriser et développer les circuits courts.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation															
Partenariat	Etat														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	26 080 € HT														
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E11.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Réaliser un règlement de voirie													
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population													
Enjeu	Enjeu 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie													
<i>Description détaillée de l'opération</i>														
<p>Afin de cadrer juridiquement la compétence voirie, la communauté de communes souhaite rédiger un règlement de voirie. Ce document est un document de référence qui fixe les règles d'occupation, d'utilisation et de gestion du domaine public routier géré par la CC.</p>														
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM													
Localisation														
Partenariat														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir													
Date prévisionnelle de fin de l'opération														
Coût de l'opération														
Type de dépenses	Fonctionnement : temps agent													
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Collectivité</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Montant</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux												
Indicateurs d'évaluation														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E11.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mettre à jour les tableaux et plans de classements de voirie														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>La communauté de communes est compétente sur les voies communales inscrites dans les tableaux de classement de la voirie des communes. Cependant, de nombreux tableaux et plans correspondant ne sont pas à jour. Ces documents sont demandés régulièrement par les financeurs. Il semble donc nécessaire pour CSM de mettre à jour un maximum de ces documents.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation															
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération															
Type de dépenses	Fonctionnement : temps agent														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Collectivité</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Montant</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E11.4 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager une réflexion sur la vacance des bâtiments de centre bourg, la valorisation et la réutilisation de ces bâtiments														
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population														
Enjeu	Enjeu 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Dans le cadre de sa politique habitat, la communauté de communes souhaite engager une réflexion sur la vacance des bâtiments de centre bourg afin d'engager une dynamisation et une meilleure attractivité des centres bourgs.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation															
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage														
Type de dépenses															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O2/E12.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Engager une réflexion sur la concrétisation opérationnelle de l'étude menée par l'AGSGV sur le territoire intercommunal													
Orientation	ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population													
Enjeu	Enjeu 12 : Entamer une réflexion sur les problématiques d'installation non conformes de gens du voyage sur des terrains intercommunaux, en lien avec les communes concernées et l'AGSGV													
<i>Description détaillée de l'opération</i>														
Suite aux résultats que dévoilera l'étude confiée à l'AGSGV, une réflexion pourra être engagée sur la façon de concrétiser les actions à mettre en place.														
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM													
Localisation	CC CSM													
Partenariat	AGSGV, Commune de Combronde													
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir													
Date prévisionnelle de fin de l'opération														
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage													
Type de dépenses	Ingénierie et investissement													
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux												
Indicateurs d'évaluation														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O3/E2.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Étudier le potentiel de production d'énergie renouvelables sur le territoire intercommunal														
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique														
Enjeu	Enjeu 2 : Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
L'évaluation du potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire intercommunal nécessite une étude par type d'énergie (solaire, éolien, hydraulique, méthanisation, ...)															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	CC CSM														
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage														
Type de dépenses	Ingénierie														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Collectivité</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Montant</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O3/E2.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques au sol														
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique														
Enjeu	Enjeu 2 : Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Le territoire intercommunal compte des friches délaissées et autres espaces sur lesquels des études de faisabilité et travaux peuvent être menées en vue d'étudier leur valorisation par l'installation de centrales photovoltaïques au sol.															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	CC CSM														
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage														
Type de dépenses	Ingénierie et investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O3/E4.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Favoriser et développer l'implantation et l'entretien des haies														
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique														
Enjeu	Enjeu 4 : Favoriser la biodiversité														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Une réflexion est engagée pour l'acquisition d'un broyeur mutualisé à l'échelle de Combrailles, Sioule et Morge, entre communes, ainsi que pour la mise en œuvre de formation à son utilisation</p>															
Maîtrise d'ouvrage	SMADC, CC CSM														
Localisation	Territoire du SMADC														
Partenariat	SMADC, Mission haies														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage														
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O3/E5.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Poursuivre la politique d'achat de véhicules électriques en remplacement des anciens véhicules thermiques														
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique														
Enjeu	Enjeu 5 : Favoriser les mobilités alternatives														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
L'achat de véhicules électriques en remplacement des anciens véhicules thermiques sera étudié avec les services en fonction des besoins de renouvellement.															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	CC CSM														
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage														
Type de dépenses	Investissement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O3/E8.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Valoriser les déchets verts et déchets organiques														
Orientation	ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique														
Enjeu	Enjeu 8 : Réduire les déchets														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>En lien avec les syndicats, la collectivité envisage différentes façon de valoriser les déchet verts et organiques : broyage pour paillage, compost, élevage de poules, etc. qui serait destinés aux particuliers et aux établissements publics.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	CC CSM														
Partenariat															
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	À développer avant chiffrage														
Type de dépenses															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E1.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Proposer des groupements de commandes afin de faire des économies														
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes														
Enjeu	Enjeu 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Dans la continuité de ce qui est réalisé depuis plusieurs années, il s'agira de proposer des groupements de commandes pour l'achat de fournitures ou prestations. Par expérience, pour la réussite de ce type de groupement, avec de nombreux acheteurs, les groupements de commandes proposés se concentreront en priorité sur les prestations ou produits "normés" dont le besoin est facilement identifiable et commun à tous les membres (exemples : contrôles techniques pour les aires de jeux, DATI, vérifications électriques des installations pour les locaux accueillant des salariés, contrôle et maintenance des VMC...)</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	CC CSM et ses communes membres														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	Fonctionnement temps agent														
Type de dépenses															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E1.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Mutualiser du matériel en commun (en achat ou location)														
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes														
Enjeu	Enjeu 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Certains matériels, coûteux à l'achat pourraient être mutualisés soit à l'échelle intercommunale, soit entre deux ou plusieurs communes. Dans ce type de mutualisation la question de la gestion de l'entretien et de la formation des personnels utilisateurs est essentiel.</p> <p>Compte-tenu que ce sont des matériels pas toujours utilisés en continue, la question de la location devra être étudiée, notamment, dans le cadre d'une négociation groupée.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	CC CSM et ses communes membres														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	Fonctionnement temps agent														
Type de dépenses															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e1f5fe;">Collectivité</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Montant</th> <th style="background-color: #e1f5fe;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E1.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Faciliter les échanges de matériels et de compétences entre communes														
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes														
Enjeu	Enjeu 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Afin d'envisager des mutualisations entre les communes, il convient au préalable de réaliser un inventaire des biens et personnels qui peuvent être mis à disposition (agents des communes, temps de travail, compétences et qualifications), complété par un inventaire des matériels qui peuvent être mis à disposition. La communauté de communes pourrait coordonner ce recensement qui constitue une aide pour l'organisation d'une solidarité de proximité entre communes.															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	CC CSM et ses communes membres														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	Fonctionnement temps agent														
Type de dépenses															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E1.4 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Réfléchir à la problématique du remplacement des secrétaires de mairie		
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes		
Enjeu	Enjeu 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
Plusieurs communes ont fait face à d'importantes difficultés pour assurer le remplacement de leur secrétaire de mairie momentanément absente. Le service de remplacement n'a pas pu fournir de candidats, certainement lié en partie à l'éloignement géographique des pôles urbains. Les autres mairies n'avaient pas les capacités humaines de proposer une mise à disposition temporaire d'agents. Les contraintes sont nombreuses (possibilité d'absence simultanés de plusieurs secrétaires de mairie, prise en charge du coût du service lorsque les agents de remplacement ne sont pas mobilisés...). Face à ces difficultés, la communauté de communes ne peut faire l'impasse sur une réflexion pour étudier sous quelle forme et dans quelles conditions un service de remplacement de secrétariat de mairie mutualisé pourrait être organisée.			
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM		
Localisation	Territoire intercommunal		
Partenariat	CC CSM et ses communes membres		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	Fonctionnement temps agent		
Type de dépenses			
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E1.5 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Conforter les services communs														
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes														
Enjeu	Enjeu 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>La communauté de communes propose aujourd'hui des services communs qui fonctionnent très bien : service d'instruction du droit des sols (ADS), service prévention et service RH. Elle souhaite maintenir et renforcer ces services en les proposant par exemple aux nouvelles communes qui souhaiteraient s'intégrer.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	CC CSM et ses communes membres														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	A développer avant chiffrage														
Type de dépenses	Fonctionnement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E1.6 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Coordonner les besoins de formation des agents communaux et intercommunaux														
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes														
Enjeu	Enjeu 1 : Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
En complément des formations territorialisées proposées par le CNFPT par l'intermédiaire du comité local de formation, certaines formations ou actions de sensibilisation pourraient être proposés à l'échelle intercommunale, à l'image de la journée proposée sur la suppression des produits phytosanitaires dans les espaces verts. De nombreuses formations obligatoires (habilitation électriques, Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), PSCI...)															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	CC CSM et ses communes membres														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	Temps agent														
Type de dépenses	Fonctionnement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E2.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Poursuivre la démarche d'association des élus municipaux aux fonctionnements des instances intercommunales													
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes													
Enjeu	Enjeu 2 : Renforcer les liens communes – EPCI													
<i>Description détaillée de l'opération</i>														
L'objectif est de mieux associer les conseillers municipaux à la vie intercommunale. Le pacte de gouvernance a acté un certain nombre de principes (ouverture des commissions aux conseillers municipaux, association des conseillers municipaux dans la démarche d'élaboration du projet de territoire, diffusion d'un flash info hebdomadaire à destination de tous les conseillers municipaux du territoire). Ces initiatives sont appréciées, il conviendra de les maintenir ou de les renforcer dès que c'est possible. Les conférences des maires se réunissent régulièrement, c'est un espace d'échanges et de discussions qui est apprécié.														
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM													
Localisation	Territoire intercommunal													
Partenariat	CC CSM et ses communes membres													
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir													
Date prévisionnelle de fin de l'opération														
Coût de l'opération	Temps agent													
Type de dépenses	Fonctionnement													
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux												
Indicateurs d'évaluation														

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E2.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Rendre plus vivants et moins techniques les conseils communautaires														
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes														
Enjeu	Enjeu 2 : Renforcer les liens communes – EPCI														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Faces à des dossiers de plus en plus technique, l'objectif est de mieux faire vivre les instances communautaires. Plusieurs pistes seront étudiées : ne pas refaire une présentation exhaustive du dossier en conseil, laisser la place à une présentation, en début de conseil communautaire sur une thématique ou l'action d'un partenaire, sans , délégations supplémentaires au bureau,															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	CC CSM et ses communes membres														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	Temps agent														
Type de dépenses	Fonctionnement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E2.3 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Poursuivre la communication directe vers les conseillers municipaux														
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes														
Enjeu	Enjeu 2 : Renforcer les liens communes – EPCI														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>La mise en place d'une conférence annuelle des conseillers municipaux en utilisant les outils modernes de communication (connexion à distance pour faciliter la participation de tous).</p> <p>Les maires, parfois, en conseil municipal, ne sont pas en mesure de donner toutes les explications aux interrogations des conseillers municipaux. Comment répondre à ces interrogations ? Mise en place d'une FAQ des conseillers municipaux</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	CC CSM et ses communes membres														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	Temps agent														
Type de dépenses	Fonctionnement														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Collectivité</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Montant</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E2.4 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Moderniser les outils de communication														
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes														
Enjeu	Enjeu 2 : Renforcer les liens communes – EPCI														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
Intégrer dans la communication institutionnelle et dans les instances les outils moderne de communication (communication instantanée avec Facebook, le site Internet...)															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	Territoire intercommunal														
Partenariat	CC CSM et ses communes membres														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	A définir														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	A développer avant chiffrage														
Type de dépenses															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Collectivité</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Montant</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E3.1 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Recruter un Chef de projet "petites villes de demain"		
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes		
Enjeu	Enjeu 3 : Renforcer l'ingénierie territoriale		
<i>Description détaillée de l'opération</i>			
<p>Le chef de projet met en œuvre le programme « petites villes de demain » sur les communes lauréates des Ancizes-Comps et Combronde.</p> <p>Il met en œuvre les orientations stratégiques en matière de développement et de redynamisation du territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, assure le pilotage et la contractualisation des projets. Il favorise l'émergence et l'accompagnement des projets locaux dans le cadre de dispositifs de développement des territoires.</p> <p>Le poste est porté par la communauté de commune et rattaché à la Direction de l'Aménagement.</p>			
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM, Combronde, les Ancizes		
Localisation	CC CSM		
Partenariat	Combronde, les Ancizes Comps, ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH		
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Septembre 2021		
Date prévisionnelle de fin de l'opération			
Coût de l'opération	40 000 €		
Type de dépenses	Ingénierie		
Plan de financement prévisionnel	Collectivité	Montant	Taux
	ANCT, la Banque	30 000 €	75%
	CC CSM	10 000 €	25%
Indicateurs d'évaluation			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

- FICHE PROJET N°O4/E3.2 -

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Intitulé de l'opération	Animation du CRTE														
Orientation	ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes														
Enjeu	Enjeu 3 : Renforcer l'ingénierie territoriale														
<i>Description détaillée de l'opération</i>															
<p>Le pilotage et l'animation du CRTE sur le territoire intercommunal sera assuré par le pôle développement de CC CSM.</p> <p>Ce contrat permettra notamment la mise en œuvre et le financement des orientations stratégiques en matière de développement et de redynamisation du territoire définis dans le cadre du projet de territoire.</p>															
Maîtrise d'ouvrage	CC CSM														
Localisation	CC CSM														
Partenariat	ANCT														
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Septembre 2021														
Date prévisionnelle de fin de l'opération															
Coût de l'opération	A définir														
Type de dépenses	Ingénierie														
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Collectivité</th> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Collectivité	Montant	Taux									
Collectivité	Montant	Taux													
Indicateurs d'évaluation															

Annexe 5 - Maquette financière

ORIENTATION 1 : une politique volontariste de développement économique									
Enjeux	N° opération	Opération	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Cibles	Montant	Financements mobilisés	Programmation	Indicateurs de suivi
Enjeu 1 : Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités	O1/E1.2	Engager l'extension de la ZI des Ancizes-Comps	CC CSM	Commune des Ancizes Comps	Entreprises/porteurs de projet	À développer avant chiffrage	À définir	À définir	Validation des étapes nécessaires à la création de l'extension
	O1/E1.3	Parc de l'Aize ZAC 2 : travailler la commercialisation et aménagement des phases suivantes d'aménagement (phase 2 et suivantes)	SyMPA	CC CSM, commune de Combronde	Entreprises/porteurs de projet	À développer avant chiffrage	Europe, État, Région	2021	Validation des étapes nécessaires à la réalisation de chaque phase
	O1/E1.4	Préparer l'extension du Parc d'activités des volcans à Manzat	CC CSM	CC CSM, commune de Manzat	Entreprises/porteurs de projet	À développer avant chiffrage	Europe, État, Région	À définir	Validation des étapes nécessaires à la création de l'extension
	O1/E1.6	Mutualiser des actions/projets dans le cadre du programme territoire d'industrie Riom-Vichy	CC CSM	EPCI membres de Territoire d'industrie Riom-Vichy, Etat, Région AURA, Pole emploi, Bpifrance, Banque des territoires, Business France	Entreprises/porteurs de projet	Plan d'actions non chiffré (en attente de précisions sur le dispositif)	Etat et Région AURA	Démarrage automne 2021	Nombre d'actions mutualisées
	O1/E1.8	Valoriser l'immobilier d'entreprise de la communauté de communes	CC CSM	Commune de combronde	Entreprises/porteurs de projet	À développer avant chiffrage	À définir	À définir	Temps d'occupation annuelle des batiments
Enjeu 5 : Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaires du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles	O1/E5.1	Développer et entretenir des chemins de randonnées d'intérêt intercommunaux en lien avec BaliRando et les communes	CC CSM	Communes de CSM concernée par les chemins de randonnée	Touristes et habitants du territoire	À développer avant chiffrage	À définir	À définir	Nombre d'actions de développement et d'entretien
	O1/E5.2	Poursuivre les travaux sur le Château-Rocher	CC CSM	DRAC, Région AURA, Département, Mission BERN	Touristes et habitants du territoire	Phase 2 : 372 400 € HT Phase 3 : 314 000 € HT	DRAC, Région, Département, Mission Bern	2022	Nombre de phases réalisées Nombre de visiteurs accueillis
	O1/E5.3	Réviser le Plan de Gestion du Gour de Tazenat	CC CSM	Commune de Charbonnières-les-Vieilles, PNRVA, CPIE, AELB, Département, OTC	Touristes et habitants du territoire Protection et mise en valeur de l'environnement	Réalisation en interne par l'agent en charge du développement touristique	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Département, Etat	2021	Nombre d'actions engagées et finalisées chaque année
	O1/E5.4	Travailler et installer une nouvelle signalétique du Gour de Tazenat	CC CSM	Commune de Charbonnières-les-Vieilles, PNRVA, CPIE, Département, OTC	Touristes et habitants du territoire	35 000 € HT	État (DETR, DSIL), Département (CTDD)	2021	Satisfaction des visiteurs enquête des médiateurs
Enjeu 6 : Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020	O1/E6.1	Réhabiliter la gare des Ancizes-Comps pour en faire le point de départ de l'activité vélo-rail	CC CSM	DRAC, Mission Bern, Département, SMADC	Touristes et habitants du territoire	À développer avant chiffrage	DRAC, Mission Bern, Département, Etat	2022	Satisfaction des usagers nombre de visteurs accueillis
	O1/E6.2	Étudier la mise en place des gardes corps définitifs	CC CSM	DRAC, Mission Bern, SMADC	Touristes et habitants du territoire	35 000 € HT	État (DSIL), Département (CTDD)	2021	Solutions trouvées
	O1/E6.3	Sécurisation du Viaduc et des gardes corps	CC CSM	DRAC, Mission Bern, SMADC	Touristes et habitants du territoire	À définir selon le retour de l'étude	DRAC, Mission Bern, Département, Etat	2022	Satisfaction des usagers nombre de visteurs accueillis
Enjeu 7 : Poursuivre l'accompagnement à l'installation et la reprise d'exploitations agricoles et être acteur du développement des circuits courts	O1/E7.2	Participer à la mise en place du Plan Alimentaire Territorial (PAT) sur les Combrailles	CC CSM	EPCI membres du SMADC, SMADC	Usagers de la restauration collective	À développer avant chiffrage	Etat	2021	% d'approvisionnement local en circuit courts

ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population

Enjeux	N° opération	Opération	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Cibles	Montant	Financements mobilisés	Programmation	Indicateurs de suivi
Enjeu 1 : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires	O2/E1.1	Créer un gymnase à Combronde	CC CSM	Commune de Combronde	Usagers, associations sportives	3 050 000 € HT	État, Région, Département	À définir	Occupation des créneaux d'ouverture Satisfaction des usagers
	O2/E1.2	Engager des travaux de réfection sur le gymnase de Manzat	CC CSM	Commune de Manzat	Usagers, associations sportives	295 000 € HT	État, Région, Département	À définir	Occupation des créneaux d'ouverture Satisfaction des usagers
	O2/E1.3	Produire de l'énergie en autoconsommation sur le centre aquatique intercommunal	CC CSM	ADUHME	Réduire le budget de fonctionnement de l'équipement	À développer avant chiffrage	À définir	À définir	Validation des étapes nécessaires à l'installation de panneaux photovoltaïques
	O2/E1.4	Moderniser les éclairages des équipements sportifs	CC CSM	Territoire d'énergie 63	Réduire le budget de fonctionnement de l'équipement	À développer avant chiffrage	À définir	À définir	Economies d'énergie réalisables
	O2/E1.5	Développer un programme d'animation autour du label "Terres de Jeux 2024"	CC CSM	Comite international olympique	Habitants du territoire intercommunal	À développer avant chiffrage	À définir	2022	Nombre d'actions mises en œuvre
	O2/E1.6	Aménagement des accès et accessibilité des équipements sportifs intercommunaux	CC CSM	Commune des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons	Habitants du territoire intercommunal	120 095 €	État	2022	Satisfaction des usagers
Enjeu 2 : Réorganiser les usages culturels autour du site de La Passerelle	O2/E2.1	Mettre en place une résidence d'artiste à la Passerelle	CC CSM		Artistes	40 000 €	État (DSIL)	2022	Occupation de l'équipement Satisfaction des usagers
Enjeu 3 : Améliorer les conditions d'accueil des enfants des ALSH	O2/E3.2	Créer d'un Pôle Enfance Jeunesse sur la commune de Saint-Georges-de-Mons	CC CSM	Commune de Saint-Georges-de-Mons, PMI	Enfance jeunesse	Montant estimé des travaux : 2 244 523,00 € HT (dont 131 430,00 € HT dédiés au parking) Honoraires prévisionnels MOE : 279 772,00 € HT (concours à organiser)	État, Région, Département, CAF	2022	Occupation de l'équipement Satisfaction des usagers
	O2/E3.3	Créer d'un Pôle Enfance Jeunesse sur la commune de Beauregard-Vendon	CC CSM	Commune de Beauregard-Vendon, PMI	Enfance jeunesse	Montant estimé des travaux : 1 825 215 € HT Honoraires MOE : 219 026 € HT	État, Région, Département, CAF	2023	Occupation de l'équipement Satisfaction des usagers
Enjeu 6 : Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements, soit grâce aux équipements intercommunaux, soit par	O2/E6.2	Poursuivre et finaliser les travaux programmé dans l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)	CC CSM	État	Personnes en situation de handicap	71 260 € HT	État (DSIL)	2021	Finalisation de l'ADAP
Enjeu 7 : Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)	O2/E7.1	Mettre en œuvre un programme de modernisation UNA-CNSA	CIAS	Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA), CNSA	Bénéficiaires des services du CIAS	À définir selon les actions à mettre en place dans le cadre du programme	CNSA	2022	Suivi des modules de formations (96 sessions prévu)
	O2/E7.4	Mettre en place le module d'annualisation du temps de travail	CIAS		Agents des services du CIAS	49 870,60 €	Europe, CARSAT, CNSA, Conseil Départemental	2022	Satisfaction des agents et usagers
	O2/E7.6	Mettre en place le module portage de repas	CIAS		Agents des services du CIAS	49 870,60 €	Europe, CARSAT, CNSA, Conseil Départemental	2022	Satisfaction des agents et usagers
Enjeu 9 : Promouvoir une restauration collective éco-responsable	O2/E9.1	Développer les capacités de production en régie pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire	CC CSM	Commune de Blot-l'Église	Enfance jeunesse, résidents des EHPAD et bénéficiaires du portage de repas	À estimer par le programmiste : SPI ingénierie	Etat, Département	2021	Amélioration des conditions de travail des agents Satisfaction des usagers
	O2/E9.2	Développer les capacités de production en régie pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire et améliorer les conditions de prise de repas (réhabilitation et mise aux normes des réfectoires)	CC CSM	Commune de Loubeyrat	Enfance jeunesse, résidents des EHPAD et bénéficiaires du portage de repas	À estimer par le programmiste : SPI ingénierie	Etat, Département	2021	Amélioration des conditions de travail des agents Satisfaction des usagers
	O2/E9.3	Développer les capacités de production en régie pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire et améliorer les conditions de prise de repas (réhabilitation et mise aux normes des réfectoires)	CC CSM	Commune de Davayat	Enfance jeunesse, résidents des EHPAD et bénéficiaires du portage de repas	À estimer par le programmiste : SPI ingénierie	Etat, Département	2021	Amélioration des conditions de travail des agents Satisfaction des usagers
	O2/E9.5	Finaliser les travaux du restaurant scolaire de Saint-Quintin-sur-Sioule	CC CSM	Commune de Saint-Quintin-sur-Sioule	Enfance jeunesse, résidents des EHPAD et bénéficiaires du portage de repas	203 960,45 € HT	État (DETR, DSIL)	2021	Amélioration des conditions de travail des agents Satisfaction des usagers
Enjeu 10 : Réhabiliter les équipements intercommunaux pour offrir un niveau de service toujours de qualité	O2/E10.1	Engager la construction et extension de l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps	CIAS	Commune des Ancizes-Comps, Assemblia, Département, CNSA	Futurs résidents de l'EHPAD	5 133 388 € HT	Financements envisagés : État, CNSA, Ministère de la Santé, Région	2021	Amélioration des conditions d'accueil des résidents Satisfaction des résidents et des familles
	O2/E10.2	Mise en place de luminaires multifonctionnels LED haute performance et désinfectant à base d'UV-C sur divers restaurants scolaires	CC CSM	CC CSM	Utilisateurs des restaurants scolaires	26 080 € HT	État	2021	Nombre de batiments équipés et retour des utilisateurs sur l'efficacité des dispositifs

Enjeu 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie	O2/E11.1	Programme de voirie et d'aménagement de bourg intercommunal	CC CSM	Communes membres de CC CSM	Habitants du territoire intercommunal	7 800 000 €	État (DETR, DSIL), Département	Chaque année	Nombre de projets engagés et réalisés
	O2/E11.4	Engager une réflexion sur la vacance des bâtiments de centre bourg, la valorisation et la réutilisation de ces bâtiments	CC CSM	Communes membres de CC CSM	Habitants du territoire intercommunal	À développer avant chiffrage	À définir	2021	Nombre d'actions mises en œuvre
Enjeu 12 : Entamer une réflexion sur les problématiques d'installation non conformes de gens du voyage sur des terrains intercommunaux,	O2/E12.2	Engager une réflexion sur la concrétisation opérationnelle de l'étude menée par l'AGSGV sur le territoire intercommunal	CC CSM	AGSGV, communes concernées	Familles de gens du voyage	À développer avant chiffrage	À définir	2021	Propositions de l'AGSGV

ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique

Enjeux	N° opération	Opération	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Cibles	Montant	Financements mobilisés	Programmation	Indicateurs de suivi
Enjeu 2 : Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire	O3/E2.1	Etudier le potentiel de production d'énergie renouvelables sur le territoire intercommunal	CC CSM	ADUHME	Habitants du territoire intercommunal	À développer avant chiffrage	À définir	2021	Nombre de sites de production potentiel
	O3/E2.2	Etudier l'installation de centrales photovoltaïques au sol	CC CSM	ADUHME	Habitants du territoire intercommunal	À développer avant chiffrage	À définir	2021	Nombre de sites de production potentiel
	O3/E2.3	Produire de l'énergie renouvelable par l'installation de surfaces photovoltaïques en toiture	CC CSM	Département, ADUHME, communes de l'EPCI	Les consommateurs	73825 € HT	État (DSIL)	2021	Nombre de bâtiments équipés de panneaux solaires
Enjeu 3 : Réduire la consommation d'énergie et être exemplaire sur les bâtiments intercommunaux	O3/E3.4	Engager la rénovation énergétique du cinéma intercommunal	CC CSM	ADUHME	Les utilisateurs du cinéma	70 000 € HT	État (DETR, DSIL), Département (CTDD)	2021	Signature de la réception de travaux Économies d'énergie réalisées
	O3/E3.4	Rénovation du parc d'éclairage public (luminaires basse consommation)	CC CSM	Manufasture des lumières	Agents et usagers du service	44 600 €	SIEG	2024/2026	Nombre de lampes posées et satisfaction des services
Enjeu 5 : Favoriser les mobilités alternatives	O3/E5.1	Poursuivre la politique d'achat de véhicules électriques en remplacement des anciens véhicules thermiques	CC CSM		Agents de CC CSM	27 000 € HT par véhicule	À définir	À définir	% de véhicule électrique dans le parc intercommunal
Enjeu 6 : S'engager dans un programme d'actions autour de la qualité de l'eau (contrats territoriaux - Gémapl)	O3/E6.1	Engager les actions programmées dans le cadre du Contrat Territorial Morge et Buron	CC CSM	RLV, CC Plaine Limagne	Préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	90 380 € HT en 2021, 105 050 € HT en 2022 et 47 750 € HT en 2023 40 920 € HT en fonctionnement	Agence de l'eau Loire Bretagne, Département, taxe GEMAPI	2021-2023	Nombre d'actions réalisées
	O3/E6.2	Engager les actions programmées dans le cadre du Contrat Territorial Sioule et affluents	CC CSM	SMADC	Préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	À développer avant chiffrage	À définir	À définir	Nombre d'actions réalisées
Enjeu 8 : Réduire les déchets	O3/E8.1	Valoriser les déchets verts et déchets organiques	CC CSM	SICTOM, SBA, communes membres de CC CSM	Agents de CC CSM	À développer avant chiffrage	À définir	À définir	Quantité de déchets verts et organiques valorisés
Ensemble des enjeux de l'orientation	O3/PCAET	Mettre en œuvre du plan d'action du PCAET 2020-2026 (voir Plan d'action en annexe)	CC CSM	État, Département, Région, ...	Habitants du territoire intercommunal, agents CSM, usagers des services de CSM, biodiversité	2 537 053 €	État, Département, Région, ...	2021	Nombre d'actions réalisées

ORIENTATION 4 : Une coopération et une solidarité renforcée entre communes et EPCI mais aussi entre communes

Enjeux	N° opération	Opération	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Cibles	Montant	Financements mobilisés	Programmation	Indicateurs de suivi
Enjeu 2 : Renforcer les liens communes – EPCI	O4/E2.4	Moderniser les outils de communication	CC CSM		Communes de l'EPCI	À développer avant chiffrage	À définir	À définir	satisfaction des élus communaux
Enjeu 3 : Renforcer l'ingénierie territoriale	O4/E3.1	Recruter un Chef de projet "petite villes de demain"	CC CSM	État, Département, Banque des territoires	Communes des Ancizes-Comps et Combronde	45 000 €	Banque des territoires	septembre 2021	Nombre de projets réalisés dans le cadre du programme
	O4/E3.2	Animation du CRTE	CC CSM	État, Département	Renforcement des services de CC CSM	45 000 €	À définir	Automne 2021	Nombre de projets réalisés dans le cadre du programme

Annexe 3 bis - Tableau de synthèse du CRTE (projets des communes)

ORIENTATION 2 : Conforter la politique de services à la population								
Enjeux	Opération	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Cibles	Montant	Financements mobilisés	Programmation	Indicateurs de suivi
Enjeu 4 : Être acteur sur les problématiques d'accès au soins	Création d'une maison de santé	Commune des Ancizes-Comps	Professionnels de santé, ARS	Citoyens et professionnels de santé	À définir	État, Région, ARS	2022-2023	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet Nombre de professionnel des santé associés au projet
Enjeu 11 : Rendre plus attractif le cadre de vie	Création d'une salle des associations	Commune de Montcel	Associations	Associations et leurs adhérents	60 000 €	État, Région, Département,	2022	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Extension d'un plan d'eau avec la création d'une zone de baignade et de jeux	Commune de Montcel		Habitants et touristes	300 000 €	Europe, État, Région	2024	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Construction d'une « halle » et aménagement des abords	Commune de Charbonnières-les-Vieilles		Habitants et touristes	À définir	À définir	À définir	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Aménagement de la place de l'église	Commune de Charbonnières-les-Vieilles		Habitants et touristes	À définir	À définir	À définir	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Réhabilitation d'un ancien bâtiment pour recentrer la Mairie en centre-bourg	Commune des Ancizes-Comps		Habitants	700 000 € de travaux 61 600 € de MOe	État, Région, Département	2021-2022	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Aménagement du bourg du village de Comps	Commune des Ancizes-Comps		Habitants	À définir	État, Région, Département	2025-2026	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Aménagement de la traverse du bourg de Saint-Hilaire-la-Croix	Commune de St-Hilaire-la-Croix		Habitants	440 000 € HT	État, Département	2022-2023	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Création d'un tiers lieu associatif	Commune de St-Hilaire-la-Croix		Habitants	221 100 € HT	État, Région, Département	2022-2023	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Aménagement de bourg : Place du Mouron et Place du chemin rouge (entrée sud du bourg)	Commune de Gimeaux		Habitants	300 000 €	Conseil Départemental (FIC), État (DSIL/DETR)	2023-2025	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques au village de « Gouzet »	Commune de Vitrac		Habitants	580 000 €	SIEG + Conseil Départemental 400 000 €	2025-2026	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Aménagement foncier travaux connexes : création de chemins, de fossés et plantation de haies	Commune de Montcel		Habitants	250000	Europe, État, Région, Département	2023	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques au village « Les Mas »	Commune de Vitrac		Habitants	290 000 €	SIEG + Conseil Départemental 177 500 €	2025-2026	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet

ORIENTATION 3 : Concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique								
Enjeux	Opération	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Cibles	Montant	Financements mobilisés	Programmation	Indicateurs de suivi
Enjeu 2 : Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire	Installation de panneaux solaires / Nouvelle mairie	Commune de Champs		Produire de l'énergie et réduire le budget de fonctionnement de l'équipement	20 000 €		2021	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Installation Centrale Photovoltaïque Puissance 9kWc Salle Polyvalente	Commune de Vitrac		Produire de l'énergie et réduire le budget de fonctionnement de l'équipement	19 650 €	Conseil Départemental (5 000 €)	2021-2022	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Installation Centrale Photovoltaïque Puissance 9kWc Bâtiment Mairie-Ecole	Commune de Vitrac		Produire de l'énergie et réduire le budget de fonctionnement de l'équipement	19 650 €		2022-2023	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Mise en place d'une centrale photovoltaïque sur le toit de l'Eglise	Commune de Gimeaux		Produire de l'énergie et réduire le budget de fonctionnement de l'équipement	20 000 €	Conseil Départemental	2022	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
Enjeu 3 : Réduire la consommation d'énergie et être exemplaire sur les bâtiments	Rénovation de la gendarmerie	Commune des Ancizes-Comps		Utilisateurs du bâtiment	À définir	État	2021-2022	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Restructuration complète de la maternelle : intérieure extérieure, mode de chauffage et isolation	Commune de Manzat		Enfants et professeurs	850 000 €	État (DSIL, DETR), Région, Département	2022	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet Economies d'énergie réalisées
	Isolation bâtiment mairie	Commune de Saint-Pardoux		Utilisateurs du bâtiment	80 000 €	À définir	2023	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Vestiaire stade (football) : rénovation thermique (Reprise de l'isolation toiture et murs. Changement de la VMC)	Commune de Beauregard Vendon		Usagers, associations sportives	30 000 €	État	2023	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Isolation de l'école de Blot-l'Église	Commune de Blot-l'Église		Enfants et professeurs	70 000 €	À définir	2023	Signature de la réception des travaux Economies d'énergie réalisées
	Amélioration des performances énergétiques et régulation thermique de l'école par le changement des menuiseries /installation de stores +installation d'un récupérateur d'eau au local technique	Commune de Champs		Enfants et professeurs	22 302 €	État, Région	2021	Économies d'énergie réalisées
	Installation d'une chaudière à granulés dans la nouvelle mairie	Commune de Champs		Utilisateurs du bâtiment	32 600 €		2021	Économies d'énergie réalisées
	Réfection du bâtiment "mairie", rénovation extérieure thermique (façade, toiture/charpente, menuiseries extérieures)	Commune de Charbonnières-les-Vieilles		Utilisateurs du bâtiment	121 056,61 € HT	État (DETR), Région, Département (FIC)	2021	Économies d'énergie réalisées
	Rénovation du parc d'éclairage public en LED avec abaissement de luminosité	Commune de Vitrac		Réduire le budget de fonctionnement de l'équipement	103 520 €	SIEG (51 760 €)	2022 2023 2024	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Isolation du bâtiment de la Cure	Commune de Saint-Myon		Utilisateurs du bâtiment	100 000 €	À définir	2023	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Réhabilitation de l'école élémentaire	Commune des Ancizes-Comps		Les écoliers et leurs professeurs	À définir	Europe, État, Région, Département	2023-2024	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
	Réhabilitation de l'ensemble des bâtiments « Mairie ; salle des fêtes » avec mise en accessibilité et amélioration thermique	Commune de Gimeaux		Utilisateurs du bâtiment	500 000 €	Conseil Départemental (FIC), Conseil Régional (CAR), État DSIL/DETR	2022-2024	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet
Isolation des bâtiments communaux	Commune de Marçillat		Réduire le budget de fonctionnement des équipements			2022-2025		
Enjeu 5 : Favoriser les mobilités alternatives	Création d'une voie verte	Commune des Ancizes-Comps		Habitant et visiteurs	À définir	État, Région, Département	2025	Validation des étapes nécessaires à la réalisation du projet

Orientation n°1 : Elaborer et mettre en œuvre une politique volontariste de développement économique

Indicateurs	Référence	Objectif
Nombre de contacts/rencontres avec des porteurs de projets et partenaires Nombre de terrains vendus en ZA	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Renforcer le travail d'animation, de prospection, de commercialisation et de promotion des zones d'activités
Montant des travaux de remise en état par année et par ZA État de la consommation du budget annuel de fonctionnement des ZA	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Remettre à niveau certaines zones d'activités
Nombre d'entreprises accompagnées et état des financements mobilisés	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Être plus présent au côté des entreprises en promouvant les dispositifs de soutien existants
Nombre d'entreprises installées sur chaque ZA	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Faciliter l'installation d'entreprises sur les zones en préparant plus en amont les démarches administratives et environnementales (études environnementales, appels à projets nationaux...)
Nombre de touristes présents sur les sites/an	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Valoriser mieux le potentiel touristique des sites d'intérêt communautaire du territoire et la randonnée, activité principale des touristes dans les Combrailles
Nombre de visiteurs par an	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Renforcer l'activité vélorail mise en place en 2020
Nombre de porteurs de projets et de cédants accompagnés par le RAC	État initial décrit dans le diagnostic du	Poursuivre l'accompagnement à l'installation et la reprise d'exploitations

Nombre de producteurs locaux en contrats avec l'EPCI pour l'approvisionnement de la restauration collective	projet de territoire 2020-2026	agricoles et être acteur du développement des circuits courts
---	--------------------------------	---

Orientation n°2 : Conforter la politique de services à la population

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'équipements supplémentaires réalisés Taux de réalisation du schéma des équipements sportifs Satisfaction des usagers	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires
Taux d'occupation du bâtiment	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Réorganiser les usages culturels autour du site de La Passerelle
Taux de réalisation du schéma du pôle enfance jeunesse multisite Satisfaction des enfants et de leurs parents	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Améliorer les conditions d'accueil des enfants des ALSH
Signature du CLS Nombre d'actions réalisées dans le cadre du CLS	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Être acteur sur les problématiques d'accès aux soins au travers du Contrat Local de Santé
Comparaison des loyers pratiqué par les EHPAD de CSM par rapport à la moyenne départementale et nationale	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Défendre un mode de financement des EHPAD qui permette un accueil de qualité à un prix accessible pour les résidents
Nombre d'usager et fréquence d'utilisation par services	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements, soit grâce aux équipements intercommunaux, soit par l'intermédiaire de partenariats avec les territoires limitrophes

Taux de renouvellement des équipes	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Sécuriser le service d'aide à domicile (attractivité et recrutement)
Nombre de dossiers d'aide réalisés	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à travers un renforcement de l'animation et des aides locales
Taux d'aliments locaux et bios servis	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Promouvoir une restauration collective éco-responsable
Nombre d'équipements intercommunaux réhabilités	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Réhabiliter les équipements intercommunaux pour offrir un niveau de service toujours de qualité
Nombre d'installation sur le territoire	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Rendre plus attractif le cadre de vie
Nombre d'installation de petit et grand passage par an sur le territoire intercommunal Nombre de familles accompagnées	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Entamer une réflexion sur les problématiques d'installation non conformes de gens du voyage sur des terrains intercommunaux, en lien avec les communes concernées et l'AGSGV

Orientation n°3 : concrétiser l'engagement intercommunal dans la transition écologique

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de dossiers d'aide réalisés Réussite de la mise en œuvre du SPPEH et statistiques de fonctionnement	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation à travers un renforcement de l'animation et des aides directes
Nombre installations de système de productions d'énergie renouvelables	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Étudier et concrétiser les possibilités de production d'énergie renouvelables sur le territoire
Économies d'énergie réalisées	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Réduire la consommation d'énergie et être exemplaire sur les bâtiments intercommunaux

Nombre de KW produit par bâtiments communautaires		
Nombre d'actions réalisée en faveur de la biodiversité	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Favoriser la biodiversité
Taux de véhicules électriques dans le parc intercommunal	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Favoriser les mobilités alternatives
Nombre d'actions des contrats territoriaux GEMAPI réalisées	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	S'engager dans un programme d'actions autour de la qualité de l'eau (contrats territoriaux - Gémapa)
Nombre d'actions réalisée en faveur du développement de la filière bois	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Développer la filière bois et promouvoir les bonnes pratiques
Taux de réduction des déchets par service	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Réduire les déchets

Orientation n°4 : renforcer la coopération et la communes/EPCI mais aussi entre communes

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'actions de mutualisation réalisées	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Faciliter une mutualisation « choisie » répondant aux besoins des communes
Taux de satisfaction des élus municipaux	État initial décrit dans le diagnostic du projet de territoire 2020-2026	Renforcer les liens communes – EPCI

BILAN ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

La stratégie de transition écologique de Combrailles, Sioule et Morge reprend les ambitions du territoire en matière de lutte contre le changement climatique, mais également les orientations de développement dans les différents champs de compétence. Elles permettent ainsi d'aborder les thématiques « climat et énergie » sous l'angle de l'aménagement du territoire et de son développement futur.

Elle répond aux objectifs nationaux en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment, et aux objectifs énoncés dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) Auvergne Rhône-Alpes adopté le 20 décembre 2019.

La stratégie de transition écologique de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge vise à réduire l'impact local sur le changement climatique, mais aussi à s'adapter au changement (celui-ci étant engagé). Elle s'articule autour de 4 volets principaux :

- Volet énergétique : faire de CSM un Territoire à Energie Positive (TEPOS)
- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et augmenter le pouvoir de séquestration des émissions restantes,
- Maintenir la qualité de l'air
- Adapter le territoire au changement climatique, concernant notamment :
 - la préservation de la ressource en eau,
 - l'adaptation des activités économiques
 - l'adaptation des infrastructures et espaces publics

➤ Faire de CSM un territoire TEPOS

CSM ambitionne d'être en 2035 un Territoire à Energie Positive (TEPOS), c'est-à-dire un territoire sur lequel les consommations d'énergie sont couvertes par les productions locales. Cela suppose :

- la réduction des consommations
- l'accroissement des productions

➤ Réduire la consommation d'énergie

La consommation d'énergie du territoire était de 933 GWh en 2016, pour un potentiel d'économie d'énergie de 50 % de la consommation, à l'horizon 2050. Cela représente 51 % de la consommation de 2012, année de référence de la loi TEPCV.

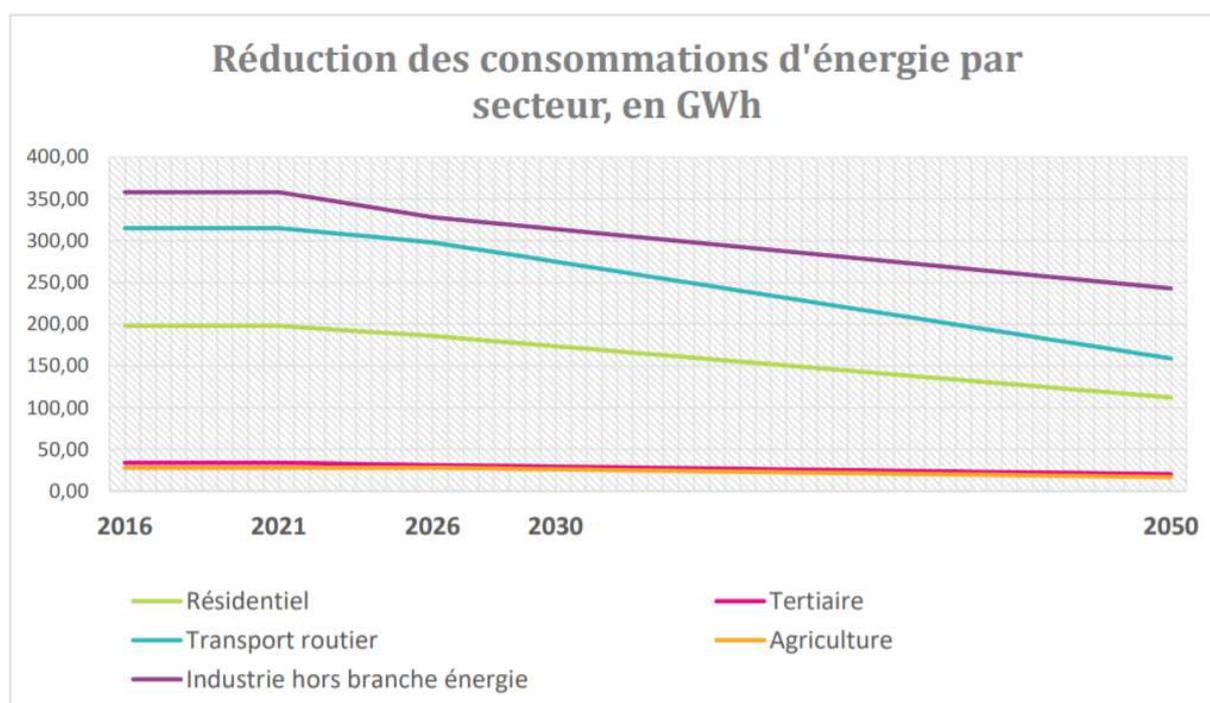
La réglementation nationale fixe comme objectifs une réduction de -20% à horizon 2030 et de -50% à horizon 2050.

Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes fixe des objectifs auquel le PCAET doit participer : -23 % par habitant en 2030 (année de référence 2015).

La stratégie de la CCCSM fixe l'objectif de réduction de 41 % de la consommation d'énergie de 2015 à l'horizon 2050, soit plus des trois quarts de son potentiel, afin de tendre vers l'objectif réglementaire.

Cet objectif est volontairement inférieur au potentiel maximum, ce dernier étant calculé sur la base des objectifs nationaux. La CCCSM a décidé d'adapter les objectifs au contexte territorial et de prendre en compte l'ambition et la réalité du territoire.

En GWh	Objectifs de maîtrise des consommations du territoire fixés par la stratégie			
	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	0%	-6%	-12%	- 43%
Tertiaire	0%	-8%	-13%	- 40%
Transport routier	0%	-5%	-13%	- 50%
Agriculture	0%	0%	- 7%	- 40%
Industrie	0%	- 8%	- 15%	- 32%
TOTAL	0%	- 7%	- 11%	- 41%
OBJECTIF SRADDET			- 23%	



Déclinaison de l'axe sous-axe stratégique : améliorer la performance énergétique des bâtiments privés (logements ; commerces) et publics (communaux et intercommunaux), favoriser le développement d'une mobilité alternative (mobilité partagée) ou d'une alternative à la mobilité (coworking, télétravail, soutien aux commerces et services locaux)...

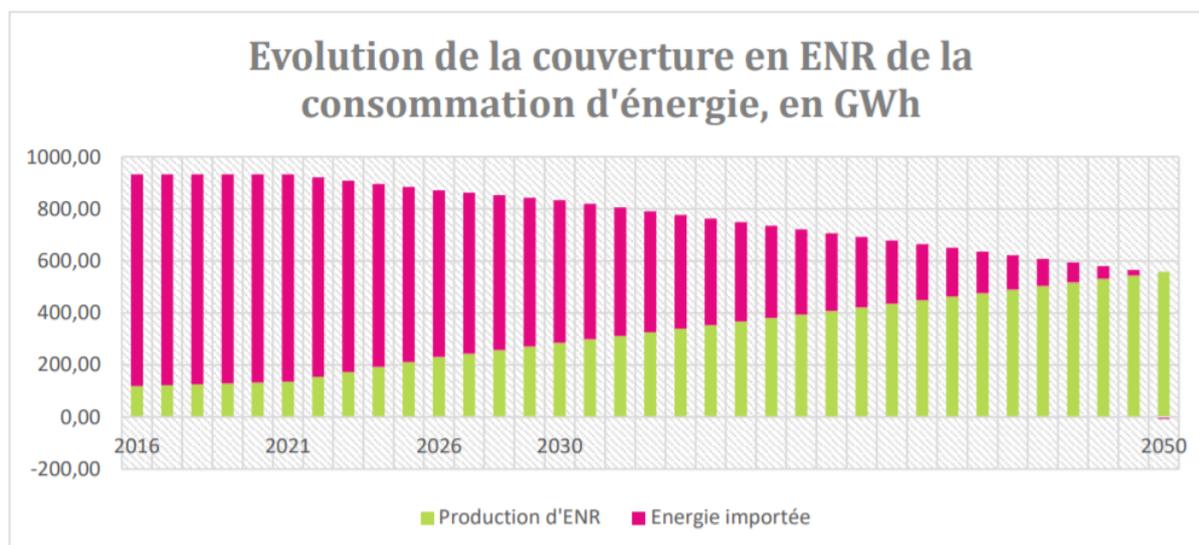
➤ **Accroître la production d'énergie renouvelable (EnR)**

La production d'énergie du territoire était de 119 GWh en 2016, pour un potentiel supplémentaire de production à horizon 2050 de 703,8 GWh, portant la production totale d'énergie renouvelable à 822,8 GWh.

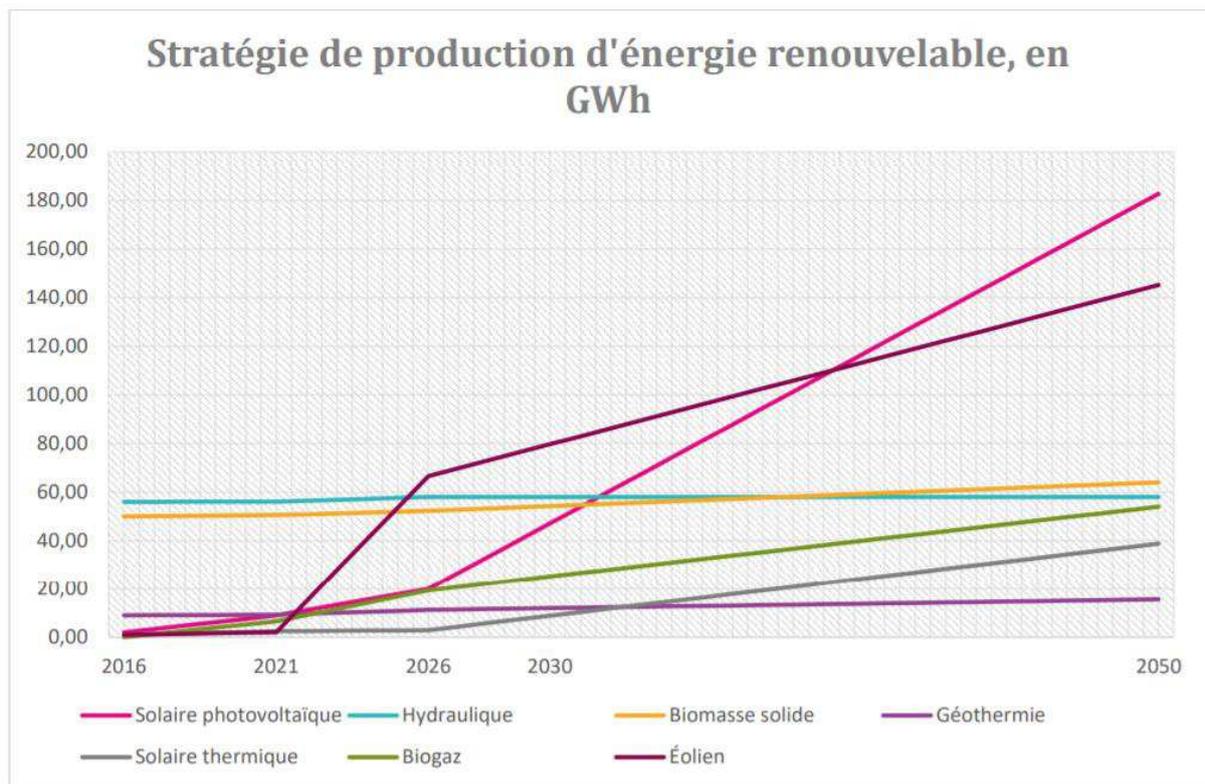
La réglementation fixe comme objectifs à 2030 une couverture de 38% des consommations d'énergie, objectif que la stratégie de la CCCSM atteint et dépasse, avec 41% de de couverture.

Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes fixe comme objectif une augmentation de 54% de la production en 2030 sur l'ensemble de la région. Cet objectif n'est pas à décliner localement, mais le PCAET doit y participer, à hauteur de ce qui est réalisable sur son territoire. De nouveau, cet objectif est atteint et largement dépassé, puisque la stratégie prévoit une augmentation de 110% de la production d'énergies renouvelables en 2030.

La stratégie de la CCCSM fixe un objectif de production de 439.4 GWh supplémentaires à horizon 2050, afin d'atteindre une production de 558.4 GWh, soit la mobilisation de 62% du potentiel supplémentaire. Cela lui permet d'atteindre l'objectif réglementaire. Les consommations énergétiques de 2050 seront alors couvertes à hauteur de 101%, laissant ainsi une petite part à l'exportation.



	Estimation de la production d'ENR par source d'énergie, en GWh					Part du potentiel mobilisée
	2016	2021	2026	2030	2050	
Éolien terrestre	1,000	6,54	66,60	79,70	145,22	44%
Solaire photovoltaïque	2,00	8,94	20,00	47,13	182,75	75%
Hydraulique	56,00	56,08	58,00	58,00	58,00	100%
Biomasse solide	50,00	50,54	52,25	54,21	64,00	100%
Géothermie	9,00	9,25	11,25	11,98	15,60	60%
Solaire thermique	1,00	2,45	2,89	8,88	38,80	70%
Biogaz	0,00	2,07	19,40	25,17	54,00	100%
TOTAL	119,00	135,87	230,39	285,05	558,37	62%



Déclinaison de l'axe sou sous-axe stratégique : améliorer la connaissance du potentiel local en matière de production d'Enr, soutenir les projets locaux au premier rang desquels, les projets citoyens, investir dans la production d'EnR...

Réduire les émissions de GES et augmenter le pouvoir de séquestration

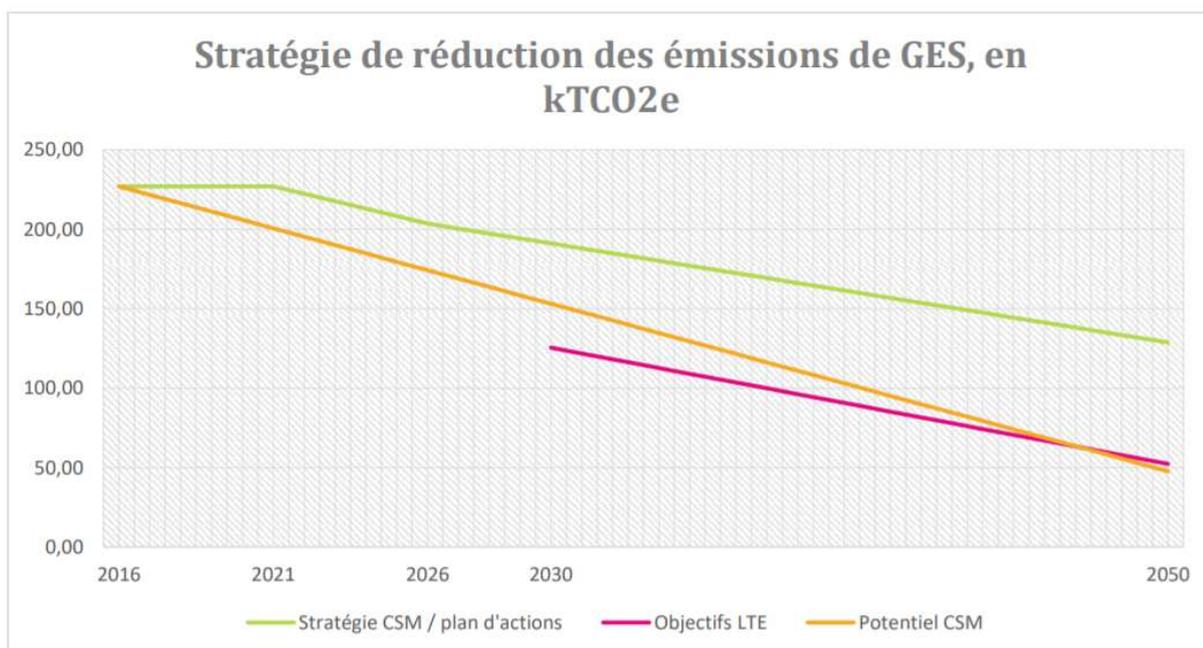
➤ Réduire les émissions

Les émissions de GES étaient de 227 kTCO₂e en 2016, pour un potentiel de réduction à horizon 2050 estimé à 79% par rapport 2016, soit 86 % par rapport à l'année de référence, 1990.

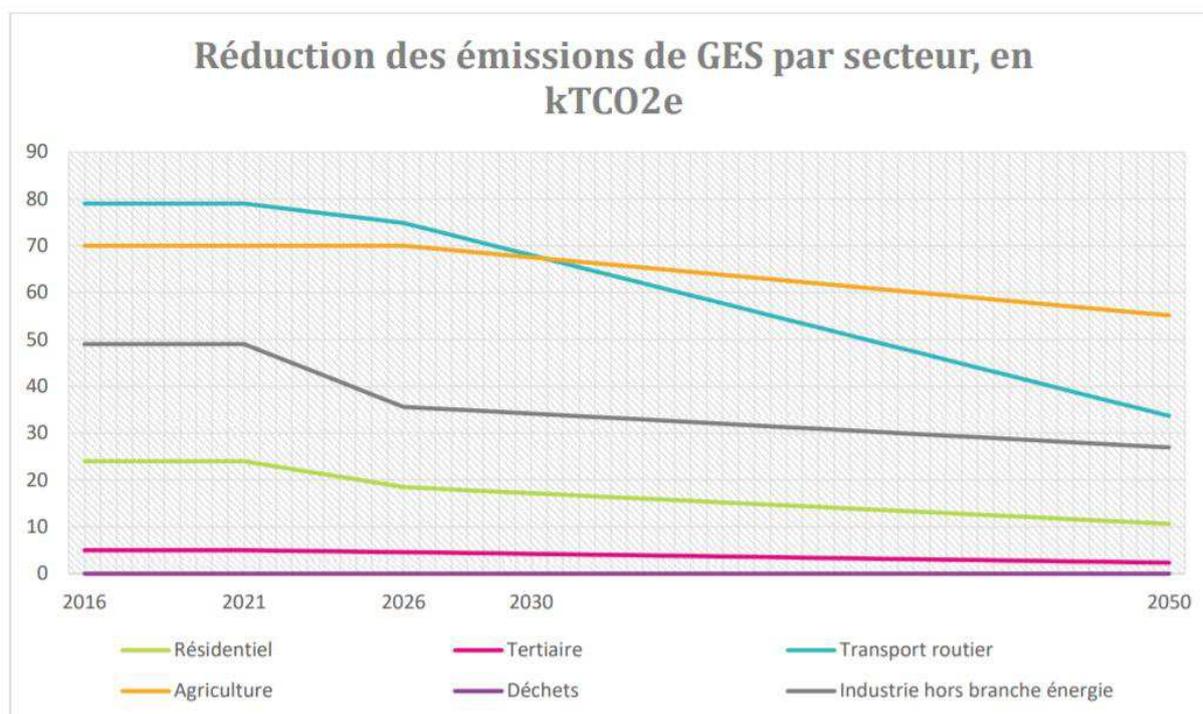
La réglementation fixe pour objectif une réduction de 75% des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 et de 40% en 2030.

Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes fixe des objectifs auquel le PCAET doit participer : - 30 % en 2030 (année de référence 2015).

La stratégie de la CCCSM fixe comme objectif une réduction de 43,3% des émissions de GES à horizon 2050, par rapport à 2015 (47% par rapport à 1990), dans l'optique de se rapprocher de l'objectif réglementaire. Il sera également possible de mobiliser de nouveaux gisements non étudiés ici, notamment sur le volet agricole, ainsi que sur des actions visant spécifiquement des émissions de GES.



La réduction des émissions de GES est liée à trois axes : la réduction des consommations énergétiques, l'augmentation de la consommation d'ENR et donc la baisse de la consommation d'énergies fossiles, et des actions spécifiques à la réduction des émissions de GES du secteur agricole non énergétique.



Déclinaison de l'axe sou sous-axe stratégique : la réduction des émissions de GES va de pair avec la réduction des consommations énergétiques.

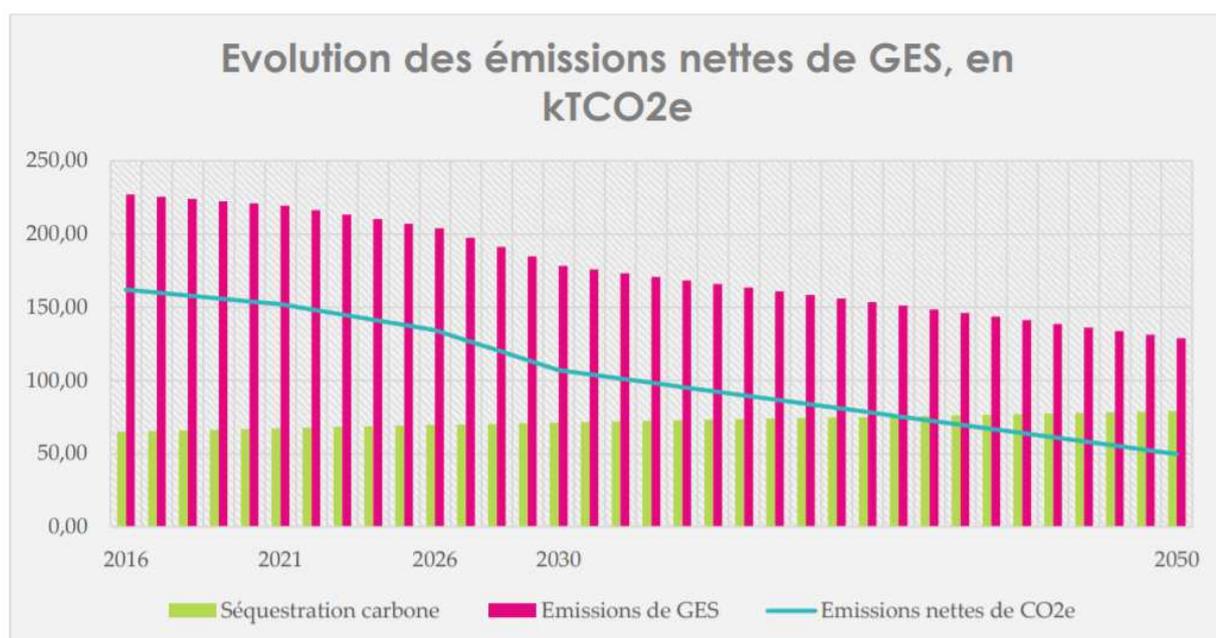
➤ **Augmenter le pouvoir de séquestration**

En 2016, la séquestration nette de CO₂ était de 65 kTCO₂e, soit 19 % des émissions de GES de l'année. Le potentiel de développement de la séquestration de carbone a été estimé à 14 kTCO₂e

supplémentaires. Ces éléments ne prennent en compte que la séquestration des forêts, en l'absence de données complémentaires

La stratégie fixe comme objectif a minima le maintien des espaces de puits de carbone et une augmentation de la séquestration du carbone sur la forêt et les prairies. Toutefois il ne faut pas négliger le rôle de la végétalisation des aménagements et des espaces urbains, notamment de la place de l'arbre en ville, qui a de nombreux atouts en plus de la séquestration de CO₂ (non chiffré dans cette stratégie).

Séquestration nette en 2050			
Type d'espace	Séquestration de CO ₂ e (kTCO ₂)	Stratégie de séquestration de carbone	
Forêts	79	Filières bois responsables	Non exploitation des espaces de forêt protégées
Terres cultivées	ND	Pratiques agricoles favorisant le maintien du carbone dans le sol (labour quinquennal, enherbement, haies, etc.)	Pratiques agricoles limitant les émissions de GES et de NH ₃
Prairies	ND	Augmentation de la durée de vie des prairies pâturées	
Zones humides	ND	Maintien et recréation des prairies, landes et pelouses humides et zones humides	
Produits biosourcés	ND	Maintien du carbone stocké dans les végétaux par une utilisation « non destructrice » du stock (meubles, construction, etc.)	
Espaces verts	ND	Augmentation de la végétalisation en ville	Limitation de l'imperméabilisation des sols lors des nouveaux aménagements



Les produits biosourcés sont des produits ou des matériaux entièrement ou partiellement fabriqués à partir de matières d'origine biologique, y compris recyclés. Cela concerne les productions d'origine

végétale ou animale permettant de remplacer des matériaux (isolants, construction, fibres textiles, etc.). Le développement de filières de matériaux biosourcés, notamment à partir de produits secondaires, permet de préserver des filières existantes et de renforcer l'économie du territoire.

La réglementation n'impose pas d'objectif particulier, et la stratégie ne fixe pas d'objectif chiffré sur la production biosourcée. L'objectif sera donc de valoriser en priorité les filières du territoire pour répondre aux besoins locaux. Ici deux filières ont été identifiées, pouvant produire des matières premières pour la création de matériaux biosourcés. Les priorités de la stratégie portent sur les secteurs suivants :

- Bois : énergie, construction
- Agriculture : biomasse (énergie), isolants
- Déchets : biomasse (énergie) et matériaux de construction (recyclage)

Déclinaison de l'axe ou sous-axe stratégique : préserver les milieux naturels sont les zones humides qui ont un fort pouvoir de séquestration (compétence GEMAPI), gérer la forêt, soutenir l'essor des matériaux de construction biosourcés...

➤ **Préserver la qualité de l'air**

Toute la communauté scientifique est unanime, la pollution de l'air a des impacts importants sur la santé. Elle est à l'origine de nombreuses maladies et de décès prématurés. Même si les risques relatifs aux pathologies liées à l'environnement sont souvent faibles (en effet à l'échelle d'un individu il y a peu de risques), toute la population (ou un très grand nombre de personnes) est potentiellement exposée. L'impact en termes de santé publique est donc plus important. La pollution de l'air peut avoir des effets différents selon les facteurs d'exposition :

- La durée d'exposition : hétérogène dans le temps et l'espace, elle dépend notamment des lieux fréquentés par l'individu et des activités accomplies ;
- La sensibilité individuelle : l'état de santé et les antécédents pathologiques, qui vont modifier la sensibilité vis-à-vis de la pollution atmosphérique, sont différents pour chaque individu ;
- La concentration des polluants ;
- La ventilation pulmonaire

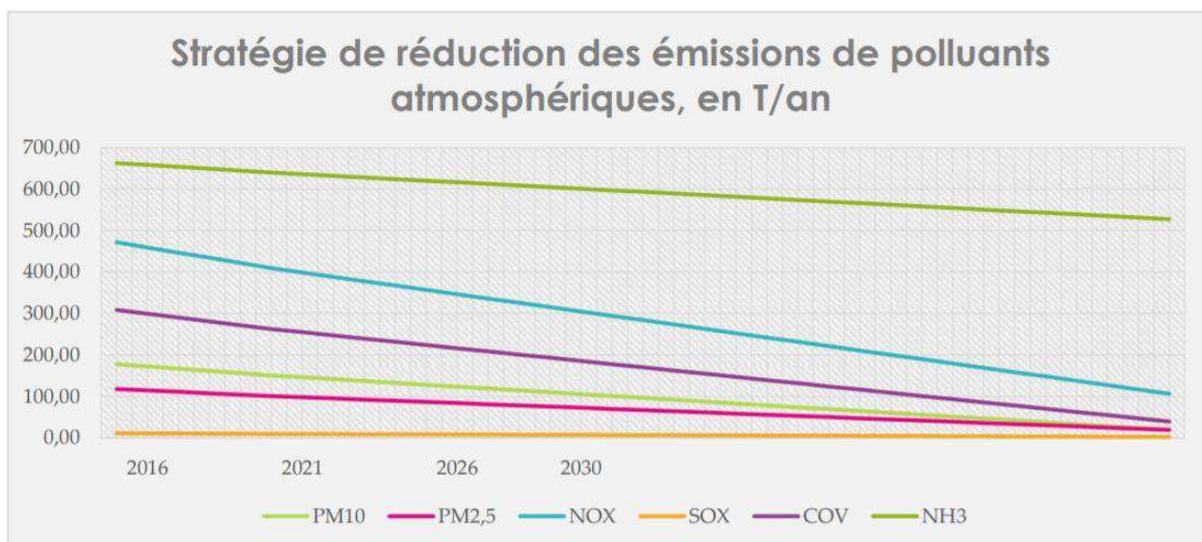
La mobilité est aujourd'hui au centre de nombreuses discussions. Elle est en effet une thématique globale influant sur différents aspects au sein des territoires, au niveau collectif, mais également pour chaque individu. La mobilité présente plusieurs composantes – économique, sociale, environnementale, etc. – aux échelles nationale, régionale et locale. Le transport routier prédomine et est une source importante de pollution de l'air et de dégradation du climat. Il constitue l'un des principaux émetteurs d'oxyde d'azote et de particules et est aujourd'hui le principal responsable des émissions de CO₂.

Le mode de chauffage est également un enjeu en matière de qualité de l'air, notamment concernant l'usage du bois énergie. En effet, la combustion du bois, en particulier dans des appareils de chauffage anciens ou des foyers ouverts, émet des particules fines à des niveaux parfois élevés. La concentration de l'usage du bois de chauffage sur un territoire peut alors entraîner une dégradation de la qualité de l'air.

La stratégie de la CCCSM fixe des objectifs pour les six polluants, objectifs qui sont la déclinaison directe des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Un ratio permettant de prendre en compte

l'amélioration de la performance des appareils de chauffage au bois, limitant ainsi les émissions de particules et de COV, a été ajouté.

Émissions de polluants atmosphériques, en T	2016	2021	2026	2030	2050
PM10	177,87	150,77	128,19	110,12	19,78
PM2,5	117,88	100,99	86,92	75,67	19,38
NOX	471,80	409,17	356,99	315,24	106,48
SOX	11,23	9,74	8,49	7,50	2,53
COV	308,59	262,47	224,04	193,30	39,58
NH3	662,76	639,55	620,22	604,74	527,39



Déclinaison de l'axe sou sous-axe stratégique : la réduction des émissions de GES va de pair avec la réduction des consommations énergétiques.

➤ **Adapter le territoire au changement climatique**

La vulnérabilité du territoire au changement climatique est définie par le croisement de la sensibilité des différentes activités et les effets potentiels du changement climatique. Il en est ici ressorti une vulnérabilité sur trois secteurs prioritaires :

- Ressource en eau
- Biodiversité
- Agriculture

Deux secteurs doivent également être pris en compte :

- Santé
- Risques

Les enjeux « ressource en eau » et « biodiversité » constituent des thématiques transversales prioritaires qui auront des impacts indirects sur l'ensemble des champs évoqués. La stratégie du PCAET affirme donc l'importance de ces deux thématiques. La stratégie vise à améliorer la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique.

Pour cela la CCCSM envisage plusieurs axes de progrès :

- Préserver la ressource en eau (nappes et cours d'eau), pour l'alimentation en eau potable, les besoins agricoles et la qualité des cours d'eau
- Maintien et adaptation de l'activité agricole

- Développement de filières locales (filiale bois et ENR)
- Préserver la qualité de l'air
- Gérer les risques naturels

Déclinaison de l'axe ou sous-axe stratégique : préserver la qualité globale des cours d'eau et les zones humides (compétence GEMAPI), promouvoir la sobriété énergétique dans l'industrie, promouvoir une agriculture et une sylviculture résiliente, soutenir la conversion biologique de l'agriculture, développer les circuits-courts, prendre en compte le changement dans les documents d'urbanisme...